image
not
available







5. 58



HENRI FRANÇOIS D'AGUESSEAU
Né le 27 Novembre 1668. Mort le 9 Février 1751
à 82 Ans 2 Mois 12 Jours.

Fr. Janet Sculp.

DISCOURS

DE M. LE CHANCELIER

D'AGUESSEAU.



DISCOURS

DE M. LE CHANCELIER

D'AGUESSEAU.

Nouvelle Édition, augmentée de ses Instructions à son fils.



TOME PREMIER.

DE L'IMPRIMERIE DE FEUGUERAY.

A PARIS,

Chez BRUNOT-LABBE, Libraire de l'Université Impériale, quai des Augustins, nº 33.

1810.

AVERTISSEMENT.

Le public a déjà porté son jugement sur les discours de M. le chancelier d'Aguesseau. Ceux qui ont paru en 1755 ont fait sur les lecteurs la même impression qu'ils avoient faite autrefois sur les auditeurs. On a été étonné et comme transporté à la vue d'un genre d'ouvrage où l'on trouve les charmes de l'imagination, les richesses de la science, la force et l'autorité de la raison; où les traits les plus brillans semblent se rassembler pour former un grand corps de lumière; où l'ame, élevée au-dessus d'elle-même, goûte les délices pures de la vérité, et se sent pénétrée par l'amour de la justice. On diroit que c'est la vertu qui parle aux hommes par la bouche de Cicéron, et qui combat le vice avec les armes de Démosthènes.

On reconnoît à ces caractères le grand orateur et le vrai philosophe. Tous les écrits de M. le chancelier d'Aguesseau portent l'empreinte de ces deux qualités unies dans sa personne; et c'est ainsi que, sans le vouloir, il s'y est peint lui-même, beaucoup mieux que nous ne le pourrions faire si nous osions placer ici son éloge.

De grands traits de ressemblance nous conduiroient à le comparer au célèbre

chancelier de l'Hôpital, et à faire un parallèle de leurs talens et de leurs travaux, de leur amour pour l'Etat, des lois dont la France leur est redevable, et de la gloire qu'ils se sont acquise, même dans les pays étrangers. Une telle entreprise seroit sans doute au-dessus de nos forces: pour écrire les vies des hommes illustres, il faut être un Plutarque. Mais nous pouvons du moins considérer M. le chancelier d'Aguesseau dans ses discours, et en recueillir les principes de bon goût et de raison qu'il desiroit de graver dans les esprits, et qu'il semble y retracer encore après sa mort.

Nous nous bornerons donc à donner une idée abrégée, mais exacte, de ses principes, et en conservant toujours ses pensées, nous nous servirons le plus souvent de ses expressions.

Ceux qui s'appliquent à l'art oratoire trouveront d'abord dans ses harangues une preuve éclatante de la justesse de la définition que le plus grand maître de cet art a donnée du parfait orateur, lorsqu'il a dit que c'est un *homme de bien qui sait bien parler*(1). Ils y verront en même temps des modèles accomplis, et d'excellens préceptes puisés dans les meilleures sources et dans son propre fonds.

---

(1) *Vir bonus dicendi peritus.* Cicer.

Son principe général étoit qu'on ne doit parler que pour montrer et faire sentir quelque vérité, et qu'un discours qui ne sert qu'à faire paroître l'esprit de celui qui l'a composé, sans rien prouver à ceux qui l'écoutent, n'est pas réellement éloquent. « L'éloquence, disoit-il (1), refuse son se-» cours à ceux qui veulent la réduire à un » simple exercice de paroles, et les dégra-» dant de la dignité d'orateurs, ne leur » laisse que le nom de déclamateurs ».

Fidèle à suivre ce principe, il commençoit par choisir un sujet utile, qu'il réduisoit à une proposition intéressante. Il s'assuroit de la certitude de cette proposition par des preuves qu'il disposoit dans un ordre qui pût en faire la démonstration. Il la présentoit dans le plus beau jour dès l'entrée du discours; il en développoit ensuite toutes les parties dans un plan qui, sans être trop marqué, se faisoit sentir distinctement; il proposoit enfin des maximes qui en étoient autant de conséquences, et qu'il terminoit en rappelant en termes précis, mais énergiques, le point fixe et comme l'*aiguillon* qu'il vouloit (selon son expression) *laisser dans l'ame de ses auditeurs* (2).

Une forte application qui lui étoit natu-

(1) IIe Discours.
(2) Ibid.

naturelle, augmentée par l'habitude de s'occuper de grands objets, lui faisoit envisager toutes les faces de son sujet, concevoir et digérer le dessein et l'ordonnance du tableau qu'il vouloit en tracer. Il éprouvoit aussitôt (1), « que ces mêmes paroles » qui fuient ceux qui les cherchent uniquement, s'offrent en foule à un orateur qui s'est nourri pendant long-temps » de la substance des choses mêmes; que » l'abondance des pensées produit celle » des expressions, que l'agréable se trouve » dans l'utile, et que les armes qui ne sont » données au soldat que pour vaincre, » deviennent son plus bel ornement ».

Son imagination et sa mémoire sembloient alors s'empresser à lui fournir à l'envi les termes les plus choisis, et à les mettre dans la place la plus convenable, pour former, par leur liaison, un édifice aussi orné que régulier, qui se trouvoit achevé en moins de temps qu'il n'en eût fallu à un autre pour rassembler quelques matériaux.

L'éloquence couloit de sa plume, même lorsqu'il ne pensoit pas à être éloquent. Il écrivoit toujours bien, parce qu'il s'étoit instruit parfaitement de l'art de bien écrire. Il l'avoit réduit à quelques règles qui sont répandues dans ses discours.

Il étoit persuadé que la clarté est la

(1) IIe Discours.

première vertu du style, et la première règle de la langue française, qui s'assujétit plus qu'aucune autre à rendre les pensées nettement. Une expression obscure ou impropre lui paroissoit une faute contre cette langue, autant que contre l'éloquence; et il exprimoit si clairement les idées les plus abstraites, qu'il les mettoit à la portée de tous les esprits.

Attentif à peindre fidèlement chaque objet, et à ne joindre jamais ensemble des images disparates, il savoit amener ces traits vifs et frappans que les anciens appeloient *lumina orationis*, les preparoit si habilement, qu'ils ne servoient, en effet, qu'à augmenter la lumière sans produire un faux jour; et il conseilloit de les sacrifier, plutôt que de s'exposer au reproche d'avoir, en cherchant à éblouir, manqué, ou de justesse dans la pensée, ou d'exactitude dans l'expression.

Il exhortoit à éviter ce style affecté et ambigu, qui semble dire beaucoup et n'éclaircit rien; qui excite la surprise plutôt que l'admiration, et qui ne paroît au-dessus du langage ordinaire, que par une suite d'énigmes, dont plusieurs même ne meritent peut-être pas la peine qu'il faudroit se donner pour en deviner le mot.

Il sentoit sur tout la nécessité indispensable de s'énoncer clairement dans les matières de jurisprudence, et encore plus

dans la rédaction des lois. Il ne regrettoit pas le temps qu'il employoit à en dresser les dispositions avec une correction, avec une pureté de langage qui font reconnoître son style dans toutes celles dont il a été l'auteur. Dans les affaires des particuliers, il donnoit souvent l'exemple de cette attention scrupuleuse sur les termes des jugemens, qu'il avoit recommandée à tous les magistrats dans ses Mercuriales (1); et l'on étoit surpris de voir l'usage qu'il savoit faire, même dans ces occasions, de l'art de bien écrire.

Le style de l'orateur doit joindre à la clarté l'abondance et les ornemens. Mais il vouloit que cette abondance fût semblable à celle d'une terre fertile et bien cultivée, et non à la vaine opulence d'un luxe qui n'aime que le frivole et n'amasse que le superflu. A l'égard des ornemens, il recommandoit qu'ils fussent convenables au sujet, éclatans sans fard, riches sans profusion, et magnifiques sans ostentation. Ainsi il désapprouvoit également une aridité d'esprit qui ne forme que des traits décharnés, sans graces et sans couleurs, et ces parures recherchées ou mal assorties, qui défigurent souvent ce que l'on croit embellir.

(1) IIe Mercuriale *sur la censure publique*. XIVe Mercuriale *sur l'attention*.

C'est ce qui l'avoit conduit à examiner en quoi consiste le bon goût (1). « Ce goût » général et universel de tous les temps » et de tous les pays ; ce goût de la nature » qui, malgré les efforts d'une fausse élo-» quence, est toujours sûr d'enlever l'es-» time des hommes et de forcer leur ad-» miration ».

Il pensoit qu'il y a un vrai beau (2) supérieur aux préjugés, indépendant du caprice de la mode ; source de tout ce qui enchante dans les merveilles de l'art, et dont le caractère propre est de fixer tous les regards sur les ouvrages où l'on a la satisfaction de le reconnoître.

Ce beau véritable n'est pas loin de nous : il se trouve tous les jours sous nos yeux dans les productions de la nature. Le mérite de l'art est de la bien imiter, non dans ses irrégularités, mais dans ce qu'elle produit de plus parfait. Ainsi le bon goût travaille d'après la nature, mais en choisissant l'excellent dans le naturel.

Ce goût (3) *sûr et délicat sent, comme par inspiration, ce qui sied et ce qui ne sied pas.* Il ne s'écarte jamais du vrai de la nature ; mais il sait réunir les dons qu'elle a dispersés, pour en composer un tout

(1) IIe Discours.
(2) IIIe Instruction.
(3) IIe Discours.

encore plus beau que chacun des modèles qu'elle lui présente, et par là il semble la vaincre en ne faisant que l'imiter. Il plaît par des graces naïves; et conservant la simplicité dans l'élévation même, il parvient jusqu'à ce sublime, qui consiste dans l'expression simple d'une grande pensée.

Pour acquérir et perfectionner ce goût, ce n'est pas assez de contempler la nature en elle-même, il faut l'étudier aussi attentivement dans ceux qui en ont été les plus habiles imitateurs; il faut méditer ces ouvrages qui ont mérité une admiration durable et universelle, sans y mêler des lectures plus propres à diminuer le goût qu'à l'augmenter (1), « et l'on ne sauroit choi- » sir des modèles trop purs et trop par- » faits quand on veut arriver à la per- » fection ». C'est la route que M. le chancelier d'Aguesseau indique dans ses ouvrages; c'étoit celle qu'il avoit suivie lui-même.

Né avec le plus grand génie, il étoit bien éloigné de croire le rabaisser en travaillant d'après les plus grands maîtres de l'antiquité; au contraire, on trouvera dans une de ses Mercuriales (2) une forte censure de cet amour-propre qui se persuade que l'esprit se suffit à lui-même; que c'est

(1) IIIe Instruction.

(2) VIIe Mercuriale, *de l'esprit et de la science*.

prendre un noble essor que de voler de ses propres ailes, même au risque de tomber, qu'on n'a pas besoin du savoir pour bien penser, et qu'il vaut mieux, pour se faire un nom, hasarder d'écrire ce qu'on pense le premier, que de profiter de ce que les hommes les plus célèbres ont pensé avant nous.

C'étoit encore une de ses maximes, que (1) « les perfections du style sont les » mêmes dans toutes les langues ; et que si » les mots sont différens, les règles gé» nérales pour les mettre habilement en » œuvre sont semblables ». Il exhortoit à s'approprier les trésors de toutes les langues savantes pour transmettre à la nôtre ce qu'elles ont de plus précieux, et lui donner cette richesse dont quelques étrangers lui reprochent de manquer, et dont cependant elle ne manque jamais dans la bouche de celui qui sait mettre à profit les riches dépouilles de la Grèce et de Rome : (2) « Les anciens orateurs lui » donnent leur insinuation, leur abon» dance, leur sublimité ; les historiens lui » communiquent leur simplicité, leur or» dre, leur variété ; les poëtes lui inspi» rent la noblesse de l'invention, la viva» cité des images, la hardiesse de l'expres-

(1) IVe Instruction.
(2) IIIe Discours.

» sion, et sur-tout ce nombre caché, cette
» secrète harmonie du discours, qui, sans
» avoir la servitude et l'uniformité de la
» poésie, en conserve souvent toute la
» douceur et toutes les graces ».

Ces paroles de M. le chancelier d'Aguesseau sont elles-mêmes un exemple de ce qu'elles expriment. Il a prouvé par ses succès, que c'est en marchant sur les traces des grands hommes que l'on parvient à les égaler.

Sa dernière maxime étoit que la plume n'agit jamais plus utilement que lorsqu'elle efface et qu'elle réforme ses premiers traits (1). « L'orateur (disoit-il), loin de se
» laisser éblouir par l'heureux succès d'une
» éloquence subite, reprend toujours avec
» une nouvelle ardeur le pénible travail de
» la composition. C'est là qu'il pèse scrupu-
» leusement jusqu'aux moindres expres-
» sions dans la balance exacte d'une sévère
» critique. C'est là qu'il ose retrancher tout
» ce qui ne présente pas à l'esprit une image
» vive et lumineuse; qu'il développe tout
» ce qui peut paroître obscur ou équi-
» voque à un auditeur médiocrement at-
» tentif, et que, prenant en main une
» lime savante, il ajoute autant de force à
» son discours qu'il en retranche de pa-
» roles inutiles ».

(1) III[e] Discours.

Personne n'a porté plus loin ce travail que M. le chancelier d'Aguesseau, quoique personne n'eût eu plus de droit de s'en dispenser. La négligence et la complaisance en soi-même sont les défauts ordinaires d'un esprit médiocre. Avec des talens supérieurs, *il éprouvoit* (1), pour nous servir de ses expressions, *l'utile déplaisir de ne pouvoir jamais se contenter lui-même*. Il avoit pour ses ouvrages les yeux du censeur le plus rigide. Il effaçoit ce qui peut-être auroit excité des applaudissemens ; il donnoit, à ce qui auroit paru achevé, une nouvelle force de pinceau ; et l'idée qu'il avoit conçue de la perfection étoit si sublime, qu'il ne croyoit jamais en avoir approché.

Nous avouerons même que dans quelques-uns de ses discours on pourra s'apercevoir d'un défaut peu ordinaire : c'est d'attacher toujours l'esprit et de le tenir dans un égal degré d'attention, parce que tout y est également beau, sans qu'il y ait rien de moins élevé ni de moins fini, qui lui donne, pour ainsi dire, un moment pour reprendre haleine. C'est ce que M. d'Aguesseau son père, qui joignoit un goût exquis au talent de l'éloquence, lui fit sentir d'une manière aussi douce qu'ingénieuse. Après avoir entendu la

(1) II[e] Discours.

lecture d'un discours que son fils avoit extrêmement travaillé, et qu'il vouloit retoucher encore, il lui dit simplement qu'*il étoit bien*. Le fils, frappé de cette espèce de silence, qui le privoit des avis dont il auroit désiré de profiter, et croyant qu'il restoit bien des défauts à réformer dans ce discours, le conjura de les lui indiquer. Mais le père ne se rendit point à ses instances, et lui expliqua ainsi la raison de son refus : *le défaut de votre discours est d'être trop beau; il seroit moins bien si vous le retouchiez encore*. Ce fait, raconté par M. le chancelier d'Aguesseau lui-même, avec cette candeur qui sied si bien à un grand homme, nous a autorisé à proposer ici une critique qui nous fait sentir de plus en plus tout le prix des ouvrages sur lesquels elle peut tomber, puisque leur unique imperfection est de n'offrir rien qui ne paroisse parfait.

Celui qui se livre ainsi au travail de la revision en tire l'avantage de se former un style qui devient comme sa langue naturelle, qui se soutient toujours « (1) lors » même qu'il n'a pas eu la liberté de me» surer toutes ses expressions...... et » l'on croit qu'il a travaillé pendant long» temps à perfectionner un édifice dont » il a eu à peine le temps de tracer le pre-

(1) IIIe Discours.

» mier plan ». On étoit toujours surpris d'entendre M. le chancelier d'Agnesseau parler, même sans préparation, avec autant d'ordre, d'élégance et d'ornement que s'il eût prononcé le discours le plus médité. Les connoisseurs sauront discerner dans ses harangues celles qu'il a moins travaillées, et celles qu'il a revues avec le plus de soin, et ils pourront douter sur la préférence entre les unes et les autres.

Le précis que nous venons de faire de ses principes sur l'eloquence, suffit pour faire voir que la raison présidoit à tous ses travaux, et qu'on pouvoit lui appliquer ce qu'il a dit dans sa seconde harangue : *il pense comme un philosophe, et il parle comme un orateur.*

Il s'étoit instruit à fond de l'art de penser, et ses ouvrages méritent l'éloge qu'il a donné à un excellent livre composé par deux grands dialecticiens. « On y voit (1) une » application continuelle des préceptes de » la logique, qui enseignent à renverser les » argumens les plus captieux, et à démê» ler les sophismes les plus subtils, en les » ramenant toujours aux règles fonda» mentales du raisonnement ».

Son génie et son goût l'avoient conduit jusqu'à ce qu'il y a de plus abstrait dans les mathématiques, et l'application lui

(1) IVe Instruction.

coûtoit si peu, qu'il en faisoit même son délassement. « Il les regardoit (1) comme » les routes naturelles, et, si l'on peut s'ex» primer ainsi, les avenues de l'esprit hu» main ; mais attentif à ne pas confondre » les moyens avec la fin », il conseilloit de ne pas s'arrêter uniquement à contempler les vérités qui en sont l'objet, mais d'en faire un usage encore plus utile pour (2) « acquérir la justesse d'esprit, » la clarté des idées, l'ordre et la méthode » qui sont nécessaires, soit pour nous con» duire nous-mêmes à la découverte de la » vérité, soit pour nous mettre en état de » la présenter aux autres avec une par» faite évidence ».

L'application qu'il avoit donnée à la dialectique et aux sciences abstraites lui avoit fait sentir que, pour s'instruire et pour convaincre, le meilleur moyen est de joindre les règles de la logique à l'ordre de la géométrie, en se servant de la première pour former des raisonnemens forts et concluans, et de la seconde pour les *arranger* (3) de manière qu'ils tendent au même but *par une espèce de gradation de vérités qui naissent toujours l'une de l'autre* et se fortifient mutuellement. C'est

(1) IIe Discours.
(2) Ire Instruction.
(3) IVe Instruction.

ainsi que (1) « par un secret enchaîne-
» ment de propositions également simples
» et évidentes, l'esprit est conduit de vé-
» rités en vérités ; en sorte que l'on est
» surpris de voir que la simple méthode a
» servi de preuve, et que l'ordre seul a
produit la conviction ».

La même méthode appliquée à toutes les parties de la philosophie, lui avoit ouvert une route également sûre et lumineuse, par laquelle il avoit fait un progrès qui étonnoit ceux mêmes qui les avoient le plus cultivées.

Il avoit une trop grande idée de cette science en général pour la confondre avec une liberté présomptueuse qui, sans étude, sans principes, sans autre maître que l'amour-propre, se croit en droit de tout détruire et de tout construire à son gré, et rejette toute vérité pour ne rassembler que des chimères.

Le véritable philosophe s'élève, par un bon usage de la raison, à des notions simples et indubitables, d'où il descend par degrés à des conséquences certaines, loin de vouloir enlever à notre intelligence jusqu'à ces premières notions, et renverser avec elles toute science, et la philosophie elle-même. Il sait qu'il y a une lumière qui éclaire tous les esprits, une voix qui

(1) IIe Discours.

parle à tous les cœurs, des (1) *lois primitives reconnues même par ceux qui y sont rebelles, que l'auteur de la nature et de la raison dicte également à tous les hommes, et qu'il a gravées dans le fond de notre être.* C'est là qu'il puise la connoissance des devoirs de l'homme, loin de flatter ses erreurs, en faisant naître la société de l'orgueil et de l'intérêt, qui sont les sources des divisions entre les particuliers et entre les peuples. Il regarde les passions comme un trouble de l'ame, non comme le ressort qui doit la mouvoir; comme des maladies qu'elle éprouve, non comme son état naturel. Il fuit ce qui pourroit exciter leurs agitations, pour vivre sous l'empire paisible de la raison. Dans un calme profond, il goûte cette satisfaction pure, cette douce joie, que la vue de la vérité peut seule produire, qui lui paroît un bien au-dessus de tous les biens extérieurs, et véritablement digne d'un être raisonnable. Tels furent autrefois ces sages qui, après avoir fait l'honneur de leur siècle, ont fait l'admiration des siècles suivans; et tel a été de nos jours M. le chancelier d'Aguesseau.

Plus heureux et plus instruit que ces anciens sages qui connurent l'Etre suprême, et ne lui rendirent pas l'hommage qu'ils lui

(1) Essai sur le droit public.

devoient, et qui cherchèrent en vain dans eux-mêmes leur force, leur gloire et leur bonheur, il étoit intimement convaincu que la religion seule peut apprendre à l'homme ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qui peut le rendre tel qu'il doit être; que (1) « les préceptes qu'elle renferme sont la » route assurée pour parvenir à ce souve- » rain bien que les anciens philosophes » ont tant cherché, qu'elle seule peut » nous faire trouver. Que c'est elle (2) » qui doit animer tous nos travaux, qui » en adoucit la peine, et qui peut seule » les rendre véritablement utiles. » Il en avoit tiré cette conséquence, que *la religion est la vraie philosophie* (3). Les lecteurs trouveront dans plusieurs endroits des ouvrages contenus dans ce recueil (4) ce que pensoit, sur une matière si importante, un magistrat qui s'est aquis à tant de titres la reputation de savant, d'homme d'esprit et de grand philosophe (5).

De-là cette philosophie morale, aussi conforme à la raison, mais plus parfaite

(1) Ire Instruction.
(2) IVe Instruction.
(3) IIe Instruction.
(4) *Voyez* Ire Instruction et suivante, IIe Instruction.
(5) Essai sur le droit public.

que celle des Dialogues de Platon et des Offices de Cicéron, qui rendit M. d'Aguesseau respectable dès sa jeunesse. C'est cette philosophie dont il donne une si noble idée en disant que « (1) l'homme n'est jamais plus » libre que lorsqu'il assujétit ses passions » à la raison, et sa raison à la justice ». Il parloit ainsi dans sa première harangue, à l'âge de vingt cinq ans; et l'on peut dire que l'occupation de toute sa vie a été de réprimer les passions dans lui-même et dans les autres, de remonter aux premières idées de la justice pour les faire goûter aux autres, après s'en être rempli lui-même.

C'est à ces deux objets principaux que l'on peut rapporter ses discours, par lesquels nous avons cru que le recueil de ses ouvrages devoit commencer, et qui en feront le premier volume. Il sera suivi d'autres tomes, à mesure que nos recherches pourront nous en fournir la matière, et nous mettre en état de répondre aux desirs du public. On y verra l'usage qu'il a fait successivement dans les fonctions importantes dont il a été chargé, de l'art de la parole et de la science du raisonnement.

Le plan qui nous a paru le plus naturel, a été de placer ensemble les discours

---

(1) Ier Discours.

qui sont du même genre, en observant entr'eux l'ordre de leurs dates, dont nous nous sommes informés le plus exactement qu'il nous a été possible.

Ce recueil sera donc divisé en trois parties, qui contiendront :

1°. Les discours qui ont été prononcés à l'ouverture des audiences du parlement.

2°. Les Mercuriales.

3°. Des instructions sur les études propres à former un magistrat, et un essai sur le droit public, qui concerne un des principaux objets de ces études.

La première partie sera la moins étendue. On sait que les discours qui s'adressent aux avocats, à l'ouverture des audiences, se font par les trois avocats généraux, chacun à leur tour. M. d'Aguesseau n'ayant exercé la charge d'avocat-général que pendant dix ans, n'en a prononcé que trois. Mais ils pourroient former ensemble un corps d'ouvrage d'éloquence et de morale sur la profession d'avocat, dans le goût du livre de Cicéron, de l'Orateur, et des traités de Quintilien. En effet, ils ont pour objet d'établir, en premier lieu, en quoi consiste la principale gloire d'une profession si honorable ; en second lieu, quelle est la source de la saine éloquence ; et enfin quelles sont les causes qui peuvent la faire dégénérer.

Le premier sujet lui donna occasion de

faire voir que (1) l'*indépendance de la fortune élève* l'homme *au-dessus des autres hommes, et que la dépendance de la vertu l'élève au-dessus de* lui-même.

Le second sujet l'engagea à traiter le fond même de l'art de persuader, dont la source est dans la connoissance de l'homme, et dans celle de la morale, et il fit voir aussi que c'est par ces connoissances que l'on parvient à (2) *réunir l'art de bien vivre à celui de bien parler.*

Il trouva le troisième sujet dans le dialogue *de Causis corruptæ Eloquentiæ*, que l'on croit être de Quintilien, et que quelques savans ont attribué à Tacite. L'objet de cet ouvrage, digne de l'un et de l'autre de ces auteurs, est d'examiner pourquoi l'on ne trouvoit presque plus d'orateurs : *Cur cùm priora secula tot eminentium oratorum ingeniis gloriâque effulserint, nostra potissimùm ætas deserta et laude orbata, vix nomen ipsum oratoris retineat.* Plus on conçoit la perfection, plus on sent fortement tout ce qui pourroit tendre à en éloigner. Ce sentiment, et la vue d'un modèle rempli de peintures vives et de solides réflexions, animèrent, dans M. d'Aguesseau, cette vigueur de style qu'il a

(1) Ier Discours.
(2) IIe Discours.

souvent employée contre les défauts en général, et jamais contre les personnes ; et l'on reconnoît dans ce discours qu'il prononça en 1699, à la fin d'un siècle qui a été comparé à celui d'Auguste, combien son zèle pour sa patrie lui faisoit desirer de voir perpétuer la gloire que tant d'hommes illustres, qui avoient paru à la fois sous le règne de Louis XIV, ont acquise à la nation. Il a vu depuis, avec la plus grande satisfaction, l'éloquence du barreau se relever avec un nouvel éclat, et reprendre de nouvelles forces, par les talens de plusieurs orateurs (1), dignes émules du siècle précédent.

Les Mercuriales feront une seconde partie de ce volume encore plus intéressante, puisqu'on y verra non-seulement les caractères propres aux magistrats tracés par la plume d'un grand magistrat, mais encore les qualités qui forment le bon citoyen, le sujet fidèle, l'homme juste, le sage, et même l'homme magnanime et le vrai héros. Il seroit trop long d'entrer dans le détail des sujets de chaque Mercuriale ; il suffit de dire qu'elles commencent par l'*amour de son état*, et finissent par l'*amour de la patrie*, et qu'elles respirent toutes ces deux sentimens si profondément imprimés dans l'ame de leur auteur.

(1) MM. Cochin, Norm., Terrass., etc.

On s'apercevra peut-être qu'elles ne sont pas d'une égale étendue, ni également ornées. Cette différence vient d'abord de la distinction que l'on fait entre la Mercuriale qui se prononce après la rentrée du parlement à la S. Martin, et celle qui se fait après les fêtes de Pâques : la première est regardée comme la plus solemnelle; l'autre est ordinairement plus courte et plus simple. Mais une seconde cause de cette espèce d'inégalité, est une vue que M. le premier président de Harlay avoit eue de rapprocher le style des Mercuriales de leur première institution. M. d'Aguesseau, qui en a expliqué plusieurs fois (1) l'origine, en retraçant le souvenir de cette censure grave et sévère que le sénat exerçoit sur lui-même dans l'intérieur du sanctuaire de la justice, n'eut aucune peine à entrer dans une pensée si conforme à son amour pour la perfection, et à son attachement aux anciens usages. Il essaya donc, pour ramener la simplicité de nos pères, d'être moins éloquent, sans pouvoir cesser de l'être toujours; ainsi l'on aperçoit l'orateur dans toutes ses Mercuriales; mais dans les unes il paroît tout entier, et son éloquence y déploie toute sa magnificence: dans les autres, il semble en tempérer l'éclat, et lui

(1) II[e] et XVIII[e] Mercuriales.

prescrire des bornes plus étroites. Nous aurions cru mériter de justes reproches, si, pour ne présenter que les discours qui peuvent faire le plus d'honneur à l'éloquence de M. le chancelier d'Aguesseau, nous eussions privé le public de ceux où un motif si louable lui faisoit craindre de la montrer.

Comme la fonction de faire les Mercuriales se partage entre le premier avocat-général et le procureur-général, M. d'Aguesseau s'en est acquitté d'abord dans la première qualité, et ensuite dans la seconde.

La troisième partie de ce recueil contiendra ses discours domestiques, si l'on peut se servir de cette expression : ce sont d'utiles intsructions sur les études propres à former un magistrat, et à le rendre tel qu'il l'a dépeint dans ses Mercuriales. On croit y entendre un père savant et vertueux, qui parle, avec autant de douceur que de lumière, à un fils à qui il témoigne la plus grande tendresse, et le desir le plus ardent de le mettre en état de servir le public. Il y découvre le fond de son cœur, aussi-bien que l'étendue immense de son savoir, et celle de son esprit. Il ouvre à son fils la carrière la plus vaste, et l'encourage à y marcher par de grands motifs exprimés dans les termes les plus nobles et les plus touchans. Tan-

tôt il se contente de lui indiquer les sources où il doit puiser; tantôt il entre dans tous les détails du travail qu'il l'exhorte à entreprendre; et souvent les sujets d'études ou de réflexions qu'il lui propose, allument dans lui-même un feu qui produit des traits et des tableaux pareils à ceux qui attirent l'admiration dans les plus brillantes de ses harangues.

Nous sommes parvenus à trouver cinq instructions, dont une seule avoit été imprimée en 1756.

La première commence par tracer un plan général d'étude, et contient deux parties; l'une sur la religion, l'autre sur la jurisprudence.

La seconde, en suivant le même plan, concerne l'étude de l'histoire, et en fait sentir toute l'utilité.

La troisième regarde l'étude des belles-lettres, qui étoit la dernière partie de ce plan. On y verra avec quelle satisfaction il parloit d'une étude qui a toujours fait ses délices. Mais des occupations qu'il préféroit à son goût ne lui ont pas laissé le temps d'achever cette instruction.

Pour y suppléer autant qu'il est possible, nous y joindrons un écrit fait dans un temps où retiré à sa terre de Fresnes, il étoit plus libre de suivre son inclination pour les belles-lettres. M. de Valincour, dont le nom est déjà si connu de ceux qui

les cultivent, et qui étoit si digne de l'estime et des sentimens que M. le chancelier d'Aguesseau lui témoigne dans cet écrit, lui avoit communiqué un discours dont le sujet étoit, *de l'Imitation par rapport à la tragédie*. En ne pensant qu'à faire des remarques sur ce discours, il en fit un lui-même, qu'on peut regarder comme un traité de poétique, où il ajoute ce qui manque à celui d'Aristote, et montre que la connoissance du cœur humain, dans laquelle il avoit puisé les principes de l'art oratoire, est aussi la source des règles du poëme tragique, et de la poésie en général. Il fait sentir que ce qui fait la force des impressions que l'on éprouve à la vue d'un spectacle, en fait en même temps le danger; et il est aisé de voir pourquoi il n'y avoit jamais assisté, comme il le dit lui-même à la fin de cet ouvrage.

On trouvera encore des réflexions sur les avantages de l'étude des belles-lettres dans la quatrième instruction, qui contient des avis et des observations dignes de son auteur, et qui n'est cependant qu'une lettre écrite rapidement, pour rappeler à son fils ce qu'il lui avoit expliqué dans une conversation sur les fonctions de la charge d'avocat du roi au Châtelet, qu'il alloit exercer. C'est celle qui avoit été déjà donnée au public.

La dernière instruction sur l'étude du droit ecclésiastique est un simple mé-

moire où, après avoir donné une notion générale de ce droit, M. le chancelier d'Aguesseau marque les noms des principaux auteurs qui en ont traité; mais cette espèce de notice est accompagnée de réflexions si justes, et de jugemens qui caractérisent si bien plusieurs de ces écrivains, que le public nous saura gré de lui avoir fait part d'un fragment toujours précieux, et regrettera avec nous que ce mémoire n'ait pas été fini.

Un autre fragment qui nous a paru devoir être mis à la suite de ces instructions, peut exciter encore plus les regrets des lecteurs et les nôtres. C'est le commencement d'un ouvrage sur les objets mêmes auxquels il recommande en plusieurs endroits des instructions, de s'attacher principalement en lisant les historiens et les jurisconsultes; le droit naturel, le droit des gens, le droit public de chaque nation, et en particulier celui de la France. C'est ainsi qu'un esprit supérieur sait traiter en grand la science des lois, en distinguer toutes les branches, et en découvrir la tige commune, plantée, si l'on peut s'exprimer ainsi, par la main du suprême législateur. On peut juger de la manière dont un si beau projet auroit été exécuté, par la première partie, qui est la seule qui nous soit parvenue en entier. Nous n'avons pu trouver qu'une portion du sur-

plus de ce traité qui n'a pas été achevé.

Il y a une liaison nécessaire entre toutes les vérités, et l'on pourra trouver quelquefois dans un des ouvrages que nous avons rassemblés, celles qui se sont présentées dans un autre; mais elles pourront paroître nouvelles par la variété des sujets auxquels elles sont appliquées; et la méthode de M. le chancelier d'Aguesseau étoit de remettre toujours devant les yeux les principes dont il avoit à tirer des conséquences, et qu'il croyoit qu'on ne pouvoit ni trop méditer, ni trop rappeler aux hommes.

On trouvera après cet avertissement un abrégé des principales circonstances de sa vie. C'est un usage ordinaire de mettre au commencement du recueil des ouvrages d'un auteur illustre, les éloges qui en ont été faits par différens écrivains. Ceux que nous avons rassemblés feront honneur à la mémoire de leurs auteurs, comme à celle du grand magistrat qu'ils ont si dignement loué (1); mais le plus grand éloge

(1) On sera peut-être surpris de ne pas voir ici l'éloge auquel l'Académie française décerna le prix qu'elle avoit proposé pour l'année 1760; mais cet éloge se trouve dans le recueil des Œuvres de M. Thomas, recueil qui est sans doute entre les mains de tous les admirateurs de l'illustre chancelier d'Aguesseau.

qu'on puisse lui donner, c'est de dire qu'il a vécu sans autre passion que celle de la science, sans autre desir que celui du bien public; et c'est aussi à l'utilité publique que ce recueil doit être consacré.

ABRÉGÉ

DE

LA VIE DE M. LE CHANCELIER D'AGUESSEAU.

HENRI-FRANÇOIS D'AGUESSEAU, chancelier de France, commandeur des ordres du roi, né à Limoges le 27 novembre 1668, doit être mis au rang des hommes illustres, soit comme savant, soit comme magistrat. Il étoit descendu, du côté paternel et du côté maternel, de familles distinguées par leur ancienneté et par leurs services. *Henri d'Aguesseau*, conseiller d'état et au conseil royal, son père, et *Claire le Picart de Perigny*, sa mère, lui fournissoient deux grands modèles; et l'on reconnoissoit en lui leurs différens caractères. Il avoit un cœur vertueux, plein de douceur et de bonté; un esprit élevé, une imagination féconde en grandes images, qui lui fournissoit sans efforts les expressions les plus lumineuses, et qui étoit toujours conduite par la raison; une facilité surprenante pour apprendre, avec une mémoire prodigieuse qui acquéroit toujours, sans rien perdre de ce qu'elle avoit acquis Son père fut presque son seul maître. Il avoit senti, dès son enfance, tout ce qu'il pouvoit en attendre, et s'appliquoit à l'instruire même dans le temps où des conjonctures difficiles lui donnoient le plus d'occupations dans l'intendance du Languedoc Les fréquens voyages qu'il étoit obligé de faire, dans lesquels il étoit presque toujours accompagné de quelques personnes qui aimoient les lettres, étoient pour son fils autant d'exercices littéraires. Une telle

éducation lui donna tant d'ardeur pour les sciences, qu'il parvint à les réunir presque toutes. Il savoit la langue française, non par le seul usage, mais par principes; le latin, le grec, l'hébreu, et d'autres langues orientales, l'italien, l'espagnol, le portugais et l'anglais. Aussi il disoit quelquefois *que c'étoit un amusement d'apprendre une langue.* La lecture des anciens poètes fut, selon son expression, *une passion de sa jeunesse.* La société de deux grands poètes français (Racine et Boileau) faisoit alors ses délices, et il ne s'en permettoit point d'autres: lui-même faisoit de très-beaux vers, et conserva ce talent jusqu'à ses dernières années. Quoiqu'il le cachât, on le reconnoissoit dans sa prose même, qui avoit le feu noble et l'harmonie de la poésie. Son père, qui lui avoit fait apprendre exactement les règles de l'art oratoire, l'engagea, après l'avoir appliqué ensuite à la philosophie, à lire encore pendant une année les anciens orateurs. Il le mit par là en état de les atteindre, en y joignant l'art de raisonner, si nécessaire sur-tout dans le genre d'éloquence qui a pour objet d'affermir l'autorité de la justice. Jamais il ne connut ni ne voulut employer d'autres moyens pour faire adopter ses pensées. Les ouvrages de Descartes, que son père ne lui fit lire qu'après ceux qui étoient dans le goût de la philosophie d'Aristote, lui firent sentir, par la seule comparaison des uns aux autres, les avantages de cet ordre qui, en partant d'un point évident, conduit à une démonstration assurée. L'usage qu'il en faisoit dans les matières de droit y répandoit le plus grand jour. Il aimoit sur-tout les mathématiques : on l'a vu souvent, lorsqu'il étoit fatigué des affaires, prendre un livre de géométrie ou d'algèbre. C'étoit un plaisir qu'il substituoit à ceux qui dissipent l'esprit loin de le ranimer. Son principe étoit, que *le changement*

d'occupation est seul un délassement ; et ce fut ainsi qu'au milieu des fonctions les plus pénibles il trouva le moyen d'étendre toujours ses connoissances. Jusqu'à la fin de sa vie, il ne faisoit aucun voyage, sans lire en chemin des ouvrages de philosophie, d'histoire ou de critique. On sait jusqu'à quel point il avoit approfondi la science de son état. Il avoit lu et médité les lois tirées des jurisconsultes romains auxquelles il donnoit la préférence, les constitutions des empereurs, grecques et latines, les ordonnances de nos rois, les coutumes, dont il avoit recherché la source dans les antiquités du droit féodal et de la monarchie française ; et s'étoit encore instruit des lois et des formes observées dans les autres états. Avec toutes ces sciences et un génie supérieur dont les premières idées étoient toujours sûres, M. *d'Aguesseau* avoit une défiance extrême de ses lumières. Il en faisoit usage, non pour paroître au-dessus des autres, mais pour leur être utile ; et il étoit le seul qui ne s'aperçût pas de tout le bien qu'il faisoit. Les principes de religion qu'il suivit toute sa vie, avoient éloigné de lui toutes les passions et toute autre vue que celle de faire du bien. Il ne pensa pas seulement à tirer aucune autre espèce d'avantages des places qui vinrent le chercher, pendant qu'en philosophe chrétien, il n'aspiroit ni au crédit, ni aux biens, ni aux honneurs. Il avoit fait le premier essai de ses talens dans la charge d'avocat du roi au Châtelet, où il entra à l'âge de vingt-un ans : et quoiqu'il ne l'eût exercée que quelques mois, son père ne douta pas qu'il ne fût capable de remplir une troisième charge d'avocat-général au parlement, qui venoit d'être créée. Le feu roi la lui donna par préférence à un autre sujet, en disant *qu'il connoissoit assez le père pour être assuré qu'il ne voudroit pas le tromper,*

même dans le témoignage qu'il lui avoit rendu de son fils. Il y parut d'abord avec tant d'éclat, que le célèbre Denis Talon, alors président à mortier, dit *qu'il voudroit finir comme ce jeune homme commençoit.* Il suffisoit à une multitude d'affaires, les traitoit toutes à fond; et souvent il découvroit des lois, des pièces, ou des raisons décisives qui avoient échappé aux défenseurs des parties. Il réunissoit à l'érudition, l'ordre et la clarté des idées, la force du raisonnement et l'éloquence la plus brillante; ce qui auroit fait croire que chacun de ses plaidoyers étoit le fruit d'une longue préparation. Cependant il n'en écrivoit ordinairement que le plan, et réservoit le travail d'une composition exacte pour les grandes causes, ou pour les réquisitoires qu'il fit lorsqu'il fut devenu premier avocat-général, et dont quelques-uns ont été imprimés dans le temps même. Ses harangues étoient regardées comme des chefs-d'œuvre d'éloquence. Il employoit le loisir de la campagne pendant les vacances, à les composer, et à goûter au milieu de sa famille les douceurs de la vie privée, et de la société de quelques amis savans. Il en jouissoit tranquillement, lorsqu'on vint lui apprendre qu'il avoit été nommé à la charge de procureur-général. Louis XIV l'avoit choisi pour la remplir, sur ce que le premier président de Harlay lui avoit dit de son mérite, quoiqu'il n'eût alors que trente-deux ans, et s'étoit fait un plaisir d'apprendre lui-même ce choix à M. d'Aguesseau son père. A cette nouvelle, il ne pensa qu'à l'étendue des devoirs attachés à cette place, et les remplit tous avec une égale supériorité. Il montra sa sagesse et sa vigilance dans le détail de l'administration des hôpitaux, dans ses vues pour le soulagement des pauvres des provinces, et dans les calamités publiques, telle que la disette de 1709, qu'il

avoit prévue le premier sur des observations qu'il fit à sa campagne, et dont il avoit indiqué le remède, en conseillant de faire venir des blés avant que le mal eût produit une alarme générale. Le criminel lui étoit plus à charge, la sévérité étant opposée à son caractère; et il se félicitoit lorsque son ministère ne l'obligeoit pas de rien ajouter à celle des premiers juges. Ses observations sur les lois qui concernent l'instruction criminelle lui servirent depuis pour les perfectionner, et ses réponses aux lettres des officiers du ressort du parlement formoient comme une suite de décisions sur la jurisprudence et sur leur discipline. Les affaires du domaine fournissoient un champ vaste et plus agréable à ses recherches et à son éloquence, qui brilloit encore dans ses mercuriales. Dans celle qu'il fit après la mort de M. Lenain, son ami et son successeur dans la charge d'avocat-général, il plaça un portrait de ce magistrat, qui fit une impression si forte sur lui-même et sur les auditeurs, qu'il fut obligé de s'arrêter tout à la fois par sa propre douleur et par des applaudissemens qui s'élevèrent au même instant. Il fut l'auteur de plusieurs réglemens autorisés par arrêts, et chargé de la rédaction de plusieurs lois par M. le chancelier de Pontchartrain, qui lui prédit qu'il le remplaceroit un jour. D'autres ministres, et le roi lui-même, lui demandoient souvent des mémoires, qui étoient tous aussi solides que bien écrits. Il représentoit avec autant de candeur que de respect ce qu'il pensoit être du devoir indispensable de son ministère; et on le crut menacé d'une disgrace à la fin du règne précédent.

Au commencement de la régence, il fut honoré de la plus grande confiance, même sur les affaires d'état, par M. le duc d'Orléans. Quoi-

qu'instruit des dispositions de ce prince à son égard, il venoit de refuser de faire aucune démarche pour son élévation, lorsque M le chancelier Voisin mourut d'apoplexie la nuit du 2 février 1717. Dès le matin, M. le régent l'envoya chercher : il étoit sorti. Ce prince envoya chez lui de nouveau, et lui apprit ensuite que son empressement étoit pour le nommer chancelier, sans vouloir écouter ses représentations. Jamais choix ne fut plus applaudi; et l'on s'étonnoit de le voir, à quarante-huit ans et quelques mois, conduit jusqu'à la première charge du royaume, sans en avoir jamais demandé ni desiré aucune. Il y fut bientôt exposé à des orages. Il les vit se former sans chercher à les détourner, éclater sans en être ébranlé, et finir sans ressentiment, en s'attirant même l'estime et l'amitié de la plupart de ceux qui y avoient contribué. Sa première disgrace arriva à la fin de janvier 1718. M le régent lui envoya redemander les sceaux, et lui ordonna de se retirer dans sa terre de Fresnes. En 1720 il reçut ordre d'en revenir sans l'avoir demandé, et les sceaux lui furent rendus. Ils lui furent ôtés pour la seconde fois, et il retourna à Fresnes au mois de février 1722. Il n'en fut rappelé qu'au mois d'août 1727, et reprit alors l'exercice d'une grande partie des fonctions dont il avoit été chargé auparavant; mais les sceaux ne lui furent remis qu'en 1737.

Maître de son temps pendant ses deux séjours à Fresnes, il en employa une partie à l'étude des livres sacrés, sur lesquels il fit des notes savantes, après avoir comparé les textes écrits en différentes langues; une autre partie à rédiger les vues qu'il avoit conçues sur la législation; une autre à exercer lui-même ses enfans sur les belles-lettres et sur le droit, et à com-

poser pour eux un excellent plan d'études. Les mathématiques, la physique, la poésie, l'agriculture, les plans qu'il se plaisoit à faire exécuter sous ses yeux, et dans lesquels même on reconnoissoit la beauté de son génie, étoient ses amusemens. Ceux qui excelloient dans les beaux-arts et dans les sciences, s'empressoient de venir profiter de son loisir et de ses réflexions. En le suivant dans ce genre de vie, on auroit cru qu'il n'en avoit jamais connu d'autre. Il disoit lui-même quelquefois qu'il s'appliquoit à ces objets par goût, et aux affaires uniquement par devoir. Cependant on ne s'aperçut pas davantage, lorsqu'il recommença à s'en occuper, qu'il eût cessé d'y penser pendant plusieurs années. Il se livra aussitôt à un travail infatigable, qu'une santé conservée par la sobriété et l'éloignement de tout excès, lui fit soutenir jusque dans l'âge le plus avancé, qui ne diminua rien de la fleur de son esprit. On trouvoit en lui l'interprète des lois le plus éclairé, le magistrat le plus attentif à les faire observer, et le plus sage législateur. Dans les assemblées dont il étoit le chef, il écoutoit les réflexions de chacun sans laisser apercevoir les siennes; ensuite il développoit les vrais principes, en faisant sentir avec ménagement, et comme en passant, ce qui pouvoit n'y être pas assez conforme, et il finissoit par des raisons si fortes et si frappantes, que les uns se réunissoient à l'avis qu'il trouvoit le meilleur, les autres étoient surpris de ne les avoir pas proposées pour le soutenir; et quelquefois tous revenoient à un avis que lui seul avoit ouvert. Il employoit la persuasion et l'exemple pour maintenir l'autorité de la loi; et s'il falloit la faire parler avec force pour rappeler au devoir, ses expressions étoient moins le langage d'un supérieur que celui d'un père. Il se faisoit un plaisir de marquer sa confiance aux magistrats

qui se distinguoient dans chaque province, de leur procurer, souvent à leur insu, des bienfaits du roi, que le desir de récompenser le mérite pouvoit seul l'engager à solliciter. Ses lettres aux premiers magistrats étoient également remplies d'instruction et de sentiment : aussi ils l'aimoient autant qu'ils l'admiroient, et le regardoient comme leur modèle et leur oracle.

Il n'étoit pas moins aimé et honoré des savans, même étrangers, qui trouvoient en lui un protecteur et une source de lumières. Dans la derniere année de sa vie, il fut consulté, et écrivit une lettre remplie de réflexions aussi solides que savantes, qui furent suivies dans la réformation du calendrier qui se fit en Angleterre.

Ses vues sur la législation répondoient à l'élévation et à la maturité de son esprit : elles tendoient à établir une entière uniformité dans l'exécution de chacune des anciennes lois, sans en changer le fond, et à y ajouter ce qui pouvoit manquer à leur perfection. Pour bien exécuter chaque partie d'un plan si étendu, il se proposa de travailler successivement à des lois qui se rapportoient à trois objets principaux : les questions de droit, la forme de l'instruction judiciaire, et l'ordre des tribunaux. Sur chaque matière, il prenoit les avis des principaux magistrats des compagnies, et de plusieurs personnes du conseil, rédigeoit lui-même les décisions, retouchoit plusieurs fois ce qu'il avoit rédigé, et consultoit encore des jurisconsultes et des magistrats distingués, avant que d'y mettre la dernière main. Ainsi chaque loi étoit l'ouvrage d'une longue méditation ; et elle étoit reçue avec d'autant plus de confiance, qu'elle avoit été précédée d'un plus grand examen. S'il restoit encore quelques doutes, des lettres dignes du législateur les faisoient bientôt disparoître. Les ordonnances sur

les donations, les testamens et les substitutions, remplirent en grande partie le premier objet: les ordonnances sur la poursuite du faux, sur les évocations et les réglemens de juges, concernent le second, aussi-bien que le réglement du Conseil de 1738, par lequel il procura aux parties dont les affaires étoient décidées sous ses yeux, une forme de procéder aussi sûre qu'abrégée. La réunion qu'il fit des siéges royaux établis dans les mêmes villes pour diminuer les degrés de jurisdiction, et plusieurs déclarations sur les fonctions de différentes compagnies ou d'autres officiers, se rapportent au troisième objet. Il fit encore travailler à la réformation et à l'autorisation de quelques coutumes. Des travaux si immenses ne faisoient aucun tort au travail ordinaire de sa charge : souvent même il entroit dans la discussion la plus exacte de quelques affaires particulières, par compassion pour des malheureux à qui il fournissoit des secours dont ils ignoroient l'auteur.

Dans le cours de l'année 1750, il se vit obligé, par des infirmités douloureuses, d'interrompre souvent son travail, et résolut de quitter sa place: pensant, comme il l'expliqua lui-même, que la providence l'y ayant appelé, lui avoit imposé l'obligation de la conserver tant qu'il avoit pu s'acquitter de tous ses devoirs; mais que sa santé ne lui permettant plus d'en remplir qu'une partie, *la meme providence lui donnoit un ordre contraire*. Il écrivit donc au roi pour lui demander la permission de donner sa démission. Il la dicta lui-même, et fit, jusque dans cette occasion, des recherches dans des manuscrits de sa bibliothèque. Il en signa l'acte le jour même qu'il finissoit sa quatre-vingt-deuxième année, après avoir été revêtu de la dignité de chancelier pendant près de trente-quatre ans. Le lendemain il la remit

au comte de Saint-Florentin, secrétaire d'état, et ses deux fils allèrent avec ce ministre remettre les sceaux au roi, qui lui conserva les honneurs de cette dignité, avec cent mille livres de pension. Il en jouit peu de temps, et ne fut plus occupé qu'à faire usage, dans ses douleurs, qui augmentoient de plus en plus, des expressions de l'Ecriture qui lui étoient toujours présentes, n'ayant passé aucun jour depuis son enfance sans la lire. Il mourut le 9 mai 1751. Il avoit épousé en 1694 ANNE LEFEVRE D'ORMESSON, qui étoit morte à Auteuil le 1er décembre 1735 : il voulut être enterré auprès d'elle dans le cimetière de cette paroisse, pour partager, même après sa mort, l'humilité chrétienne d'une femme digne de lui.

DISCOURS

POUR LA PRÉSENTATION DES LETTRES

DE

M. LE CHANCELIER D'AGUESSEAU.

DISCOURS

Prononcé au parlement par M. TARTARIN, *avocat au parlement de Paris.*

Le 27 avril 1717.

MESSIEURS,

Chargé de vous parler de l'honneur que le roi a fait à Messire Henri-François d'Aguesseau, en l'élevant à la dignité de chancelier de France, j'ai l'avantage que c'est à vos yeux, que c'est dans cet auguste tribunal que M. le chancelier a exercé pendant tant d'années les charges d'avocat et de procureur-général.

Par-là tous ses services vous sont connus, toutes ses qualités vous sont présentes.

L'opinion que vous avez conçue de son mérite, les témoignages que vous en avez si souvent rendus, lui ont servi comme de degrés pour arriver à ce comble d'honneur : votre estime a déjà formé en sa faveur le plus sûr et le plus parfait éloge que l'homme vertueux puisse recevoir.

Avec quelle confiance ne devrois-je pas vous parler d'une vie toute dévouée à la justice, de ses talens, de l'esprit et du cœur que vos exemples et vos conseils ont perfectionnés, de ses vertus toujours utiles, toujours vraies, toujours uniformes, toujours appliquées à leur usage naturel, c'est-à-dire, à conspirer avec vous au bien public !

Sûr de ne rien dire dont vous ne soyez parfaitement instruits, on ne m'accuseroit point d'avoir, par complaisance ou par prévention mesuré les éloges par la dignité, et égalé la vertu à la récompense.

Cependant j'éprouve d'un côté la difficulté qu'il y a de répondre à ce que vous pensez d'un si grand magistrat, et de l'autre, celle de remplir l'attente de tous ceux sur lesquels un mérite si accompli a déjà fait de si fortes impressions.

La modestie de M. le Chancelier semble me prescrire en même temps des lois très-rigoureuses.

Il souhaiteroit qu'on rejetât tous les éloges sur la mémoire d'un aïeul et d'un père qui ont fait tant d'honneur à la magistrature ; qu'on ne parlât des différentes fonctions qu'il a exercées dans ce tribunal, que pour marquer les qualités qui lui auroient été nécessaires pour les remplir, et qu'on ne fit attention à cette première dignité à laquelle il est parvenu, que pour en expliquer les devoirs et les dangers.

Comment donc accorder cette austère modestie avec les desirs du public ?

Comment trouver ces tempéramens si dif-

ficiles qui, sans blesser cette première vertu de M. le Chancelier, ne fassent rien perdre aux autres? C'est à vous, Messieurs, à remplacer par vos sentimens ce qui manquera à ce discours, soit par la foiblesse de mes expressions, soit par la déférence que je dois aux intentions de M. le Chancelier.

Le riche patrimoine de science et de justice que l'aïeul et le père de M. le Chancelier lui ont transmis, doit être regardé comme une juste possession de sa famille.

Messire Antoine d'Aguesseau, premier président de Bordeaux, aïeul de M. le Chancelier, parut dans cette place comme un prodige d'érudition et de science, réunissant dans sa personne toutes les lumières que le ciel partage ordinairement à plusieurs, possédant éminemment et sans réserve toutes ces précieuses qualités que Dieu ne communique que par mesure et par degré aux personnes les plus excellentes. C'est le témoignage qu'en rend un historien fidèle (1) de la province de Guienne, qui a écrit plusieurs années après la mort de ce magistrat.

Mais que de vertus à imiter dans la personne de M. Henri d'Aguesseau, conseiller d'État au conseil royal et au conseil de régence, père de M. le Chancelier!

S'il parvient aux plus grands emplois, son mérite est sa seule protection; s'il acquiert l'estime d'un grand ministre, c'est en combattant avec courage son sentiment dans une

---

(1) Histoire de Saintonge, par Maichin, liv. Ier, chap. IV, n°. 16.

affaire importante dont il étoit rapporteur au conseil. Mais telle fut l'impression que forma la vertu noble et généreuse sur ce ministre si appliqué au bonheur de la France, si fameux par sa capacité dans l'administration des finances, qu'il accorda à M. d'Aguesseau toute sa confiance, qu'il le consultoit en tout ce qui regardoit le bien public, et qu'il le proposoit pour modèle à tous ceux qui desiroient de servir l'état.

Si M. d'Aguesseau est successivement employé dans les intendances du Limousin, de Guienne et de Languedoc, il devient l'amour et les délices des peuples par son équité, par les sages et heureux ménagemens qu'il mit en œuvre pour concilier les intérêts du roi avec ceux des peuples, et pour rendre le poids des impôts plus léger et moins onéreux. Ses vertus sont encore si fortement gravées dans leur cœur, et sa mémoire leur a été si précieuse après un si grand nombre d'années, qu'au premier bruit de sa mort (ce qui n'est peut-être jamais arrivé) les habitans de ces trois provinces lui ont décerné des honneurs funèbres, et ont fait des prières publiques pour lui.

La province de Languedoc, qui éprouva si long-temps les effets de sa prudence, se souvient encore des éloges qu'elle donna dans l'assemblée des Etats à ses graves et solides discours, dignes des plus beaux jours de l'éloquence. Elle reconnoît qu'elle doit à la persévérance de ses soins et de son application, et à cette haute intelligence qui s'étendoit à tout, la perfection du canal des deux mers, ouvrage qui, par sa grandeur, par son utilité,

et par les obstacles de la nature qu'il a fallu vaincre, surpasse les plus illustres monumens de l'antiquité. Mais elle n'oubliera point le désintéressement avec lequel il refusa les augmentations de pensions et les présens que la juste reconnoissance des trois États de cette province lui offrit.

Elle parlera toujours avec admiration de la grandeur d'âme qu'il fit paroître dans les troubles des Cevennes, survenus en 1683, lorsque, sans autre escorte que sa vertu, et sans autre sûreté que l'amour des peuples, de ceux mêmes qu'un faux zèle avoit aveuglés, il alla se placer dans le centre de la rebellion pour la calmer, et qu'il traversa plusieurs fois un pays où régnoient la fureur et le fanatisme. Sa sagesse fit rentrer tant de gens armés dans le devoir; ses sollicitations d'abord rejetées, mais à la fin écoutées, obtinrent de la clémence du roi le pardon et la grâce de tant de coupables.

Cette simplicité si rare, cette modestie si sincère, qui le cachoit à lui-même, et qui lui servoit comme de voile pour dérober aux autres la connoissance de tant de talens et de tant de vertus, contribuoit à lui concilier tous les cœurs et toutes les affections.

Elle lui servit, lorsqu'il fut placé dans le conseil, à calmer l'inquiétude de ceux qui redoutoient la supériorité de son génie, et leur persuada qu'ils avoient tort de s'alarmer de la réputation d'un homme qui étoit si véritablement sans desirs et sans ambition.

Il ne cesse pas néanmoins d'être utile. Forme-t-on des projets de réformation sur la manière de lever les droits du roi, M. d'Agues-

seau est de nouveau renvoyé dans les provinces; il visite la plus grande partie du royaume en deux années de temps; il approfondit tous les abus, il indique tous les remèdes; et si le malheur des guerres qui se sont succédées, fit perdre à la France le fruit de ses travaux, il ne perdit rien du mérite de son zèle, et de son amour pour le soulagement des peuples.

Je n'entreprends pas, Messieurs, de parcourir toutes les actions de ce grand homme. Quelle matière d'éloge dans le soin qu'il prit pour prévenir la perte entière du commerce, qui paroissoit inévitable pendant les deux dernieres guerres, dans le refus des plus hautes places, plus grand que les honneurs mêmes, et dans toutes les circonstances d'une vie si utile à l'Etat, et si édifiante pour la Religion!

Je ne vous parlerois, Messieurs, que du père, si je suivois les mouvemens du fils. C'est le seul endroit par lequel M. le Chancelier souffre qu'on le loue. Avec quelle sensibilité ne reconnoît-il pas qu'il doit tout au bonheur d'avoir eu un tel père, d'avoir trouvé (pour me servir de l'expression d'un ancien), dans un si parfait modèle, l'objet de son respect et de sa tendresse, et de n'avoir rien eu qu'a imiter dans celui auquel la nature a voulu qu'il ressemblât!

Mais il est temps de vous parler des différentes fonctions que M. le Chancelier a exercées dans ce tribunal.

A peine resta t-il quelques mois dans la charge d'avocat du roi au Châtelet, qu'il fut

choisi, à l'âge de vingt-deux ans, pour être avocat-général en la cour.

Que de qualités nécessaires à celui qui remplit une fonction si importante !

Une éloquence égale aux plus grands sujets, proportionnée aux plus simples ; une érudition assez vaste pour fournir à toutes les matières qui se présentent, assez sage et assez retenue pour ne se produire qu'autant que la nécessité l'exige ; de la netteté pour démêler les affaires les plus épineuses, de vives lumières pour tirer la vérité des abymes et des obscurités qui l'enveloppent ; une profondeur de raisonnement qui, par une douce et utile violence, ébranle et entraîne tous les suffrages : être brillant sans cesser d'être solide, ne charmer que pour inspirer la justice, chercher à éclairer et non à éblouir, faire servir la richesse des expressions et la variété des pensées à augmenter la force des preuves et des raisons.

Le desir de parvenir à la plus haute perfection du magistrat, le portera à étudier votre esprit et votre sagesse, à avoir recours à ces trésors toujours ouverts, à cette source inépuisable de lumières et de prudence, pour se remplir de ces grandes règles, de ces principes invariables qui élèvent l'esprit et qui fortifient le cœur du juge. Par-là il arrivera promptement à ce point de maturité qu'on n'acquiert souvent que par une expérience tardive.

Chargé des plus grands intérêts de la justice, il ne pourra être supérieur au poids, à la multitude et à la diversité des affaires, s'il n'a reçu de la naissance une mémoire excellente

qui saisisse avec promptitude et qui ne perde jamais les connoissances qu'elle a saisies, une pénétration d'esprit capable de tout approfondir, un jugement exquis et solide qui le conduise sûrement à la décision; s'il ne met à profit ces dons de la nature, par une application qui ne soit jamais divertie, par un oubli de tous les plaisirs, hors celui de servir le public. Pour relever un ministère si saint et si utile, il doit encore perfectionner ces présens du ciel par une piété sans ostentation, fidèle à tous les devoirs de la religion; par une noblesse de sentimens incapable de se démentir, et par un zèle de la justice qui soit le principe et la force de toutes ses actions. Enfin, il faut qu'aux qualités de l'esprit qui font naître l'admiration, il ajoute toutes les vertus du cœur, seules capables de mériter toute la confiance.

Je ne fais point d'application : vos sentimens la feront sans que j'y contribue. Cette réputation universelle, acquise par tant d'actions célèbres, l'avoit déjà prévenu; mais le barreau qui se sentit animé d'une nouvelle ardeur, qui fut excité à faire de nouveaux efforts pour se rendre digne des bontés de la Cour, publiera toujours combien il fut redevable à de si grands exemples. Cet illustre barreau que M. le Chancelier a chéri avec tant de tendresse (il nous permet encore cette expression), qu'il a protégé si utilement et en tant de manières, auquel il a si souvent tracé l'image de la plus parfaite éloquence et de la plus exacte probité, si nécessaire à l'orateur, ne perdra jamais ni la mémoire de

ses vertus, ni la reconnoissance de ses bontés.

Heureux ceux qui ont pu contempler de plus près toute la force et l'étendue de ce grand génie, pénétrer dans ce cabinet où tout inspiroit la science et la vertu, où l'innocence des mœurs, la pureté des sentimens, la candeur, l'ingénuité, l'humanité, la douceur de la société se joignent à une capacité qui non-seulement embrassoit toutes les parties de la jurisprudence, mais qui s'étendoit encore à toutes les sciences qui pouvoient, ou être utiles, ou enrichir l'esprit!

On avoit craint jusque-là de se livrer à des connoissances qui ne paroissoient étrangères que parce qu'on les regardoit comme trop abstraites dans leur objet, comme infinies dans leur étendue; et M. le Chancelier les avoit épuisées sans s'être jamais écarté des fonctions de la justice, sans avoir rien ignoré de ce qui étoit essentiel à ses devoirs. Ce qui auroit rempli la vie de plusieurs hommes, n'avoit été que l'occupation de son repos et le délassement de son esprit.

Aussi consommé dans toutes ces connoissances que s'il n'en avoit cultivé qu'une seule, les plus éclairés, ceux qui excelloient, étoient surpris de voir que ses vues avoient été plus loin que l'application la plus constante. Esprit véritablement sublime, esprit né pour être l'ornement de son siècle, il fournissoit à ceux qui avoient vieilli dans l'étude de ces différentes sciences, de nouvelles réflexions, des routes jusqu'alors inconnues, pour les porter jusqu'à leur dernière perfection.

Quelles espérances ne conçut-on pas sur le

progrès d'un mérite si rare et si universel ! Quelles dignités parurent être au-dessus de sa capacité ? Quels vœux ne forma-t-on point pour son élévation ? Et qui ne crut que former des vœux en sa faveur, c'étoit en former pour l'honneur de la justice et pour le bien de l'Etat ?

Il passe dans la place de procureur-général, dans un temps où les travaux pénibles de la charge d'avocat-général causoient de justes alarmes pour sa santé.

Le public en fut redevable à un grand magistrat (1) dont la mémoire sera toujours révérée dans ce tribunal. Ce magistrat, exact observateur d'un mérite auquel ceux qui s'offensent de la vertu même ne pouvoient refuser leur estime, inspiré, forcé par le seul intérêt du bien public, avoit fait connoître au roi combien il lui étoit important de se conserver dans une autre fonction, un si excellent défenseur de ses droits, un protecteur si zélé des intérêts de l'Église et du Public.

M. d'Aguesseau fut alors persuadé qu'il devoit se remplir de tout votre esprit, s'animer de tout votre zèle, se revêtir, pour ainsi dire, de toute votre justice, se regarder comme comptable envers vous de la police de toutes les jurisdictions qui vous sont soumises, responsable de l'ordre de toutes les magistratures, chargé de l'exécution de toutes les lois, tenu de vous déférer tous les abus, et de prévenir tous les désordres.

Il crut que non-seulement le Palais, non-

(1) M. le premier Président de Harlay.

seulement cette grande ville, mais les provinces les plus éloignées de votre ressort, devoient ressentir les effets de ses soins et de son application; que par une continuelle correspondance avec tous les magistrats inférieurs, il étoit obligé de porter par-tout l'impression et le respect de votre autorité, former entre ce premier tribunal et les tribunaux subalternes, cet accord parfait si nécessaire pour maintenir l'ordre, et pour faire régner une discipline uniforme; se prêter sans réserve à tous les besoins de la justice; être instruit de tout; remédier à tout, à l'impunité des crimes, à l'oppression des foibles, à l'indolence des officiers, à leurs divisions, si fatales au public, à l'abus de leur autorité, à l'excès même de leur zèle.

Censeur nécessaire de tous les vices par sa dignité, il se proposa de faire respecter la censure sans la rendre odieuse; et sans rien relâcher de l'autorité des lois ni de la rigueur de son ministère, de n'affecter ni un zèle farouche, ni une austérité inflexible, dont le seul fruit est d'irriter, et non de corriger, d'imprimer la crainte sans inspirer la vertu; d'imiter enfin la perfection qu'un grand philosophe desiroit dans la loi même, de gagner souvent les hommes, de persuader beaucoup, sans employer par-tout les menaces et la terreur des peines.

C'est à vous, Messieurs, à décider si M. le Chancelier a rempli ce caractère qu'il s'étoit proposé: son attention a toutes les fonctions de son ministère vous est connue.

Vous savez encore si son exemple, plus

efficace que la loi même, si cette vie toujours irréprochable, ne fut pas une censure utile et continuelle, qui ramenoit les hommes à la règle, et qui les faisoit rentrer dans l'ordre, autant par le desir de l'imiter, que par la honte qu'il y avoit de persévérer dans le désordre.

Dans ces jours consacrés à la censure publique, il forma l'idée du magistrat accompli, du juge exempt de toutes les foiblesses, élevé au-dessus de toutes les craintes, de toutes les affections, perfectionnant la justice par la religion, et réduisant toutes ses vues et ses desirs à l'accomplissement de ses devoirs. Il avoit trouvé dans ce tribunal un grand nombre d'excellens et de parfaits modeles de ce magistrat accompli. Mais ne l'avoit-il pas lui-même exprimé par ses mœurs et par sa conduite? et par là n'étoit-on pas encore engagé à s'affermir contre le relâchement, et à se fortifier dans la vertu?

Mais sa modestie ne peut être blessée, si je dis que, de toutes les fonctions attachées à sa dignité, celle qui l'intéressa le plus, celle qui lui fut la plus chère, fut d'être par devoir et par état le protecteur des pauvres et des malheureux. Je n'ai garde de divulguer ici les secrets de sa charité, je ne parle que du magistrat public.

Il eut toute la tendresse et toute la prévoyance d'un père de famille, pour régler et pour soutenir ces hôpitaux, asyles de tant de misères, que la piété a édifiés, et que le malheur des temps a si souvent menacés d'une ruine prochaine.

Ceux qui gémissoient dans d'obscures pri-

sons, soit par la malignité de leurs ennemis, soit par l'injustice de leur fortune, trouvoient un accès toujours libre pour faire parvenir jusqu'à lui le récit de leur infortune et de leurs disgrâces; ou plutôt son attention les prévint et pénétra jusque dans ces affreuses demeures, quelqu'éloignées qu'elles fussent, pour leur procurer par ses secours et par son autorité, ou la fin ou le soulagement de leurs maux.

Survient-il une disgrâce universelle dans le royaume, la rigueur de l'hiver a-t-elle anéanti sans ressource l'espérance de la moisson, également sensible aux misères publiques et particulières, son cœur en est agité, il en est pénétré, sa prudence n'en est point déconcertée: il court aux remèdes et aux précautions. Le plus grand, le plus vif de tous les intérêts n'a jamais excité des sollicitations plus empressées auprès du souverain et des ministres, que celles que M. le Chancelier employa pour obtenir et pour faire avancer ces secours étrangers, seuls capables de remédier absolument au mal, mais que les obstacles d'une longue guerre rendoient trop tardifs.

Dans l'attente de ces remèdes éloignés et incertains il fit renouveler ces anciennes lois qui furent l'ouvrage d'un grand chancelier, pour faire circuler toutes les réserves que l'avarice avoit formées, que l'inhumanité déroboit aux besoins publics.

Vous lui accordâtes ces réglemens si salutaires, qui, par une subsistance nécessaire conservoient la vie à tant de personnes destinées à périr par la faim et par la nécessité;

en un mot, il réveilla l'activité de tous les magistrats, son esprit anima tout, son zèle se répandit dans toutes les provinces; et s'il ne put vaincre le mal, du moins eut-il la consolation d'en diminuer l'excès et d'en abréger la durée.

Combien d'autres différens genres de mérite! Vos réflexions vous représentent tout ce que ce grand magistrat a fait de concert avec vous, dans le cours d'un ministère si important, pour l'intérêt de l'église, pour le bien de l'état, pour la dignité de cette auguste compagnie. Que je souhaiterois pouvoir parler de cette fermeté d'âme prête à sacrifier, non des espérances qu'il ne forma jamais, mais sa dignité même, plutôt que de prêter son ministère au sacrifice de nos saintes libertés, de ces lois si anciennes, que nos pères ont toujours regardées comme le fondement de la religion et de l'état! Que ne m'est il permis d'exposer à vos yeux d'autres exemples de magnanimité qui prouveroient jusqu'à quel point son cœur étoit inaccessible à l'ambition! Quelles impressions ne feroient pas de si grands exemples sur tous les esprits!

Mon silence qui est ici nécessaire, ne fera rien perdre à la vérité; et des vertus si rares, d'un si grand prix, ne seront point ensevelies dans l'oubli.

C'est ainsi, Messieurs, que M. d'Aguesseau accomplissoit la justice, lorsqu'une mort imprévue enleva à la France un chancelier qui, par une capacité éprouvée dans de grands emplois, par une égale intelligence du droit public et particulier, avoit mérité d'être le choix

d'un grand roi; et d'avoir part à sa plus étroite confiance.

Cette perte fut presque aussitôt réparée qu'annoncée. On apprit la mort de M. Voisin, et l'on sut en même temps que, par un choix qui avoit prévenu tous les desirs et toutes les espérances, il avoit pour successeur un de ceux pour lesquels on n'auroit pu se dispenser de former des vœux. Le public, plus sensible en cette rencontre à la fortune de l'état qu'à l'élévation de M. d'Aguesseau, fut moins touché de voir le mérite parfait récompensé par la plus haute dignité, que de voir la plus haute dignité accordée à celui qui étoit si capable de la remplir.

Dans cet applaudissement de tous les ordres du royaume, des personnes de tous les âges et de toutes les conditions, dans ce concert de joie que la seule estime avoit formé, on se félicitoit soi-même avant que de féliciter M. le Chancelier; on félicitoit par un retour de reconnoissance la sagesse du prince qui gouverne cet empire, et qui supplée par ses lumières à la foiblesse de l'âge du souverain. Rien de plus vif, rien de plus animé, que les sentimens qu'on avoit pour celui qui venoit de récompenser tant de vertus, et de faire un présent si précieux à l'Etat. L'auteur du bienfait paroissoit, pour ainsi dire, avoir acquis plus de gloire que celui qui l'avoit reçu. Tout ce que ce grand prince a fait jusqu'à présent d'utile, de nécessaire, de sage, de glorieux, pour réparer les malheurs de la guerre, pour assurer la durée de la paix, pour l'établissement de ces sages conseils, pour le sou-

lagement des peuples, pour diminuer les charges de l'Etat, pour remédier au désordre des finances, pour faire rentrer dans le trésor public ces richesses amassées par l'injustice et par l'oppression, paroissoit comme cimenté et comme affermi par le choix de M. d'Aguesseau.

Mais que les sentimens du public étoient peu d'accord avec ceux de ce grand magistrat! Le public se livre à la joie et à la reconnoissance; le seul chancelier refuse, combat : contraint d'accepter, on le voit frémir et trembler à la vue de cette grande dignité.

Cette frayeur, Messieurs, est un gage du bonheur public, et une caution bien sûre de la réalité et de la solidité des vertus qui l'ont élevé à cette première magistrature. Le charme des honneurs ne le surprend point; il n'est point ébloui par l'éclat de cette nouvelle dignité; il n'est frappé, il n'est saisi que des obligations et des dangers qui y sont attachés. Le pronostic est sûr : tout autre objet que celui de son devoir et du bien de l'Etat, sera incapable d'attirer ses regards, de remuer son cœur, et de fixer ses desirs.

En effet, Messieurs, qui a pu s'apercevoir qu'il soit survenu aucun changement dans la personne de M. le Chancelier? Egalité de mœurs, égalité de sentimens : ne semble-t-il pas que sa dignité ne l'ait élevé que pour mieux mettre au jour sa modération, sa douceur, son affabilité? Ces vertus qui furent celles de ses pères, qu'il a toujours si précieusement conservées, se répandent sur toute sa famille; sur cette épouse si constante dans

sa piété, si égale dans sa modestie, le modèle de celles de son sexe, et qu'on peut regarder comme la récompense de l'homme de bien; sur ces enfans dans lesquels on voit renaître les vertus de leur père, qui ne sont animés que des sentimens qu'une heureuse naissance leur a inspirés, et sur lesquels le public fonde déjà de si sûres espérances.

Dans la défiance où M. le Chancelier se trouve de pouvoir satisfaire à tant de devoirs, de pouvoir remplir tout ce qu'il doit au roi, tout ce qu'il doit à la justice, tout ce qu'il doit à l'État, si quelque chose le rassure, Messieurs, c'est l'espérance qu'il a de trouver en vous les mêmes secours de lumières, de sagesse, d'affection, qu'il a toujours éprouvés. Il se flatte que vous ne cesserez point de le regarder comme votre ouvrage, comme redevable à vos exemples et à vos suffrages de son élévation.

Pénétré de reconnoissance, il se fera dans tous les temps un devoir essentiel de concourir aux sentimens de justice qui animent tous ceux qui composent cet auguste sénat. Mais rien ne pourra rompre les nœuds d'amitié et de justice qui le lient si étroitement avec cet illustre chef, plus grand par ses vertus que par sa dignité; qui illustre un nom déjà si respectable par la gloire de ses actions, et par le sublime de ses sentimens; et qui, pour tout dire en un mot, représente et réunit si parfaitement dans sa personne toutes les qualités de ses ancêtres.

Avec ces secours, que n'a-t-on point droit de se promettre de M. le Chancelier?

Qui sera plus capable d'annoncer aux peuples les volontés du souverain, que celui qui rassemble si parfaitement toutes les graces et la majesté du discours?

Qui est plus propre pour porter au pied du trône les vœux et les supplications des peuples, que celui qui est si instruit de leurs besoins, et qui a été toujours si sensible à leurs peines?

Quel plus équitable dispensateur des graces, que celui que toutes ses affections portent à la clémence, et qui connoît tous les intérêts de la justice du prince?

Législateur qui possède l'esprit de toutes les lois, qui est lui-même, comme la loi, sans intérêt et sans passion, l'utilité de celles qu'il inspirera leur attribuera un caractère d'immortalité.

Premier dépositaire de la justice souveraine du prince, il la fera régner dans toutes les parties de l'Etat. Elle tiendra, suivant l'Ecriture (1), sa séance dans les grands lieux, elle éclairera jusqu'aux solitudes et aux lieux les plus écartés; il en gravera les sentimens dans le cœur de ce jeune souverain, qui est lui-même l'amour de ses peuples et le plus tendre objet de leurs vœux; il lui imprimera, il lui persuadera que cette justice est la première vertu des rois, aussi-bien que le plus noble caractère de la royauté.

Digne chef de toute la magistrature, il connoît les droits, les bornes et la dignité de tous les tribunaux; il conservera le respect et

(1) *Isaï*, XXXII, 16.

l'autorité qui sont dus à leurs décisions.

Ministre également convenable au roi et à l'Etat, il est rempli de cette sagesse qui, suivant les expressions du plus sage des rois (1), *vaut mieux que la force*, qui est le fruit et l'application du travail, qui réunit l'expérience des siècles passés avec la science du temps présent, qui observe les momens, qui saisit les occasions, qui profite des conjonctures sans les prévenir ni les laisser échapper, qui est comme une sentinelle placée sur un lieu éminent, pour connoître tout, pour veiller à tout.

Ce ne sont plus, Messieurs, des desirs, ce ne sont plus des espérances que nous formons: ce sont des vœux accomplis, ce sont des fruits que nous commençons à cueillir, et qui se multiplieront tous les jours. Il ne me reste plus, en finissant un discours où le cœur a eu plus de part que l'esprit, et en réunissant vos sentimens avec ceux du public, qu'à souhaiter, pour l'intérêt du souverain et des peuples, que la justice puisse jouir long-temps d'un chef si accompli, le roi d'un ministre si éclairé, et la France d'un si grand chancelier.

Je requiers qu'il soit mis sur le repli des lettres, qu'elles ont été lues, publiées et enregistrées, pour être exécutées suivant leur forme et teneur.

(1) Ecclésiast ch. IX, 16.

DISCOURS

Prononcé à la cour des aides par M. Terrasson, *avocat au parlement de Paris.*

Le 2 juin 1717.

Messieurs,

La justice ne croit pas interrompre ses fonctions quand elle honore aujourd'hui son premier ministre. Engagée par les grands desseins qu'elle avoit sur lui, à le mettre dans ses voies, elle s'est hâtée de lui prodiguer ses lumières et ses trésors, et se faisant honneur du choix qui l'a élevé au plus haut degré de la magistrature, elle applaudit à cette élévation, comme à l'ouvrage de ses propres mains, et au triomphe de la loi même.

Ce que l'usage a établi pour la dignité, vous le ferez encore plus, Messieurs, par discernement et par goût pour la personne. Il ne manque à la grandeur de vos vues qu'un orateur qui les seconde, et qui puisse remplir au gré de l'esprit, comme au gré du cœur, l'emploi honorable, mais difficile, de parler de M. le Chancelier, et d'en parler devant vous. Dans cette situation, animé par les richesses de la matière, embarrassé par son étendue, je ne sais s'il ne faudroit point laisser à vos sentimens le soin d'un éloge que la parole ne peut qu'affoiblir.

Une réflexion soulage ici mon embarras; c'est que du moins il m'est commun avec ceux qui ont eu ailleurs la même fonction à

remplir. La supériorité de leurs lumières n'a servi peut-être qu'à leur faire apercevoir de plus près le danger de l'entreprise; et quelqu'avantage qu'ils aient sur moi par leurs talens, ils me permettront de reconnoître entre nous une égalité d'impuissance à atteindre toute la hauteur du sujet.

Tel est le sort bizarre de l'éloquence : accoutumée à jeter des voiles sur de véritables défauts, ou des fleurs sur des vertus souvent équivoques, elle demeure comme interdite à la vue de ces mérites parfaits qui n'attendent rien de son art, et qui sont à eux-mêmes, pour ainsi dire, leurs propres panégyristes.

Quel éloge, après tout, pourroit faire autant d'honneur à M. le Chancelier, que le seul éclat de sa réputation et de son nom? Quelle louange plus agréable et moins suspecte à ses yeux que celle qui s'élève du fond des cœurs, et qui, sans préparation, sans intérêt, sort librement de la bouche de la renommée! Ne nous flattons point : les couleurs les plus recherchées, les traits les plus vifs font moins pour sa gloire, que ces acclamations subites dont toute la France a retenti au premier bruit de son élévation; et il me semble que, pour être quitte de mon ministère, il me suffiroit de vous rappeler à ce jour heureux et encore proche, où une joie sincère et générale, un murmure confus d'applaudissemens dans tous les états, fit d'abord regarder comme la félicité du nouveau règne, le choix que l'auguste régent venoit de faire.

Cependant, puisqu'on attend quelque chose de plus en cette occasion, j'essaierai de répon-

dre aux intentions de cette illustre assemblée; trop équitable pour exiger que je surmonte les obstacles glorieux qui se trouvent dans le sujet même, et assez indulgente pour excuser les défauts que je ne devrai qu'à ma foiblesse.

Si les ancêtres de M. le Chancelier pouvoient trouver place dans un discours dont les bornes sont déjà trop étroites pour lui seul, un aïeul, premier président du parlement de Bordeaux; un père, conseiller d'état ordinaire et admis au conseil royal, offriroient d'abord à vos yeux les premières distinctions de la robe. Mais, ni dans l'aïeul, ni dans le père, il ne faut louer que ce que M. le Chancelier lui-même y a trouvé de plus louable, les lumières et les vertus. L'un, à la tête d'un grand parlement, en a fait l'honneur et les délices, et a mérité dans l'histoire publique de la province de Saintonge, un éloge (1) qui passera à la postérité pour servir de monument à sa gloire et à celle de ses descendans. L'autre n'a pas encore besoin que l'histoire nous instruise de ce qu'il a fait: témoins d'une partie de ses actions, nous pourrions en être nous-mêmes les historiens. Les différentes provinces qu'il a régies comme intendant, n'oublieront jamais qu'ayant accepté ce titre avec peine, il en a rempli les devoirs avec fidélité; que placé, pour ainsi dire, entre le prince dont il recevoit les ordres, et les peuples dont il écoutoit les plaintes, il a su, dans cette situation déli-

(1) Histoire de Saintonge, par Armand Maichin, Ier, hap. IV, n° 16.

cate, concilier les besoins de l'état avec ceux des particuliers, et maintenir par la douceur de son caractère, plus que par l'autorité de sa place, les droits de la puissance royale.

Ces provinces se souviendront, qu'obligé par la rigueur des édits à poursuivre l'hérésie rebelle et fugitive, il se rendoit le médiateur des coupables, dès qu'il apercevoit en eux des dispositions à ne l'être plus; que souvent, par l'insinuation de ses discours, il devenoit l'apôtre de ceux dont il sembloit n'être que le juge; et que, quoique la religion consacrât en apparence l'usage des armes contre ces aveugles victimes de l'erreur, il aimoit mieux prendre sur l'autel le flambeau pour les conduire, que le glaive pour les immoler.

Appelé depuis à tous les conseils du roi, il y a soutenu la réputation qu'il s'étoit acquise dans les intendances, et ne s'en est jamais prévalu. Sa capacité affermie par l'expérience, étoit aussi soigneuse de se cacher, que l'ignorance présomptueuse est empressée à se produire. Dans le conseil ordinaire, il proposoit ses avis sans ostentation, écoutoit ceux des autres sans jalousie, n'ayant que la loi pour guide et la justice pour objet, aussi content d'apercevoir la vérité par les lumières d'autrui que par les siennes, ne cherchant qu'à la découvrir, sans se faire honneur de la découverte.

Dans le conseil royal des finances, il séparoit les véritables intentions du prince d'avec les entreprises des traitans, la loi de la nécessité d'avec les prétextes de l'avarice, les

moyens de soutenir le royaume d'avec ceux qui alloient accabler les sujets.

Dans le conseil de commerce, son exactitude rassembloit les différentes vues qui lui étoient proposées; et sa prudence choisissoit toujours les plus sûres. C'est par sa prévoyance et par ses soins, qu'au milieu de deux guerres cruelles qui se sont suivies de près, la France a trouvé dans l'abondance et les richesses de ses marchandises, de quoi se passer des correspondances étrangères.

Un projet de réformation générale le fit choisir dans le conseil pour parcourir diverses provinces du royaume; et par des mémoires exacts, ouvrage de sa pénétration et de son zèle, il indiqua les changemens que le bien de l'état sembloit demander. Par-tout où sa fonction le conduisit, il gagna le cœur des peuples. S'il avoit auprès d'eux, par le choix du roi, la qualité de commissaire chargé de ses ordres, il tenoit de leur affection le titre plus doux de protecteur et de père. Et pour l'honneur de la vertu, il ne faut pas omettre ici une circonstance rare, et peut-être unique; c'est que les mêmes provinces qui l'ont possédé autrefois comme intendant, et à qui des fonctions plus glorieuses l'avoient enlevé depuis un grand nombre d'années, l'ont toujours eu si présent à leur souvenir, que de leur propre mouvement, sur le premier avis qu'elles ont eu de sa mort, elles lui ont rendu, par des devoirs funèbres, et par des prières publiques, le tribut religieux de leur amour et de leur reconnoissance.

Ce qui relevoit sur-tout en lui des qualités

personnelles, c'étoit la modestie dont il prenoit soin de les couvrir. Plus ses services lui attiroient l'estime du prince, l'amour des peuples, l'accroissement des honneurs, plus il évitoit le faste qui en est comme inséparable. Ses vertus seules faisoient sa parure, sa suite, sa cour, et tous les ornemens de son rang; elles lui donnoient un air de dignité que souvent les dignités ne donnent pas sans la vertu, et que la vertu donne quelquefois indépendamment des dignités. En un mot, il retraçoit à nos yeux l'aimable innocence de ces premiers temps, où le mérite simple et modeste se suffisoit à lui-même, et tiroit de sa simplicité tout son éclat.

Mais rien ne fait plus d'honneur à sa mémoire, que d'avoir laissé autant d'imitateurs de ses vertus, que d'héritiers de son nom; d'avoir formé, par ses exemples, encore plus que par ses instructions, une famille où la sagesse et la piété ont fixé, ce semble, leur demeure, et d'avoir donné à l'église un parfait ministre (1), content d'édifier une paroisse, lorsqu'il pourroit gouverner un diocèse; au parlement, un grand magistrat (2), moins empressé des dignités que du mérite qui en fait la gloire; et à l'état entier, l'illustre chancelier qui attire aujourd'hui nos hommages, et qui a été le modèle de la magistrature avant que d'en devenir le chef.

En louant les plus grands hommes, on évite bien souvent de porter la vue sur leurs pre-

(1) M. l'abbé d'Aguesseau.
(2) M. d'Aguesseau de Valjouan.

mières années, de peur d'y trouver des passions à couvrir et des foiblesses à excuser. Rien de semblable n'est à craindre en parcourant la jeunesse de M. d'Aguesseau ; jamais il n'a fait un seul pas hors des voies étroites de la sagesse ; ce qu'il a eu du printemps de l'âge, c'est le feu de l'imagination, la vivacité de l'esprit, les prodiges de la mémoire. On a remarqué qu'il étoit jeune, pour faire plus d'honneur à ses vertus, et jamais pour justifier aucun défaut.

Sorti à peine des écoles de jurisprudence, où il avoit plus d'une fois étonné les maîtres, il devint l'homme du roi dans la jurisdiction ordinaire (1) ; et comme le mérite abrège le temps des épreuves, il passa six mois après au parlement, où il soutint avec autant de zèle que de prudence, avec autant d'éloquence que d'érudition, les fonctions pénibles d'avocat-général.

Pour en remplir toute l'étendue, il ne compta ni sur les facilités qu'il trouvoit dans son génie, ni sur les secours qu'il attendoit de l'expérience ; il commença par une étude réglée des lois romaines. Ces sages lois qui, dès leur naissance, sans autre force que celle qu'elles tiroient d'elles-mêmes, se sont répandues chez tant de nations différentes, furent le premier et peut-être le plus cher objet de son application. Il y puisa ces principes lumineux, ces grandes maximes qui renferment presque toutes les décisions, ou qui y conduisent ; qui préparent à l'étude des au-

(1) Le Châtelet.

tres lois, et en facilitent l'usage; qui commandent, du moins par la raison, dans les pays mêmes où elles ne règnent pas par l'autorité.

A l'étude profonde des lois civiles, il joignit bientôt celle des ordonnances et des coutumes; et jamais peut-être en si peu de temps on n'a vu tant de connoissances réunies par les secours mutuels de l'esprit et de la mémoire. L'esprit vif et infatigable recueilloit avidement les fruits d'une lecture assidue, pour en charger la mémoire; et la mémoire fidelle rendoit aux premiers besoins de l'esprit tout ce qu'elle avoit reçu en dépôt. Cette précieuse dépositaire des trésors de la science a été mise à des épreuves fréquentes qui n'ont jamais démenti sa fidélité. Elle a soutenu des discours rapides de plusieurs heures, sans se méprendre un instant, je ne dis pas sur une citation ni sur un fait, mais sur un nom ou sur une date; et en jouissant de toute la gloire qui lui étoit propre, elle n'a fait que relever celle du jugement, qui souvent lui est opposé. Quel ordre, quelle clarté ne répandoit pas M. d'Aguesseau dans les questions les plus embarrassées et les plus obscures! Une matière déjà épuisée en d'autres mains se renouveloit dans les siennes : c'étoit la même cause par les circonstances et par les faits; ce n'étoit plus la même par la manière ni par les tours. Son imagination ornée changeoit en fleurs les épines de la jurisprudence; tout ce qu'il manioit étoit embelli, et ne l'étoit cependant que jusqu'à un certain point : également éloigné d'une affectation puérile qui énerve le langage

des lois, et d'une simplicité rampante qui en avilit la majesté.

Dans ses plaidoyers solides et éloquens, la bonne cause ne perdoit pas un seul avantage ; la mauvaise ne cachoit pas un seul endroit foible. La vérité et l'erreur se montroient sous toutes les faces, et avec toutes les couleurs dont elles étoient susceptibles. Il avoit le rare secret de convaincre à la fois les juges et les parties; d'entraîner les suffrages des uns par la force de ses raisons, et de triompher par la même voie de l'opiniâtreté des autres. Le plus aveugle plaideur ouvroit les yeux à la lumière qui lui montroit son égarement; et tel, sur les préjugés de sa passion, s'étoit flatté de la victoire, qui, combattu par de nouvelles armes, ne doutoit plus de sa défaite, et n'avoit d'autre regret que de s'être engagé témérairement dans le combat.

Heureux barreau qui fûtes témoin de tant de merveilles, vous auriez voulu en jouir toujours pour votre instruction; mais ce qui vous faisoit souhaiter cet avantage ne vous permettoit pas de l'espérer. Les mêmes vertus que vous admiriez dans ce magistrat vous l'enlevèrent; et tel est l'utile progrès de la destinée des grands hommes, que jusqu'à ce qu'ils soient parvenus au comble des dignités, tout le mérite qu'ils font paroître dans des places moins éminentes, est une raison pour les élever davantage. La justice, Messieurs, ouvre un nouveau théâtre aux talens de M. d'Aguesseau : il avoit employé et presque épuisé sa voix pour elle, il va lui rendre de nouveaux services par sa plume; services qui,

dépouillés de l'éclat des actions publiques, n'en deviennent par là que plus difficiles et en même temps plus glorieux. Dans le grand jour du barreau, la majesté du tribunal, la présence des juges, le concours des auditeurs, flattent et animent en un sens le ministère public. Il est, si j'ose le dire, payé sur-le-champ de ses travaux par l'applaudissement dont ils sont suivis, et par l'honneur qui lui en revient : la justice le couronne dans le lieu même où il combat, et le triomphe de la bonne cause devient à ses yeux le sien propre. Dans l'intérieur du parquet, les fonctions sont plus paisibles et moins brillantes; on s'épuise obscurément sur des titres et des procédures; on discute en secret les droits des parties; et comme les peines que donne cette discussion sont cachées aux yeux du public, elles n'attirent pour l'ordinaire ni sa reconnoissance ni ses éloges. Quel zèle ne faut-il pas pour soutenir, par le seul amour du devoir, le poids rebutant d'un travail froid et uni, qui n'a point de spectateurs, et qui fait mouvoir tout le corps de la justice, sans qu'on voie presque jamais la main qui y donne le mouvement !

Ce qui auroit pu être une source d'affoiblissement pour un mérite commun, a été pour M. d'Aguesseau une heureuse épreuve de courage et une abondante moisson d'honneurs. Parvenu au plus haut point de réputation dans la charge d'avocat-général, il s'ouvrit dans celle de procureur-général de nouvelles routes à la gloire. Jamais le glaive ni le bouclier de la justice n'ont été confiés à des mains plus pures et plus habiles. La

timide innocence se rassuroit à sa vue, le crime orgueilleux frémissoit. Appliqué aux petits intérêts comme aux grands, il étoit aussi satisfait lorsque, sans bruit et sans témoins, il sauvoit le foible de l'oppression, que, lorsqu'au milieu des applaudissemens du barreau, il balançoit dans une audience publique les droits les plus éclatans : doux et accessible quand il falloit s'éclaircir; ferme et inébranlable quand il étoit temps de conclure; exact dans la discussion des moyens, pour se déterminer avec connoissance; scrupuleux même avant que de prendre son parti, pour ne l'être plus après l'avoir pris.

Chargé principalement de la défense du droit public, il en étudia les principes dans les bonnes sources, et il les perfectionna par ses propres vues. Nous nous souviendrons longtemps de cette fatale année 1709, où la nature refusa ses dons ordinaires, et où l'avarice cachoit ceux des années précédentes. Nous n'oublierons pas aussi que, par des recherches laborieuses, par d'utiles ressources, le magistrat que nous louons, contribua plus que personne à sauver la France des extrémités de la disette.

L'ordre des jurisdictions, l'intérêt des hôpitaux, les affaires du clergé, celles de l'Etat occupèrent tour-à-tour son attention, et ne la lassèrent jamais. La capacité de son génie s'étendoit à mille fonctions différentes, sans se relâcher sur aucune. Avec quelle vigueur n'a-t-il pas maintenu le patrimoine sacré de nos rois contre les entreprises de l'usurpation! Avec quel travail n'a-t-il pas déterré d'an-

ciens titres, ensevelis jusque-là dans l'obscurité et dans l'oubli! Avec quel art n'en a-t-il pas fait valoir les inductions par de solides écrits, dignes de passer des mains des juges dans celles de tous les savans, comme des morceaux précieux d'histoire et d'érudition!

Il a même hasardé de déplaire au prince, pour le servir; de résister à ses ordres, pour demeurer fidèle à ses intérêts; de préférer sa gloire réelle à sa volonté apparente; de démêler dans la droiture de ses intentions les surprises faites à sa piété; et de contredire humblement son autorité, pour ne la pas commettre dans une entreprise qui blessoit les droits de la couronne; fermeté d'autant plus digne d'admiration, qu'elle l'exposoit à tout; et que, combattu entre les mouvemens du cœur qui l'attachoient tendrement au roi, et les lumières de l'esprit qui lui montroient les engagemens austères de sa charge, il avoit pris le parti d'être, s'il le falloit, la victime plutôt que le destructeur de nos libertés.

Quand la vertu sort victorieuse de tels combats, elle n'a plus besoin d'autres épreuves, il ne lui faut que des couronnes. Celle qui est due à tant de travaux ne s'est pas fait attendre long-temps. A peine un chancelier qui, par l'étendue de son zèle, avoit su allier les soins de la guerre avec ceux de la justice, nous échappe subitement, qu'en apprenant sa mort, nous apprenons que M. d'Aguesseau remplit sa place. Surpris du coup imprévu qui donnoit lieu à ce choix, nous ne l'avons pas été du choix même; il n'a étonné que la mo-

destie de celui sur qui il est tombé. Le prince, en procurant ce bonheur aux peuples, a ajouté un nouveau trait à sa gloire : par là il a donné un fidèle oracle aux conseils du roi, une vive lumière à sa justice, un canal pur à ses grâces, un asyle assuré à l'innocence, un frein sévère à l'iniquité, un ornement et un appui à tout l'Etat. Il falloit une éloquence noble et facile pour faire parler le roi dignement, une prudence éclairée, pour discerner dans l'usage de sa clémence les surprises de la passion d'avec la noirceur du dessein ; un zèle discret pour maintenir la force des ordonnances sans affoiblir l'autorité des jugemens; un sage milieu entre la sévérité outrée et l'excès de condescendance; une égale attention aux droits de l'Eglise et à ceux de l'Etat. Tous ces talens, séparés ailleurs, se rassemblent dans M. le Chancelier; il n'en laisse desirer aucun.

Il ajoute encore aux qualités éclatantes du chef de la justice, les vertus paisibles du chef de famille. Attaché par goût à une épouse (1) en qui les grâces de la modestie relèvent celles de la nature, dont le nom semble annoncer la sagesse même, dont la famille a fait l'honneur des intendances et répand un nouvel éclat dans les conseils; il trouve dans cette société domestique le bonheur de la vie privée,

---

(1) Anne Lefèvre d'Ormesson, sœur de M. d'Ormesson, alors maître des requêtes, depuis conseiller d'état et au conseil royal, et intendant des finances, mort en 1756. Ils etoient descendus de M. d'Ormesson, doyen du conseil, et enfans de M. d'Ormesson, intendant de Lyon.

comme dans ses propres vertus la gloire de la vie publique. Là, sous les douces lois du devoir, s'élèvent de dignes enfans qui, dans la fleur des vertus naissantes, font entrevoir les fruits d'une éducation parfaite, et envisagent moins l'élévation du père par l'éclat qui y est attaché, que par le mérite qui l'y a conduit. Là on ignore l'usage des plaisirs frivoles qui amusent l'inutilité ; on ne se délasse des occupations sérieuses que par la belle littérature. Du même fonds où règne la gravité du ministère du juge, sortent les grâces d'une érudition ornée ; le jurisconsulte, le magistrat cachent un critique judicieux, un excellent grammairien, un orateur parfait, un esprit du premier ordre, qui, partagé entre un grand nombre de sciences, est aussi profond sur chacune que s'il en avoit fait sa seule étude.

Mais ne seroit-ce point dans une académie littéraire, plutôt que dans un tribunal de la justice, qu'il faudroit célébrer cette partie de son éloge ? Non, Messieurs, la justice ne sauroit désavouer des louanges où elle a la meilleure part. C'est à son culte et à ses lois que M. le Chancelier a été principalement attaché ; et si, par une espèce d'infidélité passagère, la seule qu'il lui ait jamais faite, il a porté sa curiosité à d'autres objets, c'étoit pour remplir innocemment les intervalles de repos que demandent les grandes affaires. Il employoit à enrichir et à perfectionner sa raison, le loisir précieux dont d'autres abusent pour affoiblir et gâter la leur. Jamais il ne perdoit ses fonctions de vue, même en les

quittant, et il ne les quittoit que pour les reprendre peu de temps après, avec plus d'utilité pour le public, et plus d'agrément pour lui-même, en acquérant de nouvelles lumières.

Qui pourra donc mieux veiller sur le vaste empire de la justice que ce génie universel qui en connoît si bien toute l'étendue? Sa vigilance ne servira qu'à lui rendre plus cher et plus estimable le tribunal où j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui ses lettres. Il voit à sa tête un nom ancien et illustre dans la magistrature, de grandes vertus dans un âge peu avancé (1), et pour tout dire en un mot, l'aïeul respectable fidèlement retracé dans le petit-fils avec les traits nouveaux et brillans que la jeunesse prête au mérite. Il voit dans les membres, comme dans le chef, un esprit de règle et d'équité, un heureux accord d'intentions et de lumières pour le bien commun, un empressement exact à conserver les droits du roi en ménageant l'intérêt des peuples. Ces avantages précieux, qui font la satisfaction et le bonheur du public, ne contribueront pas peu à la gloire de M. le Chancelier, qui est inséparable de celle de la justice, et qu'une main plus habile (2) va dédommager de ce que les foibles traits de la mienne lui auront fait perdre.

---

(1) M. le Camus, premier président de la cour des aides, qui avoit succédé à son aïeul dans cette charge.

(2) M. le premier avocat-général de la cour des aides.

DISCOURS

Prononcé au grand conseil par M. COCHIN, avocat au parlement de Paris.

Le 23 février 1717.

MESSIEURS,

La vertu est à elle-même sa plus précieuse récompense : l'homme sage, content de la posséder, fuit l'éclat des honneurs; et laissant aux autres l'ambition d'y parvenir, il ne cherche qu'à les mériter.

A quoi sont-elles dues, cependant, ces distinctions honorables que donne le rang et l'autorité, si ce n'est à ces hommes d'un mérite consommé, capables d'instruire les autres par leurs exemples, de les conduire par leur sagesse, et de faire régner par-tout le bon ordre et la justice?

Oui sans doute, eux seuls méritent de remplir ces postes éminens que la gloire environne; et lorsqu'ils y montent avec indifférence et même avec crainte, le public, plein de confiance en leur vertu, accompagne leur triomphe des acclamations les plus sincères.

A cette idée, vous vous rappelez, Messieurs, ce qui s'est passé parmi nous, lorsque M. d'Aguesseau a été élevé à la première dignité de l'état; sa modeste vertu s'est effrayée d'un honneur qu'il ne croyoit pas mériter. Pour nous, persuadés que le bonheur public devoit être le fruit de son élévation, nous nous sommes livrés aux transports de la joie la plus vive.

homme, sous l'autorité duquel elle a vu fleurir avec la justice la paix et la tranquillité parmi ses peuples. Elle n'oubliera jamais quel fut son zèle pour le bien public, sa douceur et son affabilité pour ceux qui étoient obligés d'implorer sa justice ; et la reconnoissance gravée dans les cœurs immortalisera à jamais un nom qui lui fut si cher.

Mais pour se former l'idée du parfait magistrat, M. d'Aguesseau ne devoit étudier que M. son père : dans ce seul modèle, il trouvoit toutes les vertus rassemblées.

Vous le savez, Messieurs, vous qui l'avez autrefois possédé parmi vous, ce magistrat respectable, de quelles qualités son esprit et son cœur étoient ornés.

Juge éclairé, mais qui n'eut jamais en ses lumières une confiance présomptueuse ; sujet fidèle et zélé pour les intérêts de son prince, mais toujours attentif à ménager ceux d'un peuple languissant ; père des pauvres, protecteur des malheureux, ferme appui de la vérité, on ne peut compter ses vertus que par ses devoirs.

Dans ces provinces confiées autrefois à sa sagesse, quel respect pour sa mémoire ! Les unes vantent encore ses tendres empressemens à soulager leur misère, les autres son zèle pour la religion, sa charité pour ramener dans le sein de l'Eglise des ames égarées, sa vigilance et sa fermeté pour étouffer une révolte également funeste à la religion et à l'état.

Sa mort, si précieuse devant Dieu, a été pour ces peuples reconnoissans le sujet d'un deuil public ; ils ont regardé sa perte comme

celle d'un père tendre, d'un protecteur zélé, d'un ami fidèle; les temples ont retenti des cris touchans qu'ils poussoient vers le ciel pour en fléchir la sévère justice; on n'entendoit par-tout que louanges, que bénédictions, fruit précieux de sa douceur, de sa clémence et de sa bonté.

Mais pourquoi chercher dans des provinces éloignées des témoins de ses vertus et de sa sagesse? tout l'état n'en a-t-il pas éprouvé les effets? Admis dans les conseils les plus secrets du gouvernement, avec quel zèle n'y a-t-il pas soutenu les intérêts des peuples! Avec quelle dignité n'y a-t-il pas répondu à l'amour et à la confiance de son prince!

Eclairé par de si grands exemples, né, pour ainsi dire, dans le sein de la justice et de la piété même, que ne devoit-on point attendre de M. d'Aguesseau? Aussi, Messieurs, à peine eut-il paru dans l'exercice des fonctions éclatantes du ministère public, qu'on reconnut bientôt à ses premiers essais quelle devoit être sa grandeur future.

Jeune encore, il marchoit déjà à grands pas sur les traces de ses illustres prédécesseurs: un jugement solide, une érudition profonde, une heureuse facilité, avec laquelle il répandoit l'ordre et la lumière sur les affaires les plus difficiles et les plus obscures; une éloquence brillante dont les charmes entraînoient les esprits les plus irrésolus: quels talens! D'abord ils enlevèrent en sa faveur toute l'estime publique; et cette réputation que tant de grands hommes avant lui ne s'étoient acquise qu'après de longs travaux, il en jouissoit dans

un âge où les autres commencent à peine à en sentir le prix.

Représentez-vous, Messieurs, ce tribunal auguste, où par la force et l'éloquence de ses discours, M. d'Aguesseau a brillé avec tant d'éclat. Dans cette assemblée vénérable par la dignité de ceux qui la composent, par l'autorité dont ils sont revêtus, par l'importance et la variété des matières qui s'y traitent; dans cette assemblée, dis-je, M. d'Aguesseau commence à parler, et déjà il *saisit*, il entraîne les esprits; on croit entendre ces orateurs célèbres et d'Athènes et de Rome, qui par les traits victorieux de leur éloquence, conduisoient à leur gré des peuples entiers; tout est inimitable, justesse dans les expressions, noblesse dans les sentimens, délicatesse dans les pensées : rien ne résiste; l'ignorance et la prévention fuient à son aspect; et le public frappé d'admiration, ne sait s'il doit interrompre l'orateur par ses applaudissemens, ou s'il doit les suspendre encore pour jouir plus long-temps d'un charme si doux.

Mais avec des talens si rares, M. d'Aguesseau étoit encore plus estimable par les sentimens de son cœur; c'étoit en lui ce qu'il y avoit de plus précieux.

Quelle droiture, quelle probité, quel attachement à ses devoirs! Toujours en garde et contre les entreprises de ces hommes puissans, qui voudroient accabler les autres sous le poids de leur autorité, et contre la malice de ceux qui, sous prétexte de leur foiblesse, croient mériter une protection dont ils abusent, il n'eut jamais ni lâche complaisance pour les

uns, ni fausse compassion pour les autres.

Appliqué à l'examen de chaque affaire, comme s'il n'en avoit eu qu'une seule à approfondir, la vérité étoit toujours l'unique objet de ses recherches.

Loin d'ici cette prévention funeste, qui souvent aveugle des esprits d'ailleurs pleins de droiture et d'équité : M. d'Aguesseau ne fut jamais idolâtre de ses propres idées ; il écoutoit avec attention, il se réformoit avec plaisir lorsque la raison venoit briller à ses yeux avec un nouvel éclat.

Quelle étoit la consolation de tant de malheureux que l'injustice opprime, lorsqu'ils pouvoient porter leurs plaintes aux pieds d'un magistrat si ami de la justice et si zélé pour la défendre! L'artifice étoit bientôt démêlé, l'erreur confondue, l'iniquité désarmée, et l'innocence rétablie dans les droits dont on vouloit injustement la dépouiller.

Vous qui les avez éprouvés, ces secours si puissans de sa justice et de ses lumières, que ne vous est-il permis de renouveler ici par vos acclamations les témoignages solemnels de votre reconnoissance! Ces tendres épanchemens de vos cœurs orneroient bien mieux le triomphe de M. d'Aguesseau, que les foibles expressions que nous consacrons à sa gloire.

Mais nos regards frappés par l'éclat de ces vertus sublimes, ne peuvent-ils point se détourner pour quelque temps vers des objets plus simples, et qui cependant ne sont pas moins dignes de nos éloges?

J'entends parler de ces vertus de la vie pri-

vée, dans laquelle l'ame n'étant plus, pour ainsi dire, en spectacle au public, ne se soutient que par sa propre force.

Oui, Messieurs, de nouveaux trésors se présentent à mes yeux; une piété solide, toujours ferme, toujours constante dans la pratique des devoirs sacrés de la religion, une simplicité de mœurs digne des siècles innocens de nos pères, un éloignement entier du faste et de la vaine pompe qui profane la magistrature, une modestie qui lui cachoit à lui-même une partie de ses vertus, et qui auroit voulu les dérober toutes aux yeux du public; voilà quel étoit le caractère intérieur de M. d'Aguesseau.

Que dirai-je de son attachement à une épouse digne par sa douceur, sa modestie et sa piété, de partager l'éclat d'une si belle vie? Depuis le moment sacré qui forma leur union (moment heureux qui réunit, pour ainsi dire, la justice et la paix), jamais le moindre nuage n'a troublé la sérénité de leurs jours.

Enfin, quelle attention, que de soins de la part de M. d'Aguesseau, pour l'éducation de sa famille! Il connoissoit bien, ce grand magistrat, le prix de la jeunesse, lorsque par des mains habiles elle est formée d'abord à la vertu. Il savoit de quelle conséquence il est d'entrer de bonne heure dans la route de la perfection, et il n'a rien négligé pour en tracer le chemin à ses enfans. Quelle que fût la capacité de ceux qu'il avoit appelés pour le seconder dans des vues si sages, il ne se reposa jamais entièrement sur leurs soins, et il don-

noit lui-même à ce grand ouvrage les heures qu'il pouvoit dérober à ses occupations.

Que ces leçons importantes passent de génération en génération, et que l'heureuse postérité de M. d'Aguesseau fasse dans les siècles à venir l'admiration de nos neveux, comme il fait aujourd'hui la félicité de notre âge!

Que ces vertus domestiques renferment de véritable grandeur! Quel spectacle qu'une maison où règnent la paix, l'union, la tranquillité! On y voit un père tendre, une épouse fidèle, qui fait de ses devoirs toute son occupation; des enfans soumis, un domestique réglé. La licence, la dissipation même sont bannies de ce séjour; on n'y respire qu'un air pur, on n'y voit que des exemples de vertu. Que je m'étendrois avec plaisir sur un sujet si digne d'admiration! Mais je me sens entraîné malgré moi vers des objets plus éclatans.

Les services de M. d'Aguesseau récompensés par la charge de procureur-général du parlement de Paris, lui ouvrent une nouvelle carrière de gloire, et me présentent une moisson trop abondante d'éloges, pour différer plus long-temps d'y entrer.

Le procureur-général, vous le savez, Messieurs, est l'homme du roi, de la religion, de la patrie. Ses vues doivent s'étendre à tout ce qui fait la gloire du souverain et le bonheur des peuples; homme du roi, c'est à lui à soutenir les droits sacrés de la couronne, l'indépendance de nos rois, les prérogatives de leur onction sainte.

Défenseur de la religion, c'est à lui à com-

battre pour les saintes libertés de notre église; droits si précieux, le plus riche héritage de nos pères, qui nous affranchissant d'un joug odieux, nous rappellent sans cesse au temps heureux de l'église naissante, et à la pureté des anciens canons.

Protecteur des lois, c'est à lui à veiller sur les officiers inférieurs qui rendent la justice aux peuples; c'est à lui à détourner, par une sage prévoyance, tout ce qui pourroit apporter quelque obstacle à la liberté du commerce et à l'abondance publique; c'est à lui à poursuivre le crime, et à purger l'état des monstres qui en troublent la tranquillité.

Comment suffire à tant de soins? Comment remplir tant de devoirs? Un homme seul peut-il ainsi se partager en tant de fonctions?

Vous le savez cependant, Messieurs, avec quelle fidélité M. d'Aguesseau a rempli toute l'étendue de son ministère. Livré à un travail assidu, jamais il n'a négligé aucune partie de ses devoirs, et le détail que je viens de faire des fonctions de cette grande dignité, est, à proprement parler, l'histoire de M. d'Aguesseau pendant qu'il l'a exercée.

Il passoit sans peine des soins importans du bien public au détail des affaires particulières; et cette attention que fixent ordinairement les grands objets, il la donnoit avec zèle aux plus petits.

Mais ce qui doit paroître inconcevable, est que sous le poids accablant de tant d'affaires, il conservoit toujours la même tranquillité d'esprit; il trouvoit encore le temps de se communiquer à des amis vertueux, et de leur

découvrir, dans des entretiens familiers, des trésors de science que l'on ne trouve pas même dans ceux qui en font leur unique étude.

J'avoue que la nature ne forme pas souvent de ces génies heureux qui semblent être comme le centre de toutes les perfections; mais disons aussi qu'il en est peu qui la cultivent avec autant de soin qu'a toujours fait M. d'Aguesseau. Persuadé qu'un esprit orné par les sciences en est toujours plus propre à soutenir le poids des affaires, il s'étoit procuré de bonne heure, dans l'étude des belles-lettres, de l'histoire et du droit public, cette heureuse facilité qui lui a été si nécessaire dans la suite.

Mais où m'emporte mon zèle? Pour vous entretenir de l'homme savant, je perds de vue le procureur-général. Pardonnez, Messieurs si, pénétré de la difficulté de l'entreprise, je crains de m'élever jusqu'à ces vertus sublimes qui ont fait l'admiration publique.

Comment vous représenterai-je, en effet, cette grandeur d'ame toujours élevée au-dessus des considérations humaines? Sous quels traits vous dépeindre son amour pour la vérité et la justice, et son zèle constant pour préserver de toute atteinte les prérogatives de la souveraineté et le dépôt de nos libertés?

Dans les sentimens dont il étoit pénétré, il se regardoit comme un homme dévoué tout entier à la défense de ces droits sacrés. Biens, honneurs, fortune, établissemens, rien n'étoit capable de balancer l'attachement à ses devoirs.

En vain l'ambition a-t-elle effacé du cœur de la plupart des hommes l'amour de la justice; en vain sont-ils prêts à tout sacrifier, et la vérité même, pour s'élever sur ses ruines aux honneurs auxquels ils aspirent, l'homme sage et vertueux ne se laisse point entraîner à ce torrent. Quand la justice pourroit être trahie par tous les autres, lui seul défendra des maximes à la conservation desquelles le monarque et les sujets sont également intéressés. Les tempêtes les plus orageuses se forment de toutes parts, les flots de la cabale, de l'injustice et de l'intrigue l'environnent et le menacent; la prudence humaine ne peut pas même entrevoir de ressource pour échapper à tant de périls; cependant M. d'Aguesseau n'en est point alarmé. Tranquille sur l'événement, quelque funeste qu'il puisse être, il connoît son devoir et ne consulte plus.

Que les poètes (1) après cela nous vantent leur héros, qu'ils nous le représentent comme un homme intrépide, prêt à être écrasé sous les ruines du monde entier sans en être ébranlé; leurs fictions n'égaleront jamais la réalité des vertus de M. d'Aguesseau. Oui, Messieurs, le caractère du vrai juste dans sa personne, surpasse même toute l'idée qu'ils ont pu s'en former.

L'orage s'est dissipé de lui-même, et bientôt la vertu de M. d'Aguesseau a mérité toute l'estime et la confiance d'un prince né pour le bonheur de la France.

(1) *Horat. lib. III, Od. 3.*

A cette image, vous reconnoissez, Messieurs, l'auguste régent du royaume; c'étoit peu que par sa valeur ce héros eût soutenu, aux yeux de l'Europe attentive, la noblesse d'un sang dont il semble que tous les maîtres du monde doivent sortir; c'étoit peu que dans les nobles occupations de sa retraite, il eût fait paroître un goût exquis pour les sciences et pour les beaux-arts; il falloit encore à sa gloire une plus noble carrière, et le gouvernement d'un grand royaume étoit le seul ouvrage digne de sa sagesse.

Dans quel état l'a-t-il trouvé, ce royaume? Ah! ne retraçons point ici l'image de nos malheurs. Qu'il me suffise de dire que par une prudence consommée, et par une infatigable application, ce prince illustre a su, du sein même des plus affreuses calamités, nous faire entrevoir le bonheur qu'il nous destine, et presque nous le faire goûter par avance.

Parmi tant de grands hommes avec lesquels il a voulu partager ses nobles travaux, M. d'Aguesseau a paru jouir de sa plus intime confiance; un si rare mérite n'a pu échapper au sage discernement du prince.

Mais quel coup imprévu vient frapper nos esprits? Une tête précieuse à l'état tombe en un instant; un chancelier dont la France honorera toujours les vertus, est à peine sorti des conseils où sa prudence vient d'éclater, et déjà le voilà dans le tombeau. La mort, la cruelle mort ne nous prépare pas même à une perte si funeste.

Pour la réparer, le prince régent jette les yeux sur M. d'Aguesseau: il ne peut remettre

entre des mains plus sûres, le sacré dépôt de l'autorité suprême, et il s'empresse de le confier à sa sagesse. Ainsi le même instant qui nous abat nous relève; notre perte est réparée avant même qu'elle nous soit connue.

Sans doute il étoit bien juste qu'un magistrat si versé dans la science des lois, devînt lui-même la loi vivante; il étoit bien juste que celui dont la vertu avoit atteint au plus haut degré de la perfection, parvînt lui-même au comble des honneurs, et que sa gloire égalât sa sagesse.

Que de circonstances se réunissent pour rendre cette gloire plus éclatante!

L'éminence de la dignité est, pour ainsi dire, un des moindres objets qui doivent attirer nos regards: voyons plutôt, Messieurs, voyons par quelle voie M. le Chancelier y est parvenu.

La faveur, les sollicitations, le hasard, tous ces ressorts que la politique et l'ambition savent si bien mettre en usage, n'ont eu aucune part à ce grand événement; la sagesse, la vertu, l'intégrité de M. le Chancelier ont été ses seuls protecteurs.

Semblable à ces dictateurs que l'ancienne Rome, dans les besoins pressans de la république, alloit chercher dans le sein de leur paisible retraite, pour leur mettre en main le timon du gouvernement, M. d'Aguesseau ne pensoit pas même à une dignité qu'il voyoit si dignement remplie; ses vœux n'ont point précédé son élévation.

Mais ce qui doit rendre son triomphe mé-

morable aux siècles a venir, et ce concert unanime d'applaudissemens dont il a été suivi. Rappelez-vous, Messieurs, ce jour solemnel où la nouvelle d'une voix si sage se répandoit dans cette grande ville; la joie aussitôt éclate de toutes parts, tout retentit des acclamations publiques; on se félicite, on se congratule; l'ami s'empresse d'annoncer à son ami cette nouvelle intéressante; on diroit que ce jour si glorieux pour M. le Chancelier, est devenu pour toute la France un jour de fête et de triomphe.

Ainsi la voix de la nation se réunit à celle du prince qui la gouverne; et par une distinction bien rare, M. le Chancelier, redevable de son élévation à la sagesse et à l'autorité du souverain, paroît cependant élu par les suffrages unanimes d'un peuple libre.

Il connoît sans doute tout le prix d'un zèle si ardent; mais il sait aussi quelle est la reconnoissance qui lui est due, et par quelles marques elle doit éclater. Le bien public, le soulagement des peuples, le rétablissement du bon ordre et d'une administration réglée, voilà, Messieurs, à quoi seront employés les jours précieux que le ciel lui destine.

Par ses conseils les difficultés s'applaniront; d'heureuses ressources se présenteront dans les maux qui paroissent désespérés, et la justice devenue plus florissante, affermira pour toujours notre félicité.

Ce sage ministre apprendra à un roi qui fait déjà les délices de son peuple, que la justice est le premier devoir des rois; que tout l'éclat dont brille le trône n'est qu'une lueur pas-

ngère quand la vertu n'y est point assise avec le souverain; que les éloges prodigués par la flatterie ne peuvent surprendre le jugement de la postérité; et qu'en un mot les rois ne sont grands qu'autant que leurs peuples sont heureux.

Ces semences de vertu répandues dans un cœur que les plus heureuses inclinations ont préparé, n'y demeureront pas stériles, et lorsque les peuples en recueilleront les fruits précieux, ils béniront sans cesse le sage chancelier auteur de leur félicité.

Enfin, dans l'attention générale que M. le Chancelier doit à tous les tribunaux du royaume, il saura, Messieurs, accorder au vôtre, dans son esprit et dans son cœur, toute la distinction qu'il mérite.

Plein d'estime pour votre illustre chef (1), que sa naissance et ses grandes qualités rendent recommandable à toute la France, qui, avec un zèle toujours nouveau, soutient depuis tant d'années le poids d'une dignité aussi laborieuse qu'elle est éclatante; pénétré des sentimens de la plus haute considération pour tous les membres de cette auguste compagnie, si distinguée par ses lumières supérieures, il n'oubliera jamais qu'en qualité de chancelier de France, vous lui appartenez d'une manière toute particulière, et qu'il est toujours votre premier chef.

Il verra donc avec une satisfaction toujours nouvelle, fleurir une compagnie qui lui est attachée par des liens si étroits; il y contribuera

(1) M. de Verthamon.

de tout son pouvoir. C'est ainsi que la joie et le bonheur public deviendront pour vous en particulier la source d'une gloire nouvelle, et que vous joindrez à la vénération de tous les ordres du royaume, pour M. le Chancelier, les sentimens de la plus vive reconnoissance.

DISCOURS

Prononcé à l'audience présidiale de Toulouse ; par M. DE MORLON, juge-mage, lieutenant-général et premier président du présidial.

LA justice est l'ame du monde, l'appui des trônes et des empires, et la reine de toutes les vertus. La faire régner dans un état, c'est y fixer le bon ordre, la discipline, l'union, la paix et la tranquillité.

La multiplicité trop grande des tribunaux subordonnés les uns aux autres, loin d'assurer à un royaume ces précieux avantages, y met souvent obstacle ; et ce n'est que dans un juste milieu, cherché avec précaution, choisi avec prudence, saisi avec discernement, que l'on peut les trouver.

On sentoit depuis long-temps en France, les inconvéniens de ce trop grand nombre de tribunaux ; il avoit donné lieu à des remontrances des états-généraux ; et la suppression des vigueries et des prévôtés royales, dans les villes où il y avoit sénéchaussée et siége présidial, avoit même été déjà ordonnée ;

ais la difficulté du remboursement avoit sus-
ndu jusqu'à nos jours le fruit de ces sages
utiles réglemens.

Cette gloire étoit réservée à notre siècle, à un chancelier de France qui, par la grandeur et l'élévation de son génie, par l'étendue et la profondeur de ses connoissances, et plus encore par l'éclat de ses vertus, a fait l'ornement et la gloire de son siècle et de sa patrie. Plus en état que personne de connoître le mal, M. le chancelier d'Aguesseau n'eut rien de plus à cœur, que d'y apporter le remède ; mais gêné par les circonstances d'une guerre dispendieuse, il voulut du moins y préparer les esprits, en saisissant toutes les occasions d'exécuter ce projet en partie. Le retour de la paix donna enfin une libre carrière à son zèle, et il eut la satisfaction de consommer ce grand ouvrage, par le célèbre édit du mois d'avril 1749. Mais il ne suffisoit pas d'assurer par cette loi le bien public ; il falloit faire justice à ceux dont il avoit été nécessaire de sacrifier les intérêts particuliers ; il falloit prévenir les contestations et les frais qu'elles pouvoient occasionner.

Il remplit cet objet par l'établissement qu'il forma sous ses yeux, d'une commission composée des magistrats du conseil les plus expérimentés dans les matières de justice et de finance, à la tête de laquelle il mit un de ses fils, comme s'il eût voulu veiller, par un autre lui-même, aux suites d'une opération due à son amour pour le bien public.

Ce digne fils d'un tel père a en effet si parfaitement rempli ses vues, que même, depuis

que nous avons eu le malheur de le perdre, le public et les jurisdictions ont eu la consolation de voir ce bel ouvrage conduit à sa perfection, comme vous le voyez, Messieurs, par l'arrêt dont vous venez d'entendre la lecture, qui met le sceau à la réunion de la viguerie à votre siége.

Nous bornerions-nous à graver dans nos cœurs le souvenir de cet événement? et pouvons-nous nous dispenser de faire éclater par des témoignages publics, notre juste reconnoissance pour l'illustre bienfaiteur de ce tribunal? Quelle occasion plus heureuse de la manifester! Joignons donc à la satisfaction de goûter le fruit de ces travaux, celle d'en rapeler ici la mémoire : l'histoire de ses veilles sera celle de sa vie, et l'éloge du père sera tout ensemble celui de deux fils, dans lesquels il semble revivre, et qui retracent si bien à nos yeux ses talens et ses vertus.

N'attendez-pas, Messieurs, que je suive ici la route ordinaire des panégyristes; les actions de mon héros n'ont pas besoin de leur art pour frapper d'admiration, et pour exciter le desir de les imiter. Un récit simple des principales circonstances d'une si belle vie, et du bon usage qu'il a su faire de tous les talens que la nature avoit pris plaisir à rassembler en lui, sera plus assorti à cette simplicité et à cette modestie, sa vertu favorite, dont il ne se départit jamais, et qu'il a tellement transmise à sa postérité, que je craindrois de la blesser, en essayant de prendre un ton plus proportionné au sujet qu'à l'orateur. J'intéresserai du moins par l'utilité, puisque le récit de tant de vertus

nous rapellera aux devoirs de notre état, et à l'amour de la science et de la justice. Des faits instructifs suppléeront à ces grâces qui ne peuvent que plaire ; et en nous entretenant des fonctions des différentes charges, et particulièrement de la suprême magistrature que M. d'Aguesseau a si dignement remplie, nous apprendrons avec quel zèle nous devons remplir les nôtres : ses travaux seront pour nous une leçon vivante que nous transmettrons à nos successeurs.

En traitant un si noble sujet, j'aurai la satisfaction d'exprimer les sentimens de la compagnie ; et si je n'ai pas la gloire d'y réussir, j'aurai du moins celle de l'avoir entrepris.

Une matière si riche et si vaste fait tout à la fois et l'impuissance et l'excuse de l'orateur ; mais la reconnoissance enhardit la timidité, elle excite le zèle, elle échauffe l'imagination, elle enflamme le cœur ; c'est elle qui nous guidera dans une si périlleuse carrière. Le langage du cœur tient lieu de toute éloquence.

Si M. le chancelier d'Aguesseau avoit besoin d'une gloire étrangère, nous vous parlerions de ses ancêtres ; nous chercherions dans l'antiquité les hommes illustres et vertueux dont il est issu ; nous vous dirions que son aïeul honora la première place du parlement de Bordeaux dont il fit l'ornement, et dont l'esprit de justice, la sagesse et la capacité font encore chérir la mémoire dans cette auguste compagnie. Mais à quoi bon s'occuper des aïeux d'un homme qui auroit fait oublier les plus illustres ? Réduisons-nous à ce que le devoir et la reconnoissance paroissent exiger de nous à cet

égard, et rendons seulement à son respectable père, qui a si long-temps fait le bonheur et les délices de cette province, l'hommage et le tribut de louanges que nous lui devons.

Que ne m'est-il permis d'excéder les bornes que je dois ici me prescrire, pour y tracer le tableau de ses vertus, de la sagesse de sa conduite, de la droiture de son cœur, de la noblesse de ses sentimens, l'aimable simplicité de ses mœurs, du zèle aussi sage qu'éclairé avec lequel il s'est appliqué à maintenir et affermir l'autorité des lois, à contenir les religionnaires dans leurs devoirs, à rétablir les droits de la couronne, à recouvrer et conserver dans leur intégrité les domaines du roi, à déraciner les vices, à faciliter le progrès des vertus, à réprimer tous les abus qui pouvoient troubler l'harmonie et la tranquillité publiques? Que ne puis-je vous exprimer ces sentimens de religion et d'humanité qui le rendoient si sensible et si compatissant au sort des malheureux; ce caractère de douceur et de modestie, qui faisoit respecter, sans effort et sans contrainte, l'autorité dont l'exercice lui étoit confié; enfin, cet art si rare avec lequel il sut toujours accorder les droits et les devoirs de son ministère avec les maximes et les vœux de tous les tribunaux de la province!

Mais que pourrois-je ajouter à l'idée qu'en ont gravée dans nos cœurs les récits intéressans de nos pères, témoins et admirateurs de ses vertus, et de la sagesse de son administration dans une province où son nom et sa mémoire seront éternellement en vénération?

Cette compagnie en particulier pourroit-elle

jamais perdre le souvenir de ce qu'elle lui doit? Elle étoit, depuis près d'un siècle, divisée par une guerre intestine entre ses officiers.

Ce fut lui qui, chargé des ordres du roi, prit connoissance de leurs contestations, les examina soigneusement, donna son avis et leur procura cet arrêt de réglement qui concilie leurs intérêts, réunit leurs cœurs. Il maintient encore dans la compagnie cette heureuse intelligence qui fait son bonheur et le bien de la justice, et dont elle lui sera à jamais redevable. Apelé enfin au conseil de nos rois, ses talens et ses vertus ne firent que changer d'exercice et prendre de nouvelles formes; son amour pour la vérité, son attachement inviolable pour la justice, son zèle pour le bien public, lui acquirent la plus haute réputation, et la confiance la plus intime d'un monarque qui savoit mieux que personne apprécier le mérite.

Un magistrat si accompli méritoit sans doute d'avoir un héritier de ses vertus et de ses talens; le ciel le lui accorda en lui donnant Henri-François d'Aguesseau, le 17 novembre 1668, époque précieuse à tous ceux qui aiment les lois, les sciences, la patrie et la religion.

Parvenu à peine au printemps de son âge, le fils fit bientôt concevoir au père les plus hautes et les plus flatteuses espérances; tout sembloit présager dès-lors sa grandeur future. Bientôt on vit briller en lui un esprit vif et pénétrant, mais tempéré par une douceur naturelle, une mémoire prodigieuse, une imagination vive et féconde, un goût sûr et exquis.

Avec de si heureuses dispositions, doit-on s'étonner de la rapidité de ses progrès dans les sciences et dans la vertu?

Semblable à ces fleuves majestueux qui dès leur source, portent de grands fardeaux, le jeune d'Aguesseau étonna dès son enfance par l'étendue de ses connoissances, et par le bon usage qu'une raison prématurée lui en faisoit faire.

L'éducation du fils, dirigée par le père, répondit parfaitement au vœu de la nature, et la beauté de l'ouvrage à l'habileté de l'ouvrier. Personne n'étoit plus capable que ce digne père de faire heureusement éclorre tant de précieux germes des plus rares talens que la nature avoit prodigués à son fils; aussi n'eut-il presque d'autre maître que son père, d'autres leçons que ses conseils, d'autres modèles que ses vertus.

M. d'Aguesseau, qui remplissoit dès-lors les intendances les plus importantes, convaincu que les devoirs d'intendant ne devoient pas lui faire négliger les devoirs de père, employoit tout ce que les occupations publiques lui laissoient de temps à cultiver et perfectionner une plante si rare et si belle; celui même de ses voyages y étoit utilement destiné. Il menoit avec lui des savans propres à exercer son élève; de sorte que son carosse, s'il est permis de le dire, devenoit une école ambulante, ou plutôt le sanctuaire des muses. Aussi des progrès rapides surpassèrent son attente. Ce génie vaste et facile n'eut, dans la connoissance des langues, d'autres bornes que celles de l'univers. Déjà profond dans la langue grecque

et latine, il employoit ses heures de récréation à l'étude des langues vivantes ; elles lui devinrent si familières que les étrangers crurent voir en lui un citoyen du monde entier.

La poésie ou la lecture des anciens poètes fut, pour nous servir d'une de ses expressions, *la passion de sa plus tendre jeunesse*. Aussi la société des Despréaux, des Racine, de ces hommes rares qui ne peuvent plaire médiocrement à un esprit sublime, fut sa société favorite ; et s'il ne dédaigna pas quelquefois, dans des momens de loisir, de s'égayer avec les muses, ces badinages suffirent pour faire voir qu'il réunissoit tous les talens. Mais loin de se livrer à ces sortes d'amusemens, sa principale application fut d'apprendre à fond cet art de raisonner, qu'il sut si bien employer dans tout le cours de sa vie, et qu'il regardoit comme la base de la véritable éloquence ; et persuadé que l'art de parler consiste dans le développement heureux et facile des plus justes idées, il se remplit de la méthode de Descartes, avant que d'essayer d'imiter Cicéron.

Homère et Démosthènes partageoient également ses loisirs. Un goût décidé pour les mathématiques acheva d'exercer et de régler son heureux génie ; et sa profondeur dans les sciences sublimes faisoit croire qu'il en avoit fait son unique étude.

A l'étude des langues, des belles-lettres et des mathématiques, succéda enfin l'étude de cette science abstraite qui exige l'application la plus profonde et le travail le plus opiniâtre. Ce n'étoient plus ces routes émaillées de

fleurs, où la belle littérature n'offre à l'esprit enchanté que des beautés toujours nouvelles, qui flattent le goût et soutiennent agréablement l'attention; c'étoient des sentiers escarpés, hérissés d'épines et bordés de précipices. L'étude des lois devint cependant son unique occupation. Son génie capable de tout, loin d'être étonné des difficultés qui se présentent à chaque pas dans cette vaste carrière, sembloit au contraire s'applaudir d'avoir à lutter contre elles, et n'en avoit que plus de vigueur. Bientôt il parvint à rendre agréable une étude qui, pour tant d'autres, est une gêne et une torture véritable; et il sut y puiser ces riches trésors qu'il a répandus dans la suite avec tant de profusion dans le sein de sa patrie.

Pourvu de la charge d'avocat du roi au Châtelet de Paris, à l'âge de vingt-un ans, il fixa d'abord les regards et l'admiration du public; mais il lui falloit un théâtre plus digne de lui. Ses premiers succès et les applaudissemens du barreau et du public, firent juger à Louis-le-Grand que des talens si supérieurs étoient renfermés dans une sphère trop étroite; et il crut ne pouvoir donner plus de lustre à la troisième charge d'avocat-général du parlement, qu'il venoit de créer, qu'en la lui confiant avec la plus grande distinction; aussi son choix ne tarda pas à être justifié; le fameux Denis Talon s'écria, la première fois qu'il l'entendit parler, *Qu'il voudroit finir comme ce jeune homme commençoit !*

Cette place, en augmentant ses devoirs, ne fit qu'augmenter son amour pour le travail. Avec quelle ardeur ne s'appliqua-t-il pas à appro-

fondir les lois romaines, les ordonnances royaux, le droit coutumier! L'on fut étonné qu'à une érudition si vaste, si profonde et si variée, il pût joindre des idées si justes, si claires et si précises.

Nourri de ce qu'il y a de plus sensible dans la poésie, de plus solide et de plus instructif dans l'histoire, de plus judicieux et de plus grave dans la philosophie, de plus fleuri et de plus sublime dans l'éloquence, avec quelle force ne s'exprimoit-il pas lorsque son ministère l'obligeoit de porter la parole!

Une éloquence mâle caractérisoit ses discours; son imagination savoit tout embellir; les matières les plus sèches acquéroient des agrémens entre ses mains. Ses plaidoyers étoient des modèles : clair et méthodique dans le plan, vif et pressé dans le raisonnement, exact et juste dans les preuves, pur et précis dans la diction, il proportionnoit les ornemens à la qualité des causes; il prodiguoit à la fois et les fleurs de Fléchier et les foudres de Bossuet; l'erreur, la fraude et l'artifice y étoient dépeints avec des couleurs si odieuses, qu'elles excitoient l'indignation de l'auditeur; tandis que la vérité, la candeur et la simplicité s'y montroient avec tant d'évidence et de grâces, qu'elles saisissoient d'abord l'esprit des juges, et entraînoient leurs suffrages : la justice sembloit s'expliquer elle-même par sa bouche.

Que ceux qui n'ont pas eu le bonheur de l'entendre consultent les ouvrages précieux que sa plume nous a laissés, et que la république littéraire attendoit avec tant d'impatience. Le public a applaudi à ceux qui ont

déjà vu le jour, malgré les soins qu'il avoit pris de les cacher. Ouvrages immortels, où en censurant les défauts inséparables de l'humanité, il prescrit des règles sûres pour les éviter et pour remplir dignement les fonctions de la magistrature; où enfin, en traçant le portrait du vrai magistrat, il se peint si bien lui-même sans le vouloir. Frappés d'admiration pour ceux de ses ouvrages qui sont déjà devenus publics, avec quelle impatience ne devons-nous pas desirer de voir paroître les autres! et que ne doit-on pas en attendre pour la gloire des lettres, pour l'instruction de la magistrature, pour l'administration de la justice et pour le bien de l'État!

Si l'auguste compagnie dans le sein de laquelle il exerçoit si dignement les fonctions de son ministère admira la supériorité de ses talens, elle n'admira pas moins les rares qualités de son cœur, et sa constante vertu dans un âge où il n'est que trop ordinaire de voir les saillies des passions déshonorer la raison et dégrader l'humanité. Les témoignages éclatans que cette compagnie ne cessoit de rendre à tant de mérite, donnoient, pour ainsi dire, le ton au concert unanime des éloges publics dont la France et l'Europe retentissoient comme autant de fidèles échos.

L'estime et la confiance du souverain s'accrurent comme sa réputation, et ce fut à elle seule qu'il fut redevable de la place de procureur-général, qui fut la récompense de dix années de service dans la charge d'avocat général.

Cette nouvelle carrière lui fraya une nouvelle route à la gloire. Armé du glaive de

la justice, il ne s'en sert que pour imprimer la terreur au crime, pour défendre l'innocence, pour confondre l'usurpateur, pour venger les droits du pauvre, et pour protéger la veuve et l'orphelin ; mais, semblable à cet astre qui, de sa nature, n'a qu'une lumière bienfaisante, et qui ne produit ces météores redoutables que lorsque la terre, par ses noires et malignes vapeurs, lui en fournit la matière, son inclination bienfaisante souffroit violence quand il falloit faire gronder le tonnerre, et il n'employoit la force que parce que son ministère lui imposoit l'obligation de faire respecter la justice, et de purger la France des monstres qu'elle avoit enfantés.

Les affaires les moins importantes, et celles qui l'étoient le plus, lui sembloient également dignes de son attention ; exact et scrupuleux à prendre tous les éclaircissemens possibles, prudent dans le parti qu'il falloit embrasser, sage et judicieux dans le choix des raisons qui le déterminoient, il ne s'attachoit qu'à faire triompher la justice, autant et plus satisfait de la victoire qu'elle remportoit quand il traitoit les intérêts du pauvre, que quand il discutoit ceux du plus riche ou du plus grand.

Dépositaire des droits de la couronne, avec quelle ardeur ne défendit-il pas le patrimoine sacré de nos rois ! Chargé par son ministère de maintenir l'ordre et la discipline dans les jurisdictions, quel zèle, quelle sagesse ne fit-il pas paroître pour les y faire régner ! Censeur né des mœurs et de la conduite des magistrats, quel poids ne donna-t-il pas, par son exemple, aux leçons que les devoirs de sa

charge l'obligeoient de leur donner! Ne pouvoit-on pas dire de lui, et avec encore plus de fondement, ce que les Romains disoient autrefois d'un de leurs empereurs, que sa vie étoit une censure perpétuelle? Obligé d'étendre ses soins sur l'administration des hôpitaux, avec quel scrupule et quelle charité ne s'occupa-t-il point de cet objet intéressant! Les réglemens qu'il leur fit prescrire, et l'ordre qu'il y établit, monumens de son zèle charitable et éclairé, en perpétueront à jamais le souvenir.

La fatale époque de 1709 conservera la mémoire de cette sagesse active et lumineuse qui avoit su prévoir les maux dont la France étoit menacée; de ce zèle ardent qui lui en avoit découvert les remèdes; et la France se souviendra toujours que ce fut principalement à lui qu'elle dut son salut.



Tant de prudence et de capacité faisoit recourir à lui dans toute occasion importante. Magistrats, ministres, Louis XIV lui-même, tous desiroient ses avis; et les mémoires qu'il donnoit sur les affaires pour lesquelles il étoit consulté, seront toujours regardés comme des monumens précieux de ses recherches, de son érudition, de la pénétration de son esprit, et de la solidité de son jugement. On prévoyoit déjà que la suprême magistrature ne pouvoit être confiée à de plus dignes mains, et celui qui la remplissoit si bien alors (1) n'hésita pas de le lui prédire. Mais avant que de recevoir une récompense si méritée, il manquoit peut-être encore à sa vertu de passer

(1) M. le Chancelier de Pontchartrain.

par le creuset d'une épreuve qui en fit de plus en plus éclater la pureté. Placé entre deux extrêmités aussi fâcheuses que celles de déplaire à un roi pour qui son cœur étoit pénétré des plus vifs sentimens de reconnoissance et de respect, ou de sacrifier au desir de lui plaire les maximes qui servent d'appui à son trône, il subit, sans hésiter, la loi que son devoir lui impose; et il a le courage de s'exposer à la disgrâce de son maître, c'est-à-dire, à ce que son attachement pour la personne sacrée de ce monarque lui fait regarder comme le plus grand de tous les malheurs, après celui de manquer à ce que la fidélité qu'il lui doit exige de lui.

Il est temps qu'une vertu si éclatante soit enfin couronnée; et cet heureux événement signala les premiers momens de la régence de M. le duc d'Orléans. Ce prince, si connoisseur en tout genre de mérite, frappé des talens de M. d'Aguesseau, l'honoroit de sa plus intime confiance, et le consultoit dans les affaires les plus importantes de l'état : ministère secret, d'autant plus flatteur, qu'il le tenoit du choix libre d'un prince le plus éclairé de son temps. Aussi la mort ayant tranché subitement les jours du chancelier Voisin (1), le régent n'hésita pas sur le choix déjà préparé dans son cœur, du successeur que lui avoient donné d'avance l'estime, les vœux et la confiance de tous les citoyens; et la France applaudit à la sagesse de son choix.

M. d'Aguesseau est le seul qui ne participe point à la joie publique. Sa rare modestie lui

(1) Le 2 février 1717.

fait redouter un fardeau que lui seul croit être au-dessus de ses forces. Loin d'être ébloui de l'éclat du rang où il se voit élevé, il ne paroît frappé que de l'immensité des obligations que ce rang sublime lui impose.

En effet, Messieurs, qu'est-ce qu'un chancelier? C'est à la fois le guide, l'organe, le représentant, le ministre du pouvoir souverain; c'est un magistrat placé entre le prince et les sujets, obligé par état à concilier leurs intérêts trop souvent opposés, ou plutôt trop souvent mal entendus; c'est le canal par lequel la protection de la justice descend du prince à ses sujets, et par lequel le respect pour les lois remonte des sujets au prince; heureux lien qui fait la force et l'harmonie de la société civile! C'est le chef des cours souveraines, de tous les tribunaux inférieurs, de toute la magistrature; c'est le protecteur et le vengeur des lois qu'on méprise, le restaurateur de celles qu'on oublie, le défenseur de celles qu'on attaque, leur interprète quand elles sont obscures, leur oracle quand elles se taisent. Quelle capacité, quelle lumière, quelle étendue et quelle force de génie, de pareilles fonctions n'exigent-elles pas de celui qui est destiné à les remplir!

Faire parler un roi en père et en maître, avec cette autorité qui rend l'obéissance prompte, avec cette bonté qui la rend facile; le prémunir contre les surprises de l'artifice, contre les cris même d'une compassion quelquefois pernicieuse; faire entendre la voix de la justice dans une cour où tant d'intérêts particuliers semblent conspirer contre elle; savoir la mon-

trer dans tout son éclat, sans cette austérité qui la rend odieuse et effrayante; maintenir dans tous les corps cette harmonie si nécessaire pour le bien de l'Etat, cet ordre et cet équilibre qui font leur force et leur utilité; proposer des lois utiles et nécessaires, les combiner avec les lois reçues, les concilier avec les préjugés établis, avec les priviléges des corps, avec ceux des particuliers, les revêtir de ces formes augustes qui en constatent l'authenticité et qui font la sûreté publique; veiller à leur exécution, sans égard pour la multitude qui s'en écarte, pour la chicane qui les élude; abréger les vaines et inutiles formalités qui, en éternisant les procès et satisfaisant la cupidité des ministres subalternes de la justice, ruinent sans ressource ceux qui ont le malheur de plaider, et réduisent à l'indigence les plus opulentes familles. Telles sont les fonctions, tels sont les devoirs d'un chancelier. Vous savez, Messieurs, et toute la France le sait comme vous, que M. le chancelier d'Aguesseau les a remplis tous à la fois aussi parfaitement que si chacun en particulier avoit fixé toute l'attention de son vaste génie. Oui, c'est à lui que notre siècle et notre patrie doivent la gloire de n'avoir rien à envier en ce genre aux autres âges et aux autres nations. La postérité dira que Justinien eut son Tribonien; Théodoric, son Cassiodore; le Danemarck, son Griffnfeld; la Suède, son Oxenstiern; l'Angleterre, son Bâcon; et la France, son d'Aguesseau.

Une vie si utile à sa patrie et à son roi devoit être toujours tranquille et toujours heureuse;

mais tel est le sort de ceux qui font le bonheur de leurs semblables, que rarement ils en jouissent eux-mêmes. Les hautes montagnes sont exposées à la foudre, les grands hommes sont exposés aux disgrâces; au milieu de ses pénibles et utiles travaux, M. d'Aguesseau se vit en butte aux plus bruyans orages.

Un nouveau système de finances, assorti en apparence à la situation de l'état, mais qui en effet, loin de réparer le désordre et l'épuisement, ne pouvoit que les augmenter, avoit ébloui le prince qui gouvernoit alors le royaume. M. d'Aguesseau, encore procureur-général, en avoit prévu et fait envisager les suites funestes. Sa nouvelle dignité fit craindre aux partisans de ce système qu'il ne parvînt à dissiper l'illusion qu'ils cherchoient à faire à ce prince, s'ils ne parvenoient eux-mêmes à l'éloigner de lui.

Il voit l'orage se former sur sa tête sans en être effrayé; il le voit éclater sans en être emu; et toujours égal à lui-même, il remet les sceaux le 28 janvier 1718, avec la même tranquillité d'âme, et peut-être avec moins de peine qu'il ne les avoit reçus. Il part pour le lieu de sa retraite; et, à l'exemple de ce vertueux Athénien qui semble avoir été son modèle, et dont la vertu avoit eu le même sort, il conjure le ciel de ne pas permettre que sa patrie éprouve des malheurs qui la fassent souvenir de lui.

Les vœux de notre Aristide ne furent point exaucés. Les malheurs qu'il avoit prévus se firent bientôt sentir dans toute la France, et solliciterent son rappel.

L'audacieux étranger auteur de sa disgrâce et des autres maux de l'état, se vit forcé à préparer lui-même les voies à son retour, par des démarches qui auroient pu flatter tout autre que notre illustre exilé.

Inaccessible à d'autres sentimens qu'à ceux qu'excitoient en lui les intérêts de l'état, il reprit ses augustes fonctions (1) avec la même grandeur d'âme ; il ne s'occupa qu'à réparer un mal qu'il n'avoit pu empêcher.

L'état de la France étoit tel, qu'il sembloit ju'elle ne pouvoit plus supporter ni ses maux ii les remèdes qu'ils exigeoient. Des conjoncures si critiques ne firent que ranimer l'ardeur 'u zèle de M. le Chancelier; et le choix des empéramens qui convenoient seuls aux maux 'ont l'état étoit affligé fit admirer son discernement et sa sagesse. Mais à peine la France ommençoit-elle à jouir des fruits de ses traaux, qu'une tempête nouvelle vint encore lui enlever (2).

Il avoit eu pour compagnon de sa disâce (3) celui qui l'avoit été de son crét et de son amour pour le bien de l'état, mule de ses talens et de ses connoissances, ı ami fidèle, un vrai citoyen, aussi utile à sa 'rie dans la paix que dans la guerre. Puisse nion de deux tiges, si fécondes en grands mmes, procurer à la France une longue te de tels citoyens et de pareils ministres !

) Au mois de juillet 1720.
) En février 1722.
) M. le maréchal de Noailles. Il fut disgracié au mois évrier 1718, en même temps que M. le chancelier uesseau, dont la petite-fille a épousé en 1755 M. le e d'Ayen, petit-fils de M. le maréchal de Noailles.

Le spectacle le plus digne des regards du ciel et de la terre, disoient autrefois les stoïciens (1), est celui du sage aux prises avec la fortune. M. le Chancelier d'Aguesseau donne ici, pour la seconde fois, ce grand spectacle à l'univers. Les nouvelles attaques que la fortune livre à sa sagesse ne servent qu'à lui donner un nouveau lustre. Au milieu des intrigues les plus sourdes et les plus dangereuses, en butte à une ambition sans bornes, il s'enveloppe dans sa vertu, et à la faveur de ce bouclier fidèle il brave tous les traits de l'envie et de la jalousie; il retourne dans sa solitude avec plus de plaisir qu'il ne l'avoit quittée; mais il n'en est que plus occupé des intérêts de l'état et du bien public. Ses vues sont tournées sans cesse vers cet objet; il met à profit jusqu'à l'inconstance de la fortune; il use de son repos pour se livrer tout entier à ces vastes projets qu'il avoit conçus sur la législation; et débarrassé du tourbillon des affaires extraordinaires, il forme le plan si bien ordonné de toutes ces lois qui devoient être la sauvegarde des familles, la lumière du barreau, le désespoir de la chicane, et la gloire de notre siècle. Il amasse des matériaux précieux pour un temps plus heureux; et s'il lui reste quelques momens, c'est à l'étude de la religion, c'est à former le cœur et l'esprit de ses enfans qu'il les consacre.

A cette école on méprisa toujours ces vains et frivoles amusemens qui dissipent l'esprit, en ralentissent la vigueur, en éteignent le feu.

(1) *Senec. de Provid.*, *cap. II.*

à, on ne connut jamais que les règles sévères
ie prescrivent la bienséance et l'honnêteté.
à, tout étoit utile, tout étoit ennobli, même
s plaisirs. Les savans y accouroient, et en
venoient plus instruits. Les artistes étoient
irpris d'y voir leurs projets perfectionnés et
écutés de la main même de celui qui les avoit
irpassés par l'élévation de son génie. C'est
ı milieu de cette heureuse vie, *au milieu de
s plus beaux jours*, pour nous servir de ses
pressions mêmes, que ce nouveau Fabricius
it enlevé pour la seconde fois (1) aux délices
sa campagne, pour reprendre ses fonc-
ons où la voix publique n'avoit cessé de l'ap-
eler; et si elles ne lui furent pas encore ren-
ues en entier, il prouva bientôt par l'usage
i'il fit de celles qu'on lui laissa, combien il
oit peu juste de le priver des autres.

C'est ici qu'on va le voir prodiguer avec
agnificence les trésors qu'il avoit amassés
endant sa solitude, et répandre dans la France
dans l'Europe les fruits de sa capacité et
toute l'expérience d'une longue vie.

Il n'avoit besoin pour remplir cette vaste
irrière que de ses seules lumières. Mais plus
les sembloient au public ne rien laisser à de-
rer, plus elles lui paroissoient insuffisantes;
il veut être instruit par les autres de ce
u'il auroit pu leur enseigner. Il associe donc à
es grandes opérations les personnes les plus
ıpables de contribuer à leur succès; et comme
reine des abeilles, qui dès le matin partage
on peuple en légions, et distribue ses fonc-

(1) 14 août 1727.

tions à chacune, il assigne à chacun de ceux qu'il a choisis le genre de travail auquel il le juge le plus propre. Il confie d'abord à l'examen de toutes les cours du royaume les différens point de diversité de jurisprudence qu'il avoit rassemblés ; il veut que les plus profonds et les plus expérimentés de leurs magistrats s'assemblent, se communiquent leurs recherches et leurs réflexions ; qu'ils l'informent de leur jurisprudence et de leurs usages ; que ceux qui en auront fait une étude plus particulière lui envoient leurs observations ; il y invite même les plus fameux jurisconsultes du barreau. Par-là, il se procure toutes les connoissances qui peuvent assurer l'excellence de la loi. Par-là, il fait mouvoir tous les ressorts de l'esprit national, il excite au travail, il force, pour ainsi dire, toute la magistrature à mettre en œuvre ses talens, à les augmenter, peut-être même à en acquérir. Il s'enrichit de tout ce qu'ils ont appris. Par-là, il assure à la loi le succès le plus brillant et le plus durable. Mais tout cela ne suffit pas encore à sa prudence ; il faut que tant de trésors passent au creuset.

Des avocats fameux du parlement de Paris, qui tirèrent leur plus grande gloire de son choix, sont chargés de les rassembler, d'en discuter le poids, d'en donner leur avis, et le tout est porté, comme à son centre, à cette auguste compagnie, source pure et brillante de toutes les autres, et moins fameuse, si on peut le dire, par la sagesse de ses oracles, que par son attachement inviolable aux principes constitutifs de la monarchie, aussi anciens que la monarchie même.

Quel éclat de lumières, quelles richesses. l'ordre et de bien public, ne résultoient-il pas le pareils préliminaires, quand tout ce traail immense étoit réuni sous les yeux mêmes e la justice ; quand, discuté dans l'assemblée es plus grands personnages du conseil du ouverain, au rapport des maîtres des requê-s les plus distingués par leurs connoissances par leur expérience, il se trouvoit concené, pour ainsi dire, dans le chef même de la stice, par le compte exact qui lui en étoit ndu par cette assemblé consacrée à la légision, et qui en a retenu le nom : assemblée nt le souvenir se perpétuera autant que ce-des belles ordonnances qui en furent l'objet. Quelle satisfaction pour le cœur du grand mme qui avoit enfanté et nourri un projet admirable, de s'y voir secondé par deux ans qu'il avoit pris soin de former lui-même, lont il goûtoit les fruits précoces !

l'el a été, Messieurs, cet art digne d'étonnent, digne de servir de modèle à la posté, avec lequel tant de lois si sages ont été duites à cette perfection dont nous recueil-les fruits ; lois utiles dout la France s'apdira tant qu'il y aura des Français, et qui nt revivre à jamais dans le cœur de tout bon yen, la mémoire du grand chancelier à la sse et à la sagacité duquel elles sont dues.

a révocation du fameux édit de Saint-r fut le signal de ce grand ouvrage. Cette loi ramena les choses aux vrais prins ; et rejetant un mélange dangereux du t écrit avec le coutumier, elle rendit aux s la succession luctueuse de leurs enfans,

dont cet édit et une déclaration accordée ensuite à l'intérêt et à l'ambition d'un courtisan, les avoient privées si mal-à-propos.

Il étoit réservé à M. le chancelier d'Agnesseau de porter la jurisprudence française à ce degré de perfection où les autres arts avoient été portés en France. Les matières bénéficiales, les matières criminelles, les donations, les testamens, les substitutions, sont tour-à-tour l'objet de son attention ; il met les ministres de l'église, à qui le soin des ames est confié, en état de se procurer une justice prompte sur les dîmes destinées à leur subsistance ; tandis que jusque-là, la facilité de les traduire de tribunaux en tribunaux à la faveur des priviléges souvent obtenus par crédit ou par importunité, les mettoit dans l'impuissance de revendiquer leur patrimoine et de subsister.

Il limite la jurisdiction des prévôts, des maréchaux et des présidiaux, étendue à un point qui devenoit dangereux pour la vie des sujets du roi, et sait ainsi concilier ce qui est dû à la sûreté publique, avec les précautions qu'exigent la vie et l'honneur du citoyen.

Il fait cesser cette diversité de jurisprudence sur la matière importante des dispositions des hommes ; il établit des règles simples sur les donations, les testamens et les substitutions, et il délivre le citoyen de cette quantité de lois, d'arrêts et d'ouvrages de jurisconsultes qui troubloit le repos des familles ou absorboit leur fortune ; et gardant un juste milieu entre les maximes du droit romain qui favorisent à l'excès la liberté de tester, et celles du droit coutumier qui paroissent

trop la restreindre, entre le danger de déroger à des usages que leur antiquité rend respectables, et la nécessité de faire cesser les abus et les inconvéniens qui en résultent, entre ce que la contrainte a d'odieux et ce que l'arbitraire a de dangereux, il fait le bonheur de la société civile : semblable à cet artiste qui exerçant son art sur deux métaux de qualités contraires et opposées, les met en fusion, et trouve le secret d'en composer la matière la plus précieuse, il forma, par sa sagesse et sa prudence, l'ouvrage le plus parfait qui soit depuis long-temps sorti des mains d'un législateur.

Mais ces objets ne s'emparoient pas de son attention au point de le rendre indifférent sur tous les autres. Notre province n'oubliera point que dans le temps où il étoit le plus occupé de ces importantes matières, il porta son zèle pour le bien public jusqu'à protéger et encourager cette industrie si utile à cette province, en affranchissant de toutes saisies, même de la part des collecteurs, les feuilles de l'arbre nourricier de cet utile insecte qui produit la soie, et forme un des principaux objets de notre commerce.

Des opérations si utiles au royaume, et un zèle si sage, si éclairé, si infatigable, ne pouvoient permettre de partage dans la confiance du souverain, et il n'étoit pas possible de le laisser plus long-temps sans cet apanage essentiel d'une charge qu'il remplissoit avec une si grande distinction (1); mais le surcroît d'occupations que lui donna la restitution de ce pré-

(1) Les sceaux lui furent rendus au mois de février 1731.

cieux dépôt, dont les circonstances l'avoient trop long-temps privé, ne diminua rien de cette ardeur avec laquelle il s'appliquoit à perfectionner les lois et la justice. Il lui restoit de porter ses vues jusqu'à la forme de procéder, cet art si nécessaire pour assurer et pour accélérer la justice distributive, mais en même temps si exposé aux abus par le vil intérêt de ceux qui l'exercent. Il réforma donc d'abord le dédale des procédures du faux, et il les rendit si claires et si faciles à suivre, que la seule lecture de la nouvelle ordonnance sur cette matière épineuse suffit à tout juge criminel pour le guider et parvenir à démêler l'artifice; et c'est ainsi qu'il débarrassa le public de cette quantité de faussaires qui jusque-là échappoient à la justice, à l'abri des embarras de l'ancienne procédure qui leur procuroit souvent l'impunité.

Un autre genre de procédure préliminaire donnoit souvent l'essort à la chicane, par la facilité de susciter sur les évocations et les réglemens des juges, des contestations longues et difficiles à juger, et qui réduisoient ordinairement le plaideur à subir la loi de son adversaire, par l'impossibilité de faire les frais nécessaires pour se soustraire à son odieuse industrie; c'est cependant ce qu'il vint à bout de réformer, en prescrivant, par une nouvelle ordonnance sur ces deux objets, des règles capables d'en prévenir l'abus, et d'en rendre l'instruction courte et peu dispendieuse, quand il seroit nécessaire d'y avoir recours.

Mais il étoit indispensable que le conseil suprême de sa majesté montrât l'exemple à

outes les jurisdictions du royaume, et un :hancelier tel que celui à qui nous rendons ıos hommages ne pouvoit tolérer long-temps jue, sous les yeux du chef de la justice, les parties fussent fatiguées par des longueurs et des frais considérables, lorsqu'elles se trouvoient obligées de recourir au trône même, et d'y porter des demandes qui exigent la plus grande célérité, puisqu'elles suspendent l'instruction et le jugement du fond de leurs contestations.

De tout temps les mêmes vues avoient procuré des réglemens sages et utiles; mais les abus qui se glissent par-tout s'étoient encore multipliés par le laps du temps, et par l'espoir de l'impunité de la part d'un chef presque toujours occupé de plus grands objets.

M. le chancelier d'Aguesseau regarda celui-ci comme un des principaux devoirs de sa place; et à peine y fut-il entré qu'il s'en occupa. Mais les différens événemens qui se succédoient ne lui permirent de le consommer qu'en 1738, par ce fameux réglement du conseil qui, en substituant à des procédures trop longues une forme de procéder courte et facile, met à jamais un frein à la chicane, et donne un bel exemple à tous les tribunaux.

Si triompher de la contradiction par le succès peut prouver la sagesse d'une entreprise; si l'exécution facile et paisible de la loi en manifeste la perfection; si les bénédictions dont elle fait combler son auteur en font connoître l'utilité, quels éloges ne peut-on pas donner à un réglement qui a écarté du trône tout ce qui pouvoit servir de prétexte et d'instrument à la chicane!

Mais qui mieux que vous, Messieurs, peut lui rendre cet hommage de vérité et de sentimens? Vous qui pouvez vous glorifier d'avoir été les premiers à l'adopter dans votre siége; vous qui, semblables en ce point à son auteur, avez méprisé les contradictions, et par une sage fermeté, exempte de toute passion, les avez surmontées si heureusement; vous enfin qui recueillez tous les jours l'heureux fruit de vos travaux par le spectacle flatteur de voir la justice rendue sous vos yeux avec une célérité et une économie aussi utile pour le public qu'honorable pour ce siége. Vous jouissez du plaisir si sensible pour de vrais magistrats, de renvoyer en peu de jours et à peu de frais le négociant à son commerce, le financier à son emploi, le citoyen à ses occupations, l'artisan à son travail, la veuve au sein de sa famille; et si quelque chose peut troubler une si douce satisfaction, n'est-ce pas de n'avoir trouvé d'émules que parmi les étrangers? Oui, Messieurs, le Code Frédéric est une copie de cette sage loi; et lui-même a été copié par de semblables institutions en Autriche, à Naples, en Danemarck, de sorte que l'on peut dire que le chancelier de France a été, à cet égard, le chancelier de l'Europe.

Les nouvelles occupations que la confiance du roi lui donne, en lui faisant tenir tous ses conseils pendant son absence, n'interrompirent pas ses utiles travaux sur la législation; et tandis que sa majesté étonnoit l'univers par la rapidité de ses conquêtes, et par les batailles qu'elles gagnoit en personne pour procurer la paix à son royaume, l'on vit paroître

cette fameuse ordonnance, datée *du camp du Vieux-Jong*, qui mettoit la paix dans les familles de ses sujets, en donnant aux substitutions la juste faveur qu'elles pouvoient mériter, en mettant les créanciers à l'abri du préjudice qu'ils pouvoient en souffrir, et en prévenant par l'uniformité et la clarté des principes de cette matière, tout ce que la subtilité des anciennes lois ou des jurisconsultes, et la diversité de la jurisprudence y avoient produit jusqu'alors de doutes, de difficultés et de contestations.

Ainsi l'on vit, peut-être pour la première fois, que sous un roi juste les armes ne font pas taire les lois. Le public reçut celle-ci avec applaudissement, les parlemens l'enregistrèrent avec joie; et il n'est point de magistrat et de jurisconsulte qui ne convienne que cette loi nouvelle est digne d'être placée au rang de celles qui ont illustré les anciens législateurs.

Que ne m'est-il permis de fouiller dans les précieux dépôts que ce grand homme a laissés, pour vous faire connoître, Messieurs, combien il étoit profond dans le droit des nations, et sur-tout dans celui de la France! Tous les âges de notre monarchie étoient présens à sa mémoire; il étoit rempli de la lecture des capitulaires et des chartes de nos rois; il possédoit si bien les différentes coutumes du royaume et ses usages, qu'on eût dit qu'il étoit habitant de toutes les provinces; et il en jugeoit avec tant d'impartialité, qu'on eût dit qu'il ne l'étoit d'aucune.

Profond dans les monumens ecclésiastiques, il avoit admiré l'église dans sa naissance et dans ses accroissemens; il la voyoit humble et

pauvre dans son berceau, enrichie ensuite par les dons de nos rois et par les libéralités des fidèles, et devenue enfin le corps le plus riche et le plus puissant de l'état. Dans sa source, c'étoit comme un filet d'eau, qui dans son cours étoit devenu un grand fleuve; mais les fleuves, après s'être enflés d'eaux étrangères, se débordent, se répandent et partagent le cours de leurs ondes bienfaisantes pour fertiliser l'aride sein de la terre; au lieu que les biens immeubles une fois confondus dans le patrimoine de l'église, deviennent inaliénables, et n'en sortent plus; ils sont enlevés au commerce sans jamais lui être rendus; ce sont comme des biens morts pour tout le reste des vivans. Les domaines des particuliers se trouvent d'ailleurs surchargés par les immunités des gens de main-morte; et comme un foible arbrisseau sèche et languit auprès d'un grand arbre qui prend tout le suc de la terre, la fortune du citoyen souffre nécessairement de ces faveurs accordées à un corps sans cesse engraissé de la substance des autres. Notre Solon consacra ses derniers travaux à remédier à ces inconvéniens; et c'est ce qui donna lieu à ce fameux édit, aussi propre à conserver aux gens de main-morte les biens qu'ils tiennent des bienfaits de nos rois ou de leurs sujets, qu'à calmer l'inquiétude du citoyen sur l'augmentation des richesses de ces corps immortels.

Ne croyez pas, Messieurs, au récit de tant de lois si capables de remplir en entier la vie la plus longue et la plus laborieuse, que l'administration de la justice fût le seul objet des travaux de ce magistrat universel. Tout ce

qui pouvoit avoir rapport à l'ordre public, au bien de l'état, au progrès des sciences et des arts, à la gloire du souverain et à la félicité de ses peuples, ne servoit pas moins de matière et d'exercice à son zèle ; il étendoit ses devoirs à tout ce qui intéresse l'humanité. Les sages dispositions de ces réglemens qui tendent à prévenir les malheurs que la disette des grains produit dans le royaume, le rétablissement de l'ordre et de la discipline dans les universités, et sur-tout dans les facultés de droit, la police établie dans ce commerce si utile, mais si dangereux, de la librairie, par des précautions si bien combinées, que la licence se trouve réprimée sans gêner la liberté si nécessaire aux progrès de cet art ; les règles de bienséance, de modération et d'impartialité, scrupuleusement observées dans un journal qui, s'il étoit moins imparfait, seroit peut-être encore plus recherché ; cet ample et utile recueil des ordonnances de nos rois, dont la presse royale et ses soins ont enrichi le public, et tant d'autres ouvrages précieux en tous genres de littérature et de sciences, dont il avoit conçu le plan, et confié l'exécution aux mains les plus capables de répondre à la grandeur et à la recherche de ses vues, sont autant d'effets et de monumens de ce zèle infatigable pour le bien public.

Il croyoit devoir à sa patrie tous les momens de sa vie, et il auroit cru lui dérober ceux qu'il n'auroit pas consacrés à son service : esclave de ce devoir, il lui sacrifioit tout, et jusqu'aux plus vifs sentimens de la nature.

Au milieu de ses travaux, la mort lui enleva

une épouse (1) digne de lui et du sang respectable dont elle étoit issue; qui par la douceur de son caractère, par les agrémens de son esprit, par son tendre attachement pour lui, et plus encore par cette heureuse conformité d'inclinations, de sentimens et de vertus que le ciel avoit mis entr'eux, faisoit le bonheur et le charme de sa vie pénible et laborieuse.

Ceux qui les ont connus l'un et l'autre peuvent seuls juger de l'excès de sa douleur. Cependant, à peine avoit-il essuyé ses larmes, qu'il se livra aux fonctions de sa place; et si sa famille et ses amis lui représentoient qu'il ne devoit pas ajouter ainsi le poids des affaires à celui de l'affliction dont il étoit accablé: *Je me dois au public*, leur disoit-il, *et il n'est pas juste qu'il souffre de mes malheurs domestiques.*

Tel est, Messieurs, au naturel, le portrait de Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France. Il eût fallu le pinceau d'Apelle pour peindre dignement un héros grand par lui-même et sans les dons de la fortune, et dont les revers n'ont servi qu'à rehausser l'éclat de ses vertus et à immortaliser sa mémoire.

Courbé malheureusement sous le faix des années, et accablé d'infirmités, il abdiqua cette place importante (2), si long-temps et si glorieusement remplie, dès qu'il sentit que ses forces ne pouvoient plus suffire à tous les devoirs qu'elle lui imposoit; et quoique les plus grandes occupations ne lui eussent jamais fait perdre de vue le grand objet de l'éternité, il

(1) Anne Lefèvre d'Ormesson.
(2) 27 novembre 1750.

voulut réunir et diriger toutes les facultés de son âme vers cet objet important et seul nécessaire; et les restes précieux de sa vie édifiante ne furent occupés qu'à s'assurer dans le ciel l'immortalité que ses talens et ses vertus lui avoient déjà assurée sur la terre.

La mort ne surprend point ceux qui, comme lui, ont toute leur vie étudié l'art de mourir. Après une course de plus de quatre-vingt-deux années, consommées dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes, il finit sa carrière; et la mort la plus précieuse aux yeux de Dieu termine la vie la plus glorieuse aux yeux des hommes (1).

Il n'est donc plus, ce grand homme qui, dans tout le cours de sa vie, n'a cessé de donner les plus grands exemples de vertu; ce fils tendre et docile qui avoit égalé, ou même surpassé, les rares qualités de son père et de ses aïeux; ce père de famille si respectable et si respecté, que dis-je? presque adoré de sa femme, de ses enfans, et de tous ceux qui avoient le bonheur de l'approcher; ce savant du premier ordre, l'arbitre, le protecteur et l'instigateur de toute bonne littérature; ce magistrat sans égal, qui avoit ranimé la vigueur dans la magistrature, qui n'avoit vécu que pour procurer aux citoyens l'asyle sûr et facile des tribunaux, pour la paix et la tranquillité des familles; cet homme d'état qui, toujours prudent et modéré, exempt de préventions comme de passions,

(1) 9 février 1751.

toujours animé par l'amour du bien public, ne se servoit de l'autorité que lui donnoit la dignité dont il étoit revêtu, et plus encore la supériorité de son génie, que pour maintenir le bon ordre, l'union et la paix, pour faire régner dans le royaume cette tranquillité si desirée, qui fut toute sa vie l'unique objet de ses vœux, pour prévenir tout ce qui pouvoit tendre à la troubler, et pour procurer enfin, par tous les moyens que ses lumières et la bonté de son cœur pouvoient lui inspirer, la gloire du roi, le bonheur des peuples et la prospérité de l'Etat.

Quels regrets n'a-t-il pas laissés, non seulement à ces précieux rejetons d'une si belle tige, mais encore à tant de malheureux dont il étoit la ressource et l'appui, à tant d'affligés dont il étoit la consolation, à tant de pauvres dont il étoit le père, à tant de savans dont il étoit la lumière, à tant de magistrats dont il étoit le conseil et le modèle, à tant de tribunaux dont il étoit l'oracle et le restaurateur!

Sa perte sera une source éternelle de larmes, comme sa vie a été une source inépuisable de bienfaits et d'instructions. Les grands hommes, qui, comme lui, honorent l'humanité, sont des dons précieux du ciel, mais qu'il fait si rarement à la terre, qu'on ne peut trop en déplorer la perte; ses actions du moins ne périront jamais, et ses rares qualités seront immortelles; son nom est écrit au livre de vie, et les monumens de son vaste génie, et de son cœur vraiment juste et pieux, seront toujours gravés dans l'esprit des Français. Oui, Messieurs, il vit encore et il vivra

ujours dans ce royaume par le souvenir de nt de vertus, par les heureux fruits de son udition et de ses talens, par les ordonnances les réglemens qu'il nous a laissés, et par ce ssu d'actions toujours consacrées à la félicité ublique. Il vit dans ses enfans qui courent rapidement sur ses traces, et dans ces magisats qu'il a formés pendant le cours d'une si ongue vie. Il vit dans le cœur de ce grand rince, si juste appréciateur du mérite du œur et de l'esprit.

Il vit enfin dans sa propre mémoire, et on nom seul imprime toujours le même amour, a même confiance, la même crainte et le nême respect. Oui, Messieurs, ce seul nom ait encore l'office de la voix; à son nom les uges aperçoivent le flambeau qui doit les clairer, les magistrats se rappellent leurs deoirs, le conseil se détermine; à ce nom frémissent la chicane, l'injustice, la licence, l'impiété, et tous ces monstres qu'il a combatus et terrassés pendant sa vie; cher à la vertu, la religion, à la justice, aux sciences et aux rts, ce nom sera à jamais une leçon contiuelle de piété, d'équité et d'attachement à ous les devoirs.

Que tous les magistrats fassent donc leur tude la plus chère de ses exemples; qu'ils consultent ses ouvrages; qu'ils pénètrent l'esprit le ses lois; qu'ils lisent l'histoire de sa vie; ls apprendront à bien vivre, à aimer la ustice, à servir l'état, à payer à leur souveraiu ce tribut d'amour et de respect si légitimement dû à un roi bien-aimé, à remplir enfin avec dignité et utilité toutes les fonctions de la

magistrature. Qu'ils se rendent en foule à son tombeau, ils n'y verront ni ces mausolées superbes, ni ces titres fastueux de la vanité humaine; ils y verront ses cendres déposées au milieu de celles des pauvres, à côté de celles de sa vertueuse épouse; et ils y trouveront pour tout ornement le souvenir de toutes ces vertus éminentes qui avoient ombragé son berceau, et qui croissant avec ses années, ont décoré d'une manière si éclatante tout le cours de sa vie. Qu'à la vue de ces cendres si dignes de vénération et de respect, ils réunissent leurs vœux pour obtenir du ciel que ses grands projets pour le rétablissement de l'empire de la justice et de l'éclat de la magistrature, soient continués; et qu'une longue paix mette ceux qui ont le bonheur d'en être dépositaires, comme de ses pensées, en état d'employer le précieux trésor de tant d'excellens matériaux qu'il leur a laissés; que semblables à leur père, ils comptent leurs jours par de tels bienfaits; que comme lui, ils établissent leur gloire sur le bonheur des peuples, et que mettant à profit la juste confiance qu'ils méritent, ils achèvent ce qu'il avoit commencé, et fassent toujours admirer le règne d'Astrée sous celui de Louis le Bien-aimé.

DISCOURS
DE M. LE CHANCELIER
D'AGUESSEAU.

PREMIER DISCOURS,

Prononcé en 1693.

L'INDÉPENDANCE DE L'AVOCAT.

Tous les hommes aspirent à l'indépendance; mais cet heureux état, qui est le but et la fin de leurs desirs, est celui dont ils jouissent le moins.

Avares de leurs trésors, ils sont prodigues de leur liberté; et pendant qu'ils se réduisent dans un esclavage volontaire, ils accusent la nature d'avoir formé en eux un vœu qu'elle ne contente jamais.

Ils cherchent dans les objets qui les environnent un bien qu'ils ne peuvent trouver que dans eux-mêmes, et ils demandent à la fortune un présent qu'ils ne doivent attendre que de la vertu.

Trompés par la fausse lueur d'une liberté apparente, ils éprouvent toute la rigueur d'une véritable tyrannie. Malheureux par la vue de ce qu'ils n'ont pas, sans être heureux par la jouissance de ce qu'ils possèdent; toujours es-

claves parce qu'ils desirent toujours, leur vie n'est qu'une longue servitude, et ils arrivent à son dernier terme avant que d'avoir senti les premières douceurs de la liberté.

Les professions les plus élevées sont les plus dépendantes ; et dans le temps même qu'elles tiennent tous les autres états soumis à leur autorité, elles éprouvent à leur tour cette sujétion nécessaire, à laquelle l'ordre de la société a réduit toutes les conditions.

Celui que la grandeur de ses emplois élève au-dessus des autres hommes, reconnoît bientôt que le premier jour de sa dignité a été le dernier de son indépendance.

Il ne peut plus se procurer aucun repos qui ne soit fatal au public : il se reproche les plaisirs les plus innocens, parce qu'il ne peut plus les goûter que dans un temps consacré à son devoir.

Si l'amour de la justice, si le desir de servir sa patrie peuvent le soutenir dans son état, ils ne peuvent l'empêcher de sentir qu'il est esclave, et de regretter ces jours heureux dans lesquels il ne rendoit compte de son travail et de son loisir qu'à lui-même.

La gloire fait porter des chaînes plus éclatantes à ceux qui la cherchent dans la profession des armes ; mais elles ne sont pas moins pesantes, et ils éprouvent la nécessité de servir dans l'honneur même du commandement.

Il semble que la liberté, bannie du commerce des hommes, ait quitté le monde qui la méprisoit ; qu'elle ait cherché un port et un asyle assuré dans la solitude, où elle n'est connue que d'un petit nombre d'adorateurs,

qui ont préféré la douceur d'une liberté obscure aux peines et aux dégoûts d'une illustre servitude.

Dans cet assujettissement presque général de toutes les conditions, un ordre aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice, se distingue par un caractère qui lui est propre; et seul entre tous les états, il se maintient toujours dans l'heureuse et paisible possession de son indépendance.

Libre sans être inutile à sa patrie, il se consacre au public sans en être esclave; et condamnant l'indifférence d'un philosophe qui cherche l'indépendance dans l'oisiveté, il plaint le malheur de ceux qui n'entrent dans les fonctions publiques que par la perte de leur liberté.

La fortune le respecte, elle perd tout son empire sur une profession qui n'adore que la sagesse : la prospérité n'ajoute rien à son bonheur, parce qu'elle n'ajoute rien à son mérite; l'adversité ne lui ôte rien, parce qu'elle lui laisse toute sa vertu.

Si elle conserve encore des passions, elle ne s'en sert plus que comme d'un secours utile à la raison; et les rendant esclaves de la justice, elle ne les emploie que pour en affermir l'autorité.

Exempte de toute sorte de servitudes, elle arrive à la plus grande élévation, sans perdre aucun des droits de sa première liberté; et dédaignant tous les ornemens inutiles à la vertu, elle peut rendre l'homme noble sans naissance, riche sans biens, élevé sans di-

gnités, heureux sans le secours de la fortune.

Vous qui avez l'avantage d'exercer une profession si glorieuse, jouissez d'un si rare bonheur ; connoissez toute l'étendue de vos priviléges ; et n'oubliez jamais que, comme la vertu est le principe de votre indépendance, c'est elle qui l'élève à sa dernière perfection.

Heureux d'être dans un état où faire sa fortune et faire son devoir ne sont qu'une même chose ; où le mérite et la gloire sont inséparables ; où l'homme, unique auteur de son élévation, tient tous les autres hommes dans la dépendance de ses lumières, et les force de rendre hommage à la seule supériorité de son génie !

Ces distinctions qui ne sont fondées que sur le hasard de la naissance, ces grands noms dont l'orgueil du commun des hommes se flatte, et dont les sages mêmes sont éblouis, deviennent des secours inutiles dans une profession dont la vertu fait toute la noblesse, et dans laquelle les hommes sont estimés, non par ce qu'ont fait leurs pères, mais par ce qu'ils font eux-mêmes.

Ils quittent, en entrant dans ce corps célèbre, le rang que les préjugés leur donnoient dans le monde, pour reprendre celui que la raison leur donne dans l'ordre de la nature et de la vérité.

La justice qui leur ouvre l'entrée du barreau, efface jusqu'au souvenir de ces différences injurieuses à la vertu, et ne distingue plus que par le degré du mérite ceux qu'elle appelle également aux fonctions d'un même ministère.

Les richesses peuvent orner une autre profession ; mais la vôtre rougiroit de leur devoir

son éclat. Elevés au comble de la gloire, vous vous souvenez encore que vous n'êtes souvent redevables de vos plus grands honneurs qu'aux généreux efforts d'une vertueuse médiocrité.

Ce qui est un obstacle dans les autres états devient un secours dans le vôtre. Vous mettez à profit les injures de la fortune; le travail vous donne ce que la nature vous a refusé; et une heureuse adversité a souvent fait éclater un mérite qui auroit vieilli sans elle dans le repos obscur d'une longue prospérité.

Affranchis du joug de l'avarice, vous aspirez à des biens qui ne sont point soumis à sa domination. Elle peut à son gré disposer des honneurs; aveugle dans ses choix, confondre tous les rangs, et donner aux richesses les dignités qui ne sont dues qu'à la vertu: quelque grand que soit son empire, ne craignez pas qu'il s'étende jamais sur votre profession.

Le mérite, qui en est l'unique ornement, est le seul bien qui ne s'achète point; et le public, toujours libre dans son suffrage, donne la gloire, et ne la vend jamais.

Vous n'éprouvez ni son inconstance, ni son ingratitude; vous acquérez autant de protecteurs que vous avez de témoins de votre éloquence; les personnes les plus inconnues deviennent les instrumens de votre grandeur: et pendant que l'amour de votre devoir est votre unique ambition, leur voix et leurs applaudissemens forment cette haute réputation que les places les plus éminentes ne donnent point. Heureux de ne devoir ni les dignités aux richesses, ni la gloire aux dignités!

Que cette élévation est différente de celle

que les hommes achètent au prix de leur bonheur, et souvent même de leur innocence ! Ce n'est point un tribut forcé que l'on paye à la fortune par bienséance ou par nécessité : c'est un hommage volontaire, une déférence naturelle que les hommes rendent à la vertu, et que la vertu seule a droit d'exiger d'eux.

Vous n'avez pas à craindre que l'on confonde, dans les honneurs que l'on vous rend, les droits du mérite avec ceux de la dignité, ni que l'on accorde aux emplois le respect que l'on refuse à la personne : votre grandeur est toujours votre ouvrage, et le public n'admire en vous que vous-mêmes.

Une gloire si éclatante ne sera pas le fruit d'une longue servitude : la vertu dont vous faites profession n'impose à ceux qui la suivent d'autres lois que celle de l'aimer ; et sa possession, quelque précieuse qu'elle soit, n'a jamais coûté que le desir de l'obtenir.

Vous n'aurez point à regretter des jours vainement perdus dans les voies pénibles de l'ambition, des services rendus aux dépens de la justice, et justement payés par le mépris de ceux qui les ont reçus.

Tous vos jours sont marqués par les services que vous rendez à la société. Toutes vos occupations sont des exercices de droiture et de probité, de justice et de religion. La patrie ne perd aucun des momens de votre vie ; elle profite même de votre loisir, et elle jouit des fruits de votre repos.

Le public, qui connoît quel est le prix de votre temps, vous dispense des devoirs qu'il exige des autres hommes ; et ceux dont la for-

tune entraîne toujours après elle une foule d'adorateurs, viennent déposer chez vous l'éclat de leur dignité, pour se soumettre à vos décisions, et attendre de vos conseils la paix et la tranquillité de leurs familles.

Quoique rien ne semble plus essentiel aux fonctions de votre ministère que la sublimité des pensées, la noblesse des expressions, les grâces extérieures, et toutes les grandes qualités dont le concours forme la parfaite éloquence, ne croyez pourtant pas que votre réputation soit absolument dépendante de tous ces avantages; et quand même la nature vous auroit envié quelqu'un de ces talens, ne privez pas le public des secours qu'il a droit d'attendre de vous.

Ces talens extraordinaires, cette grande et sublime éloquence, sont des présens du ciel, qu'il n'accorde que rarement. On trouve à peine un orateur parfait dans une longue suite d'années; tous les siècles n'en ont pas produit, et la nature s'est reposée long-temps après avoir formé les Cicéron et les Démosthènes.

Que ceux qui ont reçu ce glorieux avantage jouissent d'une si rare félicité; qu'ils cultivent ces semences de grandeur qu'ils trouvent dans leur génie; qu'ils joignent les vertus acquises aux talens naturels; qu'ils dominent dans le barreau, et qu'ils fassent revivre dans nos jours la noble simplicité d'Athènes, et l'heureuse fécondité de l'éloquence de Rome.

Mais si les premiers rangs sont dus à leurs grandes qualités, on peut vieillir avec honneur dans les seconds; et dans cette illustre car-

rière, il est glorieux de suivre ceux mêmes qu'on n'espère pas d'égaler.

Disons enfin, à la gloire de votre ordre, que l'éloquence même, qui paroît son plus riche ornement, ne vous est pas toujours nécessaire pour arriver à la plus grande élévation; et le public, juste estimateur du mérite, a fait voir par d'illustres exemples, qu'il savoit accorder la réputation des plus grands avocats à ceux qui n'avoient jamais aspiré à la gloire des orateurs.

La science a ses couronnes aussi-bien que l'éloquence. Si elles sont moins brillantes, elles ne sont pas moins solides; le temps, qui diminue l'éclat des unes, augmente le prix des autres. Ces talens stériles pendant les premières années, rendent avec usure dans un âge plus avancé ce qu'ils refusent dans la jeunesse; et votre ordre ne se vante pas moins des grands hommes qui l'ont enrichi par leur érudition, que de ceux qui l'ont orné par leur éloquence.

C'est ainsi que, par des routes différentes, mais toujours également assurées, vous arrivez à la même grandeur; et ceux que les moyens ont séparés se réunissent dans la fin.

Parvenus à cette élévation qui, dans l'ordre du mérite, ne voit rien au-dessus d'elle, il ne vous reste plus, pour ajouter un dernier caractère à votre indépendance, que de rendre hommage à la vertu de qui vous l'avez reçue.

L'homme n'est jamais plus libre que lorsqu'il assujettit ses passions à la raison, et sa raison à la justice. Le pouvoir de faire le mal est une imperfection, et non pas un caractère

essentiel de notre liberté ; et elle ne recouvre sa véritable grandeur que lorsqu'elle perd cette triste capacité qui est la source de toutes ses disgrâces.

Le plus libre et le plus indépendant de tous les êtres n'est tout-puissant que pour faire le bien ; son pouvoir infini n'a point d'autres bornes que le mal.

Les plus nobles images de la divinité, les rois que l'Ecriture appelle les dieux de la terre, ne sont jamais plus grands que lorsqu'ils soumettent toute leur grandeur à la justice, et qu'ils joignent au titre de maître du monde, celui d'esclave de la loi.

Dompter par la force des armes ceux qui n'ont pu souffrir le bonheur d'une paix que la seule modération du vainqueur leur avoit accordée ; résister aux efforts d'une ligue puissante de cent peuples conjurés contre sa grandeur ; forcer des princes jaloux de sa gloire d'admirer la main qui les frappe et de louer les vertus qu'ils haïssent ; agir également par-tout, et ne devoir ses victoires qu'à soi-même ; c'est le portrait d'un héros, et ce n'est encore qu'une idée imparfaite de la vertu d'un roi.

Etre aussi supérieur à sa victoire qu'à ses ennemis, ne combattre que pour faire triompher la religion, ne régner que pour couronner la justice, donner à ses desirs des bornes moins étendues que celles de sa puissance, et ne faire connoître son pouvoir à ses sujets que par le nombre de ses bienfaits ; être plus jaloux du nom de père de la patrie que du titre de conquérant, et moins sensible aux acclamations qui suivent ses triomphes qu'aux béné-

dictions du peuple soulagé dans sa misère : c'est la parfaite image de la grandeur d'un prince. C'est ce que la France admire, c'est ce qui fait son indépendance dans la guerre, et qui fera un jour son bonheur dans la paix.

Tel est le pouvoir de la vertu : c'est elle qui fait régner les rois, qui élève les empires, et qui, dans toutes sortes d'états, ne rend l'homme parfaitement libre que lorsqu'elle l'a rendu parfaitement soumis aux lois de son devoir.

Vous donc qui, par une heureuse prérogative, avez reçu du ciel le riche présent d'une entière indépendance, conservez ce précieux trésor; et si vous êtes véritablement jaloux de votre gloire, joignez la liberté de votre cœur à celle de votre profession.

Moins dominés par la tyrannie des passions que le commun des hommes, vous êtes plus esclaves de la raison; et la vertu acquiert autant d'empire sur vous que la fortune en a perdu.

Vous marchez dans une route élevée, mais environnée de précipices; et la carrière où vous courez est marquée par les chutes illustres de ceux qu'un sordide intérêt et un amour déréglé de leur indépendance ont précipités du comble de la gloire à laquelle ils étoient parvenus.

Les uns, indignes du nom d'orateur, ont fait de l'éloquence un art mercenaire; et se réduisant les premiers en servitude, ils ont rendu le plus célèbre de tous les états esclave de la plus servile de toutes les passions.

Le public a méprisé ces ames vénales, et

la perte de leur fortune a été la juste punition de ceux qui avoient sacrifié toute leur gloire à l'avarice.

D'autres insensibles à l'amour des richesses, n'ont pu être maîtres d'eux-mêmes. Leur esprit, incapable de discipline, n'a jamais pu plier sous le joug de la règle. Non contens de mériter l'estime, ils ont voulu l'enlever.

Flattés par la grandeur de leurs premiers succès, ils se sont aisément persuadés que la force de leur éloquence pouvoit être supérieure à l'autorité de la loi.

Singuliers dans leurs décisions, pleins de jalousie contre leurs confrères, de dureté pour leurs cliens, de mépris pour tous les hommes, ils ont fait acheter leur voix et leurs conseils au prix de toute la bizarrerie d'un esprit qui ne connoît d'autres règles que les mouvemens inégaux de son humeur, et les saillies déréglées de son imagination.

Quelque grande réputation qu'ils aient acquise par leurs talens extraordinaires, la gloire la plus solide a manqué à leurs travaux; s'ils ont pu dominer sur les esprits, ils n'ont jamais pu se rendre maîtres des cœurs. Le public admiroit leur éloquence, mais il craignoit leur caprice; et tout ce qu'on peut dire de plus favorable pour eux, c'est qu'ils ont eu de grandes qualités, mais qu'ils n'ont pas été de grands hommes.

Craignez ces exemples fameux, et ne vous flattez pas de pouvoir jouir de la véritable liberté à laquelle vous aspirez, si vous ne méritez ce bonheur par le parfait accomplissement de vos devoirs.

Vous êtes placés pour le bien du public, entre le tumulte des passions humaines et le trône de la justice; vous portez à ses pieds les vœux et les prières des peuples; c'est par vous qu'ils reçoivent ses décisions et ses oracles; vous êtes également redevables et aux juges et à vos parties; et c'est ce double engagement qui est le principe de toutes vos obligations.

Respectez l'empire de la loi; ne la faites jamais servir, par des couleurs plus ingénieuses que solides, aux intérêts de vos cliens; soyez prêts à lui sacrifier non-seulemens vos biens et votre fortune, mais ce que vous avez de plus précieux, votre gloire et votre réputation.

Apportez aux fonctions du barreau un amour de la justice digne des plus grands magistrats; consacrez à son service toute la grandeur de votre ministère; et n'approchez jamais de ce tribunal auguste, le plus noble séjour qu'elle ait sur la terre, qu'avec un saint respect qui vous inspire des pensées et des sentimens aussi proportionnés à la dignité des juges qui vous écoutent, qu'à l'importance des sujets que vous y traitez.

Vous ne devez pas moins de vénération aux ministres de la justice qu'à la justice même; travaillez à mériter leur estime, considérez-les comme les véritables distributeurs de cette gloire parfaite qui est l'objet de vos desirs, et regardez leur approbation comme la plus solide récompense de vos travaux.

Egalement élevés au-dessus des passions et des préjugés, ils sont accoutumés à ne donner leur suffrage qu'à la raison, et ils ne forment

leurs jugemens que sur la lumière toujours pure de la simple vérité.

S'ils sont encore susceptibles de quelque prévention, c'est de ce préjugé avantageux que la probité reconnue de l'avocat fait naître en faveur de sa partie. Servez-vous de cet innocent artifice pour concilier leur attention, et pour attirer leur confiance.

Ne vous flattez jamais du malheureux honneur d'avoir obscurci la vérité; et plus sensibles aux intérêts de la justice qu'au desir d'une vaine réputation, cherchez plutôt à faire paroître la bonté de votre cause que la grandeur de votre esprit.

Que le zèle que vous apporterez à la défense de vos cliens ne soit pas capable de vous rendre les ministres de leurs passions, et les organes de leur malignité secrète, qui aime mieux nuire aux autres que d'être utile à soi-même, et qui est plus occupée du desir de se venger que du soin de se défendre.

Quel caractère peut être plus indigne de la gloire d'un ordre qui met tout son bonheur dans son indépendance, que celui d'un homme qui est toujours agité par les mouvemens empruntés d'une passion étrangère, qui s'appaise et s'irrite au gré de sa partie, et dont l'éloquence est esclave d'une expression satirique, qui le rend toujours odieux et souvent méprisable à ceux mêmes qui lui applaudissent?

Refusez à vos parties, refusez-vous à vous-mêmes le plaisir inhumain d'une déclamation injurieuse : bien loin de vous servir des armes du mensonge et de la calomnie, que votre délicatesse aille jusqu'à supprimer même les

reproches véritables, lorsqu'ils ne font que blesser vos adversaires sans être utiles à vos parties; ou si leur intérêt vous force à les expliquer, que la retenue avec laquelle vous les proposerez soit une preuve de leur vérité, et qu'il paroisse au public que la nécessité de votre devoir vous arrache avec peine ce que la modération de votre esprit souhaiteroit de pouvoir dissimuler.

Ne soyez pas moins éloignés de la basse timidité d'un silence pernicieux à vos parties, que de la licence aveugle d'une satire criminelle; que votre caractère soit toujours celui d'une généreuse et sage liberté.

Que les foibles et les malheureux trouvent dans votre voix un asyle assuré contre l'oppression et la violence; et dans ces occasions dangereuses, où la fortune veut éprouver ses forces contre votre vertu, montrez-lui que vous êtes non-seulement affranchis de son pouvoir, mais supérieurs à sa domination.

Quand, après avoir passé par les agitations et les orages du barreau, vous arrivez enfin à ce port heureux où, supérieurs à l'envie, vous jouissez en sûreté de toute votre réputation, c'est le temps où votre liberté reçoit un nouvel accroissement, et où vous devez en faire un nouveau sacrifice au bien public.

Arbitres de toutes les familles, juges volontaires des plus célèbres différens, tremblez à la vue d'un si saint ministère, et craignez de vous en rendre indignes, en conservant encore ce zèle trop ardent, cet esprit de parti, cette prévention autrefois nécessaire pour la défense de vos cliens.

Laissez, en quittant le barreau, ces armes qui ont remporté tant de victoires dans la carrière de l'éloquence ; oubliez cette ardeur qui vous animoit lorsqu'il s'agissoit de combattre, et non pas de décider du prix ; et quoique votre autorité ne soit fondée que sur un choix purement volontaire, ne croyez pas que votre suffrage soit dû à celui qui vous a choisis, et soyez persuadés que votre ministère n'est distingué de celui des juges que par le caractère, et non par les obligations.

Sacrifiez à de si nobles fonctions tous les momens de votre vie : vous êtes comptables envers la patrie de tous les talens qu'elle admire en vous ; et tant que vos forces peuvent vous le permettre, c'est une espèce d'impiété de refuser à vos concitoyens un secours aussi utile pour eux qu'il est glorieux pour vous.

Enfin, si dans une extrême vieillesse, votre santé affoiblie par les efforts qu'elle a faits pour le public, ne souffre pas que vous lui consacriez le reste de vos jours, vous goûterez alors ce repos durable, cette paix intérieure, qui est la marque de l'innocence et le prix de la sagesse ; vous jouirez de la gloire d'un orateur et de la tranquillité d'un philosophe ; et si vous êtes attentifs à observer les progrès de votre élévation, vous reconnoîtrez que l'indépendance de la fortune vous a élevés au dessus des autres hommes, et que la dépendance de la vertu vous a élevés au-dessus de vous-mêmes.

Les procureurs n'ont pas l'avantage d'exercer une profession si éclatante ; mais quelque différence qu'il y ait entre leurs fonctions et celles des avocats, ils peuvent s'appliquer les

mêmes maximes; et s'ils veulent jouir de la liberté qui peut convenir à leur état, ils ne doivent la chercher que dans une exacte observation de leurs devoirs. Etre soumis à la justice et fidèles à leurs parties, c'est à quoi se réduisent toutes leurs obligations. Nous voyons avec plaisir l'application qu'ils ont donnée à la réformation des abus qui s'étoient glissés dans leur corps, et nous les exhortons à faire de nouveaux efforts pour éviter les justes reproches du public, et pour mériter cette protection favorable que la cour ne refuse jamais à ceux qui se distinguent par leur droiture et leur capacité.

IIe DISCOURS,

Prononcé en 1695.

LA CONNOISSANCE DE L'HOMME.

C'EST en vain que l'orateur se flatte d'avoir le talent de persuader les hommes, s'il n'a acquis celui de les connoître.

L'étude de la morale et celle de l'éloquence sont nées en même temps, et leur union est aussi ancienne dans le monde que celle de la pensée et de la parole.

On ne séparoit point autrefois deux sciences qui par leur nature sont inséparables; le philosophe et l'orateur possédoient en commun l'empire de la sagesse; ils entretenoient un heureux commerce, une parfaite intelligence

entre l'art de bien penser et celui de bien parler ; et l'on n'avoit pas encore imaginé cette distinction injurieuse aux orateurs, ce divorce funeste à l'éloquence, de l'esprit et de la raison, des expressions et des sentimens, de l'orateur et du philosophe.

S'il y avoit quelque différence entr'eux, elle étoit toute à l'avantage de l'éloquence : le philosophe se contentoit de convaincre, l'orateur s'appliquoit à persuader.

L'un supposoit ses auditeurs attentifs, dociles, favorables ; l'autre savoit leur inspirer l'attention, la docilité, la bienveillance.

L'austérité des mœurs, la sévérité du discours, l'exacte rigueur du raisonnement, faisoient admirer le philosophe : la douceur d'esprit, ou naturelle ou étudiée, les charmes de la parole, le talent de l'insinuation, faisoient aimer l'orateur.

L'esprit étoit pour l'un, et le cœur étoit pour l'autre. Mais le cœur se révoltoit souvent contre les vérités dont l'esprit étoit convaincu ; l'esprit au contraire ne refusoit jamais de se soumettre aux sentimens du cœur : le philosophe, roi légitime, se faisoit souvent craindre comme un tyran, au lieu que l'orateur exerçoit une tyrannie si douce et si agréable, qu'on la prenoit pour la domination légitime.

Ce fut dans ce premier âge de l'éloquence que la Grèce vit autrefois le plus grand de ses orateurs jeter les fondemens de l'empire de la parole sur la connoissance de l'homme, et sur les principes de la morale.

En vain la nature, jalouse de sa gloire, lui refuse ses talens extérieurs, cette éloquence

muette, cette autorité visible qui surprend l'ame des auditeurs, et qui attire leurs vœux avant que l'orateur ait mérité leurs suffrages; la sublimité de son discours ne laissera pas à l'auditeur, transporté hors de lui-même, le temps et la liberté de remarquer ses défauts : ils seront cachés dans l'éclat de ses vertus; on sentira son impétuosité, mais on ne verra point ses démarches; on le suivra comme un aigle dans les airs, sans savoir comment il a quitté la terre.

Censeur sévère de la conduite de son peuple, il paroîtra plus populaire que ceux qui le flattent : il osera présenter à ses yeux la triste image de la vertu pénible et laborieuse; et il le portera à préférer l'honnête difficile, et souvent même malheureux, à l'utile agréable, et aux douceurs d'une indigne prospérité.

La puissance du roi de Macédoine redoutera l'éloquence de l'orateur athénien; le destin de la Grèce demeurera suspendu entre Philippe et Démosthènes; et comme il ne peut survivre à la liberté de sa patrie, elle ne pourra jamais expirer qu'avec lui.

D'où sont sortis ces effets surprenans d'une éloquence plus qu'humaine? Quelle est la source de tant de prodiges, dont le simple récit fait encore, après tant de siècles, l'objet de notre admiration?

Ce ne sont point des armes préparées dans l'école d'un déclamateur; ces foudres, ces éclairs qui font trembler les rois sur leur trône, sont formés dans une région supérieure. C'est dans le sein de la sagesse qu'il avoit puisé cette politique hardie et généreuse, cette liberté

›nstante et intrépide, cet amour invincible
; la patrie : c'est dans l'étude de la morale
ı'il avoit reçu des mains de la raison même
:t empire absolu, cette puissance souveraine
ır l'âme de ses auditeurs. Il a fallu un Platon
our former un Démosthènes, afin que le plus
;rand des orateurs fît hommage de toute sa
éputation au plus grand des philosophes.

Que si, après avoir porté les yeux sur ces
'ives lumières de l'éloquence, nous pouvons
:ncore soutenir la vue de nos défauts, nous au-
:ons du moins la consolation d'en connoître la
cause et d'en découvrir le remède.

Ne nous étonnons point de voir en nos jours cette décadence prodigieuse de la profession de l'éloquence; nous devrions être surpris, au contraire, si elle étoit florissante.

Livrés dès notre enfance aux préjugés de l'éducation et de la coutume, le desir d'une fausse gloire nous empêche de parvenir à la véritable; et par une ambition qui se précipite en voulant s'élever, on veut agir avant d'avoir appris à se conduire, juger avant d'avoir connu, et, si nous osons même le dire, parler avant d'avoir pensé.

On méprise la connoissance de l'homme comme une spéculation stérile, plus propre à dessécher qu'à enrichir l'esprit; comme l'occupation de ceux qui n'en ont point, et dont le travail, quelque éclatant qu'il soit par la beauté de leurs ouvrages, n'est regardé que comme un illustre et laborieuse oisiveté.

Mais l'éloquence se venge elle-même de cette témérité; elle refuse son secours à ceux qui veulent la réduire à un simple exercice de

paroles ; et les dégradant de la dignité d'orateurs, elle ne leur laisse que le nom de déclamateurs frivoles, ou d'historiens souvent infidèles du différent de leurs parties.

Vous qui aspirez à relever la gloire de votre ordre, et à rappeler en nos jours au moins l'ombre et l'image de cette ancienne éloquence, ne rougissez point d'emprunter des philosophes ce qui étoit autrefois votre propre bien ; et avant que d'approcher du sanctuaire de la justice, contemplez avec des yeux attentifs ce spectacle continuel que l'homme présente à l'homme même.

Que son esprit attire vos premiers regards, et attache pour un temps toute votre application.

La vérité est son unique objet ; il la cherche dans ses plus grands égaremens ; elle est la source innocente de ses erreurs ; et même le mensonge ne sauroit lui plaire que sous l'image et sous l'apparence trompeuse de la vérité.

L'orateur n'a qu'à la montrer, il est sûr de la victoire ; il a rempli le premier et le plus noble de ses devoirs quand il a su éclairer, instruire, convaincre l'esprit, et présenter aux yeux de ses auditeurs une lumière si vive et si éclatante, qu'ils ne puissent s'empêcher de reconnoître à ce caractère auguste, la présence de la vérité.

Qu'il ne se laisse pas éblouir par le succès passager de cette vaine éloquence qui cherche à surprendre les suffrages par des grâces étudiées, et non pas à les mériter par les beautés solides d'un raisonnement victorieux. L'auditeur flatté sans être convaincu,

ndamne le jugement de l'orateur dans le
mps qu'il loue son imagination; et lui ac-
rdant à regret le triste éloge d'avoir su plaire
ns avoir su persuader, il préfère sans hési-
r une éloquence grossière et sauvage,
ais convaincante et persuasive, à une poli-
sse languissante, énervée, et qui ne laisse
ucun aiguillon dans l'âme des auditeurs.

Celui qui aura bien connu la nature de
esprit humain, saura trouver un juste mi-
eu entre ces deux extrémités. Instruit dans
art difficile de montrer la vérité aux hom-
nes, il sentira que, même pour leur plaire,
n'est point de moyen plus sûr que de les con-
aincre : mais il saura ménager la superbe dé-
icatesse de l'auditeur, qui veut être respecté
ans le temps même qu'on l'instruit ; et la
érité ne dédaignera pas d'emprunter dans
sa bouche les ornemens de la parole.

Il la dévoilera avec tant d'art, que ses auditeurs croiront qu'il n'a fait que dissiper le nuage qui la cachoit à leurs yeux, et ils joindront au plaisir de la découvrir celui de se flatter en secret qu'ils partagent avec l'orateur l'honneur de cette découverte.

Persuadé que, sans l'art du raisonnement, la rhétorique est un fard qui corrompt les beautés naturelles, le parfait orateur en épuisera toutes les sources, et il découvrira tous les canaux par lesquels la vérité peut entrer dans l'esprit de ceux qui l'écoutent.

Il ne négligera pas même ces sciences abstraites que le commun des hommes ne méprise que parce qu'il les ignore. La connoissance de l'homme lui apprendra qu'elles sont

comme les routes naturelles, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, les avenues de l'esprit humain. Mais attentif à ne pas confondre les moyens avec la fin, il ne s'y arrêtera pas trop long-temps. Il se hâtera de les parcourir avec l'empressement d'un voyageur qui retourne dans sa patrie; on ne s'apercevra point de la sécheresse des pays par lesquels il aura passé; il pensera comme un philosophe, et il parlera comme un orateur.

Par un secret enchaînement de propositions, également simples et évidentes, il conduira l'esprit de vérités en vérités, sans jamais lasser ni partager son attention; et dans le temps même que ses auditeurs s'attendent encore à une longue suite de raisonnemens, il seront surpris de voir que, par un artifice innocent, la simple méthode a servi de preuve, et que l'ordre seul a produit la conviction.

Mais ce sera peu pour lui de convaincre; il voudra persuader; et il découvrira d'abord dans l'étendue du cœur humain les caractères différens de la conviction et de la persuasion.

Pour convaincre il suffit de parler à l'esprit, pour persuader il faut aller jusqu'au cœur. La conviction agit sur l'entendement, et la persuasion sur la volonté : l'une fait connoître le bien, l'autre le fait aimer; la première n'emploie que la force du raisonnement, la dernière y ajoute la douceur du sentiment; et si l'une règne sur les pensées, l'autre étend son empire sur les actions mêmes.

Tous les cœurs sont capables de sentir et d'aimer; tous les esprits ne le sont pas de raisonner et de connoître.

Pour apercevoir distinctement la vérité, il faut quelquefois autant de lumières que pour la découvrir aux autres. La preuve devient inutile si l'esprit de celui qui l'écoute n'est pas capable de la comprendre ; et un grand orateur demande souvent un grand auditeur pour suivre le progrès de son raisonnement.

Mais pour régner par la force ou par la douceur du sentiment, il suffit de parler devant les hommes : leur amour-propre prête à l'orateur des armes pour les combattre ; sa première vertu est de connoître les défauts des autres ; sa sagesse consiste à découvrir leurs passions, et sa force à savoir profiter de leur foiblesse.

C'est par là qu'il achève de surmonter les obstacles qui s'opposent au succès de son éloquence : les ames les plus rebelles, ces esprits opiniâtres, sur lesquels la raison n'avoit point de prise et qui résistoient à l'évidence même, se laissent entraîner par l'attrait de la persuasion. La passion triomphe de ceux que la raison n'avoit pu dompter ; leur voix se mêle avec celle des génies d'un ordre supérieur : les uns suivent volontairement la lumière que l'orateur leur présente ; les autres sont enlevés par un charme secret, dont ils éprouvent la force sans en connoître la cause : tous les esprits convaincus, tous les cœurs persuadés, payent également à l'orateur ce tribut d'amour et d'admiration, qui n'est dû qu'à celui que la connoissance de l'homme a élevé au plus haut degré de l'éloquence.

Maîtres dans l'art de parler au cœur, ne craignez pas de manquer jamais de figures,

d'ornemens, et de tout ce qui compose cette innocente volupté dont l'orateur doit être l'artisan.

Ceux qui n'apportent à la profession de l'éloquence qu'une connoissance imparfaite, pour ne pas dire une ignorance entière de la science des mœurs, peuvent craindre de tomber dans ce défaut; destitués du secours des choses, ils recherchent ambitieusement celui des expressions, comme un voile magnifique à la faveur duquel ils espèrent de cacher la disette de leur esprit, et de paroître dire beaucoup plus qu'ils ne pensent.

Mais ces mêmes paroles qui fuient ceux qui les cherchent uniquement, s'offrent en foule à un orateur qui s'est nourri pendant longtemps de la substance des choses mêmes. L'abondance des pensées produit celle des expressions; l'agréable se trouve dans l'utile; et les armes qui ne sont données au soldat que pour vaincre, deviennent son plus bel ornement.

Avouons néanmoins qu'il est une science de plaire différente de celle d'émouvoir les passions. L'orateur ne touche pas toujours: son sujet y résiste souvent; mais l'orateur doit toujours plaire; l'intérêt de sa cause le demande toujours.

Telle est la nature de l'esprit humain, qu'il veut que la raison même s'assujettisse à lui parler le langage de l'imagination. La vérité simple et négligée trouve peu d'adorateurs: le commun des hommes la méconnoît dans sa simplicité, ou la méprise dans sa négligence: leur entendement se fatigue en vain à tracer les premiers traits du tableau qui se peint dans

leur ame, si l'imagination ne lui prête ses couleurs. L'ouvrage de l'entendement n'est souvent pour eux qu'une figure morte et inanimée; l'imagination lui donne la vie et le mouvement. La conception pure, quelque lumineuse qu'elle soit, fatigue l'attention de l'esprit : l'imagination le délasse, et revêt tous les objets des qualités sensibles dans lesquelles il se repose agréablement.

Il s'élève presque toujours contre ceux qui osent prendre une route nouvelle, et qui veulent aller à l'entendement sans passer par l'imagination. Accoutumé à ne recevoir les impressions de la vérité que quand elles sont accompagnées de ce plaisir secret qu'il prend pour un de ses caractères, il préfère souvent un mensonge agréable à une austère vérité; et son imagination indignée du mépris de l'orateur qui s'est contenté de parler à l'intelligence, s'en venge souvent sur l'orateur même, et détruit en secret cette conviction qu'il se flattoit d'avoir su produire.

Que cette disposition est favorable aux orateurs, et qu'il est vrai de dire que c'est l'imagination qui a élevé l'empire de l'éloquence, et qui lui a soumis tous les hommes!

C'est par son moyen que l'orateur sait approcher si près de notre ame les images de tous les objets, qu'elle les prend pour les objets mêmes. Elle substitue, pour ainsi dire, les choses aux paroles; ce n'est plus l'orateur, c'est la nature qui parle. L'imitation devient si parfaite qu'elle se cache elle-même; et par une espèce d'enchantement, ce n'est plus une description ingénieuse, c'est un objet véritable

que l'auditeur croit voir, croit sentir, et se peindre à lui-même.

Ces miracles de l'art sont des effets de ce pouvoir naturel que la connoissance de l'imagination donne à l'orateur sur l'imagination même. Il n'appartient qu'à lui de faire ce choix si difficile entre des beautés différentes; de savoir quitter le bien pour prendre le mieux; d'enlever, pour ainsi dire, et de cueillir la première fleur des objets qu'il présente à l'esprit, et d'attraper dans la peinture qui se fait par la parole, ce jour, cette lumière, ce moment heureux que le grand peintre saisit, et que le peintre médiocre cherche inutilement après qu'il a passé.

Il possède le talent encore plus rare de connoître jusqu'où il faut aller; de savoir garder la modération dans le bien même; de ne passer jamais les bornes presqu'imperceptibles qui séparent ce qui convient de ce qui ne convient pas; et d'observer en tout l'exacte rigueur de la bienséance.

C'est cette dernière science qui embellit tout ce que l'orateur touche, qui donne des grâces à sa négligence même et qui fait aimer jusqu'à ses défauts: c'est une secrète sympathie, qui attachant l'ame à tous les objets extérieurs, lui fait apercevoir tous les rapports qui les unissent, et toutes les différences qui les séparent; ou, si l'on veut, c'est une justesse d'oreille que la moindre dissonance blesse, et qui goûte toute la beauté de l'harmonie; une convenance que l'on sent mieux qu'on ne peut la définir, que l'on trouve en soi-même, et que l'on perd souvent en voulant la chercher; et

pour tout dire en un mot, c'est le chef-d'œuvre de l'art des rhéteurs; et c'est néanmoins ce que l'art des rhéteurs ne sauroit apprendre.

La nature donne à l'orateur ce génie heureux, cet instinct secret, ce goût sûr et délicat qui sent comme par inspiration ce qui sied et ce qui ne sied pas.

La morale y ajoute la connoissance des sujets sur lesquels il doit exercer ses talens naturels : et après lui avoir découvert les préceptes généraux de la rhétorique dans l'étude de l'homme en général, elle lui présente l'homme en particulier, comme un second tableau dans lequel il doit chercher les règles particulières de la bienséance.

Attentif à se connoître lui-même, s'il veut prévenir la censure du public, qu'il soit le premier censeur de ses défauts. Le caractère le plus ordinaire de ceux qui déplaisent aux autres, est de se plaire trop à eux-mêmes. Heureux celui qui a commencé par se déplaire pendant long-temps, qui a pu être frappé plus vivement de ses défauts que ses propres ennemis, et qui a éprouvé dans les premières années de sa vie l'utile déplaisir de ne pouvoir jamais se contenter lui-même ! Il semble que la nature ne lui donne cette inquiétude que pour lui faire mieux goûter le plaisir du succès, et que ce soit à ce prix qu'elle lui fasse acheter la gloire qu'elle lui prépare.

Il joint à ce dégoût de lui même une heureuse défiance de ses forces : sa modestie fait sans peine ce discernement si pénible à l'amour-propre, des sujets qui lui sont proportionnés; ou plutôt, par un amour-propre plus éclairé,

pour réussir dans tout ce qu'il entreprend, il n'entreprend rien qui soit au-dessus de lui; et il n'oublie jamais que quelque grand que l'on soit, on paroît toujours médiocre quand on est inférieur à son sujet; et qu'au contraire on paroît toujours assez grand quand on a pu remplir toute l'étendue de sa cause.

Si le caractère de son esprit lui refuse la hardiesse des expressions, la véhémence des figures, la rapidité de la déclamation, il ne préférera point, vainement ambitieux, un sublime mal soutenu à une sage et précieuse médiocrité: la justesse d'esprit, la pureté du discours, la dignité de la prononciation, seront son partage; l'égalité de son style suppléera ce qui manque à son élévation; il s'insinuera par la douceur dans l'ame de ceux qui se révoltent contre la fierté dominante des orateurs véhémens; il saura mettre à profit jusqu'à ses imperfections; elles ne serviront qu'à rendre l'auditeur moins défiant et plus facile à être touché; sa foiblesse deviendra sa force, et fera partie de son éloquence.

Il n'affectera point la gloire d'une vaste érudition, si la multitude de ses occupations ne lui a pas permis de l'acquérir; ou s'il est assez heureux pour l'avoir acquise, elle perdra dans sa bouche cet air sauvage et impérieux que les savans lui prêtent, pour reprendre ce caractère de douceur et de modestie que la nature lui avoit donné; et par une adroite dissimulation de ses forces, il jouira du précieux avantage d'avoir su mériter l'estime, sans exciter la jalousie, et de s'être fait aimer des hommes dans le

temps même qu'il les forçoit à l'admirer.

Cette noble modestie relèvera l'éclat de toutes ses vertus : c'est elle qui embellit, pour ainsi dire, la beauté même, qui répand une bienséance générale sur toutes les paroles de l'orateur, et qui intéresse si fortement ceux qui l'écoutent au succès de son action, qu'au lieu d'en être les juges, ils en deviennent les protecteurs. Ornement naturel de ceux qui commencent, plus estimable encore dans ceux qui sont plus avancés, elle est la vertu de tous les temps et de tous âges, qui doit accompagner l'orateur dans tout le cours de sa réputation, quoique la même éloquence ne lui convienne pas toujours, et que le progrès de son style doive imiter celui de ses années.

La jeunesse peut se permettre pour un temps l'abondance des figures, la richesse des ornemens, et tout ce qui compose la pompe et le luxe de l'éloquence : cette heureuse témérité, ces efforts hardis d'une éloquence naissante, sont les défauts de ceux qui sont destinés aux grandes vertus. Un style sec et aride est odieux dans la jeunesse, par la seule affectation d'une sévérité prématurée. Malheur à ces génies ingrats et stériles qui prennent la sécheresse pour la justesse d'esprit, la disette pour la modération, la foiblesse pour le bon usage de ses forces, et qui croient que la vertu consiste seulement à n'avoir point de vices !

Il viendra un âge plus avancé, qui retranchera cette riche superfluité : le style de l'orateur vieillira avec lui ; ou pour mieux dire, il acquerra toute la maturité de la vieillesse,

sans perdre la vigueur de la jeunesse. Il ne manquera pas même alors de grâces et d'ornemens ; mais ces grâces seront austères, ces ornemens seront graves et majestueux.

Ainsi, suivant toujours les règles de la plus exacte bienséance, il sentira que le moyen le plus sûr de plaire aux autres est de ne sortir jamais de son propre caractère, et de ne parler que d'après soi-même.

Mais obligé par la nature de son ministère de parler aussi d'après ses parties, il ne s'appliquera pas moins à les connoître, s'il veut remplir les devoirs de l'avocat, et mériter la gloire de l'orateur.

Etudier les inclinations de ses parties, pour les suivre si elles sont justes, et pour les réprimer si elles sont déréglées ; connoître leur vertu pour prévenir les juges en leur faveur, et leurs défauts pour détruire ou pour affoiblir le préjugé qui leur est contraire ; examiner avec attention leur naissance et leur état, leur réputation et leur dignité, pour ménager avec art ces avantages équivoques qui peuvent exciter ou la faveur ou l'envie, souvent plus à craindre pour ceux qui les ont, qu'à desirer pour ceux qui ne les ont pas, c'est le devoir commun de tous ceux qui portent le nom d'avocat : mais ce n'est encore qu'une légère idée des obligatious de l'orateur.

S'il veut être toujours sûr de plaire et de réussir, il faut que, sans prendre ni les passions ni les erreurs de ses parties, il se transforme, pour ainsi dire, en elles-mêmes ; et que les exprimant avec art dans sa personne, il paroisse aux yeux du public, non tel

qu'elles sont, mais tel qu'elles devroient être.

Qu'il imite l'adresse de ces peintres qui savent prêter des grâces à ce que la nature a de plus affreux; et qui diminuant les défauts sans toucher à la ressemblance, donnent aux personnes les plus difformes la joie de se reconnoître et de se plaire dans leurs portraits.

C'est par le moyen de cette fiction ingénieuse, et sous cette personne empruntée, que l'orateur animé, pénétré, agité des mêmes mouvemens que sa partie, ne dira jamais rien qui ne lui convienne parfaitement : il réunira la douceur et la sagesse de la raison avec la force et l'impétuosité de la passion; ou plutôt la passion de la partie deviendra raisonnable dans la bouche de son défenseur : et se renfermant dans l'usage auquel la nature l'avoit destinée, elle saura toucher le cœur sans offenser l'esprit.

Ce ne sera plus un seul homme dont le style toujours le même, ne fait que changer de sujet sans changer de tour.

Il se multipliera, pour ainsi dire; il empruntera autant de formes différentes qu'il aura de causes et de parties d'un caractère différent.

Tantôt sublime et pompeux, son style imitera la rapidité d'un torrent impétueux, ou la majesté d'un fleuve tranquille : tantôt simple et modeste, il saura descendre sans s'abaisser, et par des grâces naïves et des ornemens naturels, délasser l'attention de ceux qui l'avoient à peine suivi dans son élévation.

Il refusera d'orner ce qui ne demande que

d'être expliqué; après avoir porté la lumière dans les longues obscurités d'une procédure ennuyeuse, il se contentera d'arracher les épines qui lui sont naturelles, sans vouloir y mêler mal-à-propos des fleurs étrangères.

Souvent la véhémence et la triste sévérité de son discours protégeront la vertu opprimée, et feront trembler le vice triomphant. Quelquefois plus facile et plus doux en apparence, mais plus redoutable en effet, il ne s'attachera pas tant à rendre le vice odieux, qu'à le rendre méprisable : mais la nécessité autorisera son ironie, ou du moins l'utilité la fera excuser; la vérité lui servira toujours de fondement, et la sagesse en saura modérer et adoucir l'usage.

Ainsi prenant successivement toutes sortes de caractères, né pour tous, et réussissant dans chacun comme s'il n'étoit né que pour celui-là seul, il ne lui restera plus qu'à souhaiter que ce personnage étranger que la nécessité de son ministère lui impose, n'exige jamais rien de l'avocat qui soit contraire au devoir de l'homme de bien.

Mais s'il éprouve quelquefois ce combat intérieur entre lui-même et sa partie, sa vertu seule le décidera, ou plutôt elle saura le prévenir. Elle rougiroit d'avoir pu hésiter un moment entre l'honnête et l'utile. Jaloux de sa réputation, il l'estimera trop pour la sacrifier à sa partie; et sagement infidèle il acquerra plus de vraie et de solide gloire par un silence judicieux, qu'il n'auroit fait par tous les efforts de son éloquence. Plus heureux en cet état que les anciens orateurs, il n'aura

pas besoin de connoître le caractère particulier de ses juges pour être assuré de leur plaire.

Dans ce temps d'une liberté ennemie de la justice, où la qualité de juge étoit un présent de la naissance, plutôt que le prix du mérite; dans ces assemblées tumultueuses, où la raison vaincue par le nombre, devoit s'estimer heureuse si elle n'étoit que méprisée sans être punie, l'orateur, qui comptoit souvent ses propres ennemis dans le nombre de ses juges, ne pouvoit presque espérer un succès favorable s'il ne s'appliquoit à découvrir les erreurs du peuple pour le tromper, ses passions pour le séduire, ses caprices pour le flatter, son foible pour l'entraîner.

Et lorsque la fortune, lasse de présider aux jugemens populaires, voulut remettre l'empire du monde entre les mains d'un seul, pour régner par un homme sur tous les autres hommes, l'orateur trouva souvent tous les défauts du peuple réunis dans son juge avec une autorité encore plus absolue.

Ce fut à la vérité un jour de triomphe, non-seulement pour l'orateur, mais encore pour l'éloquence même, que celui où la fortune prit plaisir à commettre deux héros d'un caractère différent; ces grands hommes qui ont eu tous deux pour but de régner et de vaincre, l'un par la force des armes, l'autre par les charmes de la parole.

Le conservateur de la république, celui que Rome libre appela le père de la patrie, parle devant l'usurpateur de l'empire et le destructeur de la liberté. Il défend un de ces fiers

républicains qui avoient porté les armes contre César, et il a César même pour juge.

C'est peu de parler pour un ennemi vaincu en présence du victorieux; il parle pour un ennemi condamné, et il entreprend de le justifier devant celui qui a prononcé sa condamnation avant que de l'entendre, et qui, bien loin de lui donner l'attention d'un juge, ne l'écoute plus qu'avec la maligne curiosité d'un auditeur prévenu.

Mais l'orateur connoît la passion dominante de son juge, et c'en est assez pour le vaincre. Il flatte sa vanité pour désarmer sa vengeance; et malgré l'indifférence obstinée de César, il sait l'intéresser si vivement à la conservation de celui qu'il vouloit perdre, que son émotion ne peut plus se contenir au dedans de lui-même.

Le trouble extérieur de son visage rend hommage à la supériorité de l'éloquence; il absout celui qu'il avoit déjà condamné, et Cicéron mérite l'éloge qu'il donne à César, d'avoir su vaincre le vainqueur, et triompher de la victoire.

Quels éloges auroit-il donnés à la modération d'un prince aussi grand que César, mais plus maître de lui-même; qui se rend, non à l'éloquence, mais à la justice, et qui ne partage avec personne la gloire de savoir se vaincre lui-même, sans trouble, sans efforts, par la seule supériorité d'une vertu qui a tellement dompté les passions, qu'elle règne sans violence et qu'elle triomphe sans combat?

Heureux les orateurs qui parlent devant les juges animés de cet esprit, et soutenus par ce grand exemple!

Vous savez qu'ils sont juges, et c'est en savoir assez pour les connoître parfaitement. Ils n'ont point d'autre caractère que celui qu'ils portent dans le tribunal de la justice souveraine : aucun mélange de passions, d'intérêt, d'amour-propre, n'a jamais troublé la pureté des fonctions de leur ministère ; on les a définis quand on a défini la justice, et la personne privée ne se laisse jamais entrevoir sous le voile de la personne publique.

Ne travaillez donc point à concilier leur attention par les vaines figures d'une déclamation étudiée : un motif plus noble et plus élevé, une vue plus sainte et plus efficace les rend attentifs. Ne recherchez point leur faveur par des artifices superflus ; la raison seule peut la mériter : la bienséance à leur égard est la même chose que le devoir, et rien n'est plus éloquent auprès d'eux que la vertu.

Assurés de leur approbation, ne doutez point de celle du public.

Ce peuple, cette multitude qui, dans le temps qu'elle exerçoit elle-même les jugemens, se faisoit craindre aux parties par son caprice, n'est plus terrible qu'aux orateurs, par la juste sévérité d'une censure rigoureuse. Ceux qui abusoient de leur ministère dans le temps qu'ils étoient juges, ne se trompent presque plus depuis qu'ils sont devenus simples spectateurs ; et le caractère de l'infaillibilité est presque toujours attaché au sentiment de la multitude.

C'est elle qui fait le partage de la réputation entre les grands hommes, et qui, par un juste discernement du mérite, donne des

éloges différens aux différentes qualités de ceux de vos confrères dont vous regrettez la perte.

Elle loue dans l'un l'étendue de la science et la profondeur de l'érudition ; dans l'autre une parfaite intelligence des affaires et une expérience consommée. Elle plaint une justesse d'esprit, une force de raisonnement peu commune dans celui qu'une mort précipitée a enlevé au milieu de sa course ; et elle admire dans le dernier ce mérite qui n'a paru que parfait, cette élévation dont on n'a remarqué ni le commencement ni le progrès, cette réputation subite qui est sortie toute éclatante de l'obscurité de sa retraite laborieuse.

C'est donc ce jugement, cette approbation du public qui donne le privilége de l'immortalité à vos ouvrages. Vous jouissez auprès de lui du même avantage qu'auprès de vos juges. Incapable d'être corrompu, il n'applaudit constamment qu'au véritable mérite ; mais il lui applaudit toujours. Un grand orateur n'accuse jamais son siècle d'injustice : il sait toujours le rendre juste. La connoissance de l'homme lui fait mépriser ces goûts passagers qui n'entraînent que les orateurs et les auditeurs médiocres. Elle lui inspire ce goût général et universel, ce goût de tous les temps et de tous les pays, ce goût de la nature qui, malgré les efforts d'une fausse éloquence, est toujours sûr d'enlever l'estime des hommes et de forcer leur admiration.

La chaste sévérité de son éloquence se contente de ne pas déplaire à l'auditeur, en attaquant avec violence une erreur qui le flatte ;

mais elle ne cherche jamais à lui plaire par des vices agréables : elle trouve une route plus sûre pour arriver à son cœur ; et redressant son goût sans le combattre, elle lui met devant les yeux de véritables beautés pour lui apprendre à rejeter les fausses.

C'est ainsi que la connoissance de l'homme rend l'orateur supérieur aux jugemens des hommes ; c'est par là qu'il devient l'arbitre du bon goût, le modèle de l'éloquence, l'honneur de son siècle et l'admiration de la postérité ; enfin, c'est par là que son cœur aussi élevé que son esprit réunit la science de bien vivre à celle de bien parler, et qu'il rétablit entr'elles cette ancienne intelligence sans laquelle le philosophe est inutile aux autres hommes, et l'orateur à soi-même.

IIIe DISCOURS,

Prononcé en 1699.

DES CAUSES DE LA DÉCADENCE DE L'ÉLOQUENCE.

LA destinée de tout ce qui excelle parmi les hommes est de croître lentement, de se soutenir avec peine pendant quelques momens, et de tomber bientôt avec rapidité.

Nous naissons foibles et mortels, et nous imprimons sur tout ce qui nous environne le caractère de notre foiblesse et l'image de notre mort. Les sciences les plus sublimes, ces vives lumières qui éclairent nos esprits,

éternelles dans leur source, puisqu'elles sont une émanation de la Divinité même, semblent devenir mortelles et périssables par la contagion de notre fragilité : immuables en elles-mêmes, elles changent par rapport à nous ; comme nous, on les voit naître, et comme nous, on les voit mourir. L'ignorance succède à l'érudition, la grossiéreté au bon goût, la barbarie à la politesse. Les sciences et les beaux-arts rentrent dans le néant dont on avoit travaillé pendant une longue suite d'années à les faire sortir ; jusqu'à ce qu'une heureuse industrie, par une espèce de seconde création, leur donne un nouvel être et une seconde vie.

Ce torrent d'éloquence, ces sources de doctrine qui ont inondé autrefois la Grèce et l'Italie, qu'étoient-elles devenues pendant plusieurs siècles? Nos aïeux les ont vu renaître, l'âge de nos pères a admiré leur éclat, le nôtre commence à les voir diminuer ; et qui sait si nos enfans en verront encore les foibles restes?

Nous avons vu mourir de grands hommes, et nous n'en voyons point renaître de leurs cendres. Une langueur mortelle a pris la place de cette vive émulation qui nous a fait voir tant de prodiges dans les sciences et tant de chef-d'œuvres dans les arts ; et une molle oisiveté détruit insensiblement l'ouvrage qu'un travail opiniâtre avoit à peine élevé. Que nous serions heureux si nous n'avions à déplorer que les pertes des autres professions, et si dans le déclin de la littérature, l'éloquence et l'érudition s'étoient réfugiées dans votre ordre, comme dans leur temple naturel, pour y re-

cevoir à jamais le juste tribut des louanges et de l'admiration des hommes !

Mais après avoir flatté par des souhaits ambitieux l'ardeur que nous avons pour votre gloire, ces souhaits mêmes se tournent contre nous. En nous montrant ce que nous devrions être, ils nous forcent de reconnoître combien nous en sommes éloignés, et ils nous obligent de faire une triste comparaison entre ce que nous avons été et ce que nous sommes.

Vous le savez, vous qui, dans un âge avancé, vous souvenez encore avec joie, ou peut-être avec douleur, d'avoir vu l'ancienne dignité de votre ordre. Rappelez la mémoire de ces jours heureux qui éclairoient encore ce barreau lorsque vous y avez été reçus. Quelle multitude d'orateurs ! Quel nombre de jurisconsultes ! Combien d'éloquence dans les discours, d'érudition dans les écrits, de prudence dans les conseils !

On n'entendoit dans cet auguste tribunal que des voix dignes de la majesté du sénat, qui, après avoir essayé dans les tribunaux inférieurs les forces timides de leur éloquence naissante, regardoient l'honneur de parler devant le premier trône de la justice comme le prix le plus glorieux de leurs travaux.

Après les avoir admirés dans le tumulte et les agitations du barreau, on les respectoit encore plus lorsque, dans un repos actif et dans un loisir laborieux, ils jouissoient du noble plaisir d'être la lumière des aveugles, la consolation des malheureux, l'oracle de tous les citoyens. On approchoit avec une espèce de religion de ces hommes vénérables. Toutes les

vertus présidoient à leurs sages délibérations. La justice y tenoit la balance, comme dans les plus saints tribunaux; la patience y écoutoit avec une scrupuleuse application toutes les raisons des parties qui les consultoient; la science y plaidoit toujours la cause de l'absent, et ne rougissoit point d'appeler quelquefois à son secours une lenteur salutaire : la prudence y donnoit en tremblant un conseil assuré; et la modeste timidité avec laquelle ces sages vieillards proposoient leurs sentimens, étoit presque toujours un caractère infaillible de la sûreté de leur décision.

Tels ont été vos pères, tel est l'état dont nous sommes déchus. A ce haut degré d'éloquence nous avons vu succéder une médiocrité louable en elle-même, mais triste et ingrate, si on la compare avec l'élévation qui l'a précédée. Ne craindrons-nous point de le dire, et ne nous reprochera-t-on pas ou la bassesse ou la force de nos expressions? Ce pilier fameux où se prononçoient autrefois tant d'oracles est presque muet aujourd'hui; il gémit, comme ce barreau, de se voir menacé d'une triste solitude; un petit nombre de têtes illustres sont, dans l'opinion publique, les dernières espérances et l'unique ressource de la doctrine comme de l'éloquence; et si quelque malheur nous affligeoit de leur perte, peut-être serions-nous réduits à regretter inutilement cette même médiocrité que nous déplorons aujourd'hui.

Qui pourra découvrir, et qui entreprendra d'expliquer dignement les véritables sources d'une si sensible décadence?

Nous plaindrons-nous d'être nés dans ces années stériles où la nature, affoiblie par de grands et continuels efforts, touche au terme fatal d'une languissante vieillesse? Mais jamais l'esprit n'a été un bien plus commun et plus universel.

Nous aspirons à la même gloire qui a couronné les travaux de nos pères, et nous y aspirons avec plus de secours. Nous avons joint nos propres trésors aux richesses étrangères. Sans perdre les anciens modèles, nous en avons acquis de nouveaux; et les ouvrages que l'imitation des anciens a produits, ont mérité à leur tour d'être l'objet de l'imitation de tous les siècles suivans.

Il semble même que, pour nous rendre inexcusables, le caprice du sort ait pris plaisir à nous offrir les matières les plus illustres, et des sujets véritablement dignes de la plus sublime éloquence. Combien de causes célèbres renfermées dans le cercle étroit d'un petit nombre d'années! La poésie a-t-elle jamais rien hasardé de plus étonnant sur la scène que ces révolutions imprévues, ces événemens incroyables qui ont excité depuis deux ans l'attention et la curiosité du public? La fable la plus audacieuse n'auroit jamais eu la hardiesse d'inventer ce que la simple vérité nous a fait voir; et le vrai a été beaucoup au-delà du vraisemblable.

Que nous reste-t-il donc, si ce n'est de nous accuser nous-mêmes, et de mériter au moins la gloire de la sincérité, si nous ne pouvons plus parvenir à celle de l'éloquence, en nous redisant tous les jours: n'admirons plus avec

étonnement la chute de notre ordre; soyons plutôt surpris de voir qu'il conserve encore quelques restes de son ancienne grandeur. Comment se consacre-t-on à une si glorieuse, mais si pénible profession? et quelle est la conduite de ceux qui s'y sont consacrés?

A voir cette multitude prodigieuse de nouveaux sujets qui se hâtent tous les ans d'entrer dans votre ordre, on diroit qu'il n'y a point de profession dans laquelle il soit plus facile d'exceller. La nature accorde à tous les hommes l'usage de la parole: tous les hommes se persuadent aisément qu'elle leur a donné en même temps le talent de bien parler. Le barreau est devenu la profession de ceux qui n'en ont point; et l'éloquence qui auroit dû choisir avec une autorité absolue des sujets dignes d'elle dans les autres conditions, est obligée au contraire de se charger de ceux qu'elles ont dédaigné de recevoir.

Combien en voit-on qui luttent pendant toute leur vie contre un naturel ingrat et stérile, qui n'ont point de plus grand ennemi à combattre qu'eux-mêmes, ni de préjugé plus difficile à effacer dans l'esprit des autres, que celui de leur extérieur? Encore s'il travailloient sérieusement à le détruire, ils n'en seroient que plus louables, lorsque par un pénible travail ils auroient pu triompher de la nature, et la convaincre d'injustice. Mais la paresse se joint en eux au défaut des talens naturels; et flattant leurs imperfections au lieu de les corriger, on les voit souvent, et même dans la première jeunesse, lecteurs insipides et récitateurs ennuyeux de leurs ouvrages, ôter

à l'orateur la vie et le mouvement, en lui ôtant la mémoire et la prononciation. Et quelle peut-etre l'impression d'une éloquence froide, languissante, inanimée, qui dans cet état de mort où on la réduit, ne conserve plus que l'ombre, ou, si l'on ose le dire, le squelette de la véritable éloquence ?

Que ce succès est digne des motifs qui font entrer dans le barreau ce grand nombre d'orateurs qu'il semble que la nature avoit condamnés à un perpétuel silence !

Ce n'est point le desir de s'immoler tout entier au service du public dans une profession glorieuse; d'être l'organe et la voix de ceux que leur ignorance ou leur foiblesse empêche de se faire entendre; d'imiter la fonction de ces anges que l'Ecriture nous représente auprès du trône de Dieu, offrant l'encens et les sacrifices des hommes, et de porter comme eux les vœux et les prières des peuples aux pieds de ceux que la même Écriture appelle les dieux de la terre.

Des motifs si purs et si élevés ne nous touchent plus guère; on ne sacrifie aujourd'hui qu'à l'intérêt. C'est lui qui ouvre presque toujours l'entrée de votre ordre, comme celle de tous les autres états; la plus libre et la plus noble de toutes les professions devient la plus servile et la plus mercenaire. Que peut-on attendre de ces âmes vénales qui prodiguent, qui prostituent leur main et leur voix à ceux que l'ordre des professions rend leurs inférieurs; ou qui, pour un vil intérêt, adoptant des ouvrages qui les déshonorent, vendent publiquement leur réputation, et trafiquent honteusement de leur gloire ?

L'éloquence n'est pas seulement une production de l'esprit, c'est un ouvrage du cœur. C'est là que se forment cet amour intrépide de la vérité, ce zèle ardent pour la justice, cette vertueuse indépendance dont vous êtes si jaloux, ces grands, ces généreux sentimens qui élèvent l'âme, qui la remplissent d'une noble fierté et d'une confiance magnanime, et qui portant encore plus loin votre gloire que l'éloquence même, font admirer l'homme de bien en vous, beaucoup plus que l'orateur.

Ne croyez pourtant pas qu'il vous suffise d'avoir joint la noblesse et la pureté des motifs à la grandeur des talens naturels; et sachez que la plaie la plus profonde, et peut-être la plus incurable de votre ordre, est l'aveugle témérité avec laquelle on ose s'y engager, avant que de s'en être rendu digne par une longue et laborieuse préparation.

Quels trésors de science, quelle variété d'érudition, quelle sagacité de discernement, quelle délicatesse de goût ne faudroit-il pas réunir pour exceller dans le barreau! Quiconque osera mettre des bornes à la science de l'avocat, n'a jamais conçu une parfaite idée de la vaste étendue de votre profession.

Que les autres étudient l'homme par parties; l'orateur n'est point parfait, si, par l'étude continuelle de la plus pure morale, il ne connoît, il ne pénètre, il ne possède l'homme tout entier.

Que la jurisprudence romaine soit pour lui une seconde philosophie; qu'il se jette avec ardeur dans la mer immense des canons; qu'il

ait toujours devant les yeux l'autorité des ordonnances de nos rois, et la sagesse des oracles du sénat; qu'il dévore les coutumes, qu'il en découvre l'esprit, qu'il en concilie les principes; et que chaque citoyen de ce grand nombre de petits états que forme dans un seul la diversité des lois et des mœurs, puisse croire en le consultant qu'il est né dans sa patrie, et qu'il n'a étudié que les usages de son pays.

Que l'histoire lui donne une expérience, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, une vieillesse anticipée; et qu'après avoir élevé ce solide édifice de tant de matériaux différens, il y ajoute tous les ornemens du langage, et toute la magnificence de l'art qui est propre à sa profession. Que les anciens orateurs lui donnent leur insinuation, leur abondance, leur sublimité; que les historiens lui communiquent leur simplicité, leur ordre, leur variété; que les poètes lui inspirent la noblesse de l'invention, la vivacité des images, la hardiesse de l'expression, et sur-tout ce nombre caché, cette secrète harmonie du discours, qui, sans avoir la servitude et l'uniformité de la poésie, en conserve souvent toute la douceur et toutes les grâces. Qu'il joigne la politesse française au sel attique des Grecs et à l'urbanité des Romains. Que, comme s'il s'étoit transformé dans la personne des anciens orateurs, on reconnoisse en lui plutôt leur génie et leur caractère, que leurs pensées et leurs expressions; et que l'imitation devenant une seconde nature, il parle comme Cicéron lorsque Cicéron imite Démosthènes; ou comme Virgile lorsque, par un noble mais difficile

larcin, il ne rougit point de s'enrichir des dépouilles d'Homère.

Notre imagination prend ici plaisir à former un souhait accompli, et à se perdre dans un songe délicieux qui lui montre de loin une image de la perfection à laquelle nous aspirons. Ouvrons enfin les yeux, et laissons disparoître ce fantôme agréable que nos desirs avoient élevé. Que trouverons-nous à sa place, et quel triste spectacle nous offrira la vérité?

Les sciences négligées, la paresse victorieuse de l'application, le travail regardé comme le partage de ceux qui n'ont point d'esprit, et dédaigné par tous ceux qui croient en avoir : l'ignorance insulte à la doctrine; la science, timide et tremblante, est obligée d'emprunter de l'art le secret de se cacher. Ceux qui ont commencé à élever la gloire du barreau vouloient paroître tout savoir; nous faisons gloire de tout ignorer. Ils portoient souvent jusqu'à l'excès l'amour d'une vaste érudition; rougissant de penser et de parler d'eux-mêmes, ils croyoient que les anciens avoient pensé et parlé pour eux; ils travailloient plus à les traduire qu'à les imiter; et ne permettant rien à la force de leur génie, ils mettoient toute leur confiance dans la profondeur de leur doctrine. Graces au retour du bon goût, dont nous avons vu luire quelques rayons, on a senti le vice et l'esclavage de cette savante affectation. Mais la crainte de cet excès nous a fait tomber dans l'extrémité opposée; nous méprisons l'utile, le nécessaire secours de l'étude et de la science; nous voulons devoir tout à notre esprit, et rien à notre travail. Et

qu'est-ce que cet esprit dont nous nous flattons vainement, et qui sert de voile favorable à notre paresse?

C'est un feu qui brille sans consumer, c'est une lumière qui éclate pendant quelques momens, et qui s'éteint d'elle-même par le défaut de nourriture, c'est une superficie agréable, mais sans profondeur et sans solidité; c'est une imagination vive, ennemie de la sûreté du jugement, une conception prompte, qui rougit d'attendre le conseil salutaire de la réflexion, une facilité de parler qui saisit avidement les premières pensées, et qui ne permet jamais aux secondes de leur donner leur perfection et leur maturité.

Semblables à ces arbres dont la stérile beauté a chassé des jardins l'utile ornement des arbres fertiles, cette agréable délicatesse, cette heureuse légèreté d'un génie vif et naturel, qui est devenu l'unique ornement de notre âge, en a banni la force et la solidité d'un génie profond et laborieux; et le bon esprit n'a point eu de plus dangereux ni de plus mortel ennemi que ce que l'on honore dans le monde du nom trompeur de bel esprit.

C'est à cette flatteuse idole que nous sacrifions tous les jours par la profession publique d'une orgueilleuse ignorance. Nous croirions faire injure à la fécondité de notre génie si nous nous rabaissions jusqu'à vouloir moissonner pour lui une terre étrangère. Nous négligeons même de cultiver notre propre bien; et la terre la plus fertile ne produit plus que des épines, par la négligence du laboureur qui se repose sur sa fécondité naturelle.

Que cette conduite est éloignée de celle de ces grands hommes dont le nom fameux semble être devenu le nom de l'éloquence même !

Ils savoient que le meilleur esprit a besoin d'être formé par un travail persévérant, et par une culture assidue ; que les grands talens deviennent aisément de grands défauts lorsqu'ils sont livrés et abandonnés à eux-mêmes ; et que tout ce que le ciel a fait naître de plus excellent dégénère bientôt, si l'éducation, comme une seconde mère, ne conserve l'ouvrage que la nature lui confie aussitôt qu'elle l'a produit.

Ne compter pour rien les travaux de l'enfance, et commencer les sérieuses, les véritables études dans le temps où nous les finissons ; regarder la jeunesse, non comme un âge destiné par la nature au plaisir et au relâchement, mais comme un temps que la vertu consacre au travail et à l'application ; négliger le soin de ses biens, de sa fortune, de sa santé même ; et faire de tout ce que les hommes chérissent le plus un digne sacrifice à l'amour de la sience et à l'ardeur de s'instruire ; devenir invisible pour un temps, se réduire soi-même dans une captivité volontaire, et s'ensevelir tout vivant dans une profonde retraite, pour y préparer de loin des armes toujours victorieuses : voilà ce qu'ont fait les Démosthènes et les Cicéron. Ne soyons plus surpris de ce qu'ils ont été ; mais cessons en même temps d'être surpris de ce que nous sommes, en jetant les yeux sur le peu que nous faisons pour arriver à la même gloire à laquelle ils sont parvenus.

Et que ce seroit-ce encore si, après avoir

plaint la témérité de ceux qui entrent dans votre ordre sans autres dispositions que le simple desir d'être avocats, sans autre motif qu'un vil et sordide intérêt, sans autre préparation qu'un excès de confiance dans leur esprit, nous envisagions la négligence d'une partie de ceux qui y sont entrés; et si, portant de tous côtés les regards pénétrans d'une salutaire censure, nous y découvrions par-tout de nouvelles plaies et de nouvelles sources de sa décadence!

Que ne pourrions-nous point dire d'abord de ceux qui ne perdent la gloire à laquelle ils aspirent, que par l'aveugle impatience qu'ils ont de l'acquérir; et qui, prévenant par une ardeur indiscrète la maturité de l'âge et celle de la doctrine, se hâtent d'exposer avant le temps les fruits précoces de leurs études mal digérées! Ces premières semences de mérite et de réputation qu'ils avoient à peine commencé de cultiver, sont, ou étouffées par les épines des affaires, ou dissipées par les grands efforts d'un esprit qui s'épuise par son ardeur, et qui se consume par sa propre activité. La confiance prévient en eux le mérite, au lieu d'en être l'effet. Ils ne sont jamais grands, parce qu'ils ont trop tôt cru l'être. Impatiens de jouir de la gloire prématurée d'un mérite avancé, ils sacrifient l'utile à l'agréable; et l'automne n'a point de fruits, par l'empressement qu'ils ont eu de cueillir toutes les fleurs dans le printemps.

Que l'on donne quelques années, si l'on veut, à cette première soif de gloire et de réputation, qui s'éteindroit peut-être bientôt, si elle n'étoit excitée et comme irritée par le

succès ; que l'on acquière dans la jeunesse ce que la jeunesse seule peut donner, la sûreté de la mémoire, la facilité des expressions, la hardiesse et la liberté de la prononciation ; mais contens d'avoir acquis ces premiers avantages, ne rougissez point de rentrer dans le sein de l'étude dont vous êtes sortis. Vous savez parler, mais vous n'êtes pas encore orateurs ; il faut achever ce grand ouvrage, dont vous n'avez pu tracer qu'une ébauche légère ; il faut former cette statue dont vous n'avez pu montrer au public qu'une première idée et qu'un modèle imparfait. Peut-être qu'après avoir été exercés, non dans l'ombre de l'école, mais dans la vive lumière du barreau, vous condamnerez la légèreté de vos premières études ; et joignant l'expérience aux préceptes, et l'usage à la doctrine, vous rentrerez dans la carrière pleins d'une nouvelle vigueur, assurés de surpasser en un moment ceux qui croyoient vous avoir laissé bien loin après eux.

Tel fut le sage et utile conseil d'un de ces illustres magistrats, dont la mémoire honorée des savans, précieuse aux gens de bien, chère à la compagnie, est déjà en possession de l'immortalité. Ce grand homme, dans lequel le ciel avoit joint l'éclat de la réputation à celui de la naissance, et l'élévation du génie à la profondeur de la doctrine, vit croître avec plaisir un de ces rares sujets qui s'élèvent de temps en temps parmi vous, pour la gloire de votre ordre et pour l'ornement de leur siècle ; il applaudit le premier à ce mérite naissant : mais au lieu de lui donner des éloges stériles, il lui imposa l'heureuse nécessité de se dérober

pendant quelque temps aux louanges et aux acclamations des hommes, pour apprendre à les mieux mériter.

Le succès passa ses espérances; et M. *Michel Langlois* fut obligé de reconnoître pendant tout le cours d'une longue et glorieuse carrière, qu'il étoit redevable de toute sa grandeur au salutaire retardement que son illustre protecteur avoit apporté à son élévation.

Que cet exemple fameux a eu peu d'imitateurs! Non-seulement on se hâte de s'embarquer avant le temps sur la mer orageuse du barreau; mais un aveugle intérêt, un amour déréglé de la gloire, une vivacité d'esprit ardente, inquiète, empressée, plongent dans le courant des affaires tous ceux qui pourroient exceller dans votre profession; et cette multiplicité infinie d'occupations différentes, qui servent d'aliment et de nourriture à l'ardeur de leur génie, ne leur laisse ni la liberté de digérer le présent, ni le loisir de se préparer pour l'avenir.

De là cette négligence à s'instruire des faits qui doivent servir de matière aux décisions de la justice, cette honte de ne pas savoir ce que l'on entreprend d'expliquer aux autres, ou cette hardiesse d'expliquer ce qu'on ne sait pas, et de n'achever d'apprendre sa cause qu'en achevant de la plaider.

De là cette ignorance du droit, ou du moins cette science superficielle, toujours douteuse et toujours chancelante, qui se sert des richesses qu'elle emprunte, non avec la noble sécurité d'un possesseur légitime, mais avec la timide et incertaine défiance d'un voleur mal

assuré, qui craint d'être surpris dans son larcin.

De là cette longueur fatigante, ces répétitions ennuyeuses, ce mépris de ses auditeurs, cette espèce d'irrévérence pour la sainteté de la justice et pour la dignité du sénat; enfin cette bassesse de style, et cette familiarité indécente du discours, plus convenable à la liberté d'une conversation particulière qu'à la majesté d'une audience publique.

Heureuse l'utile défiance de l'orateur sagement timide, qui dans le choix et dans le partage de ses occupations, a perpétuellement devant les yeux ce qu'il doit à ses parties, à la justice, à lui-même! Toujours environné de ces censeurs rigoureux, et plein d'un saint respect pour le tribunal dans lequel il doit paroître, il voudroit, suivant le souhait d'un ancien orateur, qu'il lui fût permis, non-seulement d'écrire avec soin, mais de graver avec effort les paroles qu'il doit y prononcer. Si quelquefois il n'a pas la liberté de mesurer le style et les expressions de ses discours, il en médite toujours l'ordre et les pensées; et souvent même la méditation simple prenant la place d'une exacte composition, et la justesse des pensées produisant celle des paroles, l'auditeur surpris croit que l'orateur a travaillé pendant long-temps à perfectionner un édifice dont il a eu à peine le loisir de tracer le premier plan. Mais, bien loin de se laisser éblouir par l'heureux succès d'une éloquence subite, il reprend toujours avec une nouvelle ardeur le pénible travail de la composition. C'est là qu'il pèse scrupuleusement jusques aux moindres expressions dans la balance exacte

d'une sévère critique : c'est là qu'il ose retrancher tout ce qui ne présente pas à l'esprit une image vive et lumineuse; qu'il développe tout ce qui peut paroître obscur ou équivoque à un auditeur médiocrement attentif; qu'il joint les grâces et les ornemens à la clarté et à la pureté du discours; qu'en évitant la négligence, il ne fuit pas moins l'écueil également dangereux de l'affectation; et que prenant en main une lime savante, il ajoute autant de force à son discours qu'il en retranche de paroles inutiles, imitant l'adresse de ces habiles sculpteurs qui, travaillant sur les matières les plus précieuses, en augmentent le prix à mesure qu'ils les diminuent, et ne forment les chef-d'œuvres les plus parfaits de leur art que par le simple retranchement d'une riche superfluité.

Mais cette exactitude de style et cette élégance de composition sont des vertus que l'on connoît à peine dans la première jeunesse, et que l'on méprise dans un âge plus avancé : bientôt on laissera aussi la science en partage à la jeunesse; et les anciens orateurs dédaigneront d'apprendre ce qu'ils devroient rougir de ne pas savoir.

Où sont aujourd'hui les avocats capables d'imiter la sagesse de cet ancien législateur qui regardoit la vie comme une longue éducation, dans laquelle il vieillissoit en acquérant toujours de nouvelles connoissances? Combien en voyons-nous, au contraire, qui se contentent de conserver les premières notions qu'ils ont apportées en entrant dans le barreau! Leur doctrine et leur capacité demeurent

toujours, si on ose le dire, dans une espèce d'enfance ; et tout ce qu'ils ont de plus que le reste des hommes, lorsqu'ils arrivent à la vieillesse, est le talent de former des doutes, et souvent la dangereuse habitude de proposer les opinions les plus douteuses comme des décisions certaines et infaillibles. C'est alors que l'on commence à sentir, mais trop tard, la nécessité de se soustraire à la multitude des occupations, pour joindre l'assiduité de l'étude à l'exercice de la parole : c'est en cet état que l'orateur regrette vainement sa grandeur passée, lorsqu'il voit son mérite vieillir avec lui, sa réputation s'user avec ses forces, et l'éclat de son nom s'éteindre avec le son de sa voix : malheureux de survivre à sa gloire, et d'être forcé d'apprendre par une triste expérience, combien l'avocat est au-dessus de l'orateur !

Ce n'est pas ainsi qu'a vécu dans votre ordre ce modèle accompli d'un sage et savant avocat, que nous avons pleuré avec vous ; et que nous pleurerions encore si nous n'espérions de le voir revivre dans la personne d'un fils vraiment digne de lui, auquel il ne manque que des années pour lui ressembler parfaitement.

Quelle étendue de lumières naturelles ! quelle droiture d'esprit ! quelle justesse, nous oserions presque dire, quelle infaillibilité de raisonnement ! Il n'y avoit rien au-dessus de la bonté de son esprit que celle de son cœur. On voyoit en lui une vive image et une noble expression de la candeur de nos pères, et de l'ancienne simplicité. Sa probité reconnue étoit une des armes les plus redoutables de son

éloquence ; et son nom seul étoit un préjugé de la justice des causes qu'il défendoit. Né avec ces avantages naturels, il les a surpassés par son travail et par son application. L'exercice continuel de la parole ne l'a point empêché d'amasser pendant toute sa vie ces trésors de science qu'il a distribués si libéralement dans sa vieillesse ; et quelle vieillesse a jamais été plus honorée? Sa maison sembloit être devenue une heureuse retraite, où la doctrine, l'expérience, la sagesse, et sur-tout une libre et sincère vérité, s'étoient retirées avec lui ; un tribunal domestique, où il prévenoit de loin avec autant de certitude que de modestie, les sages décisions de la justice; une espèce de temple où se traitoient souvent les plus importantes affaires de la religion, et où les ministres des autels étoient tous les jours surpris de trouver dans un séculier, non-seulement plus de lumières et plus de connoissance, mais plus de zèle pour la pureté de la discipline, plus d'ardeur pour la gloire de l'église, que dans ceux qui approchent le plus près du sanctuaire. Heureux d'avoir joui pendant sa vie de cette vénération que les plus grands hommes n'obtiennent souvent qu'après leur mort ! et plus heureux encore d'avoir mérité d'être toujours proposé pour modèle à ceux qui voudront exceller dans votre profession !

Que pourrions-nous ajouter après cela, qui ne fût au-dessous d'un si grand exemple? Puisse-t-il ranimer votre courage, et dissiper ces vains prétextes, dont un amour-propre ingénieux se sert souvent pour pallier les maux de votre ordre, au lieu de les guérir. Les grands

travaux, il est vrai, doivent être inspirés, soutenus, animés par de grandes récompenses; mais quelle récompense peut flatter plus dignement la juste ambition d'une ame vertueuse, que celle qui vous est préparée si vous osez marcher sur les traces encore récentes de votre illustre confrère?

Etre grand, et ne devoir sa grandeur qu'à soi-même; jouir d'une élévation qui, jusqu'à présent, a seul résisté à l'usurpation générale de la fortune; être considéré par ses concitoyens comme leur guide, leur flambeau, leur génie, et, si on ose le dire, leur ange tutélaire; exercer sur eux une magistrature privée, dans la possession de cet empire naturel que la raison remet entre les mains de ceux que leur éloquence et leur capacité élèvent au-dessus des autres hommes; voilà le digne, le glorieux prix de vos travaux, que personne ne pourra jamais vous ravir. Vous seuls pouvez le perdre, vous seuls pouvez le mériter. Puissiez-vous sentir toute la douceur d'une si pure récompense! Puissent les difficultés qui vous arrêtent vous inspirer une nouvelle ferveur, et devenir les instrumens de votre élévation, au lieu d'en être les obstacles! Puisse cet illustre barreau, qui a toujours fait et qui fera toujours notre gloire et nos délices, rétabli dans son ancienne splendeur, se distinguer autant des autres professions, par sa doctrine et par son éloquence, qu'il en est déjà distingué par sa droiture et par sa probité! Puissions-nous nous-mêmes profiter des instructions que notre place nous oblige de vous donner; et après avoir été réduits à la pénible nécessité de ne

vous parler aujourd'hui que des défauts de votre ordre, n'être plus occupés qu'à louer et publier ses vertus !

Les procureurs doivent se renfermer dans les bornes de leur état, s'ils aspirent à lui donner le degré de perfection qui peut lui convenir.

Qu'ils craignent de s'abaisser en voulant s'élever; et qu'ils sachent que lorsqu'ils entreprennent sur les fonctions des avocats, ils perdent presque toujours le mérite qui est propre à leur profession, sans acquérir celui d'un ordre supérieur.

Qu'en évitant cet abus, ils s'appliquent encore plus à retrancher la longueur et l'immensité des procédures, qui, faisant passer souvent entre leurs mains tout le fruit de la victoire de leurs parties, les exposent justement aux reproches du public.

Enfin, qu'ils continuent de travailler à rétablir l'ordre et la discipline dans leur corps; et que, prévenant nos exhortations, et surpassant nos espérances mêmes, ils tâchent de mériter toujours l'approbation de la cour, sans exciter jamais la censure de notre ministère.

MERCURIALES.

Ire MERCURIALE,

Prononcée à la Saint-Martin 1698.

L'AMOUR DE SON ÉTAT.

Le plus précieux et le plus rare de tous les biens est l'amour de son état. Il n'y a rien que l'homme connoisse moins que le bonheur de sa condition. Heureux s'il croyoit l'être, et malheureux souvent parce qu'il veut être trop heureux ; il n'envisage jamais son état dans son véritable point de vue. Le desir lui présente de loin l'image trompeuse d'une parfaite félicité; l'espérance séduite par ce portrait ingénieux, embrasse avidement un fantôme qui lui plaît. Par une espèce de possession anticipée, l'ame jouit d'un bien qu'elle n'a pas encore ; mais elle le perdra aussitôt qu'elle aura commencé de le posséder véritablement, et le dégoût abattra l'idole que le desir avoit élevée.

L'homme est presque toujours également malheureux, et par ce qu'il desire, et par ce qu'il possède. Jaloux de la fortune des autres, dans le temps qu'il est l'objet de leur jalousie ; toujours envieux et toujours envié, s'il fait des vœux pour changer d'état, le ciel irrité ne les exauce souvent que pour le punir. Transporté

loin de lui par ses desirs, et vieux dans sa jeunesse, il méprise le présent; et courant après l'avenir, il veut toujours vivre, et ne vit jamais.

Tel est le caractère dominant des mœurs de notre siècle : une inquiétude généralement répandue dans toutes les professions, une agitation que rien ne peut fixer, ennemie du repos, incapable du travail, portant partout le poids d'une inquiète et ambitieuse oisiveté ; un soulèvement universel de tous les hommes contre leur condition, une espèce de conspiration générale dans laquelle ils semblent être tous convenus de sortir de leur caractère ; toutes les professions confondues, les dignités avilies, les bienséances violées ; la plupart des hommes hors de leur place, méprisant leur état, et le rendant méprisable. Toujours occupés de ce qu'ils veulent être, et jamais de ce qu'ils sont, pleins de vastes projets, le seul qui leur échappe est celui de vivre contens de leur état.

Que nous serions heureux si nous pouvions nous oublier nous-mêmes dans cette peinture ! Mais oserons-nous l'avouer publiquement ? Et dans ce jour que la sagesse de nos pères a consacré à une triste et austère vérité, nous sera-t-il permis de parler le langage de notre ministère, plutôt que celui de notre âge? et ne craindrons-nous point de vous dire que la justice gémit du mépris que les juges ont conçu pour leur profession, et que la plaie la plus sensible qui ait été faite à la magistrature, elle l'a reçue de la main même du magistrat ?

Tantôt la légèreté l'empêche de s'attacher

à son état, tantôt le plaisir l'en dégoûte; souvent il le craint par mollesse, et presque toujours il le méprise par ambition. Après une éducation, toujours trop lente au gré d'un père aveuglé par sa tendresse ou séduit par sa vanité, mais toujours trop courte pour le bien de la justice, l'âge plutôt que le mérite, et la fin des études beaucoup plus que leur succès, ouvrent à une jeunesse impatiente l'entrée de la magistrature. Souvent même prévenant les momens de maturité si sagement marqués par les lois, et juges plusieurs années avant que d'être hommes, le mouvement soudain d'une secrète inquiétude, ou l'impression fortuite d'un objet extérieur, sont les seuls principes de leur conduite. Leur esprit est un feu qui se détruit par sa propre activité, et qui ne pouvant se renfermer dans sa sphère, se dissipe en cherchant à se répandre, et s'évapore en voulant s'élever. Toujours oisifs sans être jamais en repos, toujours agissans sans être jamais véritablement occupés, l'agitation continuelle que l'on remarque en eux jusques dans les tranquilles fonctions de la justice, est une vive peinture du trouble et de la légèreté de leur âme.

S'ils ne dédaignent pas encore de remplir les devoirs de la magistrature, ils les placent à regret dans le court intervalle qui sépare leurs plaisirs; et dès le moment que l'heure des divertissemens s'approche, on voit un magistrat sortir avec empressement du sanctuaire de la justice pour aller s'asseoir sur un théâtre. La partie qui retrouve dans un spectacle celui qu'elle avoit respecté dans son tribunal,

le méconnoît ou le méprise ; et le public qui le voit dans ces deux états, ne sait dans lequel des deux il déshonore plus la justice.

Retenu par un reste de pudeur dans un état qu'il n'ose quitter ouvertement, s'il ne peut cesser d'être magistrat, il veut au moins cesser de le paroître. Honteux de ce qui devroit faire toute sa gloire, il rougit d'une profession qui peut-être a rougi de le recevoir : il ne peut souffrir qu'on lui parle de son état ; et ne craignant rien tant que de passer pour ce qu'il est, le nom même de juge est une injure pour lui. On reconnoît dans ses mœurs toutes sortes de caractères, excepté celui du magistrat. Il va chercher des vices jusques dans les autres professions ; il emprunte de l'une sa licence et son emportement ; l'autre lui prête son luxe et sa mollesse. Ces défauts opposés à son caractère acquièrent en lui un nouveau degré de difformité. Il viole jusqu'à la bienséance du vice, si le nom de bienséance peut jamais convenir à ce qui n'est pas la vertu. Méprisé par ceux dont il ne peut égaler la sagesse, il l'est encore plus par ceux dont il affecte de surpasser le déréglement. Transfuge de la vertu, le vice même auquel il se livre ne lui sait aucun gré de sa désertion ; et toujours étranger par-tout où il se trouve, le monde le rejette, et la magistrature le désavoue.

Heureux dans son malheur, si le ciel lui envoie d'utiles ennemis, dont la salutiere censure lui apprenne de bonne heure que si les hommes sont quelquefois assez aveugles pour excuser le vice, ils ne sont jamais assez indulgens pour pardonner le vice déplacé ; et

que si le monde le plus corrompu paroît d'abord aimer les magistrats qui le cherchent, il n'estime jamais véritablement que ceux qui regardent l'obligation de le fuir comme une partie essentielle de leur devoir.

Qu'il se hâte donc d'éviter cette mer dangereuse où sa sagesse a déjà fait naufrage; qu'il se renferme dans son état, comme dans un port favorable, pour y recueillir les débris de sa réputation; mais qu'il se souvienne toujours que c'est à la vertu seule qu'il appartient d'inspirer cette fuite généreuse.

Si l'inconstance, si l'ennui, si la satiété des plaisirs sont les seuls guides qui conduisent le magistrat dans la retraite, il y cherche la paix, et il n'y trouve qu'un repos languissant, une molle et insipide tranquillité.

Bien loin d'avoir assez de courage pour réprimer ses passions, il n'en a pas même assez pour les suivre, et le vice ne lui déplaît pas moins que la vertu.

S'il demeure encore dans son état, ce n'est point par un attachement libre et éclairé; c'est par une aveugle et impuissante lassitude.

La coutume et la bienséance le conduisent encore quelquefois au sénat; mais il y paroît avec tant de négligence, qu'on diroit que la justice a fait asseoir la mollesse sur son trône. S'il fait quelqu'effort pour soutenir un moment le travail de l'application, il retombe aussitôt de son propre poids dans le néant de ses pensées, jusqu'à ce qu'une heure favorable, et toujours trop lente pour lui, le délivre du pesant fardeau d'une fonction importune et le rende à sa première oisiveté.

C'est là que, livré à son ennui, et réduit à la fâcheuse nécessité d'habiter avec soi, il n'y trouve qu'un vide affreux et une triste solitude : toute sa vie n'est plus qu'une longue et ennuyeuse distraction, un pénible et difficile assoupissement, dans lequel, inutile à sa patrie, insupportable à lui-même, il vieillit sans honneur, et ne peut montrer la longueur de sa vie que par un grand nombre d'années stériles et de jours vainement perdus.

Si l'ambition vient le tirer de cette profonde léthargie, il paroîtra peut-être plus sage; mais il ne sera pas plus heureux.

Attentif à remplir ses devoirs, et à faire servir sa vertu même à sa fortune, il pourra éblouir pour un temps les yeux de ceux qui ne jugent que sur les apparences.

Comme il ne travaille qu'à orner la superficie de son âme, il étale avec pompe tous les talens que la nature lui a donnés. Il ne cultive en lui que les qualités brillantes. Il n'amasse des trésors que pour les montrer.

L'homme de bien, au contraire, se cache pendant long-temps pour jeter les fondemens solides d'un édifice durable. Sa vertu patiente, parce qu'elle doit être immortelle, se hâte lentement, et s'avance vers la gloire avec plus de sûreté, mais avec moins d'éclat. Semblable à ceux qui cherchent l'or dans les entrailles de la terre, il ne travaille jamais plus utilement que lorsqu'on l'a perdu de vue, et qu'on le croit enseveli sous les ruines de son travail. Il cherche moins à paroître homme de bien qu'à l'être effectivement ; souvent on ne remarque rien en lui qui le distingue des autres

hommes ; il laisse échapper avec peine un foible rayon de ces vives lumières qu'il cache audedans de lui-même ; peu d'esprits ont assez de pénétration pour percer ce voile de modestie dont il les couvre ; plusieurs doutent de la supériorité de son génie, et cherchent sa réputation en le voyant.

Ne craignons pourtant pas pour l'homme de bien ; la vertu imprime sur son front un caractère auguste que sa noble simplicité rendra toujours inimitable à l'ambitieux. Qu'il retrace, s'il est possible, qu'il exprime dans sa personne les autres qualités du sage magistrat, il n'approchera jamais de cette douce et profonde tranquillité qu'inspire à une ame vertueuse l'amour constant de son état ; la nature se réserve toujours un degré de vérité au-dessus de tous les efforts de l'art, un jour, une lumière que l'imitation la plus parfaite ne sauroit jamais égaler. Le temps en fait bientôt un juste discernement ; et il ajoute à la réputation du vertueux magistrat, ce qu'il retranche à celle du magistrat ambitieux.

L'un voit croître tous les ans sa solide grandeur ; l'autre voit tomber chaque jour une partie de ce superbe édifice qu'il n'avoit bâti que sur le sable.

L'un ne doit souhaiter que d'être connu des hommes ; l'autre ne craint rien tant que de se faire connoître.

Le cœur du sage magistrat est un asyle sacré que les passions respectent, que les vertus habitent, que la paix, compagne inséparable de la justice, rend heureux par sa présence. Le cœur du magistrat ambitieux est un temple

profane : il y place la fortune sur l'autel de la justice ; et le premier sacrifice qu'elle lui demande, est celui de son repos : heureux si elle veut bien ne pas exiger celui de son innocence ! Mais qu'il est à craindre que des yeux toujours ouverts à la fortune ne se ferment quelquefois à la justice, et que l'ambition ne séduise le cœur pour aveugler l'esprit !

Qu'est devenu ce temps où le magistrat jouissant de ses propres avantages, renfermé dans les bornes de sa profession, trouvoit en lui le centre de tous ses desirs, et se suffisoit pleinement à lui-même? Il ignoroit heureusement cette multiplicité de voies entre lesquelles on voit souvent hésiter un cœur ambitieux ; sa modération lui offroit une route plus simple et plus facile ; il marchoit sans peine sur la ligne indivisible de son devoir. Sa personne étoit souvent inconnue, mais son mérite ne l'étoit jamais. Content de montrer aux hommes sa réputation, lorsque la nécessité de son ministère ne l'obligeoit pas de se montrer lui-même, il aimoit mieux faire demander pourquoi on le voyoit si rarement, que de faire dire qu'on le voyoit trop souvent ; et dans l'heureux état d'une vertueuse indépendance, on le regardoit comme une espèce de divinité que la retraite et la solitude consacroient, qui ne paroissoit que dans son temple, et qu'on ne voyoit que pour l'adorer ; toujours nécessaire aux autres hommes sans jamais avoir besoin de leur secours, et sincèrement vertueux sans en attendre d'autre prix que la vertu même. Mais la fortune sembloit disputer à sa vertu la gloire de le récompenser ; on

de parvenir au repos par le mouvemer
loin de guérir ses maux imaginaires, il y
le mal réel d'une accablante inquiétude. (
ne lui demande point les raisons de son enn
une partie de ses maux est d'en ignorer
cause : qu'on n'en accuse pas les peines atta-
chées à son état; il n'en est point qui ne lui
fût également pénible dès le moment qu'il
y seroit parvenu : la fortune la plus éclatante
auroit toujours le défaut d'être la sienne. Le
supplice de l'homme mécontent de son état
est de se fuir sans cesse, et de se trouver
toujours lui-même; et portant son malheur
dans toutes les places qu'il occupe, parce qu'il
s'y porte toujours lui-même, si le Ciel ne
change son cœur, le Ciel même ne sauroit le
rendre heureux.

Réduit en cet état à emprunter des secours
étrangers pour soutenir les foibles restes d'une
dignité chancelante, le magistrat a ouvert la
porte à ses plus grands ennemis. Ce luxe, ce
faste, cette magnificence qu'il avoit appelés
pour être l'appui de son élévation, ont achevé
de dégrader la magistrature, et de lui arra-
cher jusqu'au souvenir de son ancienne gran-
deur.

L'heureuse simplicité des anciens sénateurs,
cette riche modestie qui faisoit autrefois le
plus précieux ornement du magistrat, con-
trainte de céder à la force de la coutume et à
la loi injuste d'une fausse bienséance, s'est ré-
fugiée dans quelques maisons patriciennes,
qui retracent encore, au milieu de la corrup-
tion du siècle, une image fidèle de la sage
frugalité de nos pères.

veut recevoir ses services; il saura
remplir dignement. Convaincu qu
point qui ne soit glorieuse, dès le
qu'elle a pour objet le salut de la patr.
pecte son état, et le rend respectable.
de la justice, il honore son ministère a.
qu'il en est honoré. Il semble que sa dign
croisse avec lui, et qu'il n'y ait point de place
qui ne soient grandes aussitôt qu'il les occupe; il les transmet à ses successeurs plus illustres et plus éclatantes qu'il ne les a reçues de ceux qui l'ont précédé, et son exemple apprend aux hommes qu'on accuse souvent la dignité lorsqu'on ne devroit accuser que la personne, et que, dans quelque place que se trouve l'homme de bien, la vertu ne souffrira jamais qu'il y soit sans éclat. Si ses paroles sont impuissantes, ses actions seront efficaces; et si le Ciel refuse aux unes et aux autres le succès qu'il pourroit en attendre, il donnera toujours au genre humain le rare, l'utile, le grand exemple d'un homme content de son état, qui se roidit par un généreux effort contre le torrent de son siècle. Le mouvement qui le pousse de toutes parts ne sert qu'à l'affermir dans le repos, et à le rendre plus immobile dans le centre du tourbillon qui l'environne.

Toujours digne d'une fonction plus éclatante par la manière dont il remplit la sienne, il la mérite encore plus par la crainte qu'il a d'y parvenir. Il n'a point d'autre protecteur que le public. La voix du peuple le présente au prince; souvent la faveur ne le choisit pas, mais la vertu le nomme toujours.

Bien loin de se plaindre alors de l'injustice

blique. Exempt des inquiétudes que donne au commun des hommes le soin de leur fortune particulière, tout est en lui consacré à la fortune publique : ses jours, parfaitement semblables les uns aux autres, ramènent tous les ans les mêmes occupations avec les mêmes vertus ; et, par une heureuse uniformité, il semble que toute sa vie ne soit que comme un seul et même moment, dans lequel il se possède tout entier pour se sacrifier tout entier à sa patrie. On cherche l'homme en lui, et l'on n'y trouve que le magistrat ; sa dignité le suit par-tout, parce que l'amour de son état ne l'abandonne jamais ; et toujours le même en public, en particulier il exerce une perpétuelle magistrature, plus aimable, mais non pas moins puissante, quand elle est désarmée de cet appareil extérieur qui la rend formidable.

Enfin, si dans un âge avancé, la patrie lui permet de jouir d'un repos que ses travaux ont si justement mérité, c'est l'amour même de son état qui lui inspire le dessein de le quitter : tous les jours il sent croître son ardeur, mais tous les jours il sent diminuer ses forces ; il craint de survivre à lui-même, et de faire dire aux autres hommes, que s'il n'a pas encore assez vécu pour la nature, il a trop vécu pour la justice. Il sort du combat, couronné des mains de la victoire. Sa retraite n'est pas une fuite, mais un triomphe. Toutes les passions qui ont vainement essayé d'attaquer en lui l'amour de son état, vaincues et désarmées, suivent comme autant de captifs le char du victorieux. Tous ceux qui ont goûté les fruits précieux de sa justice lui donnent

par leurs regrets la plus douce et la plus sensible de toutes les louanges. Les vœux des gens de bien l'accompagnent; et la justice qui triomphe avec lui, le remet entre les bras de la paix dans le tranquille séjour d'une innocente solitude. Et soit qu'avec ces mêmes mains qui ont tenu si long-temps la balance de la justice, il cultive en repos l'héritage de ses pères; soit qu'appliqué à former des successeurs de ses vertus, et cherchant à revivre dans ses enfans, il travaille aussi utilement pour le public que lorsqu'il exerçoit les plus importantes fonctions de la magistrature; soit enfin qu'occupé de l'attente d'une mort qu'il voit sans frayeur approcher tous les jours, il ne pense plus qu'à rendre à la nature un esprit meilleur qu'il ne l'avoit reçu d'elle: plus grand encore dans l'obscurité de sa retraite que dans l'éclat des plus hautes dignités, il finit ses jours aussi tranquillement qu'il les a commencés. On ne l'entend point, comme tant de héros, se plaindre en mourant de l'ingratitude des hommes et du caprice de la fortune. Si le ciel lui permettoit de vivre une seconde fois, il vivroit comme il a vécu; et il rend grâce à la providence, bien moins de l'avoir conduit glorieusement dans la carrière des honneurs, que de lui avoir fait le plus grand et le plus inestimable de tous les présens en lui inspirant l'amour de son état.

IIe MERCURIALE,

Prononcée après Pâques 1699.

LA CENSURE PUBLIQUE.

La plus glorieuse, mais la plus pénible de toutes nos fonctions, c'est le ministère important de la censure publique. Nous sommes nés dans un siècle où la généreuse liberté de nos pères est traitée d'indiscrétion, où le zèle du bien public passe pour l'effet d'un chagrin aveugle et d'une ardeur téméraire, et où les hommes étant devenus également incapables de supporter et les maux et leurs remèdes, la censure est inutile, et souvent la personne du censeur odieuse.

Ces grands noms de vengeur de la discipline, d'organes de la vérité, de sévères réformateurs uniquement occupés de la grandeur et de la dignité du sénat, ne sont plus que des titres magnifiques, et des qualités imaginaires dont nous nous honorons vainement. Nos pères les méritoient, et nous les avons perdues depuis que, plus attentifs à plaire qu'à êtres utiles aux hommes, nous avons préféré la gloire frivole d'un applaudissement passager à l'honneur solide d'une censure durable, souvent amère à ceux qui la reçoivent, mais toujours salutaire à la magistrature.

La vérité n'ose plus paroître, même dans le temple de la justice, que sous le voile trompeur et sous les ornemens empruntés d'une fausse éloquence. On la méconnoit dans cet in-

digne déguisement ; ce n'est plus cette vérité mâle et intrépide, redoutable par sa seule simplicité, qui, pour condamner les hommes, se contentoit de les peindre tels qu'ils étoient. C'est une vérité foible, timide, chancelante, qui craint le jour et la lumière, qui se cache sous les couleurs de l'art, et qui, contente d'avoir peint l'homme en général, n'ose jamais aller jusqu'à le caractériser en particulier. Tremblante devant ceux qu'elle devroit faire trembler, toujours foible parce qu'elle veut toujours ignorer sa force, elle mérite la censure qu'elle devroit faire.

Heureux si nous pouvions tirer la vérité de cette triste servitude où elle gémit depuis si long-temps! mais plus convaincus encore de notre propre foiblesse que de celle des autres, il nous semble que nous entendons la voix secrète de ce censeur domestique que nous portons tous au dedans de nous-mêmes, qui nous avertit continuellement que la censure ne peut être dignement confiée qu'à ceux qui ne la sauroient craindre ; que pour réformer l'homme, il faudroit être au-dessus de l'homme même, et que c'est à Caton seul qu'il a été permis de briguer la censure.

Notre siècle, aussi fécond autrefois en vertus qu'il l'est à présent en vices, a eu la gloire de produire plusieurs Catons. Que ne nous est-il permis de les ranimer aujourd'hui, et de les faire parler pour nous avec cette noble fermeté que l'amour constant de la vertu inspire à ceux qui ont commencé par eux-mêmes la réforme du public !

Que vous diroient-ils, ces graves magistrats,

si, pour votre bonheur et pour le nôtre, ils pouvoient encore se faire entendre dans ces places importantes que nous remplissons aujourd'hui avec le même zèle, mais avec un mérite bien différent?

Quelle seroit leur surprise, s'ils apprenoient qu'au lieu de cette docilité, de ce respect, de cette déférence avec laquelle les jeunes magistrats écoutoient de leur temps les suffrages de ceux qui avoient vieilli avec honneur dans la magistrature, on ne trouve plus aujourd'hui parmi ceux qui entrent dans le sanctuaire de la justice, qu'indocilité, que présomption, que jalousie de leurs sentimens, que mépris de ceux des anciens sénateurs?

Autrefois, vous diroient ces grands hommes, le partage de la jeunesse étoit la pudeur, la retenue, l'application; attentifs à s'instruire des maximes par les avis de ceux qu'une longue expérience faisoit regarder comme des oracles, les jeunes sénateurs croyoient que les commencemens de la magistrature devoient ressembler à cette école de philosophie où l'on achetoit par l'utile silence de quelques années, le droit de parler sagement pendant tout le reste de sa vie.

Ils respectoient ceux que l'âge ou la dignité avoit élevés au-dessus d'eux comme les premiers et les plus dignes interprètes de la loi. Recevoir leur doctrine avec une sainte avidité, embrasser leurs avis avec une louable prévention, ne les contredire qu'en tremblant, et ne marquer jamais plus de respect pour leur personne que lorsqu'on se croyoit obligé de combattre leurs sentimens : tel étoit le ca-

ractère de ceux que la vertu seule avoit initiés dans les mystères de la justice. C'est ainsi que se formoient ces savans, ces vertueux magistrats dont nous admirons encore aujourd'hui les précieux restes. Les vieillards voyoient croître avec plaisir une jeunesse capable de consoler un jour la patrie de leur perte ; ils se flattoient de revivre dans les successeurs de leurs vertus ; et si les hommes étoient mortels, ils espéroient au moins que la dignité de la compagnie seroit immortelle.

Mais qui peut remarquer sans douleur combien leurs espérances sont trompées ?

A cette modeste timidité qui faisoit autrefois la principale recommandation d'un mérite naissant, on a vu succéder une hardiesse téméraire, une hauteur, une intrépidité de décision qui fait souvent trembler les parties et gémir la justice. Le privilége de bien juger n'est plus le fruit d'une longue étude ou l'effet d'une sérieuse méditation ; c'est le présent fortuit d'une dangereuse vivacité, c'est le don de ceux qui croiroient faire injure à la pénétration de leurs lumières s'ils se permettoient de douter un moment. Tel est le changement que l'esprit a produit dans le monde depuis qu'il en a chassé la raison. Avec elle on a vu sortir l'amour de l'ordre et de la discipline, on a secoué le joug importun du respect, de la discrétion, de la modestie ; des hommes nouveaux auxquels la sévérité de nos pères a long-temps interdit l'entrée de la magistrature, y ont introduit avec eux cette confiance aveugle en soi-même, ce mépris injuste des autres hommes qui naît dans

le sein de l'opulence, qui ne mesure le mérite que par la grandeur des richesses, et qui estime les hommes, non par ce qu'ils sont, mais par ce qu'ils possèdent.

Accoutumés à voir dès l'enfance l'exemple contagieux de l'utile, de la féconde ignorance de leurs pères, ils dédaignent de se rabaisser jusqu'à vouloir arracher avec peine les ronces et les épines qui environnent une science honorable, à la vérité, mais toujours stérile et toujours infructueuse.

Ils ont plus de bien que les autres, ils croient avoir aussi plus d'esprit, plus de lumière, plus d'autorité; et comme si tout devoit céder à l'empire des richesses, ils se persuadent vainement qu'ils ont acheté avec elles le droit d'être savans sans étude, habiles sans expérience, et prudens sans réflexion.

Quelle matière fut jamais plus propre à la censure? mais elle mériteroit un discours tout entier. Passons à d'autres points qui n'exciteroient pas moins le zèle des anciens censeurs, et ne suivons point d'autre ordre que celui de l'importance des sujets, dans une remontrance qui doit être beaucoup plus une effusion du cœur qu'un ouvrage de l'esprit.

Après avoir méprisé l'âge des anciens et la dignité des supérieurs, qu'il est à craindre que l'on ne porte la prévention pour son avis particulier jusqu'à mépriser l'avis du plus grand nombre des juges, et à ne pas sentir combien l'on doit respecter la règle immobile de la pluralité des suffrages!

Ce seroit renverser les plus solides fondemens de l'autorité des juges, et rompre les

liens les plus sacrés qui unissent les grandes compagnies, que d'altérer, par une négligence inexcusable ou une liberté criminelle, la moindre partie d'un jugement que le suffrage du plus grand nombre des sénateurs a consacré, pour ainsi dire, à l'immutabilité.

Avant l'arrêt, loin de défendre le combat des sentimens, la loi le permet, l'intérêt des parties le desire, la vérité même le commande, puisqu'elle est souvent le prix et la récompense du combat. Mais à peine l'arrêt est-il formé, qu'une soumission respectueuse doit succéder à cette contrariété d'opinions : l'avis du plus grand nombre des magistrats devient le sentiment de tous ; la raison avoit divisé les suffrages, l'autorité les réunit, et la vérité adopte éternellement ce que la justice a une fois décidé.

Malheur à ceux qui osent se charger seuls d'un fardeau qui, quoique partagé entre plusieurs, est capable de les faire trembler tous, et peut-être de les accabler. Un digne ministre de la justice trouve dans la pluralité des suffrages son instruction, sa décharge, sa sûreté. Fidèle dans l'explication des faits qu'il propose aux autres juges, plus fidèle encore, s'il se peut, dans le soin qu'il prend de recueillir leurs décisions, il sait qu'un oracle perd toute sa force lorsque le prêtre qui l'écrit ose le profaner, en mêlant témérairement les paroles de l'homme à celles de la divinité. Il respecte la grandeur et la sainteté du dépôt qui lui est confié ; il craint de l'altérer par sa précipitation, de le perdre par sa négligence, de le violer par son affectation.

Ce sont, Messieurs, les inconvéniens que vous avez voulu prévenir par le réglement que vous avez fait touchant les arrêtés des procès qui se voient de grands commissaires. Ne souffrez pas qu'un réglement si utile s'efface jamais par l'oubli, ou s'abolisse par l'inexécution. Vous avez été les législateurs, soyez vous-mêmes les protecteurs et les rigides observateurs de la loi que vous vous êtes imposée.

Que la diligence avec laquelle vous donnerez la dernière forme à vos arrêts égale celle avec laquelle vous avez résolu de rédiger les arrêtés qui les précèdent. Ne permettez pas que la longueur du temps obscurcisse la clarté de vos décisions, et que, confondant peu à peu la vivacité et la distinction des premières images, elle donne des armes à la malice des plaideurs, et commette l'autorité des jugemens les plus équitables.

Que la justice, au lieu d'exercer tranquillement la fonction de juger et de condamner les hommes, ne soit jamais réduite à la triste nécessité de se défendre elle-même. Un juge souvent soupçonné peut n'être pas coupable, mais il est rare qu'il soit entièrement innocent. Et que lui sert devant les hommes la pureté de son innocence, s'il est assez malheureux pour ne pas conserver l'intégrité de sa réputation?

Ce n'est point à ceux qui sont élevés à la dignité de juges souverains qu'il est permis de se contenter du témoignage de leur conscience. Jaloux de leur honneur autant que de leur vertu même, qu'ils sachent que leur réputation n'est plus à eux, que la justice la regarde comme un bien qui lui est propre et

qu'elle consacre à sa gloire ; qu'ils trahiroient ses intérêts s'ils négligeoient les jugemens du public, puisque telle est la délicatesse de ce censeur inflexible, qu'il impute au corps les fautes des membres, et qu'un juge suspect répand souvent sur ceux qui l'environnent la contagion funeste de sa mauvaise réputation.

Heureux au contraire le magistrat dont la vertu reconnue honore le tribunal qui a le bonheur de le posséder ! Les méchans le craignent, les bons le desirent ; mais ceux qui le fuient et ceux qui le cherchent rendent tous également hommage à sa sévère probité.

Il se souvient toujours que le premier soin du juge doit être de rendre la justice ; et le second de conserver sa dignité, de se respecter soi-même, et de révérer la sainteté de son ministère.

Que ce talent est rare en nos jours ! Où trouve-t-on des magistrats attentifs à montrer aux autres hommes l'exemple du respect que l'on doit à la magistrature ? Vous le savez, Messieurs, et nous le savons tous : on accuse souvent des causes étrangères et peut-être innocentes de la décadence extérieure de notre profession. Pour nous, si nous voulons travailler sérieusement à renouveler son premier lustre, n'en accusons jamais que nous-mêmes. C'est nous qui abolissons ces anciens honneurs que la vénération des peuples rendoit à la justice dans la personne de ses ministres. Nous effaçons de nos propres mains ces marques de respect qu'un culte volontaire déféroit autrefois à la sagesse des magistrats ; et commençant les premiers à nous mépriser nous-mêmes, nous nous plaignons vainement du mépris des

autres hommes. Méritons leur estime, et nous serons alors en droit de l'exiger, ou plutôt nous serons toujours assurés de l'obtenir.

Malgré toutes les révolutions qui changent souvent la face extérieure des dignités, il est une grandeur solide et durable que les hommes ne mépriseront jamais, parce que, quelque corrompus qu'ils soient, ils ne mépriseront jamais la vertu. C'est cette véritable dignité que la fortune ne sauroit ôter, parce que la fortune ne la donne point ; dignité inviolable, qui a sa source et son principe au dedans de nous, mais qui se répand au dehors, et qui imprime sur toute la personne du magistrat un caractère de majesté qui attire infailliblement le juste tribut de l'admiration des hommes.

Mais comment trouveroit-on ce caractère respectable dans une jeunesse imprudente qui se hâte d'avancer sa ruine, et qui insulte elle-même à la chute d'une dignité qu'elle déshonore? Confondant son ministère avec sa personne, elle lui rend une espèce de justice lorsqu'elle le méprise; et jusqu'où ce mépris n'a-t-il pas été porté?

Autrefois on ménageoit encore, on respectoit au moins les dehors et les apparences d'une dignité que l'on n'osoit profaner ouvertement; et le vice rendoit hommage à la vertu par le soin qu'il prenoit de se cacher en sa présence. Mais aujourd'hui tout le zèle de la justice ne va pas même jusqu'à faire des hypocrites. On a vu de jeunes magistrats, indignes de ce nom, se faire un faux honneur d'en prodiguer publiquement la gloire et la dignité, se signaler par l'excès de leurs déréglemens, et trouver dans

l'éclatant scandale de leur conduite, une distinction qu'ils n'ont pas voulu chercher dans la voie honorable de la vertu.

Qu'il nous soit permis de gémir au moins une fois pendant tout le cours de l'année, sur des désordres qui font rougir le front de la justice. Ceux que leur conscience condamne en secret nous accuseront peut-être d'en avoir trop dit; mais nous craignons bien plus que ceux qui sont véritablement sensibles à l'honneur de la compagnie ne nous reprochent de n'en avoir pas dit assez : c'est à ces derniers que nous voulons plaire uniquement; leur exemple est une censure infiniment plus forte que la nôtre, à laquelle nous renvoyons les premiers.

C'est là qu'ils apprendront qu'au milieu de la dépravation des mœurs et de la licence de notre siècle, la vertu se conserve toujours un petit nombre d'adorateurs, dont la sagesse instruit ceux qui osent l'imiter, et condamne ceux qui ne l'imitent pas.

Dociles aux avis et aux instructions des anciens sénateurs, ils ont mérité d'instruire à leur tour les jeunes magistrats qui ont le courage de marcher sur leurs traces.

Soumis inviolablement à la loi nécessaire de la pluralité des suffrages, ils se sont accoutumés de bonne heure à respecter le jugement du plus grand nombre des juges comme celui de Dieu même

Jaloux de leur réputation, attentifs à conserver leur dignité, ils ont rendu encore plus d'honneur à la magistrature qu'ils n'en avoient reçu d'elle.

Enfin la pureté de leurs mœurs, l'uniformité de leur vie, la gravité de leur conduite sont la terreur du vice, le modèle de la vertu, la condamnation de leur siècle et la consolation de la justice.

Heureux nous-mêmes si nous pouvions suivre de si grands exemples avant que de vous les proposer, et si une fonction prématurée ne nous imposoit la nécessité de censurer les autres dans un âge où nous ne devrions nous occuper que de la crainte de mériter la censure!

IIIe MERCURIALE,

Prononcée à la Saint-Martin 1699.

LA GRANDEUR D'AME.

Il n'y a point de vertu plus rare et plus inconnue dans notre siècle que la véritable grandeur d'ame ; à peine en conservons-nous encore une idée imparfaite et une image confuse. Nous la regardons souvent comme une de ces vertus qui ne vivent que dans notre imagination, qui n'existent que dans les écrits des philosophes, que nous concevons, mais que nous ne voyons presque jamais, et qui s'élevant au-dessus de l'humanité, sont plutôt l'objet d'une admiration stérile que celui d'une utile imitation.

Cette supériorité d'une ame qui ne connoît rien au-dessus d'elle que la raison et la loi; cette fermeté de courage qui demeure immo-

bile au milieu du monde ébranlé ; cette fierté généreuse d'un cœur sincèrement vertueux, qui ne se propose jamais d'autre récompense que la vertu même, qui ne desire que le bien public, qui le desire toujours, et qui, par une sainte ambition, veut rendre à sa patrie encore plus qu'il n'a reçu d'elle, sont les premiers traits et les plus simples couleurs dont notre esprit se sert pour tracer le tableau de la grandeur d'ame.

Mais étonnés par la seule idée d'une si noble vertu, et désespérant d'atteindre jamais à la hauteur de ce modèle, nous la regardons comme le partage des héros de l'antiquité ; nous croyons que, bannie de notre siècle, et proscrite du commerce des vivans, elle n'habite plus que parmi ces illustres morts, dont la grandeur vit encore dans les monumens de l'histoire.

Triste et funeste jugement que nous prononçons contre notre âge, et par lequel nous nous condamnons nous-mêmes à une perpétuelle foiblesse ! Il semble que le privilége d'être véritablement grand ait été réservé au sénat de l'ancienne Rome ; et que la solide, la sincère grandeur d'ame, attachée à la fortune de l'empire romain, ait été comme enveloppée dans sa chute et ensevelie sous ses ruines.

Nos pères, à la vérité, en ont vu luire quelques rayons éclatans, qui sembloient vouloir se faire jour au travers des ténèbres de leur siècle ; mais la maligne foiblesse du nôtre ne peut plus même supporter les précieux restes de cette vive lumière ; toujours dominés par

la vue de nos intérêts particuliers, nous ne saurions croire qu'il y ait des ames assez généreuses pour n'être occupées que des intérêts publics : nous craignons de trouver dans les autres une grandeur que nous ne sentons point en nous ; sa présence importune seroit un reproche continuel qui offenseroit la superbe délicatesse de notre amour-propre ; et persuadés qu'il n'y a que de fausses vertus, nous ne pensons plus à imiter, ni même à honorer les véritables.

La grandeur d'ame ne reçoit des hommages sincères que dans les siècles où elle est plus commune.

Il n'appartient qu'aux grands hommes de se connoître les uns les autres, et de s'honorer véritablement. Le reste des hommes ne les connoît pas ; ou s'il les connoît il s'en défie souvent, et il les craint presque toujours. Leur simplicité, que nous ne saurions croire véritable, ne peut nous rassurer contre leur élévation, qui condamne et qui désespère notre foiblesse. Au milieu de ces préventions si contraires au véritable mérite, heureux le magistrat qui ose apprendre aux hommes que la grandeur d'ame est une vertu de tous les siècles comme de tous les états ; et que si la corruption de nos mœurs la fait paroître plus difficile, il ne sera jamais en son pouvoir de la rendre impossible à l'homme de bien !

Né pour la patrie beaucoup plus que pour lui-même, depuis ce moment solemnel où, comme un esclave volontaire, la république l'a chargé de chaînes honorables, il ne s'est plus considéré que comme une victime dé-

vouée, non-seulement à l'utilité, mais à la justice du public. Il regarde son siècle comme un adversaire redoutable, contre lequel il sera obligé de combattre pendant tout le cours de sa vie; pour le servir, il aura le courage de l'offenser; et s'il s'attire quelquefois sa haine, il méritera toujours son estime.

Qu'il ne se laisse pas détourner d'un si noble dessein par les fausses idées de ceux qui déshonorent la justice en lui arrachant la grandeur d'ame qui lui est si naturelle, pour en faire le glorieux apanage de la vertu militaire.

Que nous serions à plaindre s'il falloit toujours acheter le plaisir de voir de grandes ames par les larmes et par le sang qui accompagnent le char des conquérans! et que la condition des hommes seroit déplorable s'ils étoient obligés de souhaiter la guerre, ou de renoncer à la véritable grandeur!

Que ce pompeux appareil qui environne la gloire des armes éblouisse les yeux d'un peuple ignorant, qui n'admire que ce qui frappe et qui étonne ses sens; qu'il n'adore que la vertu armée et redoutable; qu'il la méprise tranquille, et qu'il la méconnoisse dans sa simplicité.

Le sage plaint en secret l'erreur des jugemens du vulgaire. Il connoît tout le prix de cette grandeur intérieure qui ne partage avec personne la gloire de régner et de vaincre; et qui tenant de la nature des choses divines, vit contente de ses seules richesses et environnée de son propre éclat.

Il est, n'en doutons point, des héros de tous les temps et de toutes les professions. La

paix a les siens comme la guerre; et ceux que la justice consacre ont au moins la gloire d'être plus utiles au genre-humain que ceux que la valeur a couronnés Le plus parfait modèle de la véritable grandeur, Dieu même qui en possède la source et la plénitude, n'est pas moins jaloux du titre de juste juge que de celui de Dieu des armées. Il permet la guerre, mais il ordonne la paix : et si le conquérant est l'image terrible d'un Dieu vengeur et irrité, le juste est la noble expression d'une divinité favorable et bienfaisante.

Car, qu'est-ce qu'un magistrat, et quelle est l'idée que la vertu en offre à notre esprit? Heureux si une sensible expérience la rendoit toujours présente à nos yeux!

C'est un homme toujours armé pour faire triompher la justice, protecteur intrépide de l'innocence, redoutable vengeur de l'iniquité, capable, suivant la sublime expression de la sagesse même, de forcer et de rompre avec un courage invincible ces murs d'airain et ces remparts impénétrables qui semblent mettre le vice à couvert de tous les efforts de la vertu. Foible souvent en apparence, mais toujours grand et toujours puissant en effet, les orages et les tempêtes des intérêts humains viennent se briser vainement contre sa fermeté.

Enfin, c'est un homme tellement lié, tellement uni, et, si nous osons le dire, tellement confondu avec la justice, qu'on diroit qu'il soit devenu une même chose avec elle. Le bonheur du peuple est non-seulement sa loi suprême, mais son unique loi. Ses pensées, ses paroles, ses actions sont les pensées, les

paroles, les actions d'un législateur; et seul dans sa patrie il jouit du rare bonheur d'être regardé par tous ses citoyens comme un homme dévoué au salut de la république.

Que si les grandes ames ne demandent au Ciel que de grands travaux à soutenir, de grands dangers à mépriser, de grands ennemis à combattre; quels travaux, quels dangers, quels ennemis plus dignes des généreux efforts de l'homme de bien, que ceux que la vertu prépare au magistrat dans le cours d'une longue et pénible carrière!

Plus avare pour lui que pour le reste des hommes, à quel prix ne lui fait-elle pas acheter la grandeur qu'elle lui destine! Occuper un esprit né pour les grandes choses à suivre scrupuleusement les détours artificieux et les profonds replis d'une procédure embarrassée; voir la justice gémir sous le poids d'un nombre infini de formalités captieuses, et ne pouvoir la soulager; se perdre et s'abymer tous les jours de plus en plus dans cette mer immense de lois anciennes et nouvelles, dont la multitude a toujours été regardée par les sages comme une preuve éclatante de la corruption de la république; avoir continuellement devant les yeux le triste spectacle des foiblesses et des misères humaines, plus puissant pour les condamner que pour les prévenir, toujours obligé de punir les hommes sans espérer presque jamais de pouvoir les corriger, et demeurer inviolablement attaché au culte de la justice dans un temps où elle n'offre que des peines à ses adorateurs, et où il semble que ce soit prendre une route opposée à la

fortune que de s'engager dans celle de la magistrature ; c'est le premier objet que la vertu présente à la grandeur d'ame du magistrat.

La jeunesse n'a point pour lui de plaisir, la vieillesse ne lui offre point de repos. Ceux qui mesurent la durée de leur vie par l'abondance et par la variété de leurs divertissemens, croient qu'il n'a point vécu, ou plutôt ils regardent sa vie comme une longue mort, dans laquelle il a toujours vécu pour les autres sans vivre jamais pour lui ; comme si nous perdions tous les jours que nous donnons à la république, et comme si ce n'étoit pas au contraire l'unique moyen d'enchaîner la rapidité de nos années, et de les rendre toujours durables, en les mettant comme en dépôt dans le sein de cette gloire solide qui consacre la mémoire de l'homme juste à l'immortalité.

Heureux au moins si, forcé de suivre une route pénible et laborieuse, il pouvoit y marcher avec assurance ! ou plutôt, pour parler toujours le langage de la vertu, heureux de trouver de nouveaux motifs pour redoubler sa vigilance et son activité dans des dangers qui ne sont pas moins dignes de la grandeur de son ame que les travaux de son état !

Telle est la glorieuse nécessité que la justice impose au magistrat lorsqu'elle imprime sur son front le sacré caractère de son autorité. Image vivante de la loi, il faut qu'il marche toujours comme elle entre deux extrémités opposées ; et que, s'ouvrant un chemin difficile entre les écueils qui environnent sa profession, il craigne d'aller se briser contre l'un en voulant éviter l'autre.

C'est, à la vérité, un grand spectacle et un objet digne des regards de la justice même, que l'homme de bien accompagné de sa seule vertu, aux prises avec l'homme puissant soutenu de ce que la faveur peut avoir de plus redoutable. Qu'il est beau de convaincre la fortune d'impuissance, de lui faire avouer que le cœur du magistrat est affranchi de sa domination, et que toutes les fois qu'elle a osé attaquer sa vertu, elle n'est jamais sortie que vaincue de ce combat !

La gloire de ce triomphe semble même obscurcir l'éclat des autres victoires du magistrat : c'est par là seulement que le commun des hommes lui permet de s'élever jusqu'au rang des héros, et d'entrer avec eux en partage de la grandeur d'âme.

N'attaquons point ici l'excès de cette prévention. A Dieu ne plaise que nous voulions jamais diminuer le prix de ces grandes actions où l'on a vu de sages, d'intrépides magistrats sacrifier, sans balancer, leurs plus justes espérances, devenir avec joie les victimes illustres de la droiture et de la probité ; et renonçant aux promesses de la fortune, se renfermer glorieusement dans le sein de leur vertu !

Avouons-le néanmoins, et disons comme ces grands hommes l'auroient dit eux-mêmes, que ce que les âmes communes regardent comme une illustre mais dure nécessité pour le magistrat, est une rare félicité.

Quel est l'homme de bien qui ne porte envie à une si heureuse disgrâce, et qui ne soit prêt à l'acheter au prix de laplus haute fortune?

Disons-le donc hardiment : il est plus honteux de céder à la faveur, qu'il n'est glorieux de lui résister. La véritable grandeur d'âme rougit en secret des applaudissemens qu'elle est forcée de recevoir, lorsqu'elle a goûté le plaisir si pur de triompher de la faveur en s'immolant à la justice. Elle rejette avec une espèce d'indignation ces éloges injurieux à sa probité, et il lui semble qu'on la loue de n'avoir pas fait un crime.

Si quelqu'ennemi lui paroît redoutable, c'est ce desir naturel à toutes les grandes âmes, de soutenir toujours le pauvre et le foible contre le riche et le puissant.

Tentation dangereuse, séduction d'autant plus à craindre pour l'homme de bien, qu'il semble qu'elle conspire contre lui avec ses propres vertus. Elle lui fait prendre pour un excès de force ce qui n'est qu'un excès de foiblesse ; il adore une fausse image de grandeur, et il offre à l'iniquité le sacrifice qu'il croit présenter à la justice.

Il s'élève du fond de notre cœur une secrète fierté et un orgueil d'autant plus dangereux, qu'il est plus subtil et plus délicat, qui nous révolte contre le crédit et l'autorité : ce n'est point l'amour de la justice qui nous anime, c'est la haine de la faveur. On regarde ces jours éclatans où l'on voit les plus hautes puissances abattues, consternées, captives sous le joug de la justice, comme le triomphe de la magistrature. C'est alors que le magistrat recueille avec plaisir les louanges d'un peuple grossier, qui ne lui applaudit que parce qu'il croit que l'injustice est la compagne insépa-

rable de la faveur ; et goûtant avec encore plus de satisfaction les reproches des grands qu'il a sacrifiés à sa gloire, il se flatte du faux honneur de mépriser les menaces de la fortune irritée, dans le temps qu'il ne devroit songer qu'à appaiser la justice.

Mais savoir s'exposer, non pas à la haine et à la vengeance des grands, mais à la censure et à l'indignation des gens de bien même, qui se laissent quelquefois entraîner par le torrent des jugemens populaires ; aimer mieux être grand que de le paroître ; n'être sensible ni à la fausse gloire de s'élever au-dessus de la plus redoutable puissance, ni à la fausse honte de paroître succomber à son crédit ; et se charger volontairement des apparences odieuses de l'iniquité, pour servir la justice au prix de toute sa réputation par une constante et glorieuse infamie ; c'est ce qui n'est réservé qu'à un petit nombre d'ames généreuses que leur vertu élève au-dessus de leur gloire même.

Ennemies de la fausse gloire, elles fuient encore plus l'esprit de hauteur et de domination, écueil souvent fatal à la plupart des grandes ames.

Qu'il est rare de trouver des génies assez supérieurs pour tempérer par leur modestie l'éclat de la supériorité de leurs lumières, et pour adoucir par leur sagesse l'empire d'une raison dominante qui se sent née pour être souveraine !

Qu'il est difficile de savoir conserver la modération dans le bien même, et d'éviter l'excès jusques dans les avantages de l'esprit ! Et quelle grandeur d'ame ne faut-il pas avoir pour échap-

per à ce péril, puisqu'il faut être grand pour pouvoir même y succomber!

C'est à cette rare sagesse que le vertueux magistrat aspire continuellement. S'il plaint la basse timidité de ces ames pusillanimes qui se laissent ébranler par la moindre contradiction, et qui n'abandonnent leur premier suffrage que parce qu'il est combattu; il ne condamne pas moins la fierté présomptueuse de ces génies indociles, qui soutiennent leurs avis, moins parce qu'ils sont justes, que parce qu'ils les ont proposés; et qui, sans respecter souvent ni la prérogative de l'âge, ni celle de la dignité, veulent que tout genou fléchisse, et que toute langue rende hommage à la hauteur de leur esprit. Attentif à ménager la foiblesse du cœur humain, qui, dans le temps même qu'il a le plus besoin d'être gouverné, ne craint rien tant que de sentir qu'on le gouverne, il appréhende encore plus de déshonorer la raison en lui prêtant cet extérieur tyrannique qui ne convient qu'à la passion : et jusqu'à quel point ne portera-t-il pas sa timide retenue, lorsqu'il pensera qu'un ton trop décisif, un air trop plein de confiance, ont souvent nui à la justice même; que les esprits les plus modérés se soulèvent presque toujours contre ceux qui pensent moins à les convaincre qu'à les subjuguer; et que, par un de ces mouvemens secrets qui se glissent en nous malgré nous-mêmes, ils font porter à la justice la peine des manières indiscrètes de celui qui la leur montre!

S'il règne souvent sur les opinions des autres juges, c'est par la seule évidence de ses

raisons, et par la sage modestie avec laquelle il les insinue. Il semble qu'il s'instruise lui-même dans le temps qu'il les instruit; l'on diroit qu'il ne fait que les suivre lorsque c'est lui qui leur trace le chemin; et il possède si parfaitement l'art de conduire les hommes dans la voie de la vérité, que ceux qu'il conduit ne s'en aperçoivent jamais que par les chutes qu'ils font lorsqu'il ne les conduit pas.

Avec de si heureuses dispositions, que l'on ne craigne rien de la grandeur et de l'étendue de ses talens. La justice ne sera jamais réduite à redouter la force et l'élévation de son génie. On n'appréhendera point qu'il tourne contre la loi les armes qu'elle ne lui a données que pour la défendre, et qu'il usurpe sur elle un empire dont il n'est le dépositaire que pour la faire régner.

Loin du sage magistrat l'indigne affectation de ces juges dangereux, qui dédaignent la gloire facile d'avoir suivi le bon parti; qui soutiennent le parti contraire, parce qu'il est plus propre à faire paroître la vivacité et la supériorité de leur génie; qui se déclarent les protecteurs de toutes les affaires déplorées, et qui croient que la grandeur de l'esprit humain consiste à paroître supérieur à la raison et à la vérité.

D'autant plus soumis qu'il est plus éclairé, le magistrat qui aspire à être véritablement grand dépose toute sa grandeur au pied du trône de la justice. Heureux quand il a pu la connoître lui-même! plus heureux encore quand il a eu l'avantage de la faire connoître aux autres! Aussi simple que religieux ado-

rateur de la loi, on ne le voit jamais s'exercer vainement à en combattre la lettre par des inconvéniens imaginaires, à en éluder l'esprit par des interprétations captieuses, pour en détruire l'autorité par une feinte et apparente soumission.

Quels dangers pourroient ébranler une ame si forte et si généreuse?

Sera-t-elle sensible aux charmes de l'amitié, elle qui a résisté aux caresses de la fortune?

Se laissera-t-elle éblouir par l'éclat de sa dignité, et croira-t-elle que tout doit céder à son crédit, et plier sous le poids de ce pouvoir étranger que la crainte de l'autorité du magistrat, beaucoup plus que l'estime de sa vertu, lui donne quelquefois sur l'esprit des autres hommes? Mais elle a toujours regardé avec indignation ces ministres infidèles, qui considèrent leur dignité comme un bien qui leur appartient; qui cherchent à jouir de leur élévation, comme s'ils étoient juges pour eux-mêmes et non pour la république; et qui veulent s'approprier une grandeur que la patrie ne leur prête que pour les rendre esclaves de tous ceux qui réclament leur autorité.

Enfin sera-ce le dégoût de son état qui répandra un poison secret sur toutes ses occupations? Il en connoîtra tous les dangers; mais ces dangers mêmes seront les liens qui l'attacheront encore plus étroitement à sa profession. Au lieu de s'en dégoûter parce qu'elle est difficile, c'est au contraire parce qu'elle est difficile qu'il sentira combien elle doit paroître honorable aux plus grandes ames. S'il ne peut aimer la place à laquelle il est attaché,

il aimera le bien qu'il y fait. On pourra ne le pas élever, mais on ne pourra l'empêcher d'être grand ; et cette grandeur immuable que l'homme de bien reçoit des mains de la vertu même, est celle qui fait son unique ambition.

Vainqueurs de tant de dangers qui, pour ainsi dire, naissent sous ses pas dans la carrière de la magistrature, il sera trop élevé pour craindre les attaques des ennemis qui l'environnent.

Les plaisirs respecteront la sainte rigueur de son austère sagesse ; les passions timides et tremblantes se tairont, ou s'enfuiront devant lui ; une seule de ses paroles fera plus d'impression que les plus longs discours des autres magistrats ; le déréglement ne pourra pas même soutenir la censure muette de son visage sévère, et le vice redoutera jusqu'à ses regards.

L'ambition pourra se flatter d'abord de remporter sur lui une victoire plus facile ; mais elle éprouvera bientôt qu'il n'est pas plus sensible à la soif des honneurs qu'à l'ardeur des plaisirs : elle cherchera souvent à se venger de ses mépris ; mais elle sera confuse de n'avoir pu troubler la tranquillité de son ame ; et bien loin d'avoir excité ses plaintes et ses murmures, elle avouera avec regret qu'elle n'a pu même arracher un soupir du fond de son cœur.

Enfin, jamais l'intérêt ni l'avarice n'entreprendront de déshonorer les suites d'une vie si glorieuse. Les fonctions les plus infructueuses de la justice sont celles qu'il remplira avec le plus d'empressement ; il suivra avec peine l'usage établi dans les autres ; et conservant jus-

qu'à la fin de sa vie cette timide et louable pudeur qui semble le partage de la première jeunesse, il croira avoir perdu son travail dès le moment qu'il en aura reçu quelque récompense.

C'est ainsi que la grandeur d'ame rend le magistrat également supérieur aux travaux, aux dangers, aux ennemis de son état.

Mais qui sont ceux qui osent aujourd'hui aspirer à la possession d'une si haute qualité? Ne craignons point de le dire encore une fois; on la regarde comme une vaine spéculation, comme le modèle d'une perfection imaginaire; et peut-être que, dans le temps même que nous parlons, une partie de ceux qui nous écoutent nous reprochent en secret de tomber dans l'excès de ces peintres audacieux qui, voulant surpasser la nature au lieu de l'imiter, attrapent le grand, mais perdent le vraisemblable.

S'il nous reste encore un souvenir confus de la véritable grandeur, c'est une lueur trompeuse qui ne sert qu'à nous égarer. Nous ne mesurons l'étendue de notre ame que par celle de nos desirs; et telle est la corruption de nos mœurs, que l'ambition même nous paroît une vertu.

Combien voyons-nous de magistrats se flatter de devenir grands en briguant avec avidité le frivole, le dangereux honneur de vivre avec les grands! Pour parvenir à cette fausse grandeur, ils arrachent les bornes que la sagesse de nos pères avoit établies; ils confondent les limites de deux professions dont les mœurs sont absolument incompatibles; et que

peuvent-ils mettre de leur part dans ce commerce inégal où ils se flattent de voir rejaillir sur eux une portion de cet éclat qui environne les grands ? Quel est le prix auquel ils achètent une illustre et pesante amitié ?

Ne disons point ici qu'il est à craindre que, prodigues de leur dignité, ils ne s'accoutument insensiblement à n'être pas plus avares de leur devoir, et qu'ils ne chargent quelquefois la justice de les acquitter de cette espèce de dette qu'ils contractent envers les grands.

Ne peignons point les hommes plus foibles ou plus corrompus qu'ils ne le sont, et craignons de dire ce que nous rougirions même de penser. Disons seulement que l'on sacrifie toujours une partie de cette constante et intrépide liberté qui est le plus ferme appui de la grandeur du magistrat. Il devient dépendant de ceux que l'état de leurs affaires met presque toujours dans sa dépendance. S'il se sent assez fort pour résister au crédit et à l'amitié réunis contre lui, pourra-t-il s'assurer d'être toujours assez heureux pour échapper aux artifices secrets de cette prévention presque imperceptible qui se cache au fond de notre cœur, et qui aveugle notre esprit avant même qu'il ait eu le loisir de penser à s'en défendre ? Enfin quand il espéreroit de n'être pas moins au-dessus de la prévention que de la foiblesse, pourquoi s'exposer à des combats dont le péril est certain, dont le succès est douteux, et où la victoire même, toujours fatale au vainqueur, fait succéder à une amitié feinte une haine véritable, et à une protection passagère une vengeance immortelle ?

D'autres esprits, encore plus foibles que les premiers, cherchent une élévation imaginaire dans le spectacle qu'ils donnent au public de leur somptueuse magnificence : toute leur vie n'est qu'une longue représentation dans laquelle on admire en public l'éclat de leur grandeur fastueuse, mais on déplore en secret la vanité de leur superbe foiblesse.

La véritable grandeur gémit de cette pompe qui ne sert qu'à la déguiser; et craignant d'être confondue avec les vices qui accompagnent presque toujours le faste et le luxe, elle s'échappe du sein de l'abondance, pour se retirer dans le vertueux séjour de la médiocrité.

C'est là qu'elle se plaît à former un cœur vraiment digne d'elle.

Elle ne se contente pas d'avoir donné au magistrat ce fonds de grandeur intérieure qui n'est parfaitement connu que de Dieu seul, elle répand sur tout son extérieur quelques rayons éclatans de cette vive lumière qu'il renferme au-dedans de lui-même.

La simplicité de son cœur, l'égalité de son ame l'uniformité de sa vie, sont des vertus que sa modestie ne sauroit cacher. Une douce et majestueuse tranquillité, une autorité visible et reconnoissable l'accompagnent toujours; sa propre grandeur le trahit, et le livre malgré lui aux louanges qu'il méprise.

Au-dessus de l'admiration des hommes, il n'exige pas même leur reconnoissance. Heureux s'il peut leur cacher le bien qu'il leur fait, et être l'auteur inconnu de la félicité publique !

Supérieur à tous les événemens, il semble que les ayant tous prévus, il les ait tous égale-

ment méprisés. Jamais la colère n'a troublé la sérénité de son visage ; jamais l'orgueil n'y a imprimé sa fierté ; jamais l'abattement n'y a peint sa foiblesse.

Enfin, toujours grand sans faste, sans ostentation, souvent même sans le savoir, le dernier caractère de sa grandeur est de l'ignorer.

Il est regardé comme le terme de la sagesse humaine. Les pères le montrent à leurs enfans comme le plus parfait modèle qu'ils puissent jamais imiter : si l'on demande un homme de bien, tous ses concitoyens se hâteront à l'envi de le nommer.

On ne pourra plus peindre la vertu sans paroître avoir voulu faire son portrait. Le poète (1) proteste inutilement qu'il n'a pensé qu'à tracer en général le caractère d'un homme de bien ; tout le peuple se récrie qu'il a voulu peindre Aristide ; et quittant la fiction pour la vérité, il oublie le héros fabuleux que le théâtre lui offre, pour admirer un plus grand spectacle que la vertu d'un simple particulier lui présente.

Tels sont les fruits précieux de cette grandeur d'ame qui est propre au magistrat. C'est par elle que ce sage Athénien mérita autrefois le titre glorieux d'homme juste ; et c'est elle que nous proposons aujourd'hui pour modèle à ceux qui sont tous appelés par le bonheur de leur état à porter ce grand nom. Heureux si nous pouvons ne perdre jamais de vue une si rare vertu dans le cours de nos occupations, et si nous méritons de parler de la grandeur d'ame en nous exerçant à la pratiquer !

---

(1) ESCHYLE, *Septem contra Theb.*

IVe MERCURIALE,

Prononcée à la Saint-Martin 1700.

LA DIGNITÉ DU MAGISTRAT.

Souffrez que nous suspendions durant quelques momens les sévères fonctions de la censure publique, pour n'envisager que la perte qu'elle vient de faire.

La voix qui venoit se faire entendre aujourd'hui s'est éteinte avant le temps par une mort précipitée; et la censure, presque réduite au silence, semble ne devoir être occupée qu'à regretter la mort du censeur (1).

Compagnons de sa dignité et coadjuteurs de ses travaux, nous avons vu, nous avons connu de plus près dans ce sage magistrat, ce fonds de droiture et de probité qui paroissoit tellement né avec lui, qu'on eût dit qu'il étoit vertueux, non-seulement par choix, mais par une heureuse nécessité; ces inclinations bienfaisantes qui tempéroient la rigueur de son ministère; ce caractère de candeur et de sincérité que la nature avoit gravé sur son front comme une vive image de celle de son ame; cette douceur et cette affabilité qui rassuroient les foibles, qui consoloient les malheureux, qui guérissoient les plaies que sa justice avoit faites, et qui donnoient des grâces jusqu'à ses refus; enfin cette religion si pure et si sincère qui

(1) M. de la Briffe, Procureur-général.

s'est toujours également soutenue dans une longue suite de dignités, et qui l'ayant accompagné depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'au dernier moment de sa vie, a fait respecter en lui le chrétien encore plus que le magistrat.

Tristes et inutiles honneurs que nous rendons à sa mémoire ! Cherchons dans l'accomplissement de nos devoirs la seule consolation qui convienne à la sévérité de notre ministère ; et souvenons-nous que si les censeurs sont mortels, la censure doit être immortelle.

Avouons-le néanmoins, et disons à la gloire de la magistrature, que jamais la justice n'a eu la satisfaction de voir dans ses ministres tant de droiture et tant d'intégrité. Des mains pures et innocentes offrent un culte agréable à ses yeux. La probité est devenue si commune, qu'elle n'est plus regardée comme une distinction. On rougiroit de n'être point vertueux ; on ne se glorifie point de l'être ; et le vice, non-seulement condamné, mais inconnu dans cette auguste compagnie, est réduit à se cacher dans des tribunaux obscurs, éloignés de la lumière du sénat.

Mais que sert à la gloire du magistrat cette innocence dont il se flatte, si sa vertu, renfermée au-dedans de lui-même, ne jette aucun éclat au dehors ; et si pendant qu'il révère la sainteté de la justice, il ne craint point d'avilir la dignité du magistrat ?

C'est à cette dignité que la vertu même doit une partie de sa gloire. Par elle la justice cesse d'être invisible ; elle se rend sensible ; elle se communique aux yeux des mortels ; et si elle reçoit leurs hommages, c'est la dignité seule

qui lui concilie cette espèce d'adoration. Le public, accoutumé à juger sur les apparences, croit qu'il n'y a point de vertu solide où il ne voit pas de véritable dignité. Et qui sait en effet combien le magistrat conservera encore cette sévérité intérieure dans laquelle il met toute sa confiance? Il porte déjà l'extérieur du relâchement, il livre à son ennemi les dehors de son ame, et peut-être il le recevra bientôt dans le fond de son cœur.

Ainsi périt tous les jours la gloire du magistrat; ainsi s'efface l'éclat de cette dignité, dont le dépôt sacré est remis entre ses mains, pour donner du crédit aux lois et du poids à la justice.

En vain ceux qui ont vu l'ancienne gloire du sénat veulent chercher dans nos mœurs les traces de notre première dignité. A peine en conserve-t-on une image légère dans les fonctions publiques de la magistrature; et cette image même, toute foible qu'elle est, ne se trouve plus dans la vie privée du magistrat.

Ennuyé des plaisirs passés, ou impatient d'en goûter de nouveaux, fatigué de sa propre paresse et chargé du poids de son inutilité, on voit un jeune magistrat monter négligemment sur le tribunal. Il y traîne avec tant de dégoût les marques extérieures de sa dignité, qu'on diroit que, comme un captif, il gémit du lien auquel il se voit attaché.

Livré aux caprices de ses pensées et à l'inquiétude d'une imagination vagabonde, il ne se contente pas d'errer dans le vaste pays de ses distractions, il veut avoir des compagnons de ses égaremens; et plaçant une con-

versation indécente dans le silence majestueux d'une audience publique, il trouble l'attention des autres juges, et déconcerte souvent la timide éloquence des orateurs : ou s'il fait quelque effort pour les écouter, bientôt l'ennui succède à la dissipation; et le chagrin qui est peint sur son visage fait trembler la partie, et glace son défenseur. On le voit inquiet, agité, prévenir les suffrages des autres juges par des signes indiscrets, et accuser en eux une lenteur salutaire qu'il devroit imiter.

Une molle indolence pourra seule fixer cette agitation importune : mais quelle peut être la dignité de celui qui ne doit sa tranquillité apparente qu'à une langueur véritable?

Il semble que le tribunal soit pour lui un lieu de repos, où il attend entre les bras du sommeil l'heure de ses affaires ou celle de ses plaisirs. C'est ainsi que l'arbitre de la vie et de la fortune des hommes se prépare à porter un jugement irrévocable. La justice, il est vrai, conservera toujours ses droits, nous le présumons ainsi de la sagesse de ses ministres : un moment d'attention réparera une longue négligence ; il sortira du trône de la justice un de ces rayons lumineux qui percent les plus profondes ténèbres, et qui, dissipant les vapeurs du sommeil, éclairent le juge le moins attentif dans le moment fatal de la décision. Mais la dignité du magistrat sera blessée, quand même la justice ne le seroit pas ; et le témoignage de sa conscience ne sauroit le mettre à couvert de la maligne censure du public qui voit son indolence, et qui ne peut être témoin de l'heureuse certitude de son jugement.

Mais ne nous arrêtons pas plus long-temps à l'envisager dans l'éclat et dans le grand jour de l'audience. Pleins de cette généreuse liberté qu'inspire l'amour du bien public, osons lever ce voile respectable qui sépare le sanctuaire du reste du temple, et qui le cache aux profanes.

Que nous serions heureux si, saisis d'une sainte frayeur en entrant dans ce sanctuaire vénérable, étonnés de la majesté des sénateurs qui l'habitent, nous pouvions imiter cet ancien philosophe qui se récria à la vue du sénat romain, qu'il avoit vu une assemblée, une multitude de rois !

Nous savons qu'il en est encore qui pourroient attirer les regards de Cinéas, et le remplir de l'admiration de leur dignité. Malgré la décadence extérieure dont nous nous plaignons, nous avons la consolation de voir dans ce sénat des magistrats dignes d'être choisis par Caton pour entrer dans le sénat de l'ancienne Rome, des sénateurs qui gémissent avec nous des malheurs de la magistrature; mais qui ne se contentent pas de pleurer vainement sur les ruines du sanctuaire, qui s'appliquent à les réparer, et dont la vie honorable à la magistrature, précieuse à la justice, est la censure de leur siècle et l'instruction des siècles à venir.

Mais elle diminue tous les jours, cette troupe choisie qui renferme dans son sein nos dernières espérances. La justice voit croître sous ses yeux un peuple nouveau, ennemi de l'an-
[illegible]ne, et de cette contrainte sa-
[illegible]ervoit autrefois la dignité du

Les jeunes sénateurs commencent à mépriser les anciens. Les inférieurs se révoltent contre les supérieurs; chaque membre veut être le chef; chaque magistrat s'érige un tribunal séparé, qui ne relève que de ce qu'il appelle sa raison. L'esprit divise les hommes, au lieu de les réunir. La diversité des opinions allume dans le sein de la justice une espèce de guerre civile, qui remplit les juges d'aigreur et les jugemens de confusion. A peine la voix de la vérité peut-elle se faire entendre dans le tumulte du combat. Et quel spectacle pour les parties! quelle idée peuvent-elles concevoir de la magistrature, lorsqu'elles voient que la discorde règne dans l'empire de la justice, et que les juges ne peuvent conserver entr'eux cette paix qu'ils sont chargés de donner aux autres hommes!

Puisse la dignité de la magistrature se soutenir sur le penchant, et s'arrêter sur le bord du précipice! Puissions-nous même ne trouver ici aucune créance dans les esprits, et mériter qu'on nous reproche l'amertume de notre censure! Mais qui peut assurer, si la licence de quelques jeunes magistrats continue à croître sans mesure, que les yeux de la justice ne soient pas blessés par des emportemens encore plus indécens que ceux que l'opposition des sentimens a fait naître? Déjà de tristes préludes ont semblé nous annoncer ce malheur. Hâtons-nous de tirer le rideau sur un spectacle si humiliant. A quoi serviroient ici nos paroles? On entend jusqu'à notre silence.

Mais si la discorde dégrad[e]
le magistrat et triomphe publ[...]

gloire, il y a d'autres passions plus délicates et souvent plus dangereuses, qui effacent en secret jusqu'aux moindres traits de sa dignité.

Tel est le caractère de la plupart des hommes, qu'incapables de modération, un excès est presque toujours pour eux suivi d'un excès contraire. Les premiers feux d'une jeunesse impétueuse n'inspirent au magistrat que du dégoût pour les affaires : bientôt il rougit de son état, et met une partie de sa gloire à mépriser sa dignité.

Attendons quelques années, et nous verrons peut-être ce magistrat autrefois si dédaigneux, devenu un homme nouveau, avoir pour les affaires une avidité dont il seroit lui-même surpris s'il conservoit encore le souvenir de ses premières inclinations. Attentif à les prévoir avant qu'elles soient formées, annonçant leur naissance, se réjouissant de leurs progrès, heureux quand il les voit arriver au point de maturité dans lequel il se flatte de s'en rassasier ; assidu courtisan de ceux qu'il considère comme les distributeurs de la fortune ; jaloux de ceux qu'il croit plus accablés de travail que lui, il regarde avec un œil d'envie l'utile douceur de leurs fatigues ; content s'il pouvoit seul porter tout le poids qu'il partage à regret avec les compagnons de sa dignité.

A peine peut-on l'arracher de ce séjour autrefois si craint et maintenant si chéri. L'amour du plaisir l'en éloignoit dans un temps, l'intérêt l'y ramène dans un autre. Il faisoit injure à ses fonctions lorsqu'il les dédaignoit, il ne les déshonore pas moins lorsqu'il les recherche ; et la justice qui condamnoit autre-

fois sa paresse, rougit à présent de son avidité.

Et que peut-on penser lorsqu'on le voit, indifférent pour les fonctions honorables de la magistrature, en remplir les devoirs utiles avec une exacte, mais servile régularité, si ce n'est que, comme un vil mercenaire, il mesure son travail à la récompense qu'il en reçoit? Créancier importun de la république, il ignore la douceur de cette gloire si pure que l'homme de bien trouve à pouvoir compter la patrie au nombre de ses débiteurs. Il veut que chaque jour, chaque heure, chaque moment, lui apporte le salaire de ses peines : malheureux de se croire ainsi payé de ses travaux, et véritablement digne de n'en recevoir jamais qu'une si basse récompense.

Où trouverons-nous donc la dignité du magistrat? L'extérieur du tribunal, l'intérieur du sénat, tout semble nous menacer de sa perte : et comment pourroit-elle se conserver hors du temple, si dans le temple même et à la face de ses autels elle n'a pu se soutenir?

Aussi ne devons-nous presque plus la chercher dans la vie privée du magistrat.

Toutes les passions qui ont conspiré contre sa grandeur l'attendent à la porte du temple, pour partager entr'elles le malheureux emploi de profaner sa dignité.

A peine en sera-t-il sorti que, séduit par les conseils imprudens d'une aveugle jeunesse, il ne connoîtra peut-être plus d'autre école que le théâtre, d'autre morale que les maximes frivoles d'un poëme insipide, d'autre étude que celle d'une musique efféminée, d'autre

occupation que le jeu, d'autre bonheur que la volupté. Ou s'il est assez heureux pour conserver encore, malgré la licence qui l'environne, cette première fleur de dignité qui se flétrit si aisément au milieu des plaisirs, il la sacrifiera bientôt à l'intérêt; et par un malheur qui n'est que trop commun dans la magistrature, il perdra peut-être dans ses affaires particulières cette réputation de droiture et d'équité, qu'il avoit acquise dans ses fonctions publiques.

Telle est la peine fatale des magistrats qui vont demander aux autres juges une justice qu'ils devroient se rendre à eux-mêmes. Il semble souvent qu'ils aient déposé sur le tribunal, non-seulement leur dignité, mais leur vertu, lorsqu'ils en descendent pour se rabaisser au rang des parties.

Tantôt foibles et timides cliens, on les voit trembler, gémir, supplier auprès de leurs égaux, oublier qu'eux mêmes accordent tous les jours la justice, non aux prières, mais aux raisons des parties; ne point rougir d'emprunter la voix d'une sollicitation étrangère; et par-là faire dire, à la honte de la magistrature, qu'un secours qui paroît nécessaire aux magistrats mêmes ne peut pas être inutile auprès d'eux.

Tantôt fiers et impérieux, et souvent plus injustes que le plaideur le moins instruit des règles de la justice, ils consacrent jusqu'à leur caprice, et érigent toutes leurs pensées en oracles. Les plus vaines subtilités reçoivent bientôt entre leurs mains le caractère de l'infaillibilité. Il n'est plus pour eux de règles

certaines et inviolables : ils rappellent, comme parties, dans l'empire de la justice, les maximes qu'ils en avoient proscrites comme juges. On les voit se perdre et s'égarer volontairement dans les chemins tortueux d'une procédure artificieuse, marcher avec confiance dans des voies obliques qu'ils ont tant de fois condamnées dans les autres plaideurs, et ne montrer qu'ils sont juges, que parce qu'ils possèdent mieux la science si commune en nos jours d'éluder la justice et de surprendre la loi.

Et que sera-ce encore si l'intérêt, après avoir soumis à ses lois la vie privée du magistrat, veut l'introduire dans les voies difficiles de l'ambition, et l'initier dans les mystères de la fortune !

C'est alors qu'insensible à la gloire de sa profession, il commencera, pour son malheur, à distinguer sa propre grandeur de celle de la magistrature. Peu content de s'élever avec les compagnons de sa dignité, il n'aspirera qu'à s'élever au-dessus d'eux : leur foiblesse pourra même flatter sa vanité, et leur bassesse fera sa grandeur. Il verra avec indifférence, et peut-être avec joie, la magistrature humiliée, pourvu que sur les ruines de son état il puisse bâtir le superbe édifice de sa fortune. Mais dédaignant la grandeur que la justice lui donne, il méritera de ne pas obtenir celle que la fortune lui promet; et peut-être il aura la disgrâce, après avoir degradé sa dignité, d'avilir encore plus sa personne.

Enfin le dégoût sera son supplice et le dernier de ses malheurs. Il lui persuadera qu'il

n'est plus pour le magistrat de véritable dignité; que nous courons inutilement après une ombre qui nous fuit; que c'est un fantôme que la simplicité de nos pères a adoré, mais dont un goût plus solide et plus éclairé a connu le néant et la fatigante vanité.

Ainsi parle le dégoût, et la paresse le croit : mais à Dieu ne plaise que nous portions jamais un si triste jugement contre notre condition.

Nous savons qu'il y a une dignité qui ne dépend point de nous, parce qu'elle est en quelque manière hors de nous-mêmes. Attachée dans le jugement du peuple à la puissance extérieure du magistrat, avec elle on la voit croître, avec elle on la voit diminuer; le hasard nous la donne et le hasard nous l'enlève. Comme elle ne s'accorde pas toujours au mérite, on peut l'acquérir sans honneur, on peut la perdre sans honte; et reprocher au magistrat de ne pas conserver cette espèce de dignité, ce seroit souvent lui imputer l'injustice du sort et le crime de la fortune.

Mais il est une autre dignité qui survit à la première, qui ne connoît ni la loi des temps ni celle des conjonctures; qui, bien loin d'être attachée en esclave au char de la fortune, triomphe de la fortune même. Elle est tellement propre, tellement inhérente à la personne du magistrat, que comme lui seul peut se la donner, lui seul aussi peut la perdre. Jamais il ne la doit à son bonheur, jamais son malheur ne la lui ravit. Plus respectable souvent dans les temps de disgrâce que dans les jours de prospérité, elle consacre la mauvaise fortune;

elle sort plus lumineuse du sein de l'obscurité dans laquelle on s'efforce de l'ensevelir; et jamais elle ne paroît plus sainte et plus vénérable que lorsque le magistrat, dépouillé de tous les ornemens étrangers, renfermé en lui-même, et recueillant toutes ses forces, ne brille que de sa lumière, et jouit de sa seule vertu.

Vivre convenablement à son état, ne point sortir du caractère honorable dont la justice a revêtu la personne du magistrat; conserver les anciennes mœurs, respecter les exemples de ses pères, et adorer, si l'on peut parler ainsi, jusqu'aux vestiges de leurs pas; ne chercher à se distinguer des autres magistrats que par ce qui distingue le magistrat des autres hommes; former son intérieur sur les conseils de la sagesse, et son extérieur sur les règles de la bienséance; faire marcher devant soi la pudeur et la modestie; respecter le jugement des hommes, et se respecter encore plus soi-même; enfin, mettre une telle convenance et une proportion si juste entre toutes les parties de sa vie, qu'elle ne soit que comme un concert de vertu et de dignité, et comme une heureuse harmonie dans laquelle on ne remarque jamais la moindre dissonance, et dont les tons, quoique différens, tendent tous à l'unité : voilà la route qui dans tous les temps nous sera toujours ouverte pour arriver à la véritable dignité. On est toujours assez élevé quand on l'est autant que son état. Les fonctions de la magistrature peuvent diminuer, mais la solide grandeur du vertueux magistrat ne diminuera jamais.

Fidèle observateur de ses devoirs, et timide dépositaire de sa dignité, il ne la confie qu'au secret de la retraite et au silence de la solitude.

Il sait que l'on méprise souvent de près ceux qu'on avoit révérés dans l'éloignement; que le magistrat doit paroître étranger dans le pays de la fortune; qu'il lui est glorieux d'en ignorer les lois, et souvent jusqu'à la langue même; que c'est une terre qui dévore ses habitans, et sur-tout ceux qui la préfèrent au repos de leur patrie; que le magistrat y devient odieux s'il en condamne les mœurs, méprisable s'il les approuve, coupable s'il les imite; et que le seul parti qui lui reste est de les censurer par sa retraite, et de les combattre en les fuyant.

On ne le verra donc point, frivole adorateur de la fortune, aller avec tant d'autres magistrats brûler un encens inutile sur ses autels. Si la fortune peut se résoudre à se servir d'un homme de bien, il faudra qu'elle aille le chercher dans l'obscurité de sa retraite. Mais à quelque degré d'élévation qu'elle le fasse parvenir, elle ne pourra jamais lui faire perdre l'ancienne gravité de ses mœurs, et cette austérité rigoureuse, qui sont comme les gardes fidèles de sa dignité.

Disons-le hardiment : comme il n'y a qu'une vie dure et sévère qui assure parfaitement l'innocence du magistrat, elle seule peut aussi conserver l'éclat pur et naturel de sa simple majesté.

C'est dans le séjour laborieux de l'austère vertu que les enfans reçoivent de leurs pères

bien moins les dignités que les mœurs patriciennes.

Là se conservent encore, dans le déclin de notre gloire et au milieu de ce siècle de fer, les restes précieux de l'âge d'or de la magistrature.

Là, tous les objets qui frappent les yeux inspirent l'amour du travail et l'horreur de l'oisiveté.

Là, règne une vertueuse frugalité, image de celle des anciens sénateurs: une modération féconde qui s'enrichit de tout ce qu'elle ne desire point, et qui trouve dans le simple retranchement du superflu, la source innocente de son abondance.

Loin de cette heureuse demeure l'excès d'une magnificence inconnue à nos pères, et dont nous rougirions nous-mêmes si les mœurs n'avoient prescrit contre la raison. Le séjour du sage magistrat n'est orné que de la seule modestie. Si le prince veut renfermer le luxe dans les bornes légitimes, sa maison pourra servir de modèle à la sévérité des édits, et l'exemple d'un particulier méritera de devenir une loi de la république.

Accoutumé à porter de bonne heure le joug de la vertu, élevé dès son enfance dans les mœurs rigides de ses ancêtres, le magistrat comprend bientôt que la simplicité doit être non-seulement la compagne inséparable, mais l'âme de sa dignité, que toute grandeur qui n'est point simple n'est qu'un personnage de théâtre, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'un masque emprunté qui tombe bientôt pour laisser voir à découvert la vanité de celui qui le portoit; que quiconque affecte de jouir de sa dignité

l'a déjà perdue ; et que telle est la nature de ce bien, qu'il fuit ceux qui le cherchent avec art, pour s'offrir à ceux qui, marchant dans la simplicité de leur cœur, sans faste, sans ostentation, ne travaillent qu'à être vertueux, sans penser à le paroître.

Une égalité parfaite, une heureuse uniformité sera le fruit de la simplicité dont il fait profession, et le dernier caractère de sa grandeur. Chaque jour ajoute un nouvel éclat à sa dignité ; on la voit croître avec ses années : elle l'a fait estimer dans sa jeunesse, respecter dans un âge plus avancé ; elle le rend vénérable dans sa vieillesse.

Mais ce n'est ni le nombre de ses années, ni les rides que l'âge a gravées sur son front, qui lui attirent cette espèce de culte qu'on rend à sa gravité. Le souvenir de ses longs travaux, l'image toujours récente de ses grands services, l'idée de cette dignité toujours soutenue avec une constance invariable pendant tout le cours de sa vie, l'environnent toujours, et lui concilient cette autorité qui est le dernier présent, et comme la suprême faveur de la vertu.

Telle est la douce récompense qu'elle prépare aux travaux d'une partie des magistrats qui nous écoutent. C'est sur le modèle de leur conduite que nos foibles mains ont essayé de former le véritable caractère de la dignité du magistrat.

Puissions-nous suivre de si grands exemples dans la place à laquelle la bonté du roi nous appelle, et retracer dans nos actions les vertus que nous venons de peindre par nos paroles.

Pénétré d'une juste reconnoissance des grâces dont le roi vient de m'honorer, avec quelle effusion de cœur ne devrois-je pas lui offrir ici un encens qui ne peut jamais être rejeté lorsqu'il est offert par les mains de la gratitude! Mais ne dois-je pas craindre que sa bonté n'ait surpris en cette occasion l'infaillible certitude de son jugement, et que le choix qu'il a fait n'ait plus besoin d'apologie que d'éloge? Retenons donc nos paroles: un silence respectueux peut seul exprimer, et la grandeur du bienfait, et l'impuissance de le reconnoître : ou si quelque choix excite aujourd'hui nos louanges, que ce soit celui qui nous donne pour successeur (1) un magistrat plus digne de nous précéder que de nous suivre. Et vous, Messieurs, qui avez rassuré les timides démarches de notre première jeunesse, vous qui nous avez toujours animés par votre présence, instruits par vos exemples, éclairés par vos oracles, achevez votre ouvrage, et soutenez avec moi un fardeau que sans vous je n'aurois jamais porté.

Le public, témoin depuis dix ans de votre indulgence pour moi, le sera éternellement de ma reconnoissance pour vous, et de mon zèle pour la dignité d'une compagnie où j'ai presque eu le bonheur de naître, et où la bonté du roi m'assure par ses bienfaits l'honneur de passer avec vous tous les jours d'une vie dont je ne souhaite la durée que pour la consacrer plus long-temps à votre gloire.

---

(1) M. Le Nain.

Ve MERCURIALE,

Composée pour Pâques 1702.

L'AMOUR DE LA SIMPLICITÉ.

Dans un temps où l'ancienne sévérité des lois semble se ranimer pour proscrire le luxe et la fausse grandeur, la magistrature, dont un des principaux devoirs a toujours été le sage éloignement de ces vices, ne doit-elle pas par sa conduite prêter de nouvelles forces à l'autorité de la loi qui les condamne, et par la voie moins rigoureuse, mais plus persuasive des exemples, rétablir, s'il est possible, la simplicité dans les mœurs?

Qu'il nous soit donc permis en ces jours solemnels, destinés à nous retracer l'image de nos devoirs, de rappeler au magistrat l'idée de cette vertu précieuse dans tous les temps, et qui fait le bonheur de toutes les conditions.

Ennemie de l'artifice, de la pompe et de l'ostentation, elle consacre l'homme à la vérité, et l'attache à son devoir par des liens indissolubles; elle l'éclaire sur la véritable grandeur; elle lui fait connoître que ce n'est qu'à sa foiblesse qu'il faut imputer la recherche de ces dehors brillans, inventés pour la déguiser aux yeux des autres, et pour la dérober, s'il se pouvoit, aux siens propres; que l'éclat extérieur n'augmente pas le prix des talens et de la raison; que la sagesse l'a toujours dédaigné, et qu'il est le partage de ces mérites superficiels

qui se repaissent du vain plaisir d'en imposer au vulgaire.

Ce n'est pas que, par un caprice farouche, la simplicité de mœurs méprise l'estime du public; elle en connoît les avantages utiles à la vertu même ; mais elle cherche à la mériter et non à la surprendre ; elle ignore l'art de se faire valoir; elle ne pense qu'à faire le bien, et ne s'occupe pas à le faire remarquer aux autres; elle se montre telle qu'elle est, et néglige les secours et les ornemens étrangers.

Semblable à ces personnes que la nature elle-même a ornées d'une beauté vraie, qui méprisent un éclat emprunté : peu attentives aux grâces qui les parent, elles plaisent sans chercher à plaire, et même sans paroître le savoir, et remportent sur l'art et sur l'affectation une victoire qui ne leur coûte ni soins ni desirs.

Telle se montre à nos yeux une noble et vertueuse simplicité : non contente de conduire le cœur et d'éclairer l'esprit, elle règle encore l'extérieur dont elle écarte tout le faste ; elle se peint dans tous les traits de l'homme de bien, et se fait sentir dans toutes ses paroles; elle bannit les expressions trop recherchées; enfin, elle imprime aux moindres actions ce caractère aimable de vérité qui fait toute la sûreté et toute la douceur de la société civile.

Mais si la raison ramène tous les hommes à la simplicité de mœurs, la justice en fait une loi encore plus indispensable au ministre qu'elle choisit pour prononcer ses oracles.

Il doit se regarder quelquefois comme le protecteur et toujours comme le père de ceux

qui recourent à son autorité. Loin de les éloigner de lui par un appareil fastueux, son premier devoir est de rassurer leur timidité et d'exciter leur confiance; il faut que tout annonce en lui un ministre de paix et de justice; qu'il soit à portée de toutes les conditions, que le foible et l'opprimé puissent espérer que leurs plaintes seront portées directement à celui qui peut les faire finir; que rien n'arrête et n'étouffe la voix du pauvre qui implore son secours; et que né pour le peuple, son extérieur ne soit pas moins populaire que son cœur même.

Dépositaire public de toutes les vertus, c'est par leur éclat seul qu'il doit briller; le luxe le faste et la vanité ne lui offrent que des objets frivoles, incapables d'éblouir une ame qui se sent destinée à de grandes choses; le bien public est son objet unique; il ne trouve de véritable plaisir qu'à être utile à sa patrie.

Toutes les fonctions de la magistrature sont toujours respectables à ses yeux; si elles ne lui semblent pas également augustes, aucune ne lui paroît pouvoir être méprisée; il n'imite point ces hommes fastueux dont l'attention se prête avec plaisir à ces contestations célèbres qui leur paroissent faire honneur à leur pouvoir, ou être véritablement dignes de leur application, et se refusent à ces causes légères, et à ces détails rebutans en eux-mêmes, qui entrent essentiellement dans l'ordre de la justice. Il sait que la destinée des pauvres y est presque toujours attachée, et que le véritable honneur du magistrat n'est pas de prononcer entre les grands ou sur des difficultés importantes, mais de retracer dans ses jugemens l'image fidèle et

vivante de la loi même, qui établit des règles invariables, sans distinguer les personnes et les conditions.

Ennemi de toute affectation, il ne fait sentir aux autres aucune supériorité, ni de naissance, ni de talent; toujours prêt à faire à la justice un sacrifice de ses opinions les plus chéries, les contradictions l'instruisent, loin de le révolter; une éloquence douce et vraie semble couler de ses lèvres; la candeur et la modestie qui se montrent dans son extérieur, découvrent la pureté de son cœur. C'est ainsi qu'il mérite la confiance des autres ministres de la justice, et que la vérité qu'il a trouvée, parce qu'il la cherchoit sans prévention, triomphe parce qu'il la défend sans aigreur.

Loin de lui les soins inquiets qui captivent les autres hommes. Le luxe étale en vain en d'autres lieux tout ce qu'il peut avoir de plus séduisant, il n'en est point ébloui; il lui préfère l'ancienne simplicité qu'il aime à conserver, à retenir du moins autant qu'il est en son pouvoir; les seules vertus lui paroissent les seuls ornemens dignes de son état; sa vie uniforme, mais toujours vénérable, se passe, ou dans une heureuse ignorance de ce qu'on appelle les avantages de la fortune, ou (ce qui est plus estimable encore) dans une noble disposition de cœur à n'en être point touché. Une vie simple en apparence, mais vraiment digne d'un magistrat, a été dans tous les temps le caractère et l'heureux partage des plus illustres ministres de la justice.

Cette vertu éloignée de toute affectation, lui attire bientôt une considération supérieure

à celle de la plus brillante fortune ; mais cette considération même ne diminue rien de la simplicité de ses mœurs : il est surpris de ce qu'on lui fait un mérite de cet attachement invariable à ses devoirs ; il ignore seul qu'il est digne de louanges, et il semble quelquefois que l'estime et la reconnoissance publiques, biens sur lesquels il a un droit si légitime, le gênent et l'embarrassent.

Pour conserver cette précieuse simplicité, le magistrat évite avec soin de se laisser surprendre au vain éclat des objets extérieurs ; il sait que d'un sage mépris pour ces objets dépend tout son bonheur, et qu'en se livrant à la jouissance de ces faux biens, on perd peu à peu le goût qui nous attachoit aux véritables.

Artisans de nos propres malheurs, nous prêtons nous-mêmes les plus fortes armes aux ennemis de notre raison ; nous commençons par traiter de grossiers ces temps heureux où l'on ne connoissoit point le luxe ni un vain faste ; il semble que nous ignorions à quel point il est dangereux de se familiariser avec des séducteurs qui deviennent ensuite des tyrans domestiques.

L'admiration commence à séduire notre âme ; elle est bientôt suivie de nos desirs ; un malheureux raffinement nous les représente de jour en jour sous de plus flatteuses images, et nous croyons perfectionner notre goût lorsque nous ne faisons qu'affoiblir notre vertu.

On se persuade que l'attachement aux avantages extérieurs n'a rien de contraire à l'es-

prit de justice qui doit animer le magistrat; qu'il en fera dans les occasions un sacrifice éclatant à son devoir. Mais que c'est peu connoître notre cœur! il ne partage pas si long-temps ses affections. Ou la raison y règne en souveraine, et alors elle le détache de tous les autres objets; ou par des combats continuels elle le fatigue, elle vient à lui paroître importune et trop sévère, il ne la suit plus qu'à regret; et dans la fausse idée d'acheter son repos, il cesse enfin d'écouter une voix qui le trouble sans le déterminer.

Il n'en est pas ainsi du sage magistrat qui joint à l'éloignement de ces vices l'heureux secours de l'habitude. Loin de voir diminuer peu à peu sa vertu, il éprouve au contraire qu'elle acquiert tous les jours de nouvelles forces; elle devient inébranlable, et le soutient contre le torrent qui entraîne les autres hommes; les mœurs simples sont les seules digues insurmontables aux passions.

L'ambition écartera-t-elle de son devoir un magistrat qui n'est point sensible aux récompenses qu'elle promet? Plus attentif aux devoirs qu'exigent les dignités qu'à l'éclat qu'elles répandent, il craint de nouveaux honneurs; loin de s'empresser à les chercher, il se borne à remplir les obligations de son état.

Un nouveau joug ne lui paroît pas mériter les soins qu'il faut prendre pour se l'imposer.

Quelle différence de sentiment entre le magistrat ambitieux, et celui qui se dévoue à une vertueuse simplicité! L'un fait servir ses devoirs à ses projets; l'autre, sans être distrait par des projets, n'envisage que son devoir.

Les talens de l'un ne sont utiles au public que quand il croit qu'ils peuvent être utiles à ses desseins; les services de l'autre sont dégagés de tout desir de récompense, et il s'en trouve assez payé par la satisfaction intérieure de faire le bien. De secrètes inquiétudes, des attentions incommodes, des agitations continuelles, des mouvemens souvent inutiles troublent toute la vie de l'un; l'autre voit couler ses jours dans une heureuse paix, et ne craint que ce qui pourroit donner atteinte à sa vertu. L'un, après l'accomplissement de ses plus ardens desirs, voit son bonheur lui échapper dans le sein de la possession même; il forme de nouveaux vœux : ce qu'il n'a point encore efface dans son esprit ce qu'il a eu tant de peine à obtenir; et pour tout fruit de ses travaux, il ne sent souvent que le poids accablant des remords. L'autre toujours heureux, toujours tranquille, se renferme dans sa vertu; et content de servir sa patrie dans les fonctions dont elle l'a chargé, il lui fait sans regret le sacrifice d'une fortune à laquelle il auroit pu aspirer. Enfin l'un est consumé par l'ennui d'un tumultueux esclavage qui avilit la noblesse de sa profession; l'autre goûte le plaisir d'une heureuse indépendance des passions, qui l'élève au-dessus de sa dignité même.

La simplicité de mœurs fait encore ignorer au magistrat ces timides ménagemens, ces retours secrets d'amour-propre, ces vues de fortune pour soi, ou pour sa famille, qui portent l'âme à desirer que la cause la plus accréditée soit la plus juste, et la séduisent quelquefois jusqu'à lui faire croire ce qu'elle

desire. Peut-on seulement soupçonner que de tels sentimens trouvent entrée dans un cœur qui ne connoît que le devoir; qui ne regarde les plus illustres cliens qu'avec les yeux de la justice, devant qui toutes les conditions disparoissent, et qui, peu touché d'un éclat extérieur, n'est conduit que par la lumière pure de la raison et de la vérité?

Le luxe, en multipliant les besoins, allume la soif des richesses, et entretient dans le cœur un fonds de cupidité; la simplicité de mœurs, en détachant le magistrat des objets extérieurs, est comme un rempart impénétrable qui défend sa vertu.

Nous ne parlons point de cette indigne corruption qui n'ose pénétrer dans ces lieux sacrés; elle y seroit regardée comme ces monstres, horreur de la nature, qu'on prend soin d'étouffer dès leur naissance; mais il est des mouvemens d'intérêt plus imperceptibles, et qu'on se cache à soi-même, qui font qu'on voit avec moins de peine des incidens qui rendent la décision d'une contestation plus lente et plus ruineuse; qu'on s'oppose avec moins de fermeté à cette multiplication immodérée d'écritures inutiles; qu'on a moins d'attention à ménager ces instans si précieux aux parties; qu'on semble même regarder comme une possession et comme une espèce de patrimoine, un procès considérable; et qu'on s'afflige comme d'une perte domestique, d'une sage conciliation qui, en modérant la rigueur des prétentions qui divisoient les parties, rapproche en même temps et les intérêts et les cœurs.

On ne craindra point ces foiblesses dans un magistrat qui se renferme dans les bornes que lui prescrit une modeste simplicité. Content des dons qu'il a reçus de la fortune, ou si elle le traite en mère injuste, riche au moins par sa modération, il est possesseur d'un bien supérieur à cette opulence à laquelle il ne porte point envie. Heureux si, laissant à ses descendans le patrimoine de ses pères, accru seulement de sa réputation, il peut leur transmettre le mépris du luxe et du faste, et leur apprendre par son exemple, plus encore que par ses discours, combien la simplicité de mœurs est utile à la conservation des vertus de son état !

Offrons à ce sage magistrat un motif encore plus grand et véritablement digne de l'animer; le bien de l'état même.

Il sait qu'il doit au public non-seulement la dispensation de la justice, mais encore l'exemple de la vertu; le peuple devient aisément imitateur de ceux qu'il respecte. Les foiblesses des personnes que leur état expose à un plus grand jour, sont plus dangereuses que les vices même de ceux que leur sort cache dans l'obscurité. Plus le pouvoir s'accroît, plus l'attention à fuir l'erreur doit se redoubler; et les peuples sont véritablement heureux lorsque des vertus sans nombre accompagnent une puissance sans bornes.

Après l'exemple de ceux en qui réside la suprême puissance, il n'en est point qui fasse plus d'impression sur l'esprit des peuples que celui des magistrats. Le ministre de la justice est, par état, l'ennemi des vices qui peuvent

troubler la société civile ; l'interprète des lois est en même temps le censeur des désordres qu'elles condamnent.

De tous les vices contre lesquels il doit s'armer, il n'en est point de plus pernicieux que le faste et la fausse grandeur. L'esprit de simplicité prévient tous les maux que ces passions entraînent avec elles ; il peut seul arrêter ce poison subtil qui se communique peu à peu à toutes les parties du corps de l'Etat, et qui, par un feu caché, le mine et le détruit.

Il n'en faut point douter ; ces jalousies odieuses entre les professions, qui ne cherchent à s'élever à l'envi les unes au-dessus des autres que par un vain éclat extérieur ; ces efforts pour soutenir un pompeux appareil que souvent la fortune ne permet pas et que la raison condamne toujours ; ces chagrins renfermés dans le secret du domestique, mais vifs et cuisans, qu'inspire l'impuissance de briller au gré de sa vanité ; cet oubli criminel du bien public toujours sacrifié à des vues particulières ; cet indigne empressement à chercher les routes de la fortune, quelquefois aux dépens de son innocence ; cet esclavage honteux où l'on captive jusqu'à ses lumières, où l'on désapprend à penser pour s'attacher aux idées fausses de ceux dont on attend des secours ou des bienfaits ; enfin, cet esprit général de servitude si différent de la noble obéissance : tous ces vices, la ruine des familles, la perte des vertus, et par une suite nécessaire l'affoiblissement de l'Etat, doivent leur naissance à l'amour du faste, et ne peuvent être réprimés que par l'exemple des personnes

publiques, et la simplicité respectable de leurs mœurs.

Cet éclat extérieur dont les yeux étoient éblouis, commence à paroître frivole lorsqu'on voit qu'il est négligé par les sages; on cesse de l'admirer quand on ne le retrouve point dans ceux qu'on révère : le desir du bien public succède insensiblement à la recherche de ces faux biens; le service de l'État devient alors l'affaire de toutes les conditions; il n'est personne qui ne mette son bonheur à travailler dans sa profession à la grandeur de son prince et de sa patrie; et le public, juste dispensateur de la gloire, proportionne l'honneur aux services qu'on s'empresse de lui rendre.

C'est ainsi que s'est accrue cette puissance si redoutable des Romains; la simplicité des mœurs de leurs premiers citoyens les a rendus plus recommandables encore que leurs victoires, ou plutôt elle produisoit en même temps et leur grandeur et leurs succès; la magnificence et le faste ont préparé leur ruine, et la décadence de leur empire a été présagée par leur éloignement de la simplicité des mœurs anciennes.

Sans chercher des exemples étrangers, nos anciens héros qui ont chassé de l'intérieur du royaume les fiers ennemis de l'État, et porté le nom françois jusqu'aux extrémités du monde, n'ont-ils pas puisé leur valeur et cet amour éclatant pour leur patrie, dans le sein de la vie simple et frugale? Et après avoir rempli l'univers du bruit de leurs exploits, ils venoient jouir de leur gloire dans ces mêmes retraites qui leur avoient donné la naissance,

et dont la simplicité blesse aujourd'hui les yeux de leurs superbes descendans.

Ces chefs illustres des compagnies, ces sénateurs vénérables qui les secondoient, choisis quelquefois par des souverains étrangers pour être les arbitres de leurs différens, ces grands magistrats, l'honneur de ce tribunal auguste, qui par des décisions respectées dans tous les siècles, ont transmis jusqu'à nous le dépôt inviolable de ses maximes adoptées par les ordonnances de nos rois, ou consacrées par l'usage de tous les temps, ont-ils dû leur gloire au luxe et à la somptuosité? et notre délicatesse au contraire ne seroit-elle pas blessée du seul récit de ce que les histoires particulières nous apprennent de la simplicité de leurs mœurs?

Jusqu'à nous la magistrature s'étoit préservée de la corruption générale; elle a été long-temps l'unique asyle où la simplicité de mœurs sembloit s'être retirée, et avec elle toutes les vertus qui l'accompagnent.

Des prétextes frivoles ont enfin altéré cette innocence digne des premiers temps, et balancé dans quelques esprits ces puissans motifs de l'intérêt du magistrat, de l'utilité publique, et de l'exemple de tous les siècles.

Plusieurs de ceux qui sortent de la vie privée pour être admis dans le sanctuaire de la justice, confondent le faste avec la dignité; ils ignorent encore les vraies prérogatives de leur état destiné à l'amour du peuple et à l'utilité publique. Ils affectent en toute occasion d'en faire sentir la supériorité. Tout, jusqu'à leur accueil, leur paroit devoir changer; ils croient sur-tout que la simplicité dans les mœurs les

aviliroit aux yeux des hommes, qu'elle est l'obscure vertu de l'homme privé, et que l'extérieur brillant est le véritable apanage des fonctions publiques.

D'autres se persuadent que ces marques de grandeur servent à faire respecter la justice et le souverain dont ils exercent l'autorité.

Mais peut-on regarder comme un véritable respect qui puisse nous flatter, ces apparences de soumission qu'attirent des dehors fastueux, que le besoin arrache, et que le cœur dément toujours? Jaloux de son indépendance, plus on affecte l'air de domination, plus sa liberté s'en offense; et pour se dédommager de l'effort qu'il se fait en dissimulant, il se livre au plaisir d'abaisser en secret ceux qui exigent ces vains honneurs.

Il n'en est pas ainsi de l'hommage sincère qu'on rend sans contrainte à la simplicité de mœurs; c'est un tribut légitime dont personne ne veut se dispenser : moins on paroît empressé à le recevoir, plus le public s'efforce à le payer par un respect intérieur, seul digne d'un magistrat, et infiniment préférable à cette impression d'étonnement que laisse la magnificence.

Loin de nous ces ames timides dans la pratique du bien, qui, sans entrer dans l'examen de la vérité, se font des idées des vertus au gré de leurs penchans ou de leur indolence; et se représentent la simplicité de mœurs sous une image qui les rebute; ils se persuadent qu'elle est toujours accompagnée d'une effrayante sévérité, qu'elle écarte tous les amusemens, et que, se consacrer à cette vertu, c'est se dévouer à la tristesse et à l'ennui.

Le magistrat, il est vrai, conduit par la sagesse, évite tout ce qui pourroit altérer la simplicité de ses mœurs, et affoiblir sa vertu. En s'écartant d'une route dont la raison lui montre les périls, il s'épargne la fatigue du combat, et n'en mérite pas moins l'honneur de la victoire; il sait que l'éclat bruyant de la vanité, en frappant l'imagination, peut faire illusion à l'esprit, et qu'un des plus grands philosophes de l'antiquité avouoit, qu'en quittant les lieux où régnoit la magnificence, s'il n'en sortoit pas moins vertueux, il en sortoit moins content et moins tranquille.

Mais n'est-il point d'autres plaisirs que ceux que procure un luxe somptueux? Le magistrat simple dans ses mœurs sait en trouver de plus doux, et de moins sujets aux importuns retours du repentir.

L'amitié des gens vertueux, les agrémens d'une société d'autant plus aimable, que la ressemblance des mœurs et des sentimens en fait le lien; les amusemens de la vie champêtre dans ces intervalles où il lui est permis de les goûter, et de cesser d'être homme public: les délices qu'il sait se procurer à lui-même dans ces momens d'un précieux loisir qu'il restitue aux lettres et aux sciences; momens qu'il se reprocheroit comme autant d'infidélités, s'il les prenoit sur le temps qui est consacré à ses devoirs, et qui appartient à l'état: enfin tout ce qui est capable de faire le délassement d'une grande ame, et de la rendre plus propre aux nouveaux travaux qu'exige le bien public, forme les plaisirs innocens de la vie simple.

Une trop grande austérité peut être quelque-

fois l'effet du caractère et non de la simplicité de mœurs. La modération l'accompagne : éloignée de tout ce qui peut blesser l'amour-propre des autres, elle se fait aimer et honorer en même temps, parce qu'elle ne parle que le langage de la raison.

Que celui qui redoute cette vertu cesse donc de se trahir lui-même ; que ses yeux dessillés s'ouvrent enfin à la lumière de la vérité ; qu'instruit par l'expérience de tous les temps, il se persuade que la magistrature ne sera jamais plus respectée que lorsqu'elle sera dégagée de toute pompe extérieure ; et que le magistrat, s'il est véritablement digne de l'être, doit regarder sa dignité comme un titre qui le dévoue à la simplicité de mœurs.

Heureux si, après avoir reçu de nos prédécesseurs le dépôt précieux des vertus qu'elle renferme, comme autrefois les mains les plus pures recevoient ce feu sacré auquel la destinée de l'empire étoit attachée, nous pouvons le transmettre sans aucune diminution à ceux qui viendront après nous, et cependant retracer à notre temps les mœurs de ces illustres personnages, dont l'histoire nous a conservé la mémoire pour être le modèle et l'admiration de tous les siècles !

VIe MERCURIALE,

Prononcée à la Saint-Martin 1702.

LES MŒURS DU MAGISTRAT.

A la vue de cet auguste sénat, au milieu de ce temple sacré, où le premier ordre de la magistrature s'assemble en ce jour pour exercer sur lui, non le jugement de l'homme, mais la censure de Dieu même, par où pouvons-nous mieux commencer les fonctions de notre ministère, qu'en vous adressant ces nobles et sublimes paroles que l'Ecriture consacre à la gloire et à l'instruction des magistrats : *Juges de la terre, vous êtes des dieux et les enfans du Très-Haut ?*

Puisse le magistrat conserver toujours cette haute idée de la grandeur de son caractère ! Image de la Divinité, puisse-t-il ne déshonorer jamais cette glorieuse ressemblance ! Mais oserons-nous le dire, et nous sera-t-il permis de juger de l'avenir par le passé ? A peine cette assemblée si respectable sera-t-elle séparée que nous verrons peut-être *les enfans du Très-Haut* confondus dans la foule des enfans des hommes, déposer les mœurs de la magistrature avec les marques de leur dignité, et mériter que nous leur appliquions ces sévères et redoutables paroles de la même Ecriture : *Je vous ai dit que vous êtes des dieux, mais vous mourrez comme les autres hommes.*

Loin du sage ministre de la justice cette in-

digne alternative de grandeur et de bassesse, de vie et de mort : c'est en vain que l'on cherche à distinguer en lui la personne privée et la personne publique ; un même esprit les anime ; un même objet les réunit ; l'homme, le père de famille, le citoyen, tout est en lui consacré à la gloire du magistrat. Sa vie privée nous cache un spectacle moins éclatant, mais non pas moins utile que celui que sa vie publique nous montre ; et l'image de ses mœurs est aussi respectable que celle de sa justice.

Quel plaisir de le contempler, lorsqu'éloigné de cette foule de cliens qui l'environne presque toujours, déchargé du poids de ses fonctions publiques, et déposant, si l'on peut parler ainsi, les rayons de sa gloire, le magistrat nous laisse voir l'homme tout entier, et nous le montre dans cet état où il est véritablement lui-même!

Nous ne le trouverons point occupé à délibérer sérieusement sur le choix de ses plaisirs, ou à tracer laborieusement le plan de sa fortune. Renfermé au dedans de lui-même, jouissant en paix de cette douce et innocente volupté que donne à l'homme de bien le spectacle de son cœur, il cherche continuellement, non ce qui peut le faire paroître plus grand, mais ce qui doit le rendre meilleur ; il cultive les semences de vertus que la nature lui a données ; il arrache tous les jours ces épines malheureuses que la même nature fait croître tous les jours dans la terre la plus fertile, pour exercer la pénible industrie du laboureur.

Quelquefois s'élevant au-dessus de lui-même,

il porte la sainte, la rapide audace de ses regards jusqu'au trône de la Divinité, pour y contempler la justice dans la justice même, et pour former ses mœurs sur ce grand modèle.

Que ne lui est-il permis de demeurer dans ce séjour lumineux, et de se livrer à la douceur de cette haute spéculation ! Mais la voix de la société le rappelle sur la terre, pour se dévouer, dans une vie active et laborieuse, au salut de la république. Ses yeux accoutumés à contempler la justice dans sa plénitude, découvrent sans peine cette multitude infinie de devoirs que le magistrat impose à l'homme, et que l'homme à son tour exige du magistrat. Il joint l'expérience aux préceptes, et l'usage à la raison. Peu content des exemples vivans, il cherche dans les monumens des grands hommes ces restes de sagesse et de vertu qu'on ne voit presque plus sur la terre et qui respirent encore dans leurs cendres.

Qu'on ne demande point dans quel temps il peut amasser ces trésors, et s'approprier les vertus de tous les siècles. Ses jours sont plus longs que ceux des autres hommes. Attentif à ménager le court intervalle qui sépare ses occupations publiques, il fixe ses momens rapides, il enchaîne ces heures fugitives que le commun des magistrats laisse échapper vainement et se perdre sans retour par une fuite éternelle.

Il n'est point de jour de sa vie à la fin duquel il ne puisse dire avec joie, *j'ai vécu*: si le ciel veut ajouter encore un jour à ceux

qu'il m'a donnés, ce jour sera semblable à celui qui l'a précédé; la religion, la justice, le public en partageront tous les momens; heureux si je puis dire en le finissant avec autant de paix qu'aujourd'hui : *j'ai vécu !*

Tels ont été vos pères : ainsi se sont formés les illustres auteurs de ces races patriciennes où nous respectons encore leurs noms. Puissions-nous y trouver toujours leur esprit !

La retraite conservoit les vertus qu'elle avoit formées; la sévérité de leurs mœurs avoit mis comme une barrière de pudeur et de modestie entre la corruption de leur âge et la sainteté de leur état. Il sembloit alors que le magistrat vivoit dans un autre siècle; qu'il étoit citoyen d'un autre pays; qu'il avoit d'autres sentimens, d'autres mœurs, qu'il parloit même une autre langue. Il n'étoit pas nécessaire de le connoître pour le distinguer des autres hommes; l'étranger comme le citoyen le reconnoissoit à la gravité de ses mœurs, et le caractère de sa dignité étoit écrit dans la sagesse de sa vie.

Heureux les anciens sénateurs qui ont vu ce siècle d'or de la magistrature! plus heureux encore ceux qui n'ont point survécu à sa gloire, et qui l'ont vue sans tache autant qu'ils ont vécu !

Que diroient aujourd'hui ces graves magistrats, s'ils voyoient, comme nous, un peuple nouveau entrer en foule dans le sanctuaire de la justice, et y porter ses mœurs, au lieu d'y prendre celles de la magistrature?

A la vue d'un si triste spectacle, leurs entrailles seroient émues, leur zèle s'allumeroit, bien moins contre ce peuple étranger, que con-

tre une partie de leur nation même, ou, si l'on ose le dire, contre leurs propres enfans.

Epargnons, vous diroient-ils, ceux qui ne sont que la moindre cause de nos disgrâces; excusons ceux qu'une naissance différente a privés des avantages d'une éducation patricienne; on n'a pu les tourner de bonne heure vers les images de leurs ancêtres, et faire croître leur vertu à l'ombre des exemples domestiques. Ils n'ont rien vu dans leur enfance qui pût exciter en eux cette noble émulation qui a formé tant de grands hommes, et souvent dans toute la vie de leurs pères il n'ont trouvé à imiter que leur fortune.

Mais vous, généreux sang des anciens sénateurs, vous que la justice a portés dans son sein, qu'elle a vu croître sous ses yeux, et qu'elle a regardés comme ses dernières espérances; vous, pour qui la sagesse des mœurs étoit un bien acquis et héréditaire que vous aviez reçu de vos pères, et que vous deviez transmettre à vos enfans; qu'est devenu ce grand dépôt que l'on vous avoit confié? Enfans des patriarches, héritiers de leur nom, successeurs de leur dignité, qu'avez vous fait de la plus précieuse portion de leur héritage, de ce patrimoine de pudeur, de modération, de simplicité, qui étoit le caractère et comme le bien propre de l'ancienne magistrature? Faut-il que cette longue suite, cette succession non interrompue de vertueux magistrats, qui devoit faire toute votre gloire, s'arrête en votre personne, et que l'on puisse dire de vous: ils ont cessé de marcher dans la voie de leurs pères; ils ont abandonné la trace de leurs pas; ils ont

effacé cette distinction glorieuse ; ils ont confondu ces limites respectables qui devoient séparer à jamais les véritables enfans de la justice de ceux qu'elle n'a adoptés qu'à regret. Malheureux d'attirer sur leur tête les malédictions que l'Écriture prononce contre les enfans qui osent arracher les bornes que la sagesse de leurs pères avoit posées ?

Ainsi parle encore aujourd'hui la voix éclatante de l'exemple de vos aïeux. Mais où sont les jeunes magistrats qui l'entendent, et comment pourroient-ils l'écouter? Ennemis de la réflexion, ils ne s'écoutent pas eux-mêmes.

Une dissipation éternelle, tout au plus un cercle et un enchaînement de devoirs frivoles, dont une fausse bienséance a fait une espèce de nécessité; un commerce d'inutilité; une société d'amusemens, où tout ce qui est solide déplaît, et où tout ce qui ne l'est pas est bien reçu, dont le jeu est l'occupation la plus sérieuse, et où les hommes, comme dans un séjour enchanté, ne travaillent qu'à se procurer le délicieux oubli de leur condition : voilà l'image de la vie d'un magistrat; voilà le digne sujet de ses veilles ; et ce sont là les grandes occupations qui ne lui permettent de se livrer au sommeil qu'à l'heure à laquelle ses pères entroient au sénat.

La mollesse succède à la dissipation, et achève d'affoiblir le cœur du magistrat. Dangereuse ennemie de la vertu, vice dominant de notre siècle, elle a respecté long-temps le laborieux séjour de la magistrature ; mais enfin elle a su y répandre son poison léthargique ; elle a rompu peu à peu les chaînes honorables

de cette salutaire contrainte qui conservoit autrefois la sagesse du magistrat; elle lui a inspiré un dégoût général pour toutes les marques extérieures de sa dignité. La pourpre qui l'honoroit autrefois, n'est plus aujourd'hui qu'un fardeau qui l'accable. Disons mieux, c'est un témoin importun, c'est une censure muette, dont on craint la présence. On veut cacher ses mœurs à sa dignité, et l'homme cherche à fuir la vûe du magistrat.

Dispensez-nous, Messieurs, de suivre ce transfuge de la vertu jusques dans le camp du vice, où la dissipation et la mollesse vont enfin le conduire. Ne perçons point ce nuage épais qui le dérobe à nos yeux, laissons-le jouir de cette obscurité dans laquelle il s'enveloppe. Puisse-t-il rougir encore du vice dans un temps où la jeunesse ne rougit presque plus que de la vertu!

Nous savons que la justice peut avoir quelque indulgence pour ceux qui lui sacrifient les prémices de leur liberté et les plus beaux jours de leur vie; qu'il est même des momens où la plus sévère vertu ne rougit point de dérider son front, et de se rabaisser aux lois communes de l'humanité.

Les grâces, n'en doutons point, peuvent entrer quelquefois dans la maison du magistrat; mais ce ne sont pas des grâces molles et licencieuses; ce sont des grâces modestes, et, si l'on peut parler ainsi, des grâces austères qui tempèrent l'éclat de sa majesté, mais qui ne l'obscurcissent pas, qui ornent même sa dignité, et qui la font aimer.

Que des plaisirs purs préparés par la néces-

sité, modérés par la sagesse, consacrés par l'utilité, réparent ses forces épuisées par un long travail, et détendent les ressorts de son âme, fatigués par une trop grande contention.

Que l'utile douceur de l'agriculture, et les charmes de la vie rustique, en délassant son esprit, lui inspirent en même temps le goût de la retraite et l'amour de la simplicité.

Qu'il cherche dans le séjour des Muses, et dans le sein de la philosophie, cette chaste et sévère volupté qui fortifie l'âme au lieu de l'affoiblir, et qui charme l'esprit sans corrompre le cœur.

Enfin si le Ciel lui a donné des enfans, qu'il ne trouve point de plaisir plus doux, ni de joie plus pure que celle de voir croître sous ses lois une famille innocente; et que joignant la sagesse du père de famille aux mœurs de l'homme de bien, il s'applique à former ce peuple naissant dont il doit être le premier législateur.

A peine ses enfans auront-ils commencé à ouvrir les yeux, qu'il leur montrera de loin la sainteté de la justice dont ils doivent être les ministres; il voudra que le premier sentiment raisonnable qui se forme dans leur cœur soit l'amour de leur état; il saura plier de bonne heure sous le joug de la vertu leur esprit encore souple et docile. Une éducation simple, frugale, laborieuse, endurcira leur corps, et fortifiera leur esprit. Loin d'une si sage demeure le moindre souffle de cet air empoisonné que l'on respire dans le reste du monde; l'ignorance du vice n'y conserve pas moins l'innocence que la connoissance de la vertu.

Ici, Messieurs, nous commençons à tracer un tableau dont nous trouvons l'original dans les siècles précédens, mais dont nous ne voyons presque plus de copies dans le nôtre.

Il semble que les magistrats mêmes aient oublié qu'ils doivent à leurs enfans une seconde vie, beaucoup plus précieuse que la première. Bien loin de s'appliquer au pénible travail de former leurs mœurs, ils se donnent à peine le loisir de les voir : leur présence importune; leur souvenir même est amer; il corrompt toute la douceur d'une vie molle et délicieuse; ils croissent inconnus à leurs pères, et ne les connoissent pas eux-mêmes; ce sont des plantes que l'on jette au hasard dans le champ de la république; une heureuse nature en sauve quelques-unes, le reste périt par le défaut de nourriture, ou est entraîné par le torrent de la corruption commune.

Combien y a-t-il même d'enfans pour qui la maison paternelle n'est plus un asyle favorable, mais un séjour dangereux, et souvent fatal à leur innocence! Le premier exemple qu'on auroit dû leur cacher est celui de leur père : on diroit que la qualité de magistrat n'est unie à celle de père que pour donner plus de crédit au vice et de nouvelles armes à la corruption. Des enfans, plus malheureux que coupables, ne craignent point de s'égarer sur les traces d'un père et d'un magistrat; ils imitent ce qu'ils révèrent, et ils pèchent à l'exemple des dieux. Heureux les enfans que leur père conduit à la perfection, bien moins par la voie longue et difficile des préceptes, que par le chemin court et facile des exemples!

Image vivante de la vertu, il la rend sensible à leurs yeux. Ce n'est plus cette vertu élevée au-dessus de l'humanité, que les philosophes nous représentent assise sur un rocher escarpé, au bout d'une rude et pénible carrière; c'est une vertu présente, accessible, et, si l'on ose le dire, familière, que ses enfans apprennent comme par goût et par instinct, qu'ils croient voir et sentir, et qui semble emprunter une forme corporelle pour s'accommoder à la foiblesse de leur raison naissante, et pour exciter en eux, non pas une admiration stérile, mais une utile imitation. Il conserve son ouvrage avec autant de soin qu'il l'a formé; son attention redouble dans le temps qui voit cesser celle des autres pères. Cet âge dangereux où le cœur hésite encore entre le vice et la vertu; cette saison incertaine où le calme est toujours proche de la tempête; ces jours critiques qui décident souvent de toute la vie du magistrat, ont fait trembler de loin la timide tendresse du sage père de famille : il les voit approcher avec encore plus de frayeur. C'est alors que voyant la vertu de ses enfans aux prises avec la corruption de leur siècle, il leur apprend à soutenir les premières et souvent les plus rudes attaques d'un ennemi si redoutable; et son active vigilance ne se repose jamais, jusqu'à ce qu'une entière victoire ait enfin terminé ce dangereux combat en faveur de la vertu.

Plus heureux encore le père dont les enfans remportent cette victoire sans effort et triomphent sans combat! Telle a été la rare

félicité du sage magistrat (1) dont la perte commune à cette auguste compagnie est pour nous le sujet d'une douleur particulière. Heureux d'avoir pu se rassasier pendant sa vie du spectacle délicieux de la gloire de ses enfans ! une mort lente, et qui s'est approchée comme par degrés, lui a fait sentir jusqu'où alloit pour lui leur tendresse. Content d'avoir vu leurs vertus privées égaler leurs vertus publiques, père aussi fortuné que digne magistrat, il est mort entre les bras de la paix; et s'il reste encore après la vie quelque sentiment de ce qui se passe sur la terre, il jouira du plaisir de voir croître tous les jours leur mérite et leur réputation, et de se croire surpassé par eux, pendant qu'ils mettront toute leur gloire à égaler sa vertu.

C'est là l'unique objet de l'ambition du véritable magistrat. S'il élève les mains au Ciel pour ses enfans, il ne demande pour eux que ce qu'il a demandé pour lui-même, un esprit droit, un cœur simple, une âme forte et généreuse, qui ne craigne que le vice, qui ne desire que la vertu. Il sait qu'il doit transmettre à ses enfans encore plus de sagesse qu'il n'en a reçu de ses pères, mais non pas plus de fortune ; et qu'après tout c'est leur laisser un assez grand trésor, que de remettre entre leurs mains des richesses bornées, mais innocentes ;

(1) M. Joly-de-Fleury, conseiller de grand'chambre, père de M. Joseph-Omer Joly-de-Fleury, avocat-général au parlement, et de M. Guillaume-François Joly-de-Fleury, avocat-général à la cour des aides, et après la mort de son frère, avocat-général au parlement, depuis procureur-général.

un bien acquis lentement, mais justement; une fortune médiocre, mais assurée.

Avec de telles dispositions, que l'on ne craigne point qu'il imite ces ministres infidèles, qui comptent leur crédit et leur autorité parmi les revenus de leur charge; qui se croient dispensés de se rendre justice, parce qu'ils la rendent aux autres; ou plutôt, qui se font de la qualité même de juge une espèce de rempart inaccessible à la justice.

Nous savons quel est le malheur des temps; et nous voudrions pouvoir l'ignorer; mais nous savons aussi que pendant qu'on le déplore, on porte plus loin que jamais l'excès d'un luxe téméraire, qui semble insulter à la misère publique, et qui croît dans la même proportion que la pauvreté.

On ne connoît plus son état, on ne se connoît plus soi-même; le fils dédaigne d'habiter la maison de ses pères, il rougit de leur ancienne simplicité. Ce patrimoine amassé pendant tant d'années par les mains de la tempérance et de la frugalité, est bientôt sacrifié au spectacle enchanteur d'une vaine magnificence: ou si, par un malheur encore plus grand, l'avarice se trouve jointe à l'amour du luxe, qui sait si l'on ne verra pas l'avide magistrat chercher avec ardeur à multiplier ses revenus par des voies honteuses à la magistrature, et souvent fatale à sa famille, ne point rougir d'apprendre le malheureux art de donner à un métal stérile une fécondité contraire à la nature; et, devenu semblable aux enfans de la fortune, insulter à la sainte délicatesse des sages magistrats, qui croient encore que la magistra-

ture doit regarder ce vice comme une espèce de monstre qui dévore la substance du pauvre, qui arme les passions d'une jeunesse imprudente, et qui flatte l'avidité d'une insatiable vieillesse?

Nos pères redoutoient les piéges qu'il tendoit à leurs enfans, ils ne prévoyoient pas un malheur encore plus grand pour la magistrature. On s'est familiarisé avec le monstre, et la justice qui croyoit n'avoir à regretter que la perte des magistrats qu'il ruine, sera bientôt réduite à déplorer encore plus la honte de ceux qu'il enrichit.

A la vue de tant de disgrâces, le sage magistrat n'a plus de goût que pour la solitude; de quelque côté qu'il tourne ses yeux, il ne voit que des sujets d'affliction, désespérant de réformer son siècle, heureux s'il pouvoit l'oublier, il ne pense plus qu'à se réformer lui-même, et à faire de sa maison un asyle sacré, où la vertu bannie du commerce des hommes, et contrainte de céder au torrent du vice, puisse se retirer avec lui.

On n'en approche qu'avec un saint respect et une espèce de religion: on la regarde comme un de ces anciens temples, monumens de la piété de nos pères, que la fureur de la guerre a épargnés, pendant qu'elle ravageoit le reste de la terre. La modestie en garde les portes, et elle les ouvre jour et nuit aux prières des malheureux. Jamais le triste suppliant n'est obligé de corrompre un ministre intéressé pour en acheter l'entrée. Il y trouve une divinité bienfaisante toujours prête à écouter ses vœux. Il n'est point de lieu dans ce tem-

ple qui ne soit plein de la majesté du Dieu qui l'habite ; il se peint, il se retrace lui-même dans tout ce qui l'environne ; on diroit que tous ceux qui l'approchent se transforment en lui, et qu'il ait gravé sur eux le caractère et comme le sceau de sa sagesse.

La douceur de sa solitude, et le juste dégoût qu'il conçoit pour son siècle, ne lui font point oublier les engagemens d'un citoyen. Nul ne sait mieux que lui retrancher les devoirs inutiles, nul ne sait mieux remplir les devoirs nécessaires.

Il ne connoît les grands que par la justice qu'il leur rend. Il mérite leur estime, mais il ne recherche point leur amitié; il craint même leurs caresses; et sage aux dépens des autres magistrats, il fuit avec soin le dangereux honneur de leur familiarité.

Loin du séjour tumultueux des passions humaines, il se renferme dans le cercle étroit d'un petit nombre d'amis, dont les mœurs sont la preuve des siennes. Il les choisit avec discernement, il les cultive avec fidélité, il les aime avec persévérance, il les préfère à lui-même, non à la justice : l'amitié le conduit jusqu'au pied des autels; mais soumise à son devoir, elle ne l'accompagne que pour augmenter le mérite de son sacrifice.

Enfin un caractère de bienséance et de dignité, qui donne de la grâce à ses plus grandes actions, et de la grandeur aux plus petites, est le plus précieux ornement et le dernier fruit de sa sagesse.

Et soit que cette rare qualité ne soit qu'une espèce de pudeur inspirée par la nature et

augmentée par la vertu ; soit qu'elle consiste dans l'heureux concert et dans la parfaite harmonie des pensées et des sentimens, des actions et des paroles ; soit que l'on ne puisse distinguer la bienséance de la cause qui la produit, et qu'elle ne soit autre chose que le dehors éclatant, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, la surface lumineuse de la vertu, disons au moins que c'est à la sagesse des mœurs qu'il est réservé de répandre sur toute la personne du magistrat ce charme secret et imperceptible qui se sent, mais qui ne peut s'exprimer, qu'on admire, mais qu'on ne sauroit imiter. Un mélange de sévérité et de douceur, de grace et de majesté, lui soumet tous les esprits et lui gagne tous les cœurs. Les fruits de sa justice sont bornés, et quelquefois amers à ceux qui les cueillent ; mais ceux de sa sagesse sont infinis, et leur douceur égale toujours leur utilité.

Puissions-nous exprimer dans notre conduite cette image de la vie privée du magistrat, dont nous avons essayé de tracer le modèle !

Puissions-nous regarder la sagesse des mœurs comme le plus précieux de tous les biens de la magistrature ; bien solide et durable que la vertu nous donne, et que la fortune ne peut jamais nous ôter !

VIIe MERCURIALE,

Prononcée à la St.-Martin 1704.

DE L'ESPRIT ET DE LA SCIENCE.

Tous les hommes desirent d'avoir de l'esprit ; mais ce bien qui est l'objet de leurs souhaits, est le présent le plus dangereux que la nature puisse faire au magistrat, si, trop sensible à cet avantage, et dédaignant le secours de la science, il est assez malheureux pour n'avoir que de l'esprit.

Tel est cependant le malheur d'un grand nombre de magistrats. Sous les yeux de la justice, et au milieu de son empire, s'élève une secte contagieuse que son esprit éblouit et que ses lumières aveuglent, qui est née dans le sein de la mollesse, dont le caractère est la présomption, et dont le dogme dominant est le mépris de la science et l'horreur du travail.

Le magistrat, nous l'entendons dire tous les jours, n'a besoin que d'un esprit vif et pénétrant. Le bon sens est un trésor commun à tous les hommes. Emprunter les lumières d'autrui, c'est faire injure aux nôtres. La science ne fait souvent naître que des doutes ; c'est à la raison seule qu'il appartient de décider. Que manque-t-il à celui qu'elle éclaire ? C'est elle qui a inspiré les législateurs, et quiconque la possède est aussi sage que la loi même.

Ainsi parle tous les jours une ignorance présomptueuse. Et qu'est-ce que cet esprit dont

tant de jeunes magistrats se flattent vainement?

Penser peu, parler de tout, ne douter de rien, n'habiter que les dehors de son ame, et ne cultiver que la superficie de son esprit; s'exprimer heureusement, avoir un tour d'imagination agréable, une conversation légère et délicate, et savoir plaire sans savoir se faire estimer; être né avec le talent équivoque d'une conception prompte, et se croire par là au-dessus de la réflexion; voler d'objets en objets, sans en approfondir aucun; cueillir rapidement toutes les fleurs, et ne donner jamais aux fruits le temps de parvenir à leur maturité : c'est une foible peinture de ce qu'il plaît à notre siècle d'honorer du nom d'esprit.

Esprit plus brillant que solide, lumière souvent trompeuse et infidèle : l'attention le fatigue, la raison le contraint, l'autorité le révolte; incapable de persévérance dans la recherche de la vérité, elle échappe encore plus à son inconstance qu'à sa paresse.

Tels sont presque toujours ces esprits orgueilleux par impuissance et dédaigneux par foiblesse, qui désespérant d'acquérir par leurs travaux la science de leur état, cherchent à s'en venger par le plaisir qu'ils prennent à en médire.

Nous savons qu'il est une science peu digne des efforts de l'esprit humain, ou plutôt il est des savans peu estimables, en qui le bon sens paroît comme accablé sous le poids d'une fatigante érudition. L'art qui ne doit qu'aider la nature, l'étouffe chez eux, et la rend impuissante. On diroit qu'en apprenant les pensées des autres, ils se soient condamnés eux-

mêmes à ne plus penser, et que la science leur ait fait perdre l'usage de leur raison. Chargés de richesses superflues, souvent le nécessaire leur manque ; ils savent tout ce qu'il faut ignorer, et ils n'ignorent que ce qu'ils devroient savoir.

A Dieu ne plaise qu'une telle science devienne jamais l'objet des veilles du magistrat ! Mais ne cherchons point aussi à faire des défauts de quelques savans le crime de la science même.

Il est une culture savante, il est un art ingénieux qui, loin d'étouffer la nature et de la rendre stérile, augmente ses forces et lui donne une heureuse fécondité, une doctrine judicieuse, moins attentive à nous tracer l'histoire des pensées d'autrui, qu'à nous apprendre à bien penser ; qui nous met, pour ainsi dire, dans la pleine possession de notre raison, et qui semble nous la donner une seconde fois, en nous apprenant à nous en servir ; enfin une science d'usage et de société, qui n'amasse que pour répandre, et qui n'acquiert que pour donner. Profonde sans obscurité, riche sans confusion, vaste sans incertitude, elle éclaire notre intelligence, elle étend les bornes de notre esprit, elle fixe et assure nos jugemens.

Notre ame enchaînée dans les liens du corps, et comme courbée vers la terre, ne se relèveroit jamais, si la science ne lui tendoit la main pour la rappeler à la sublimité de son origine.

La vérité est en même temps sa lumière, sa perfection, son bonheur. Mais ce bien si précieux est entre les mains de la science : c'est

à elle qu'il est réservé de le découvrir à nos foibles yeux. Elle dissipe le nuage des préventions, elle fait tomber le voile des préjugés, elle irrite continuellement cette soif de la vérité que nous apportons en naissant, elle forme dans notre ame l'heureuse habitude de connoître, de sentir sa présence, et de saisir le vrai comme par goût et par instinct.

En vain nous nous glorifions de la force et de la rapidité de notre génie; si la science ne le conduit, son impétuosité ne sert souvent qu'à l'emporter au-delà de la raison. La nature la plus heureuse se nuit à elle-même par sa propre fécondité: plus elle est abondante, plus elle est menacée de tomber dans une espèce de luxe qui l'épuise d'abord, et la fait bientôt dégénérer si une main savante ne retranche cette superfluité dangereuse, et ne coupe avec art ces rameaux inutiles qui consument vainement le plus pur suc de la terre.

C'est ainsi qu'une adroite culture sait augmenter les forces de notre ame; elle l'empêche de se dissiper par une agitation frivole, de s'épuiser par une ardeur imprudente, de s'évaporer par une vaine subtilité. Ce feu qui, dispersé et répandu hors de sa sphère, n'avoit pas même de chaleur sensible, renfermé dans son centre et réuni comme en un point, dévore et consume en un moment tout ce qui s'offre à son activité.

Par cet innocent artifice, combien a-t-on vu d'esprits médiocres atteindre et souvent surpasser la hauteur des génies les plus sublimes! Une heureuse éducation leur a appris dès l'enfance à mettre à profit tous les momens de

leur attention ; et en leur inspirant le goût d'une véritable et solide doctrine, elle leur a donné la méthode de l'acquérir; présent que la science seule peut faire, et qui est encore plus précieux que la science même.

Avec ce rare talent, la justice n'a plus pour eux de mystère caché ni de profondeur impénétrable ; ils parlent, et les ténèbres se dissipent, le chaos se débrouille, et l'ordre succède à la confusion.

C'est par de semblables prodiges que l'art a la gloire de vaincre la nature, que le bonheur de l'éducation l'emporte sur celui de la naissance, et que la doctrine ose s'élever audessus de l'esprit même.

Mais c'est peu pour elle de l'éclairer, elle doit encore l'étendre et l'enrichir ; et c'est le seul avantage que ses ennemis même sont forcés de lui accorder.

Par elle l'homme ose franchir les bornes étroites dans lesquelles il semble que la nature l'ait renfermé ; citoyen de toutes les républiques, habitant de tous les empires, le monde entier est sa patrie. La science, comme un guide aussi fidèle que rapide, le conduit de pays en pays, de royaume en royaume ; elle lui en découvre les lois, les mœurs, la religion, le gouvernement ; il revient chargé des dépouilles de l'orient et de l'occident ; et joignant les richesses étrangères à ses propres trésors, il semble que la science lui ait appris à rendre toutes les nations de la terre tributaires de sa doctrine.

Dédaignant les bornes des temps comme celles des lieux, on diroit qu'elle l'ait fait vivre

long-temps avant sa naissance. C'est l'homme de tous les siècles, comme de tous les pays. Tous les sages de l'antiquité ont pensé, ont parlé, ont agi pour lui; ou plutôt il a vécu avec eux, il a entendu leurs leçons, il a été le témoin de leurs grands exemples. Plus attentif encore à exprimer leurs mœurs qu'à admirer leurs lumières, quels aiguillons leurs paroles ne laissent-elles pas dans son esprit! quelle sainte jalousie leurs actions n'allument-elles pas dans son cœur!

Ainsi nos pères s'animoient à la veru. Une noble émulation les portoit à rendre à leur tour Athènes et Rome même jalouses de leur gloire; ils vouloient surpasser les Aristide en justice, les Phocion en constance, les Fabrice en modération, et les Caton même en vertu.

Si les exemples de sagesse, de grandeur d'âme, de générosité, d'amour de la patrie, deviennent plus rares que jamais, c'est parce que la mollesse et la vanité de notre âge ont rompu les nœuds de cette douce et utile société que la science forme entre les vivans et ces illustres morts, dont elle ranime les cendres pour en former le modèle de notre conduite.

Où sont aujourd'hui les magistrats qui travaillent à rétablir ce commerce si avantageux, si nécessaire à l'homme de bien? Loin de chercher dans la science l'agréable et l'utile, on n'y cherche pas même l'essentiel et le nécessaire; et il semble qu'on ignore qu'elle seule peut fixer l'incertitude de nos jugemens.

Sans elle, possesseur timide et chancelant de ses propres sentimens, le magistrat cède souvent l'empire de son ame aux premiers

efforts de quiconque ose l'usurper; ou s'il fait encore quelque résistance, il se défend plus par l'usage que par la raison; il décide peut-être heureusement, mais il ne sauroit se rendre compte à lui-même de sa décision. Renfermé dans le cercle des jugemens dont il a été le témoin, il ne peut sortir de ces bornes étroites sans s'exposer à faire autant de chutes que de démarches; et confondant les faits qu'il devroit distinguer, il substitue des exemples qu'il applique mal à des lois qu'il ne lit jamais.

Ainsi s'égarent souvent ceux qui n'ont que l'usage pour guide.

Non que pour relever l'éclat de la doctrine, nous voulions imiter ici l'orgueil de quelques savans qui, par une témérité que la science même condamne, méprisent le secours de l'usage.

Nous sentons tous les jours, et nous éprouverons encore long-temps la nécessité des leçons d'un si grand maître.

Mais ce maître, aussi lent que solide, ne forme ses disciples que par un secret et insensible progrès dans une longue suite d'années, et malheur au magistrat qui ne craint point de hasarder les prémices de sa magistrature, et de livrer à l'ignorance les plus beaux jours de sa vie, dans l'attente d'un usage qui est le fruit tardif d'une vieillesse éloignée, à laquelle il n'arrivera peut-être jamais!

La science nous donne en peu de temps l'expérience de plusieurs siècles. Sage sans attendre le secours des années, et vieux dans sa

jeunesse, le magistrat reçoit de ses mains cette succession de lumières, cette tradition de bon sens, à laquelle le caractère de certitude, et, si on ose le dire, de l'infaillibilité humaine semble être attaché. Ce n'est plus l'esprit d'un seul homme, toujours borné quelque grand qu'il soit, c'est l'esprit, c'est la raison de tous les législateurs qui se fait entendre par sa voix, et qui prononce par sa bouche des oracles d'une éternelle vérité.

Loin du sage magistrat l'aveugle confiance de celui qui n'a pour garant de ses décisions que les seules lumières de sa foible raison ; sa témérité sera criminelle, lors même qu'elle ne sera pas malheureuse, et la justice lui demandera compte, non-seulement de ses défaites, mais de ses victoires même.

Flattons néanmoins sa présomption, et laissons-le se vanter de pouvoir découvrir les principes du droit naturel par les seules forces de son génie.

Mais ce droit naturel, qu'il prétend être du ressort de la simple raison, ne renferme qu'un petit nombre de règles générales. Le reste est l'ouvrage du droit positif, dont l'infinie variété ne peut être connue de l'esprit le plus sublime que par le secours de la science.

Chaque peuple, chaque province a ses lois, et, si on ose le dire, sa justice. Les montagnes et les rivières qui divisent les empires et les royaumes, sont aussi devenues les bornes qui séparent le juste et l'injuste. La différence des lois forme plusieurs Etats dans un seul. Il semble que, pour abattre l'orgueil des hommes, Dieu ait pris plaisir à répandre la même con-

fusion dans leurs lois que dans leurs langues ; et la loi qui, comme la parole, n'est donnée aux hommes que pour les réunir, est devenue, comme la parole, le signe et souvent le sujet de leurs divisions.

A la vue de cette multitude de lois dont le magistrat doit être l'interprète, qui ne croiroit que, justement effrayé du poids de son ministère, il va consacrer tous les jours de sa vie à acquérir ce qui n'est que la science de son état ? Triste, mais digne sujet de la censure publique ! ce sera au contraire à la vue de cette multitude de lois qu'il prendra la téméraire résolution de n'en étudier aucune. L'étendue même de ses devoirs lui servira de prétexte pour ne les pas remplir, et il ne saura rien, parce qu'il doit beaucoup savoir.

Qu'a fait ce jeune sénateur pour parvenir à cette fermeté intrépide de décision avec laquelle il tranche les questions qu'il ne peut résoudre, et coupe le nœud qu'il ne sauroit délier ? Il ne lui en a coûté que de souffrir qu'on le fît magistrat. Jusqu'au jour qu'il est entré dans le sanctuaire de la justice, l'oisiveté et les plaisirs partageoient toute sa vie : cependant on le revêt de la pourpre la plus auguste ; et celui qui, la veille de ce jour si saint, si redoutable pour lui, ignoroit peut-être jusqu'à la langue de la justice, s'assied sans rougir sur le tribunal, content de lui-même, et fier d'un mérite soudain qu'il croit avoir acheté avec le titre de sa dignité.

Il a changé d'état, il n'a pas changé de mœurs : les fonctions de la justice ne lui

servent qu'à remplir le vide de quelques heures inutiles, dont il étoit embarrassé avant que d'entrer dans la magistrature. Donner les premiers momens de la journée à la bienséance, et croire avoir acquis par là le droit de perdre tout le reste ; courir de théâtre en théâtre ; voler rapidement en ces lieux où le monde se donne en spectacle à lui-même, pour partager ensuite les heures de la nuit entre le jeu et la bonne chère ; voilà la règle et le plan de sa vie ; et pendant que ce sont là ses plus sérieuses, et souvent ses plus innocentes occupations, il ose se plaindre de n'avoir pas le temps nécessaire pour s'instruire des devoirs de son état.

Quelle règle pourra suivre celui qui fait profession de n'en point apprendre? Et faudra-t-il s'étonner si la légèreté préside souvent à ses jugemens, si le hasard les dicte quelquefois, et presque toujours le tempérament ? Puissances aveugles, et véritablement dignes de conduire un esprit qui a secoué le joug pénible, mais glorieux et nécessaire de la science !

Combien voyons-nous en effet de magistrats errer continuellement au gré de leur inconstance, changer tous les jours de principes, et faire naître de chaque fait autant de maximes différentes ; auteurs de nouveaux systèmes, les créer et les anéantir avec la même facilité ; aimer le vrai et le faux alternativement ; quelquefois justes sans mérite, et le plus souvent injustes par légèreté !

D'autres, plus timides et plus incertains, ne voient que des nuages et n'enfantent que

des doutes. Les difficultés se multiplient, les épines croissent sous leurs pas; prêts à embrasser le parti qu'ils vont condamner, prêts à condamner celui qu'ils vont embrasser, de quel côté penchera cette balance si long-temps suspendue? Il vient enfin un moment fatal qui les fait sortir de l'équilibre de leurs pensées; ils se déterminent moins par choix que par lassitude, et le hasard fait sortir de leur bouche une décision dont ils se repentent en la prononçant.

C'est ainsi que le magistrat qui ne veut relever que de sa raison, se soumet sans y penser à l'incertitude et au caprice de son tempérament.

Comme la science n'est plus la règle commune des jugemens, chacun se forme une règle, et, si on ose le dire, une justice conforme au caractère de son esprit.

Les uns, esclaves de la lettre qui tue, sont sévères jusqu'à la rigueur; les autres, amateurs de cet esprit de liberté qui donne la mort à la loi même, portent l'indulgence jusqu'au relâchement. Les premiers ne voient point d'innocens, les autres ne trouvent presque jamais de coupables. Ils mesurent la grandeur des crimes, non par la règle uniforme et inflexible de la loi, mais par les impressions changeantes et variables qu'ils font sur leur esprit. Quelle preuve peut soutenir leur indulgente subtilité? Semblables à ces philosophes qui, par des raisonnemens captieux, ébranlent les fondemens de la certitude humaine, on diroit qu'ils veulent introduire dans la justice un dangereux pyrrhonisme qui, par

les principes éblouissans d'un doute universel, rend tous les faits incertains, et toutes les preuves équivoques. Ils appellent quelquefois l'humanité à leur secours, comme si l'humanité pouvoit jamais être contraire à la justice, et comme si cette fausse et séduisante équité qui hasarde la vie de plusieurs en épargnant celle d'un seul coupable, n'avoit pas toujours été regardée comme une compassion cruelle et une miséricorde inhumaine.

Ainsi s'effacent tous les jours ces règles antiques, respectables par leur vieillesse, que nos pères avoient reçues de leurs aïeux, et qu'ils avoient transmises jusqu'à nous, comme les restes les plus précieux de leur esprit.

Vous le savez, vous qui êtes nés dans les jours les plus heureux, et qui avez blanchi sous la pourpre; vous le savez, et nous vous l'entendons dire souvent: il n'est presque plus de maxime certaine; les vérités les plus évidentes ont besoin de confirmation; une ignorance orgueilleuse demande hardiment la preuve des premiers principes. Un jeune magistrat veut obliger les anciens sénateurs à lui rendre raison de la foi de leurs pères, et remet en question des décisions consacrées par le consentement unanime de tous les hommes.

Ne portons pas plus loin la juste sévérité de notre censure; disons seulement que la justice, menacée de devenir souvent contraire à elle-même, redoute tous les jours cet esprit dont notre siècle est presque idolâtre. Plus le magistrat se flatte de ce dangereux avantage, plus elle craint de voir bientôt tous les jugemens rendus arbitraires, et l'indifférence des

opinions devenir la religion dominante de ses ministres.

Heureux donc le magistrat qui, désabusé de l'éclat de ses talens, instruit de l'étendue de ses devoirs, étonné des tristes effets du mépris de la science, donne à notre siècle l'utile et nécessaire exemple d'un grand génie qui connoît sa foiblesse, et qui se défie de lui-même.

Il marche lentement, mais sûrement. Pendant que la réputation de ceux qui ne sacrifient qu'à l'esprit s'use par le temps, et se consume par les années, sa gloire augmente tous les jours, parce que tous les jours il fait croître sa science avec lui.

Attentif à lui attirer l'amour encore plus que l'admiration des hommes, il sait la réconcilier avec les partisans même de l'ignorance; elle perd en lui cet air de fierté et de domination qui lui fait tant d'ennemis; elle est simple, modeste et même timide, d'autant plus docile qu'elle devient plus éclairée; cherchant à s'instruire par goût, et n'instruisant les autres que par nécessité.

Délices de l'intelligence, douce et innocente volupté de l'homme de bien, elle délasse le magistrat des fatigues de ses emplois; elle ranime ses forces abattues par un long travail; elle est l'ornement de sa jeunesse, sa force dans un âge plus mûr, sa consolation dans la vieillesse.

C'est alors qu'il recueille avec plaisir ce qu'il a semé avec peine, et que, goûtant en paix les fruits délicieux de ses travaux, il redit tous les jours à ses enfans qu'il voit

marcher après lui dans la carrière de la justice : instruisez-vous, juges de la terre ; ne comptez ni sur cet esprit qui vous éblouit, ni même sur ce zèle qui vous anime. En vain vous aimerez la justice, si vous ne vous appliquez à la connoître. Malheur au magistrat qui la trahit en la connoissant ! mais malheur aussi à celui qui l'abandonne parce qu'il ne la connoît pas !

Heureux au contraire le magistrat qui apprend à la connoître parce qu'il l'aime, et qui l'aime parce qu'il la connoît ! Heureux enfin celui qui, ne séparant point ce qui doit être indivisible, tend à la sagesse par la science, et à la justice par la vérité !

VIII[e] MERCURIALE,

Prononcée à Pâques 1706.

L'HOMME PUBLIC,

OU L'ATTACHEMENT DU MAGISTRAT AU SERVICE DU PUBLIC.

Le repos dont nous venons de jouir dans ces jours précieux de retraite et de silence, n'est pas seulement commandé par la religion, il doit encore être consacré à la justice. Compagne inséparable de la piété du magistrat, plus elle le dispense d'exercer les fonctions extérieures de la magistrature, plus elle exige de lui le culte intérieur de son es-

prit, et elle ne lui permet de cesser de juger les autres hommes que pour lui laisser le loisir de se juger lui-même.

C'est donc pour entrer dans l'ordre des desseins de la justice, que nous venons aujourd'hui demander compte au magistrat de l'usage qu'il a fait d'un loisir si nécessaire. Oubliant pour un moment notre propre foiblesse, nous ne sommes occupés que de la sainteté de la loi au nom de laquelle nous avons l'honneur de vous parler. C'est elle qui remet entre nos mains cette balance rigoureuse, et ce poids du sanctuaire, auprès duquel la vertu qui paroît la plus solide est souvent trouvée légère et défectueuse.

Animés de son esprit, c'est à la vertu, c'est à l'innocence même que nous adressons aujourd'hui nos paroles; heureux de pouvoir dire avec vérité que, de quelque côté que nous jetions les yeux sur cet auguste sénat, le vice n'y attire point nos regards! nous n'y trouvons point de ces ministres infidèles qui violent la justice jusque sur ses autels, et qui la trahissent dans le lieu même où ils sont établis pour la défendre.

Mais n'y voyons-nous point de ces serviteurs inutiles, qui s'arrêtant à la première partie de la sagesse, se flattent d'être pleinement vertueux, parce qu'ils sont exempts de vice, et croient accomplir toute la justice, parce qu'ils évitent toute iniquité?

Que ce soient là, si l'on veut, les bornes du mérite de ceux qui se renferment dans le cercle étroit d'une vie privée. Contens de leur innocence, cachés dans le sein d'une douce

et vertueuse obscurité, qu'ils jouissent en secret du témoignage de leur conscience; inconnus à leurs concitoyens, et ne se souciant pas de les connoître; nés pour eux-mêmes plutôt que pour leur patrie, on ignore également leur naissance et leur mort, et toute l'histoire de leur vie se réduit à dire qu'ils ont vécu.

A Dieu ne plaise que le magistrat se contente de cette vertu stérile, qui se recueillant toute entière au-dedans d'elle-même, et trop avare d'un bien qui ne lui est donné que pour le répandre, veut goûter seul tout le fruit de ses travaux.

L'homme public n'a rien qui n'appartienne à la république. Vertueux pour les autres autant que pour lui-même, qu'il ne prétende point s'acquitter de ce qu'il doit à la patrie en lui offrant le tribut de son innocence; il ne paye par là que ce qu'il se doit à lui-même, mais il demeure toujours débiteur de la république; et elle lui demandera compte nonseulement du mal qu'il aura commis, mais même du bien qu'il n'aura pas fait.

Qu'il ne se contente donc pas de venir tous les jours, plus par habitude que par inclination, dans le temple de la justice; et qu'il ne croye pas avoir rempli tous ses devoirs, lorsqu'il pourra se flatter d'en avoir rapporté toute son innocence.

Ministre, et, si nous osons le dire avec les lois mêmes, prêtre de la justice, qu'il y vienne avec un zèle toujours nouveau d'étendre son culte et d'affermir son empire.

Plein de ces sentimens, et dévoré d'une soif

ardente du bien public, on ne le verra point, plus sensible à ses propres intérêts qu'à ceux de la justice, négliger ces occupations plus honorables qu'utiles, où le magistrat a la gloire de rendre un service gratuit à sa patrie ; les regarder avec indifférence, et peut-être avec dégoût, comme le partage des jeunes magistrats ; et renversant l'ordre naturel des choses, préférer les affaires où son travail peut recevoir une légère et inégale récompense, à ces fonctions si précieuses à l'homme de bien, où l'amour désintéressé de la justice n'a point d'autre récompense que la justice même.

Arbitre souverain de la vie et de la mort, que l'habitude la plus longue ne diminue jamais l'impression qu'une fonction si redoutable doit faire sur son esprit ; qu'il n'en approche qu'avec tremblement ; et, conservant cette louable timidité jusqu'à la fin de ses jours, que le spectacle d'un accusé, dont il tient la destinée entre ses mains, lui paroisse toujours aussi nouveau et aussi effrayant que lorsqu'il l'a vu pour la première fois.

C'est alors que, se tenant également en garde, et contre l'excès d'une rigueur inhumaine, et contre une compassion souvent encore plus cruelle, et tout occupé d'un jugement dans lequel il peut devenir aussi coupable que celui qu'il va juger, il recueillera toutes les forces de son âme, et s'affermira dans ce rigide ministère par la seule considération de l'utilité publique.

Dépositaire du salut du peuple, il croira voir toujours devant ses yeux la patrie effrayée de l'impunité des crimes, lui demander

compte du sang de tant d'innocens auxquels la conservation d'un seul coupable aura peut-être été fatale. Il sentira combien il est important que le premier tribunal donne à tous les autres juges qui se forment sur son esprit, l'utile, le nécessaire exemple d'une rigueur salutaire, et que faisant descendre comme par degrés, jusqu'aux tribunaux les plus inférieurs, le même zèle dont il est animé, il rallume, il ressuscite leur ferveur presque éteinte, et répande dans toutes les parties du corps de la justice ce feu toujours vivant, et cette ardeur toujours agissante, sans laquelle la cause du public est souvent la première abandonnée.

Mais son zèle croiroit se renfermer dans des bornes trop étroites, s'il ne le faisoit paroître que dans les occasions où le public a un intérêt si sensible et si éclatant.

Ingénieux à chercher à démêler ce même intérêt dans les causes les moins publiques, il n'attendra pas que les cris de la veuve et de l'orphelin viennent troubler son repos pour implorer le secours de sa justice contre l'oppression du riche et du puissant. Son cœur entendra la voix sourde de leur misère avant que ses oreilles soient frappées du bruit de leurs plaintes; et il ne s'estimera jamais plus heureux, que lorsqu'il pourra jouir de la satisfaction d'avoir rendu justice à ceux mêmes qui n'étoient pas en état de la lui demander.

Il se hâtera de s'instruire de bonne heure des affaires dont il doit instruire les autres juges, et par cette préparation anticipée,

il sera toujours armé contre la profonde malice de cette chicane artificieuse qui se vante de disposer au moins du temps des jugemens, de les avancer ou de les retarder à son gré ; de fatiguer le bon droit, de le faire succomber par lassitude, et de rendre quelquefois la mauvaise cause victorieuse par la fatale longueur d'une résistance opiniâtre.

Quel sujet peut jamais exciter plus dignement l'attention et la vigilance de l'homme public ? Qu'il s'applique donc tous les jours à couper cette hydre de procédures qui renaît tous les jours ; qu'après avoir exercé sa justice sur les plaideurs, il l'exerce encore plus sur ses défenseurs avides et intéressés qui les oppriment souvent sous prétexte de les défendre, et dont la dangereuse industrie cherche à se dédommager de la diminution des affaires, en donnant à un fonds stérile une malheureuse fécondité qui achève d'épuiser le dernier suc et la dernière chaleur de la terre.

Que tous les ministres inférieurs de la justice sachent que le magistrat a les yeux toujours ouverts sur leur conduite ; que peu content de réformer les jugemens qui se rendent dans les tribunaux subalternes, il s'applique encore plus à réformer les juges qui les rendent, et que, pour faire dignement une réforme si salutaire, il la commence toujours par lui-même.

Enfin, que ce zèle qui anime les fonctions éclatantes de sa vie publique le suive jusque dans l'obscurité de sa vie privée ; et que dans les temps où il ne peut servir la patrie

par ses jugemens, il la serve peut-être aussi utilement par ses exemples.

Que l'amour et le respect qu'il y conserve toujours pour la sainteté de sa profession, instruise et confonde ces magistrats qui, rougissant de leur état, voudroient pouvoir le cacher aux autres hommes, et qui font consister une partie de leur bonheur à oublier leur dignité.

Que sa modestie et sa simplicité condamnent l'excès de leur luxe téméraire, de ce faste onéreux à leur famille, injurieux à leur véritable grandeur, par lequel ils entrent dans un combat inégal avec les enfans de la fortune; malheureux d'y être presque toujours vaincus, et plus malheureux encore, s'ils ont quelquefois le déshonorant avantage d'y être victorieux!

Ce n'est point par des paroles qu'un tel excès peut être réprimé. Le luxe est une maladie dont la guérison est réservée à l'exemple.

Heureux les magistrats, si leur vie privée pouvoit rendre ce grand service à la république; et si, après avoir essayé inutilement de la réformer par leurs discours, ils opposoient au déréglement de leur siècle, comme une censure plus efficace, la sagesse de leur conduite!

Ce seroit alors qu'ils exerceroient véritablement cette magistrature privée, qui n'a point d'autre fondement que la vertu du magistrat, d'autres armes que sa réputation, d'autre contrainte que la douce et salutaire violence de son exemple.

Qu'ils n'écoutent donc pas les discours sé-

duisans de ceux qui, affoiblis par leur mollesse ou aveuglés par leur intérêt, regardent l'amour du bien public comme une vieille erreur dont ils se sont heureusement désabusés, et insultent à la simplicité de l'homme de bien, dont le zèle trop crédule se laisse encore éblouir par cette vaine et fatigante illusion.

Nous avouons, il est vrai, et nous voudrions pouvoir le dissimuler, que le service du public devient tous les jours plus difficile; mais ne croyons pas qu'il puisse jamais devenir impossible à l'homme de bien. Son pouvoir est plus étendu que souvent il ne le croit lui-même. Ses forces croissent avec son zèle, et en faisant tout ce qui lui est possible, il mérite enfin d'exécuter ce qui d'abord lui paroissoit impossible.

C'est cette sainte ambition qui doit nous soutenir dans l'exercice de ces fonctions aussi glorieuses que pénibles, où nous avons le bonheur d'être dévoués d'une manière singulière à la recherche du bien public.

C'est à nous-mêmes que nous devons appliquer tout ce que le devoir de notre ministère nous oblige de remettre devant vos yeux. Nous avons bien moins cherché dans toute la suite de ce discours à exciter l'ardeur des autres magistrats qu'à ranimer la nôtre; et dans ce jour où nous exerçons l'office de censeur, c'est à nous principalement que nous adressons notre censure.

Chargés de la défense des intérêts publics, nous tremblons tous les jours à la vue d'un fardeau sous le poids duquel nous avouons

que notre foiblesse succombe souvent. Heureux si cet aveu que nous en faisons aux yeux du sénat pouvoit nous faire mériter son indulgence, et si, en confessant nos fautes passées, nous pouvions commencer par là à accomplir le vœu que nous renouvelons en ce jour, de nous appliquer plus fortement que jamais à les réparer !

IXe MERCURIALE,

Prononcée à la Saint-Martin 1706.

AUTORITÉ DU MAGISTRAT, ET SA SOUMISSION A L'AUTORITÉ DE LA LOI.

Pouvoir tout pour la justice, et ne pouvoir rien pour soi-même, c'est l'honorable, mais pénible condition du magistrat.

Que l'ambitieux se flatte du faux honneur de pouvoir tout ce qu'il desire ; la gloire solide de l'homme juste est de confesser avec joie qu'il n'est le maître de rien.

Mais que la vertu lui fait acheter chèrement cette gloire, et qu'il en coûte à celui que sa dignité met au-dessus des autres hommes, pour s'élever par sa modération au-dessus de sa dignité même !

Tout ce qui environne le magistrat semble conspirer à le séduire ; tout ce qu'il voit autour de lui lui offre d'abord l'image agréable, et, si l'on ose le dire, la trompeuse idole de son autorité.

L'éclat de la pourpre dont il est revêtu, les honneurs que l'on rend à sa dignité, et que son amour-propre ne manque guère de rapporter à sa personne; le silence majestueux de son tribunal; ce respect, cette sainte frayeur, et cette espèce de religion avec laquelle on diroit que le timide plaideur y vient invoquer la puissance du magistrat; enfin l'autorité suprême et le destin irrévocable des oracles qui sortent de sa bouche, tout semble l'élever au-dessus de l'homme et l'approcher de la Divinité.

Il parle, et tout obéit à sa voix; il commande, et tout s'exécute; devant lui tombent et s'anéantissent toutes les grandeurs de la terre: il voit tous les jours à ses pieds ceux mêmes dont on adore ou dont on craint la fortune. D'autant plus soumis qu'ils sont plus élevés, de grands intérêts leur inspirent de grandes bassesses, et devenant en apparence les humbles sujets, les esclaves rampans de la magistrature, le premier artifice qu'ils emploient pour se rendre les maîtres du magistrat, est de lui persuader qu'il est le maître de tout.

Malheur à celui qui, renversant les idées naturelles des choses, a commencé le premier à donner le nom de grâce à ce qui n'étoit que justice, et qui, offrant un encens criminel au magistrat, lui a fait l'injure de le remercier d'un bien que le magistrat ne pouvoit lui refuser, et de le louer de n'avoir pas fait un crime!

Non que le magistrat, jaloux de son autorité, soit toujours assez aveugle pour croire, sur la foi du plaideur artificieux, que le mi-

nistre de la loi peut dominer sur la loi-même. Mais s'il rougiroit de succomber à une tentation si grossière, n'écoutera-t-il point les conseils dangereux de cet amour-propre plus délié qui veut composer avec la règle, chercher un milieu entre le vice et la vertu, et qui insinue souvent au magistrat que s'il ne lui est pas permis d'usurper l'empire de la justice, il ne lui est pas toujours défendu de le partager avec elle ?

Ainsi se forme dans son cœur le coupable projet d'un partage téméraire entre le pouvoir de l'homme et celui de la loi.

Bientôt amateur de l'indépendance et avide d'étendre sa domination, il lui échappera des desirs secrets de ne laisser à la justice que ces causes faciles, dont la décision est gravée avec des traits si lumineux dans les tables de la loi, qu'il n'est pas possible de la méconnoître, et se réservant toutes celles que le plaideur subtil aura su couvrir d'un épais nuage, il voudra peut-être que tous les doutes fassent partie de son domaine, ou du moins il se persuadera bientôt qu'il est des questions véritablement problématiques, où la justice incertaine, chancelante et presque contraire à elle-même, abandonne sa balance à la volonté souveraine du magistrat.

Nous savons que la providence permet quelquefois que des causes obscures fassent naître une espèce de guerre innocente entre les ministres de la justice ; où tous les avantages paroissant également partagés, on voit combattre la vertu contre la vertu, la doctrine contre la doctrine, l'expérience contre l'expérience ; et où l'orgueil de l'homme, pleinement con-

fondu, est obligé de reconnoître l'humiliante incertitude des jugemens humains.

Mais vouloir que l'esprit d'un seul magistrat, partagé comme par deux factions contraires, devienne le théâtre de cette guerre civile, et que dans ce combat qui se passe, pour ainsi dire, entre lui et lui-même, il ne puisse jamais savoir de quel côté penche la victoire, c'est se laisser surprendre par une douce imposture que l'amour de l'indépendance se plaît à former.

Rentrons au-dedans de nous-mêmes, et interrogeons notre cœur : entre deux routes différentes qui s'ouvrent en même temps à nos yeux, il en est toujours une qui nous plaît plus que l'autre, et qui nous attire à elle comme par des chaînes invisibles, et par un charme secret que nous ne pouvons nous cacher à nous-mêmes; sans cela, notre esprit, entraîné d'un côté par une pente naturelle, et retenu de l'autre par un égal contrepoids, demeureroit immobile; et ébloui plus qu'éclairé par deux jours opposés, son attention ne produiroit que le doute, et sa lumière ne seroit que ténèbres.

Que le magistrat, convaincu de sa propre foiblesse, hésite d'abord avec tremblement entre deux partis qui semblent lui offrir également l'image respectable de la vérité, nous n'en sommes pas surpris, et nous louons même sa sainte délicatesse. Mais s'il est de bonne foi, ce doute ne sauroit durer long-temps; un rayon de clarté, digne fruit d'une vive et persévérante attention percera ces nuages qui troubloient la sérénité de son âme; un calme pro-

fond succédera à cet orage, et la tempête même le jettera dans le port.

C'est alors que goûtant cette heureuse paix qui est réservée à l'homme juste, il apprendra à ne pas confondre ce doute innocent, qui est comme le travail pénible par lequel notre ame enfante la vérité, avec ce doute criminel qui craint la lumière, qui chérit ses ténèbres, et qui se plaît à répandre une nuit favorable à l'autorité du magistrat, où son esprit frappé d'un aveuglement volontaire, veut souvent douter de tout afin de pouvoir tout.

Mais que serviroit au magistrat d'avoir su éviter cet écueil, si, pour fuir l'illusion de ce doute imaginaire, il se précipitoit dans l'extrémité opposée d'une soudaine et présomptueuse liberté de décision; véritable caractère de ces esprits indépendans, qui regardent la domination de la loi comme un joug servile sous lequel la hauteur de leur raison dédaigne de s'abaisser?

C'est en vain que, pour déguiser leur révolte contre la règle, ils osent quelquefois combattre la justice sous le voile spécieux de l'équité.

Premier objet du législateur, dépositaire de son esprit, compagne inséparable de la loi, l'équité ne peut jamais être contraire à la loi même. Tout ce qui blesse cette équité, véritable source de toutes les lois, ne résiste pas moins à la justice : le législateur l'auroit condamné, s'il l'avoit pu prévoir; et si le magistrat, qui est la loi vivante, peut suppléer alors au silence de la loi morte, ce n'est pas pour combattre la règle, c'est au contraire pour l'accomplir plus parfaitement.

Mais cette espèce d'équité, qui n'est autre chose que l'esprit même de la loi, n'est pas celle dont le magistrat ambitieux se déclare le défenseur : il veut établir sa domination, et c'est pour cela qu'il appelle à son secours cette équité arbitraire dont la commode flexibilité reçoit aisément toutes les impressions de la volonté du magistrat. Dangereux instrument de la puissance du juge, hardie à former tous les jours des règles nouvelles, elle se fait, s'il est permis de parler ainsi, une balance particulière, et un poids propre pour chaque cause. Si elle paroît quelquefois ingénieuse à pénétrer dans l'intention secrète du législateur, c'est moins pour la connoître que pour l'éluder ; elle la sonde en ennemi captieux plutôt qu'en ministre fidèle ; elle combat la lettre par l'esprit, et l'esprit par la lettre ; et au milieu de cette contradiction apparente, la vérité échappe, la règle disparoit, et le magistrat demeure le maître.

C'est ainsi que souvent l'autorité de la justice n'a point d'ennemi plus dangereux que l'esprit du magistrat ; mais elle ne le redoute jamais davantage que lorsqu'établi pour exercer les vengeances publiques, il entreprend d'en régler les bornes, beaucoup moins en juge qu'en souverain.

Il est vrai que la loi positive, qui ne sauroit compter les degrés infinis de la malice des hommes, ne peut pas toujours marquer exactement la juste mesure des peines ; mais si elle fait l'honneur au magistrat de remettre entre ses mains ce discernement si difficile, c'est à sa sagesse qu'elle le confie, et non pas à son

caprice. Le salut du peuple est une loi suprême qui doit lui servir de règle, lorsque la loi positive l'abandonne et le laisse dans la main de son propre conseil. A la vue d'un si grand objet, le zèle du magistrat qui n'aspire qu'à établir le règne de la justice, s'allume au fond de son cœur; il cherche scrupuleusement cette proportion naturelle qui est entre le crime et la peine, et qui, sans attendre le secours de la loi, a droit de forcer les suffrages du juge, et de lui imposer une heureuse nécessité : il tend non-seulement au bien, mais au plus grand bien; et toujours déterminé par un motif si puissant, il ne se croit jamais moins libre que lorsqu'il paroît l'être davantage.

Plein de ces sentimens, et religieux adorateur de la loi, il n'imitera pas non plus ces magistrats qui, fidèles à la justice dans ce qui regarde le fond des jugemens, sont encore plus fidèles à leur autorité dans ce qui n'appartient qu'à la forme. Comme s'il suffisoit, pour être innocent, d'avoir su éviter les grands crimes, ils croient pouvoir faire librement tout ce qui ne porte pas un coup mortel à la justice; ils se flattent qu'il viendra un jour où, plus instruits de la vérité, ils corrigeront eux-mêmes l'erreur excusable de leurs premières démarches : cependant, sur la foi de cette espérance trompeuse, ils donnent le présent à leur autorité, et ils ne laissent à la justice qu'un avenir incertain; et souvent le plaideur fatigué succombe avant que d'avoir vu luire ce jour favorable qui devoit réparer tout le passé. La plaie que sa cause avoit

reçue paroissoit légère dans les commencemens; mais le temps l'a rendue incurable, et la justice impuissante pour le secourir, est réduite à déplorer tristement le dangereux et souvent l'irréparable effet des faveurs anticipées du magistrat.

Ne craignons donc pas de dire hautement dans ce jour consacré à la plus exacte vérité, que nous ne connoissons pas d'actions indifférentes dans la vie publique du magistrat; tout est commandé, tout est de rigueur dans le ministère redoutable qu'il exerce; toutes ses fonctions ne sont pas également importantes, mais elles appartiennent toutes également à la justice. Son temps même n'est pas à lui: c'est un bien consacré à la république, et qui, tenant de la nature des choses saintes, doit être distribué au poids du sanctuaire.

Que le magistrat orgueilleux se repaisse vainement du spectacle frivole de cette suite nombreuse de supplians qui n'approchent de lui qu'avec tremblement, qu'il les regarde comme un peuple soumis à ses lois, et qu'il croie qu'il est de sa grandeur de les faire languir dans une attente inquiète, et dans le long martyre d'une fatigante incertitude.

Le fidèle ministre de la justice ne regarde qu'avec peine cette foule de cliens qui l'environnent: il croit voir autour de lui une multitude de créanciers avides dont la présence semble lui reprocher sa lenteur; et lorsqu'il ne peut satisfaire en même temps leur juste impatience, c'est le devoir, c'est l'équité seule qui règle leurs rangs, et qui decide entr'eux de la préférence.

Quelle joie pour le pauvre et pour le foible, quand il a la consolatiou de précéder le riche et le puissant dans cet ordre tracé par les mains de la justice même ! et quelles bénédictions ne donne-t-il pas au magistrat, quand il voit que le gémissement secret de sa misère est plus promptement et plus favorablement écouté que la voix éclatante de la plus haute fortune !

Puisse le magistrat goûter toute la douceur de ces bénédictions, et préférer une gloire si pure à la vaine ambition de faire éclater son pouvoir sur ceux que leur intérêt seul abaisse à ses pieds !

C'est ainsi que celui qui ne se regarde que comme le débiteur du public, s'acquitte tous les jours d'une dette qui se renouvelle tous les jours. Pourroit-il donc se croire le maître de se dérober souvent aux yeux du sénat, à l'exemple de plusieurs magistrats, et d'attendre daus l'assoupissement de la mollesse, ou dans l'enchantement du plaisir, que les prières des grands le rappellent au tribunal et le fassent souvenir qu'il est juge? Toujours simple et toujours uniforme dans sa conduite, il ne sait ni chercher, ni éviter ces jours d'éclat et ces occasions délicates où le magistrat tient entre ses mains les plus hautes destinées : les chercher, c'est affectation; les éviter, c'est foiblesse; les regarder avec indifféreuce, et n'y envisager que le simple devoir, c'est la véritable grandeur de l'homme juste.

Mais qu'il est rare de trouver cette fermeté d'âme dans ceux mêmes qui font une professiou publique de vertu !

Combien en voit-on qui croient avoir beaucoup fait pour la justice, parce qu'ils se flattent de n'avoir rien fait contre elle! qui rougissant de la combattre, et craignant de la défendre, osent encore se croire innocens, et se laver les mains devant tout le peuple, comme s'ils n'étoient pas coupables d'une injustice qu'ils ont commise en ne s'y opposant pas!

Qui n'est point pour la justice est contre elle; et quiconque délibère s'il la défendra l'a déjà trahie. Malheur au juge prévaricateur qui donne sa voix à l'iniquité! mais malheur aussi au tiède magistrat qui refuse son suffrage à la justice! Et qu'importe après tout au foible qui est opprimé de succomber par la prévarication, ou de périr par la lâcheté de celui qui devroit être son défenseur? Peut-être ce magistrat qui fuit aux premières approches du péril auroit-il fait triompher le bon droit par son suffrage; ou si sa vertu avoit eu le malheur d'être accablée par le nombre, il auroit été vaincu glorieusement avec la justice, et il auroit fait envier aux vainqueurs mêmes la gloire d'une telle défaite.

Mais après avoir déploré la foiblesse de ces déserteurs de la justice qui l'abandonnent au jour du combat, ne nous sera-t-il pas permis d'accuser ici l'aveugle facilité avec laquelle les magistrats violent tous les jours la sainteté d'un secret qui est la force des foibles et la sûreté de la justice? On ne respecte plus la religion d'un serment solemnel; le mystère des jugemens est profané; la confiance réciproque des ministres de la loi est anéantie; la plus sainte de toutes les sociétés devient souvent

la plus infidèle ; le juge n'est pas en sûreté à côté du juge même ; la timide vertu ne peut presque soutenir la crainte d'être trahie ; le voile du temple est rompu, et l'iniquité voyant à découvert tout ce qui se passe dans le sanctuaire, fait trembler la justice jusque sur ses autels.

Cependant une infidélité si coupable, si dangereuse, est mise au rang de ces fautes légères qui échappent tous les jours à l'homme juste ; tant il est rare de trouver un cœur entièrement dominé par la justice, qui ait toujours devant les yeux l'image sévère du devoir, et qui sache supporter avec joie, dans toutes les fonctions de son ministère, et sa propre impuissance, et la toute-puissance de la loi.

Mais si la domination paroît souvent trop pesante au magistrat dans la majesté même du tribunal, pourra-t-il en souffrir encore la contrainte lorsqu'il ne sera plus dans le temple de la justice? Et ne croira-t-il pas au contraire être sorti heureusement d'un lieu de servitude, pour entrer dans une terre plus libre et dans le séjour de l'indépendance?

C'est alors qu'impatient de jouir d'un pouvoir trop long-temps suspendu, il voudra commencer enfin à être magistrat pour lui-même, après l'avoir été pour la justice.

Ardent à signaler son crédit, il envoie, pour ainsi dire, sa dignité devant lui; il veut qu'elle lui ouvre tous les passages, qu'elle aplanisse toutes les voies, que tous les obstacles disparoissent en sa présence, que tout genou fléchisse, et que toute langue confesse qu'il est le maître. Combien de facilités aveu-

gles, combien de complaisances suspectes, combien d'offices équivoques exigés, ou, pour mieux dire, extorqués des ministres inférieurs de la justice! les moindres difficultés l'irritent; la plus légère résistance est un attentat à son autorité : il se croiroit déshonoré si l'on osoit lui refuser ce qu'il demande; malheureux de ne pas sentir que ce qui le déshonore véritablement, est de demander sans rougir ce qu'on devroit lui refuser!

Heureux le sort de Caton, disoit un de ses admirateurs, à qui personne n'ose demander une injustice! plus heureux encore d'avoir su parvenir à cette rare félicité, en ne demandant jamais que la justice! Tel est le grand modèle du sage magistrat : loin de se laisser prévenir en faveur de son autorité, il redoute son propre crédit; il craint la considération que l'on a pour sa dignité; et s'il conserve encore quelque prévention, ce n'est que contre lui-même. Toujours prêt à se condamner dans ses propres intérêts, et plus attentif encore, s'il est possible, sur les grâces qu'il demande que sur la justice qu'il rend, il porte souvent sa scrupuleuse modération jusqu'à ne vouloir pas exposer la foiblesse de ses inférieurs à la tentation de n'oser lui résister.

La justice est pour lui une vertu de tous les lieux et de tous les temps; loin des yeux du public, et dans l'intérieur même de sa maison, s'élève une espèce de tribunal domestique où l'honnête le plus rigide, armé de toute sa sévérité, dicte toujours ses justes mais austères lois: l'utile et l'agréable, dangereux conseillers du magistrat, sont presque toujours exclus de

ses délibérations; ou s'ils y sont admis quelquefois, ce n'est que lorsque l'honnête même leur en ouvre l'entrée.

C'est là qu'il se redit tous les jours, que cette autorité dont l'homme est naturellement si jaloux n'a qu'un vain éclat qui nous trompe; que c'est un bien dangereux, dont l'usage ne consiste presque que dans l'abus; bien inutile à l'homme juste, bien fatal au magistrat ambitieux, qui ne l'élève que pour l'abaisser, et qui ne lui présente une fausse idée d'indépendance, que pour le rendre plus dépendant de tous ceux dont il attend sa fortune.

Combien de chaînes a brisées en un jour celui qui se charge volontairement de celles de la justice! Par une seule dépendance il s'est délivré de toutes les autres servitudes; et devenu d'autant plus libre qu'il est plus esclave de la loi, il peut toujours tout ce qu'il veut, parcequ'il ne veut jamais que ce qu'il doit.

Ses envieux diront sans doute que c'est un homme inutile à ses amis, inutile à soi-même, qui ignore le secret de faire des grâces, et qui ne sait pas même l'art de les demander. On fera passer sa justice pour rigueur, sa délicatesse pour scrupule, son exactitude pour singularité : et si nous étions encore dans ces temps où l'homme de bien portoit la peine de sa vertu, et où la patrie ingrate proscrivoit ceux qui l'avoient trop bien servie; peut-être, semblable en tout à Aristides, il se verroit condamné, comme lui, *à un glorieux ostracisme* par les suffrages de ceux que le nom de justice importune, et qui regardent son attachement invariable au devoir comme

la censure la plus odieuse de leur conduite.

Mais il a prévu ces reproches, il les a méprisés; et s'ils étoient capables d'exciter encore quelques mouvemens humains dans son cœur, il ne pourroit craindre que la vanité. Quelle gloire en effet de voir sa vertu consacrée par le soulèvement de l'envie, et comme scellée par l'improbation d'un siècle corrompu! Quel encens peut jamais égaler la douceur des reproches que reçoit un magistrat, parce qu'il est trop rigide observateur de la justice, qu'il réduit tout à la règle simple et uniforme du devoir, que, destiné à être l'image visible et reconnoissable de la loi, il est sourd et inexorable comme la loi même; et que, dans l'obscurité de sa vie privée, il n'est pas moins magistrat que dans l'éclat de sa vie publique!

Reproches précieux, injures honorables; puissions-nous ne les point craindre! puissions-nous même les desirer, et ne nous estimer jamais plus heureux que lorsque nous aurons eu la force de les mériter!

Xe MERCURIALE,

Prononcée à Pâques 1708.

LA JUSTICE DU MAGISTRAT DANS SA VIE PRIVÉE.

Souffrez que, sortant des bornes ordinaires de notre censure, et plus occupés des devoirs de l'homme que de ceux du magistrat, nous vous disions aujourd'hui : Ministres de la justice, aimez-la, non-seulement dans l'éclat de vos fonctions publiques, mais dans le secret de votre vie privée : aimez l'équité lorsque vous êtes assis pour juger les peuples soumis à votre pouvoir ; mais aimez-la encore plus, s'il est possible, quand il faut vous juger, et peut-être vous condamner vous-mêmes.

En vain vous vous honorez du titre glorieux d'homme juste, parce que vous croyez pouvoir vous flatter d'avoir conservé dans vos fonctions toute l'intégrité de votre innocence. Sévère estimateur du mérite, le public veut vous faire acheter plus chèrement ce titre respectable, unique, mais digne récompense de vos travaux.

Il sait que, dans le grand jour du tribunal, tout concourt à inspirer au magistrat l'amour de la justice et la haine de l'iniquité ; un certain fonds de droiture naturelle qui domine aisément en nous lorsqu'il ne s'agit que des intérêts d'autrui ; un reste de pudeur qui fait

quelquefois au - dehors l'office de la vertu ; un desir purement politique de conserver cette fleur de réputation qui se flétrit au moindre souffle de la médisance ; la vue même de ce sanctuaire auguste, la présence du sénat, l'exemple de la justice animée qui y préside ; en un mot, tout ce qui environne l'homme public, semble le mettre dans une heureuse impuissance de s'écarter des sentiers de la justice, et rendre pour lui le vice plus difficile que la vertu.

Ce n'est donc pas sur la seule conduite du magistrat dans les fonctions de sa dignité que le public, le moins flatteur et le plus fidèle de tous les peintres, trace le portrait de l'homme juste ; il ne l'envisage pas seulement sur le tribunal, où le juge se présente presque toujours avec trop d'avantage, et où il ne montre au plus que la moitié de lui-même. Pour le mettre dans son véritable point de vue, et pour le peindre tout entier, le public le suit jusque dans cet intérieur où le magistrat, rendu à lui-même, laisse souvent éclater au dehors ces mouvemens dissimulés avec adresse, ou étouffés avec effort dans l'exercice de la magistrature ; et c'est de ces traits simples et naïfs qui échappent à la nature lorsqu'elle n'est plus sur ses gardes, que se forme cette parfaite ressemblance, cette vérité de caractère que le public saisit presque toujours dans ses portraits.

Il est vrai, dit-il tous les jours, que ce magistrat fait paroître au dehors une droiture inflexible lorsqu'il tient la balance entre le foible et le puissant ; mais conserve-t-il au

dedans ce même esprit de justice? soutient-il avec fermeté la rigoureuse épreuve de son propre intérêt? la conduite du père de famille ne dément-elle jamais en lui celle du magistrat? ne se fait-il point deux espèces de morale, et, pour ainsi dire, deux sortes de justice; l'une qu'il montre au public pour suivre la coutume et conserver un reste de bienséance; l'autre, qu'il réserve pour ses intérêts particuliers; l'une, sur laquelle il condame les autres hommes; l'autre, sur laquelle il s'absout lui-même?

Ici, juge sévère, il s'élève dans le sénat contre ces débiteurs artificieux qui, par un prestige trop ordinaire, empruntent toutes sortes de formes, et changent tous les jours de figure pour échapper à la juste poursuite d'un créancier légitime. Là, plus subtil souvent et plus dangereux encore, il imite, il surpasse dans sa vie privée, ces détours qu'il vient de condamner dans sa vie publique; si ce n'est que, plus hardi peut-être et fier de son autorité, il ne cherche pas même à pallier sa fuite et à colorer ses retardemens. A l'abri de la magistrature, comme d'un rempart impénétrable, à couvert sous la pourpre dont il avoit été revêtu pour un plus noble usage, il se fera du caractère même de juge un titre d'injustice, et souvent d'ingratitude; et il regardera comme un des apanages de la magistrature l'odieux privilége de ne payer ses dettes que quand il plaît au magistrat.

Il est, à la vérité, des juges moins injustes ou plus prudens, qui rougiroient d'abuser si grossièrement de leur dignité; mais ne veulent-

ils pas au moins qu'elle soit comptée pour quelque chose lorsqu'ils traitent avec les autres hommes? Savans dans l'art utile de mettre à profit toutes les facilités qu'elle leur ouvre, tous les obstacles qu'elle oppose à ceux qui peuvent avoir besoin d'eux, ils s'applaudissent en secret de posséder l'indigne, le méprisable talent de donner un prix à leur crédit, et de faire entrer peut-être en compensation de ce qu'ils doivent, la crainte que l'on a de leur autorité.

Faut-il s'étonner après cela si nous vous entendons déplorer quelquefois la pénible nécessité d'être juges de ceux qui ont l'honneur d'être associés à votre dignité?

C'est alors que vous apprenez malgré vous, par une trop sûre expérience, à faire le discernement de la vraie et de la fausse justice; c'est alors que l'intérêt, infaillible scrutateur du cœur humain, vous montre à découvert cette injustice secrète que le magistrat cachoit peut-être depuis long-temps dans la profondeur de son ame, et qui n'attendoit qu'une occasion pour éclore aux yeux du public.

Devant ce sénateur qui paroissoit autrefois si équitable, mais que sa passion trahit aujourd'hui, tous les objets commencent à prendre une face nouvelle: il n'y voit plus ce qu'il y voyoit alors, et il y voit ce qu'il n'y avoit jamais vu. Ce qui lui paroissoit le plus injuste dans les autres hommes, semble être devenu juste pour lui: peu s'en faut même qu'il ne condamne ses premiers jugemens, et qu'il ne se repente de sa justice passée pour excuser son injustice présente.

Celui qui s'armoit, comme juge, d'une rigueur salutaire contre la lenteur affectée et les coupables retardemens des plaideurs, a maintenant changé de morale. Ce temps, qui lui sembloit autrefois si précieux, ces momens critiques, après lesquels une justice trop lente dégénère souvent en une véritable injustice, ne lui paroissent plus dignes de l'attention des magistrats; il fatigue la patience de ses parties, et il abuse de celle de ses juges.

Ministres de la justice, redoublez votre zèle; écoutez plutôt les cris du pauvre et du misérable qui vous demandent une prompte expédition, que la voix de votre confrère qui veut vous en détourner. Mais c'est en vain que votre vertu vous rend sourds à ses prières; il saura arracher malgré vous à votre fermeté, ce qu'il n'a pu obtenir de votre complaisance.

Semblable à ces transfuges, d'autant plus dangereux qu'ils connoissent plus parfaitement tous les endroits par lesquels on peut surprendre la place d'où ils s'échappent, on diroit qu'il n'a été juge que pour mieux posséder ces voies obliques et ces chemins tortueux par lesquels on peut se rendre maître de toutes les avenues de la justice. Il sait que la forme en est la partie foible, si l'on ose s'exprimer ainsi; et c'est par cet endroit qu'il l'assiége ordinairement, content s'il pouvoit la tenir long-temps captive dans les liens de la procédure, et comme enchaînée dans ses propres lois.

Ou si tous ses efforts ne peuvent plus l'arrêter; s'il voit approcher enfin malgré lui le

moment fatal de la décision à combien d'épreuves ne mettra-t-il pas alors la vertu de ses juges ! Combien de mouvemens secrets, d'insinuations délicates, de sollicitations séduisantes ! Dangereux instrument du crédit, dernière ressource du plaideur injuste ; secours injurieux à la probité, humiliant pour la magistrature ; un magistrat ne rougira pourtant pas de s'en servir ; et, à la honte du caractère de juge dont il est revêtu, il osera faire parler en sa faveur une autre voix que celle de la justice !

Ne craignons pourtant pas pour la cause qu'il semble attaquer avec tant d'avantage ; l'équité triomphera toujours. Nous attestons ici avec confiance la fermeté tant de fois éprouvée du sénat. Mais heureux ceux qui l'auront condamné, s'il se contente de satisfaire son ressentiment par des reproches glorieux, et par des injures honorables à leur vertu : heureux, si, lorsqu'ils tomberont peut-être à leur tour entre ses mains, il ne les fait pas souvenir par une injustice affectée, de la justice trop éclatante qu'ils auront exercée contre lui !

C'est ainsi que s'éteint insensiblement jusque dans les fonctions publiques, cet esprit de droiture que le magistrat n'a pas su conserver dans ses intérêts particuliers. Triste, mais infaillible progrès du relâchement de la vertu. Il n'est presque aucun magistrat qui n'aime la justice dans la ferveur naissante de son ministère ; mais cette ardeur, compagne de la première innocence, se ralentit peu à peu à la vue des intérêts personnels du magistrat. Un reste d'honneur le soutient pendant quelque temps

sur le tribunal ; il n'est déjà plus vertueux, il veut encore le paroître : mais enfin le poison monte par degré jusqu'à la partie supérieure de son âme ; il s'accoutume à soutenir sans horreur la vue de l'injustice ; il se familiarise avec le monstre dans sa vie privée ; il n'en sera bientôt plus effrayé dans sa vie publique.

Ce n'est donc pas sans raison que la voix de la renommée, toujours libre et toujours sûre dans ses jugemens, ne défère le nom de juste qu'à celui qui, après avoir soutenu ce noble caractère dans tous les états de sa vie, mérite de recevoir enfin cette couronne de justice que la vertu prépare à l'homme de bien au bout d'une longue et pénible carrière.

Attentif à conserver jusqu'à la fin de ses jours cette probité tendre et délicate qui s'effraie à la moindre apparence d'un intérêt douteux et équivoque, incapable de prévention, et toujours prêt à prononcer contre lui-même un jugement qui ne coûte aucun effort à sa vertu, il est rare qu'il soit obligé de recourir à un autre tribunal que celui de son cœur : ou si quelquefois une triste et inévitable nécessité l'y appelle, il approche, comme suppliant, des autels de la justice, avec autant de religion que s'il alloit y monter comme ministre. Content d'y avoir fait parler pour lui la voix toujours modeste et toujours soumise de la raison, sans y mêler jamais le langage violent et impérieux de la passion, il attend en repos un jugement qui doit, ou confirmer le sien, ou le redresser. Plus estimable encore lorsqu'il succombe que lorsqu'il est victorieux, il fait servir heureusement son erreur passagère à l'ins-

truction du public ; et persuadé que l'injustice est une maladie de l'âme dont la justice est le seul remède, il apprend au plaideur par son exemple à bénir l'utile rigueur de la main qui ne l'a frappé que pour le guérir.

Mais ce seroit peu pour lui d'avoir écarté quelqu'une de ces injustices qui déshonorent souvent la vie privée du magistrat, il veut les attaquer toutes jusque dans leur source ; et convaincu qu'elles n'en ont point de plus commune que l'ardeur de s'enrichir par une industrie criminelle qui veut recueillir ce qu'elle n'a pas semé, il n'aspire qu'à conserver en paix l'héritage de ses pères, par une modération féconde qui augmente ses revenus de tout ce qu'elle retranche à ses desirs.

Loin de lui cette somptuosité contraire à son état, qui naît ordinairement dans le sein de l'iniquité, et qui la produit souvent à son tour : ce luxe insatiable qui, après avoir dévoré la substance d'un magistrat, le force presque à relever par son injustice une fortune qu'il a renversée par sa vanité.

C'est alors que, pour sauver quelques débris du naufrage, le sang le plus pur et le plus précieux du sénat ne dédaigne plus de s'avilir par des alliances inégales. C'est alors que l'on mêle sans pudeur le reste de ce patrimoine amassé lentement par une innocente frugalité, avec ces richesses subites, ouvrage aussi injuste que bizarre du caprice du sort : et l'on ne craint point d'attirer par ce mélange, sur les biens les plus légitimes, ce caractère de réprobation que la main invisible de la providence a gravé sur les trésors acquis par l'iniquité.

L'esprit de désintéressement se perd aisément au milieu de cette abondance suspecte ; et par une malédiction encore plus fatale, la contagion de l'injustice passe souvent des biens dont l'origine est infectée, jusqu'à la personne même de ceux qui les possèdent.

A la vue d'un malheur aujourd'hui si commun, qu'il nous soit permis, à l'exemple du sage, de demander au ciel pour le magistrat, qu'en lui faisant éviter l'écueil de la pauvreté, il le préserve de la tentation encore plus dangereuse des grandes richesses, et qu'il lui fasse l'inestimable présent d'une précieuse médiocrité, source de la modération, mère de l'équité, et seule garde fidèle de cette justice entière et parfaite, qui fait respecter dans le magistrat l'homme privé encore plus que l'homme public.

XIe MERCURIALE,

Prononcée à la St-Martin 1708.

LA VRAIE ET FAUSSE JUSTICE.

VOULOIR paroître juste sans l'être en effet, c'est le comble de l'injustice, et c'est en même temps le dernier degré de l'illusion. Il est des impostures qui éblouissent d'abord, mais il n'en est point qui réussissent longtemps ; et l'expérience de tous les siècles nous apprend que, pour paroître homme de bien, il faut l'être véritablement.

Ministres de la justice, à qui nous proposons aujourd'hui cette grande vérité, espérez encore moins que le reste des hommes de surprendre le jugement du public. Elevés au-dessus des peuples qui environnent votre tribunal, vous n'en êtes que plus exposés à leurs regards. Vous jugez leurs différens, mais ils jugent votre justice. Le public vous voit à découvert au grand jour que votre dignité semble répandre autour de vous; et tel est le bonheur ou le malheur de votre condition, que vous ne sauriez cacher ni vos vertus ni vos défauts.

Non, de quelques couleurs que la fausse probité du magistrat ose se parer, elle n'a qu'un vain éclat qui disparoît bientôt aux premiers rayons de la vérité. Plus son imposture est commune dans le siècle où nous vivons, plus elle se découvre aisément. Accoutumés à la voir de près, et familiarisés, pour ainsi dire, avec le prestige, les hommes ne s'y trompent plus. Le monde même le plus corrompu n'a pas l'esprit aveuglé comme le cœur. Il agit souvent mal, mais il juge presque toujours bien. Oserons-nous même le dire? les hommes les moins vertueux sont quelquefois ceux qui se connoissent le mieux en vertus. Au travers d'un dehors trompeur qui en impose d'abord à la facile candeur de l'homme de bien, leur malignité plus pénétrante sait porter le flambeau dans les sombres replis d'un cœur hypocrite. Les uns par haine ou par intérêt, les autres par envie ou par ambition, tous par des motifs différens, entreprennent également de le dévoiler. Il n'est presque aucune passion qui ne s'arme con-

tre l'hypocrisie; et comme si le vice même combattoit pour la vertu, il la venge, sans y penser, de l'injure que lui fait la fausse probité.

A ces ennemis étrangers se joignent bientôt des ennemis domestiques, plus redoutables encore que ceux du dehors; et il semble que les passions mêmes du magistrat entretiennent une secrète intelligence avec celles des autres hommes, pour le livrer, malgré lui, à la censure qu'il évite.

En vain il se flatte de pouvoir les retenir sans les combattre, et les couvrir sans les étouffer. Il faudroit pour soutenir cet état que l'homme fût toujours d'accord avec lui-même, qu'une seule passion eût la force de subjuguer toutes les autres, et que la vanité pût faire toujours l'office de la vertu. Mais la fierté du cœur humain, qui a tant de peine à plier sous le joug aimable de la raison même, ne sauroit s'abaisser long-temps sous la tyrannie d'une seule passion. Une âme livrée à l'iniquité est un pays séditieux qui change souvent de maître. C'est une république divisée, où l'une des factions trahit toujours l'autre. Une passion découvre ce qu'une autre passion avoit caché. La volupté fait tomber le voile dont l'ambition du magistrat se couvroit, et l'intérêt lève le masque que l'amour de la gloire lui faisoit porter.

Laissons-le jouir néanmoins pour un temps de cette douce et flatteuse illusion, qui lui fait espérer d'être toujours en garde contre la surprise des passions. Mais cette vanité qui doit lui tenir lieu de toutes les vertus, et sous laquelle il se flatte de cacher tous ses défauts, pourra-t-elle se cacher elle-même? et le fri-

vole d'un esprit qui ne cherche qu'à paroître ce qu'il n'est pas, ne se laissera-t-il pas entrevoir sous le nuage de sa dissimulation?

Avide de dérober, pour ainsi dire, une gloire qu'il ne peut mériter, il se hâtera sans doute de signaler les commencemens de sa magistrature par quelques traits éclatans d'une rigide vertu. Mais tout occupé du desir d'un faux honneur ou de la crainte d'une fausse infamie (uniques fondemens de sa foible et chancelante probité), il prendra bientôt l'ombre pour le corps, l'apparence pour la vérité, et la gloire pour la vertu. Comme sa vanité est sans bornes, sa fausse sagesse sera d'abord sans mesure. Incapable de s'arrêter dans ce juste milieu dont la solide vertu ne s'écarte jamais, il ira peut-être au-delà de la justice même; et dans ces occasions délicates où un devoir austère, opposé en apparence à la gloire du magistrat, exige de lui le magnanime effort d'oser être homme de bien, au péril de cesser de le paroître, on verra le vain imitateur de la vertu saisir l'image de la probité pour la probité même, et préférer le faux honneur de paroître juste sans l'être véritablement, au pénible mais solide mérite de l'être en effet sans le paroître.

Ce ne seront là néanmoins que les premiers efforts d'une hypocrisie naissante, qui veut acheter, comme par un excès de justice, le droit d'en manquer impunément dans la suite, et bientôt cet excès passager sera suivi d'un défaut plus durable. Toujours mesurée dans ses démarches et prudente dans les voies de l'iniquité, la vanité du magistrat gardera encore

des ménagemens avec la vertu ; il craindra qu'une rupture trop ouverte ne lui fasse perdre une utile réputation de justice, dont il fera quelque jour le plus dangereux instrument de son iniquité ; et il affectera même de se déclarer hautement contre l'injustice, lorsqu'éclairé de toutes parts, il se verra forcé de combattre contr'elle à la lumière du soleil.

Mais que son sort lui paroîtroit heureux, si la fortune faisoit tomber entre ses mains cet anneau mystérieux qui répandoit une épaisse nuit autour de celui qui le portoit ! ou plutôt, pour parler sans figure, que la destinée de la justice sera malheureuse, lorsqu'il espérera de pouvoir la trahir sans cesser de lui paroître fidèle ! il ne cherchera plus qu'à se rendre, pour ainsi dire, invisible, et tel sera son aveuglement, qu'il se flattera enfin de le devenir, sur-tout si la nature lui a fait le présent dangereux d'un génie captieux et séduisant. Il entreprendra de cacher son injustice sous le faux brillant d'un esprit qu'il tourne et qu'il manie comme il lui plait. On diroit en effet qu'il le tient dans sa main comme cet anneau fabuleux pour se rendre, quand il veut, visible ou invisible ; appeler à son gré la lumière et les ténèbres ; montrer la vérité où elle n'est pas, et la cacher où elle est ; faire tomber ceux qui l'écoutent dans le piége de son injustice, et leur paroître toujours juste, comme si la vérité et la justice n'étoient que des noms spécieux que celui qui a le plus d'esprit sait toujours mettre de son côté.

Mais à quoi se terminent enfin tous les artifices d'une si éblouissante subtilité? Cet es-

prit si fécond en couleur, ce génie si souple, et, pour nous servir de cette expression, si pliant et si versatile, ne sert qu'à avertir les autres sénateurs d'être sur leurs gardes. A peine ce magistrat si délié a-t-il commencé de parler, qu'une secrète défiance se répand comme naturellement dans leur esprit. Les maximes les plus certaines perdent quelque chose de leur crédit lorsqu'il les avance; on croit y sentir un venin caché; et bien loin qu'il puisse réussir à faire passer le faux pour le vrai, on diroit que la vérité même périclite dans sa bouche.

Que l'esprit joue mal le personnage du cœur! et que c'est une entreprise téméraire de prétendre allier une justice apparente avec une injustice véritable! Ni la vertu ni le vice même ne peuvent souffrir ce mélange. Donner l'intérieur à l'un et l'extérieur à l'autre, c'est un partage aussi impossible qu'injuste. La crainte de la honte défend mal le dehors de notre âme, lorsque l'iniquité s'est une fois rendue maîtresse du dedans; et celui qui ne rougit plus devant soi-même cessera bientôt de rougir devant les autres hommes. Sa fausse justice succombera un jour avec éclat, et une chute marquée sera tôt ou tard le triste dénouement, et comme la catastrophe honteuse du spectacle qu'il avoit donné pendant quelque temps au public.

Mais sans attendre même cette juste et inévitable révolution, une affectation inséparable de sa vanité révélera infailliblement le mystère de sa fausse vertu, dans les plus beaux jours même de son hypocrisie.

La nature a un degré de vérité dont tous les efforts de l'art ne sauroient approcher. Le pinceau le plus brillant ne peut égaler l'éclat de la lumière ; et l'affectation la plus parfaite n'exprimera jamais la lumineuse simplicité de la vertu

L'homme de bien l'est sans art, parce qu'il l'est sans effort. Il n'a point de vices à cacher, et il n'affecte pas de montrer ses vertus. Content du témoignage de son cœur, et sûr de lui-même, il possède son âme en paix ; et il a dans sa tranquille vertu une confiance modeste, et une espèce de sécurité qui lui fait attendre les jugemens des hommes sans inquiétude, comme sans empressement. Uniquement touché de l'amour du devoir, insensible à sa fortune, au-dessus de sa gloire même, il fait le bien sans faste, sans éclat, pour le plaisir de le faire, non pour l'honneur de paroître l'avoir fait ; et il parle si modestement des victoires les plus éclatantes de sa justice, qu'on diroit qu'il n'en connoît pas le mérite, et que lui seul ignore le prix de sa vertu : heureux de montrer aux hommes, par son exemple, que le caractère le plus auguste de la véritable grandeur est de dire et de faire simplement les plus grandes choses.

Ne craignons donc pas que la basse et méprisable affectation du magistrat qui ne travaille qu'à orner la superficie de son âme, puisse jamais soutenir la comparaison, et, si nous osons le dire, le contraste d'une si noble et respectable simplicité. Les efforts qu'il fait pour étaler avec art une vertu empruntée montrent ce qu'elle lui coûte, et font

voir qu'elle n'est chez lui qu'un ornement étranger. En vain son zèle imposteur paroît quelquefois plus vif et plus ardent que la modeste vertu de l'homme de bien ; c'est un peintre qui outre tous les caractères, et qui perd le vrai de la nature en cherchant le merveilleux de l'art. Il veut paroître trop vertueux, mais c'est parce qu'il ne l'est pas assez ; et la probité est toujours dans sa bouche, parce qu'elle n'est jamais dans son cœur. Malheureux de ne pas sentir que plus il fait l'éloge de sa droiture, moins on la croit véritable ; et que le nom sacré de la justice qu'il met à la tête de tous ses discours, n'est regardé que comme une vaine préface qui ne sert qu'à annoncer qu'il va être injuste.

Quand même son affectation seroit d'abord plus heureuse, pourroit-il soutenir longtemps ce personnage forcé, et passer toute sa vie dans l'état violent d'une dissimulation perpétuelle ? Non : le vice coûteroit plus que la vertu s'il falloit toujours le cacher, et l'hypocrisie trouveroit son supplice dans son crime même, si elle ne cessoit jamais.

Conserver toujours le même caractère, marcher d'un pas égal sur la ligne du devoir, et couronner d'honorables travaux par une persévérence encore plus glorieuse, c'est le privilége de la sincère vertu. Affermie sur des fondemens immuables, elle est seule au-dessus de l'inconstance et de la vicissitude des passions. Celui qui a une fois goûté combien la justice est aimable cesse rarement de l'aimer. La vertu dont il a éprouvé les précieuses faveurs dès sa première jeunesse, ne lui pa-

roîtra pas moins desirable dans un âge plus avancé. Au contraire, elle aura acquis en lui la force et le charme de l'habitude ; et si l'amertume de sa racine lui a d'abord causé quelques peines, la douceur de ses fruits ne lui donnera plus que des plaisirs.

Mais cette félicité qui est assurée à l'homme juste, est un trésor caché pour celui qui ne sacrifie qu'à l'apparence de la justice. Dévoré par ses desirs, et toujours environné du tumulte des passions, il ne connoît point ces délices du cœur, et cette innocente volupté que l'homme de bien goûte dans le calme profond de sa conscience. Privé des plaisirs de la véritable justice, et soutenu seulement par un effort d'ambition ou de vanité, il reconnoît bientôt le néant de cette fausse gloire, à laquelle il ne sauroit même parvenir. Fatigué de vouloir toujours embrasser un fantôme qui lui échappe, et dégoûté de cette illusion laborieuse, il se réveille comme d'un songe pénible ; il retombe de son propre poids et par une espèce de lassitude, dans son état naturel ; et, déposant le personnage d'autrui, il se résout enfin à n'être plus que lui-même.

C'est alors que, dépouillé des apparences honorables de la justice, et couvert de toute la honte de l'iniquité, réduit à envier le sort de ces pécheurs de bonne foi, qui, plus simples dans le mal, ont toujours paru ce qu'ils étoient en effet, il éprouve qu'il est un dernier degré de confusion réservé pour l'hypocrite, une infamie durable qui le suit par-tout, et qui semble imprimer sur lui un caractère ineffaçable.

Quand même il pourroit devenir sincèrement vertueux, ce changement heureux pour son innocence seroit inutile pour sa réputation. Il a perdu la confiance publique, et c'est un bien qui se perd sans retour. Les hommes qu'il a une fois trompés par sa fausse probité ne se fieroient pas même à sa véritable vertu : son déshonneur survivroit à son crime ; et par un juste retour, après avoir voulu passer pour homme de bien sans l'être véritablement, il le seroit en effet sans le paroître.

Mais c'est cela même qui rend son mal presque incurable. Celui qui n'a pu être fidèle à la vertu lorsqu'elle pouvoit encore lui attirer l'estime et l'admiration des hommes, pourroit-il se résoudre à devenir vertueux lorsque, par sa faute, il ne pourra plus exercer qu'une vertu ignorée, ou méconnue même du public ? La probité lui paroîtra sans attraits parce qu'elle sera sans éclat ; et le vice devenant presque nécessaire pour lui, si le Ciel ne fait un prodige en sa faveur, il tombera dans une espèce de désespoir et de paroître jamais et d'être véritablement homme de bien.

Ainsi périssent les espérances de la fausse vertu. Ainsi la providence se plaît à confondre les efforts de l'hypocrisie. Ainsi la honte devient tôt ou tard la compagne du vice, pendant que la gloire marche toujours sur les pas de la vertu. Etre connu, c'est la punition de l'hypocrite et la récompense de l'homme de bien. Une affectation artificieuse pourra couvrir pour un temps les défauts de l'un ; une modestie profonde pourra cacher une partie des vertus de l'autre. Mais l'affectation et la modestie, con-

traires dans tout le reste, ont cela de commun ; qu'elles se trahissent enfin elles-mêmes. Le desir d'un faux honneur se termine à une véritable confusion, et le mépris des louanges élève enfin l'homme de bien au-dessus des louanges mêmes. Il retrouve avec usure dans un âge plus avancé cette gloire qu'il avoit négligée dans sa jeunesse. Quelquefois obscure dans ses commencemens, lente dans son progrès, elle n'en est que plus éclatante dans sa fin. La voie du juste n'est d'abord qu'une trace presque imperceptible de lumière, qui croît comme par degrés jusqu'à ce qu'elle devienne *un jour parfait* (1). Aussi durable, aussi immortelle que la vertu qui la produit, elle accompagne l'homme de bien jusqu'à la fin de sa vie. Mais sa gloire ne s'éteint pas avec lui dans l'obscurité du tombeau. Il semble même qu'elle reçoive un nouvel éclat par sa mort. Victorieuse de l'envie, elle n'excite plus que l'admiration, et consacrant la mémoire du juste à l'éternité, elle apprend à tous les magistrats qu'on n'arrive à l'honneur que par la vertu, et que quiconque y aspire par une autre voie n'impose pas long-temps au public, et ne trompe enfin que lui-même.

---

(1) *Prov. Cap. IV, ỳ. 18.*

XIIe MERCURIALE,

Prononcée à Pâques 1709.

LE MAGISTRAT DOIT SE RESPECTER LUI-MÊME.

DANS ce jour solemnel que la sagesse de nos pères a consacré à la censure, nous avons eu souvent l'honneur de parler au magistrat au nom de la justice. Mais qu'il nous soit permis de lui parler aujourd'hui au nom de la place même qui le distingue des autres hommes, et de lui dire : Respectez votre état, respectez-vous vous-même : l'honneur que vous rendrez à votre caractère sera la mesure de celui que vous recevrez du public ; et tel est le bonheur de votre condition, que vous serez toujours grand si vous voulez toujours l'être.

Non, quoi qu'en puissent dire ceux qui sont plus ingénieux à peindre les malheurs de la magistrature qu'attentifs à les réparer, la dignité qui est vraiment propre au magistrat, n'a encore rien perdu de cette élévation dont l'homme de bien doit être si jaloux.

Que la fortune se joue à son gré des honneurs qu'elle distribue ; que le malheur des temps et la loi impérieuse de la nécessité semblent diminuer l'éclat de la magistrature en augmentant le nombre des magistrats; que le bruit des armes fasse presque taire les lois, et que les hommes frappés du tumulte de la guerre soient moins touchés du règne paisible de la

justice : nous savons quel est le pouvoir du temps et de la fortune ; mais nous savons aussi, et nous l'osons dire avec confiance que, malgré toutes ces causes extérieures, rien ne sera jamais plus respectable qu'un véritable magistrat.

Ne cherchons point à le relever ici par l'étendue de son pouvoir. Ne disons pas seulement que, dépositaire de la puissance du souverain et exerçant les jugemens de Dieu même, il abaisse et il élève, il appauvrit et il enrichit, il donne la vie et la mort.

C'est mal définir la grandeur du magistrat, que de ne la faire connoître que par son pouvoir. Son autorité peut commencer ce tableau, mais sa vertu seule peut l'achever.

C'est elle qui nous fait voir en lui l'esprit de la loi et l'âme de la justice ; ou plutôt il est, si l'on peut parler ainsi, le supplément de l'une et la perfection de l'autre. Il joint à la loi, souvent trop générale, le discernement des cas particuliers ; il ajoute à la justice cette équité supérieure sans laquelle la dureté de la lettre n'a souvent qu'une rigueur qui tue, et l'excès de la justice devient quelquefois l'excès de l'iniquité.

Choisi entre tous les hommes pour rendre un témoignage fidèle et incorruptible à la vérité, le titre précieux d'homme juste le met en possession de la confiance publique. Libre de préjugés, exempt de passions, et seul digne par là de juger celles de tous les hommes, il ne sort jamais de cette noble indifférence et de cet équilibre parfait où tous les objets se montrent à lui dans leur véritable point de

vue ; ou s'il permet encore à son cœur l'usage de quelques sentimens, ce sont ceux que la raison adopte, bien loin de les désavouer, et que la nature nous a donnés pour être les instrumens et comme les ministres de la vertu ; une soif ardente de la justice, une haine parfaite de l'iniquité, une compassion sage et éclairée pour le juste persécuté, une indignation vertueuse et raisonnable contre l'injuste persécuteur.

Tant que ces traits éclatans formeront le caractère du magistrat, non-seulement rien ne sera plus respectable, mais nous devons dire encore que rien en effet ne sera plus respecté.

Malgré le relâchement des mœurs et la corruption de notre siècle, le monde n'est ni aveugle ni injuste ; il sait connoître encore, il sait estimer le vrai mérite. La vertu du digne magistrat pourra souvent n'être pas récompensée, mais elle sera toujours honorée. Plus les hommes seront intéressés, plus ils admireront un magistrat qui les sert sans intérêt, qui se livre tout entier aux besoins de la société, et qui, toujours occupé des misères d'autrui, procure aux autres hommes un repos qu'il se refuse à lui-même.

Que d'autres magistrats aspirent à s'élever au-dessus de leur état ; qu'ils gémissent en secret de se voir resserrés dans les bornes étroites d'une profession qui ne connoît presque plus d'autre fortune que de n'en point desirer ; le sage ministre de la justice trouve son bonheur dans ce qui fait le tourment du magistrat ambitieux. Il se croit assez élevé pour se consoler de ne pouvoir croître. Son état souvent est

fixé, mais c'est par-là même qu'il lui plaît. Heureusement à couvert de l'illusion des desirs, au-dessus des promesses infidèles de l'espérance, il goûte tranquillement dans la douce possession de la vertu et de son indépendance, un bien que les autres cherchent vainement dans le tumulte des passions et dans la servitude de la fortune.

Que ce caractère renferme de véritable grandeur! mais que cette grandeur est peu connue! quelques exemples illustres dont le nombre diminue tous les jours, nous en retracent encore l'image. Puissions-nous conserver long-temps ces restes précieux de l'ancienne dignité du sénat! puissent les magistrats qui ont le bonheur de croître à l'ombre de ces exemples domestiques, résister à la contagion des exemples contraires! Et dans quel temps cette contagion a-t-elle été plus généralement répandue!

Soit que le magistrat se laisse emporter au génie de la nation, ennemi de la contrainte, amateur de la liberté, et portant impatiemment le joug de la règle; soit que la mollesse qui abat et qui énerve à présent toutes les conditions, ait versé la douceur mortelle de son poison jusque dans le sein de la magistrature; soit enfin que les jeunes sénateurs, mêlés trop souvent avec une jeunesse militaire, ou avec les enfans de la fortune, imitent la licence des uns, le luxe des autres, et contractent avec tous une secrète horreur pour la sainte austérité de la vie d'un magistrat; on diroit qu'ils ont conspiré contre la gloire de la magistrature avec ses plus grands ennemis.

A peine daignent-ils s'asseoir le matin auprès de ces anciens sénateurs qui ont vieilli avec honneur dans la carrière de la justice ; et fatigués d'avoir soutenu pendant quelques heures le dehors pénible d'un magistrat, ils cherchent à se venger d'une profession qui leur paroît si ennuyeuse, par le plaisir qu'ils prennent à la décrier dans le reste de leur vie.

On en voit même qui portent le mépris de leur état jusqu'à dédaigner de paroître dans le temple de la justice. Les mois, les années entières s'écoulent sans que ni leur honneur, ni leur devoir, ni la coutume, ni la bienséance les rappellent à leurs fonctions. Des hommes qui n'étoient pas nés pour entrer dans le sanctuaire de la justice, et qui auroient dû s'estimer trop heureux de voir rejaillir sur eux quelques rayons de la majesté du sénat, semblent mépriser un rang dont ils n'étoient pas dignes; ils négligent également tous les devoirs de leur état; et l'on ne sait presque qu'ils sont sénateurs, que par le malheureux éclat que leur profession donne à leurs fautes, et par la peine qu'il faut encore que les premiers magistrats aient à sauver, non pas l'honneur d'un magistrat de ce caractère, mais celui de la magistrature, qu'il met tous les jours en péril.

Que ne pourrions-nous point dire encore de ces autres magistrats qui, par une légèreté plus convenable à leur âge qu'à leur état, ou par une vanité mal entendue qui s'abaisse en voulant s'élever, semblent rougir de leur profession, vouloir la cacher aux autres hommes, et se la cacher, s'il étoit possible, à eux-mêmes?

Ils affectent les mœurs, le langage, l'extérieur d'une autre profession. Malheureux d'avoir quelquefois le triste avantage de surpasser ceux qu'ils imitent ! mais c'est par là même qu'ils se trahissent. Plus ils veulent déguiser leur état, plus on les reconnoît malgré eux, et c'est leur déguisement même qui le montre. Soutenant (si l'on peut parler ainsi) un caractère incertain, et jouant un personnage équivoque, on les voit errer continuellement entre deux professions incompatibles; destinés seulement à essuyer les mépris de l'une et de l'autre, et condamnés également des deux côtés, ils ne sont ni ce qu'ils doivent être en effet, ni ce qu'ils veulent paroître.

Ainsi la honte devient tôt ou tard la juste punition de celui qui, en méprisant son état, apprend enfin au public à mépriser sa personne.

Mais que le magistrat ne s'y laisse pas tromper, et qu'il ne croie pas que pour être grand, il suffise d'avoir une haute idée de sa grandeur.

Il y a un égal danger à ne la pas connoître et à la connoître mal; et que serviroit au magistrat d'avoir su éviter le mépris par le soin qu'il prend de sa dignité, s'il avoit le malheur de s'attirer la haine par l'abus qu'il feroit de sa dignité même?

Cette grandeur légitime, cette gloire solide et durable à laquelle nous aspirons tous, ne consiste point à être au-dessus des lois, à ne relever que de soi-même, et à ne dépendre que de sa seule autorité. Vouloir s'affranchir des règles communes, et croire qu'il y a de la

grandeur à se mettre toujours dans l'exception de la loi, c'est le goût du siècle présent; mais ce goût (qu'il nous soit permis de le dire) montre plus de bassesse de cœur que d'élévation d'esprit.

Une âme vraiment grande ne croit rien perdre de sa grandeur lorsqu'elle n'obéit qu'à la justice, et qu'elle ne voit rien au-dessus d'elle que la loi. Elle sait qu'il faut que le jugement commence par la maison du magistrat, si le magistrat veut l'exercer avec succès dans le public, et qu'il n'est véritablement au-dessus des autres hommes que lorsqu'il a su s'élever au-dessus de lui-même.

Pénétré de ces sentimens, et content d'être toujours dominé par la règle, sans être jamais tenté du desir téméraire de la dominer, il trouve dans cette seule disposition le principe de tous ses devoirs, et le fondement de toute sa grandeur.

De là cette délicatesse de vertu qui, ajoutant à la règle même, se fait de la plus exacte bienséance une loi de pudeur et de modestie. De là cette gravité qui est comme l'expression simple et naturelle de la modération profonde du magistrat. De là cette régularité extérieure qui est en même temps la marque et la garde fidèle de sa dignité. De là enfin cet accord parfait et cette heureuse harmonie de toutes les vertus qui doivent se réunir pour former le grand caractère du véritable magistrat.

C'est alors qu'il entre pleinement dans la possession de la gloire solide de son état. Il voit croître sa dignité de tout ce qu'il a su refuser à sa personne. Moins il a voulu jouir de

son pouvoir pour lui-même, plus il a acquis d'autorité pour le bien de la justice: autorité qui s'augmente avec ses années, et qui est comme le prix de ses longs travaux et la couronne de sa vieillesse; autorité douce et majestueuse qui règne sur les cœurs encore plus que sur les esprits; autorité visible et reconnoissable, à laquelle il suffit de se montrer pour inspirer au peuple le respect des lois, la crainte de la justice, et l'amour du magistrat.

Telle étoit l'impression que la présence des anciens sénateurs faisoit sur tous les hommes. Tel cet auguste sénat vit autrefois à sa tête ce ferme et inflexible magistrat (1) en qui le Ciel avoit mis une de ces âmes choisies qu'il tire des trésors de sa providence dans les temps difficiles pour combattre, et, si l'on ose le dire, pour lutter contre le malheur de leur siècle. Plein de cette grandeur d'âme que la vertu seule peut inspirer, et persuadé, comme il l'a dit lui-même, qu'il y a encore loin de la pointe du poignard d'un séditieux jusqu'au sein d'un homme juste, on l'a vu soutenir seul, et arrêter par la simple majesté de son regard vénérable, les mouvemens orageux de tout un peuple mutiné. On eût dit qu'il commandoit aux vents et à la tempête, et que, semblable à l'auteur de la nature, il dit à la mer irritée, vous viendrez jusques-là, et ici se brisera la fureur de vos flots impétueux. Heureux d'avoir montré aux hommes que la magnanimité est une vertu de tous les états; que la justice a ses héros comme la guerre; et qu'il n'y a rien dans

(1) Mathieu Molé, premier président et garde des sceaux.

le monde de si fort et de si invincible que la fermeté d'un homme de bien. Heureux encore une fois d'avoir laissé un nom qui durera autant sur la terre que celui du courage et de la fidélité. Quand même le grand magistrat que nous regrettons (1) ne nous auroit pas rappelé la mémoire d'un caractère si respectable ; et quand nous ne le retrouverions pas encore dans le successeur de son nom et de sa dignité, qui seul pouvoit nous consoler de sa perte ; le souvenir de cette âme magnanime ne s'effacera jamais. On la proposera toujours pour modèle aux plus grands magistrats ; ils apprendront par son exemple que rien n'est plus élevé qu'un magistrat qui honore son état et qui s'en tient honoré ; et que l'homme de bien qui ne tend à la grandeur que par le chemin de la vertu, ne trouve point de profession qui l'y conduise ni plus naturellement ni plus infailliblement que celle que nous avons tous le bonheur d'exercer.

---

(1) Louis Molé, président à mortier, mort le 3 janvier 1709.

XIIIe MERCURIALE,

Prononcée à la St.-Martin 1709.

LA SCIENCE DU MAGISTRAT.

MÉPRISER la science et n'estimer que l'esprit, c'est le goût presque universel du siècle présent.

L'amour de la gloire inspiroit autrefois à l'homme le desir d'être savant; mais on diroit aujourd'hui qu'une vanité plus commode ait entrepris de rendre l'ignorance honorable, et d'attacher une espèce de gloire à ne rien savoir. Nos pères croyoient s'élever en respectant la doctrine; nous croyons nous élever encore plus en la méprisant, et il semble que nous ajoutions au mérite de notre raison tout ce que nous retranchons à la gloire de la science.

La vanité a trompé l'esprit, et la mollesse a séduit le cœur. L'homme tout entier s'est laissé flatter par une fausse idée de supériorité et d'indépendance. L'oisiveté s'est ennoblie, et le travail n'a plus été regardé que comme l'occupation ignoble et presque servile de ceux qui n'avoient point d'esprit.

Cet ancien domicile de la plus solide doctrine, ce temple qui n'étoit pas moins consacré à la science qu'à la justice, ce sénat auguste où l'on comptoit autrefois autant de savans que de sénateurs, n'a pu se préserver entièrement de la contagion d'une erreur si commune; et nous ne craindrons point qu'on nous accuse d'a-

vancer ici un paradoxe, si nous osons dire que le magistrat n'a point eu d'ennemi plus dangereux que son esprit.

Qu'y auroit-il néanmoins de plus propre à nous désabuser de l'esprit humain que cet esprit même, si nous pouvions le voir avec d'autres yeux que ceux de notre vanité?

Cet esprit qui embrasse tout, et à qui tout échappe; qui cherche naturellement la vérité, et qui par lui-même n'est presque jamais sûr de l'avoir trouvée, éprouve tour-à-tour les surprises des sens, le prestige de l'imagination, l'erreur des préjugés, la séduction de l'exemple : borné dans toutes ses vues, trouvant partout les limites étroites de son intelligence, et sentant malgré lui à chaque pas la trop courte mesure de sa raison.

Ainsi naissent presque tous les hommes : ainsi le reconnoissent souvent les génies même du premier ordre : tout nous parle, si nous voulons être attentifs à ce qui se passe au-dedans de nous; tout nous avertit de la nécessité de la science. Nous la sentons dans les nuages qui obscurcissent notre esprit, dans les doutes qui le troublent, dans les erreurs même qui le trompent. Par-tout la voix intérieure de notre foiblesse nous apprend, comme malgré nous, que la science peut seule nous mettre dans la pleine possession de notre raison, et que celui qui la méprise ne jouit que de la moitié de soi-même, et n'est, si l'on peut parler ainsi, qu'un homme commencé.

Mais si la science a l'honneur d'achever dans l'homme l'ouvrage de la nature, elle jouit encore plus de cette gloire dans le magistrat.

Il est, à la vérité, des premiers principes du droit naturel que la raison du magistrat découvre sans le secours de la science ; il est des lois que nous savons et que nous n'avons jamais apprises, qui sont nées, pour ainsi dire, avec nous ; et qui, au milieu de la dépravation du cœur humain, rendent encore un perpétuel témoignage à la justice pour laquelle il avoit été créé.

Mais ces maximes si connues et si générales ne sont tout au plus que le premier degré de la science du magistrat. Leur simplicité pouvoit à peine suffire à l'innocence au premier âge du monde. Mais la corruption des siècles suivans a bientôt exigé de plus grands secours. La sagesse du législateur a été obligée de faire le même progrès que la malice de l'homme ; afin que chaque mal trouvât son remède, chaque fraude sa précaution et chaque crime sa peine. La loi, qui avoit d'abord été établie pour réprimer la violence, n'a presque plus été occupée qu'à désarmer la subtilité. Indocile à porter le joug de la règle, l'esprit humain a voulu s'échapper par mille détours secrets, dans lesquels il a fallu que la vigilance du législateur l'ait suivi. La vérité n'a plus été une, pour ainsi dire ; elle a été obligée de se multiplier par une infinité de distinctions, pour se défendre contre les artifices non moins infinies de l'erreur ; et dans ce combat perpétuel de l'homme contre la loi, et de la loi contre l'homme, la multitude des règles n'a pas moins été l'effet nécessaire que la preuve sensible de notre déréglement.

Ces règles, il est vrai, ont presque toutes leur

fondement dans le droit naturel ; mais qui pourroit remonter, par le seul effort d'une sublime spéculation, jusqu'à l'origine de tant de ruisseaux qui sont à présent si éloignés de leur source? Qui pourroit en descendre comme par degrés, et suivre pas à pas les divisions presque infinies de toutes les branches qui en dérivent, pour devenir en quelque manière l'inventeur, et comme le créateur de la jurisprudence?

De semblables efforts s'élèvent au-dessus des bornes ordinaires de l'humanité. Mais heureusement d'autres hommes les ont faits pour nous. Un seul livre que la science ouvre d'abord au magistrat lui développe sans peine les premiers principes et les dernières conséquences du droit naturel.

Ouvrage de ce peuple que le Ciel sembloit avoir formé pour commander aux hommes, tout y respire encore cette hauteur de sagesse, cette profondeur de bon sens, et, pour tout dire en un mot, cet esprit de législation qui a été le caractère propre et singulier des maîtres du monde. Comme si les grandes destinées de Rome n'étoient pas encore accomplies, elle règne dans toute la terre par sa raison, après avoir cessé d'y régner par son autorité. On diroit en effet que la justice n'ait dévoilé pleinement ses mystères qu'aux jurisconsultes romains. Législateurs encore plus que jurisconsultes, de simples particuliers, dans l'obscurité d'une vie privée, ont mérité, par la supériorité de leurs lumières, de donner des lois à toute la postérité. Lois aussi étendues que durables, toutes les nations les interrogent encore à présent, et chacune en reçoit des ré-

ponses d'une éternelle vérité. C'est peu pour eux d'avoir interprété la loi des douze Tables et l'Edit du Préteur; ils sont les plus sûrs interprètes de nos lois mêmes : ils prétent, pour ainsi dire, leur esprit à nos usages, leur raison à nos coutumes; et, par les principes qu'ils nous donnent, ils nous servent de guides, lors même que nous marchons dans une route qui leur étoit inconnue.

Malheur au magistrat qui ne craint point de préférer sa seule raison à celle de tant de grands hommes; et qui, sans autre guide que la hardiesse de son génie, se flatte de découvrir d'un simple regard, et de percer du premier coup-d'œil, la vaste étendue du droit sous l'autorité duquel nous vivons!

Au milieu d'un grand nombre de lois positives, formées par les mœurs des peuples ou par la volonté souveraine du législateur, ce droit a néanmoins ses règles et ses principes. Attendrons-nous, pour nous en instruire, qu'une main subtile et intéressée nous en présente des fragmens imparfaits, détachés avec adresse et déplacés avec art? et le magistrat qui doit montrer la loi à tous les hommes, se bornera-t-il à ne l'apprendre que dans les écrits des plaideurs? Qui sait même s'il ne saisira pas souvent au hasard, et comme par une inspiration soudaine, le sens qui s'offrira d'abord à son intelligence; et si la justice ne sera pas réduite à ne pouvoir compter que sur la justesse heureuse, quoique mal assurée, des premières pensées du magistrat?

Il se flattera sans doute d'affermir tous les jours sa raison par les leçons continuelles de

l'expérience, dernière ressource de ceux qui ne veulent avoir que de l'esprit. Mais que le public est à plaindre, lorsque le jeune magistrat attend le secours de l'usage au lieu de le prévenir par la science !

Que lui sert en effet pour décider dans le moment présent cet usage qu'il n'acquerra qu'après une longue suite d'années? et dans quelle source puisera-t-il les lumières qui lui manquent, si la mollesse le prive du secours de la doctrine, et sa jeunesse du secours de l'usage? Plus sage ou plus prudent sans être véritablement juste, s'il jugeoit au moins sur la foi des anciens sénateurs! mais celui qui méprise les conseils de la science ne respecte guère plus ceux de la vieillesse. Ce sera donc avec son esprit seul que le magistrat intrépide et content de lui-même attendra tranquillement les utiles, mais lentes instructions de l'usage. Il s'exposera sans frayeur à être longtemps injuste, parce qu'il se flatte que l'expérience lui apprendra un jour à être juste. Mais quand même il seroit assez heureux pour l'apprendre en effet; accoutumé à juger par les exemples plutôt que par les lois, sa raison toujours incertaine et chancelante, n'acquerra jamais l'immobile fermeté de ces esprits solides qui ont fait servir la science de fondement à l'usage, et l'usage de supplément à la science.

Que le magistrat ne sépare donc point ce qui doit être indivisible; qu'il joigne la doctrine à la raison et l'expérience à la doctrine. Mais qu'il ne s'y trompe pas, nous ne lui avons encore tracé qu'une légère idée de la science qu'il doit avoir.

Juges de la terre, que votre ministère est grand, mais qu'il est difficile ! C'est peu pour vous d'être les arbitres des familles, et les pacificateurs de ces guerres privées que toutes les passions y allument. Placés entre l'église et l'état, et, pour ainsi dire, entre le ciel et la terre, vous tenez la balance entre le sacerdoce et l'empire. Semblables à ces génies auxquels l'antiquité attribuoit la fonction de présider à la garde des bornes qui séparoient les peuples et les royaumes, vous êtes établis pour veiller à la conservation de ces limites plus immuables, que la main de Dieu même a marquées entre deux puissances qui portent toutes deux le caractère de la sienne.

L'église doit trouver en vous ses protecteurs. Conservateurs de sa discipline, vengeur de ses canons, et sur-tout défenseurs invincibles de ses libertés, c'est à votre religion que ce grand dépôt a été confié. Mais qu'il nous soit permis de le dire, si la science ne le conserve, votre religion s'armera inutilement pour le défendre.

Il n'appartient qu'à la science de retracer aux yeux du magistrat cette innocente liberté de l'église primitive, dont celle qu'on nous reproche si souvent n'est qu'une foible image. Elle lui montre dans la pureté des anciennes mœurs les fondemens de ces usages qui, bien loin d'être des priviléges singuliers, ne sont que la simple et fidèle observation du droit commun. Elle lui découvre par quel secret progrès d'ignorance et de relâchement la nouveauté est, pour ainsi dire, devenue ancienne, et l'antiquité a porté quelquefois le nom odieux de nouveauté ; et au milieu du monde ébloui

par ce changement, elle lui présente une seule nation saintement jalouse de sa première discipline, aussi modérée que ferme dans ses maximes, également éloignée de la licence et de la servitude; jamais sa soumission n'a diminué sa liberté, et jamais sa liberté n'a donné la moindre atteinte à sa soumission.

Quelle joie pour le savant magistrat de voir cet illustre sénat dans tous les temps attentif à maintenir une si sage et si vertueuse liberté; s'opposant comme un mur d'airain à toutes les nouveautés; éclairant les autres ordres du royaume par ses lumières, les animant par son zèle, les retenant par sa prudence, et les assurant par son autorité!

Mais cette étude si noble, si digne des veilles de l'homme de bien, n'est encore qu'une partie de ce droit public dont la connoissance distingue les premiers magistrats, et les relève dignement au-dessus des hommes inférieurs de la magistrature. L'étude du droit privé peut former le juge, mais la science du droit public est le véritable caractère du sénateur. Heureux celui qui, pour l'acquérir, a le courage de sortir des bornes de son siècle, de vivre avec les morts, de percer les ténèbres de l'antiquité, de puiser dans les sources de l'histoire, de pénétrer dans le mystère sacré des archives du sénat, et de se rassasier pleinement de la lecture de ces anciens monumens que l'on peut appeler véritablement les annales de la justice et les fastes de la vertu!

Etude aussi utile qu'honorable, elle éclaire notre esprit et elle forme notre cœur. Elle nous donne en même temps des maîtres et des

modèles. A la vue des actions magnanimes de ces lumières de la justice, dont nous y admirons les grands exemples, l'amour que nous apportons en naissant pour la vertu se rallume et s'enflamme au dedans de nous. Nous voulons les suivre, les atteindre, les surpasser; et si nous ne pouvons nous élever au-dessus d'eux, ils nous apprennent toujours à nous élever au dessus de nous-mêmes.

Cette année fatale au mérite, et qui n'a pas même épargné les héros, nous a fait perdre deux grands magistrats, qui tous deux animés de cette noble émulation, ont mérité de la faire naître à leur tour dans les siècles à venir.

L'un, déjà célébré plus d'une fois par de justes louanges dans ce jour solemnel, et, pour ainsi dire, consacré avant sa mort à l'immortalité (1), mais toujours digne de recevoir de nous le tribut d'un nouvel éloge, mérita par de longs et honorables travaux cette pourpre éminente qu'il pouvoit regarder comme le bien de ses pères et le patrimoine éclatant de sa famille. Régner par la parole dans le barreau, et par la raison dans le sénat, ç'a été le partage glorieux de sa vie. Heureux fils, heureux père! après avoir fait revivre en lui l'illustre chef de cette compagnie, dont il renouveloit tous les jours la mémoire par ses paroles, et encore plus par son exemple, il a eu la consolation de se voir aussi renaître dans deux enfans (2),

(1) M. de Lamoignon, avocat-général, et ensuite président du parlement, fils du premier président de Lamoignon.

(2) M. de Lamoignon, président du parlement, et M. de Lamoignon-de-Blancménil, à présent chancelier.

successeurs de ses vertus autant que de ses dignités, mais dont la modestie semble avoir partagé entre eux le noble emploi d'exprimer le mérite d'un père que chacun d'eux auroit pu nous représenter tout entier.

Qui l'auroit cru, que sa perte dût être suivie si promptement de celle du magistrat (1), aussi aimable que respectable, qu'une mort prématurée vient d'enlever à la justice, au public et (puisqu'il faut que nous prononcions cette triste parole) à nous-mêmes?

Comme si le Ciel eût voulu proportionner la rapide perfection de son mérite à la trop courte durée de ses jours, il lui donna dès sa jeunesse cette maturité de jugement qui dans les autres hommes est l'ouvrage des années, et souvent le dernier fruit d'une lente vieillesse.

Peu s'en faut que nous n'oublions ici nos propres principes, et que nous ne disions que la force de sa raison auroit pu nous faire douter de la nécessité de la science, s'il ne l'avoit prouvée par son exemple. Il joignit au mérite de l'esprit le don encore plus précieux de savoir s'en défier; et, ce qui est beaucoup plus rare, il sut s'en défier seul, chercher dans les autres les lumières qu'ils trouvoient en lui, consulter ceux dont il auroit pu être le conseil, et les instruire, malgré lui, en les consultant.

Que manquoit-il à un mérite si pur, que d'être parfaitement connu, et de se montrer dans une place (2) qui pût forcer le secret de

(1) M. Le Nain, avocat-général.
(2) C'étoit M. d'Aguesseau lui-même qui l'avoit engagé à prendre sa place d'avocat-général, lorsqu'il passa à celle de procureur-général.

sa sagesse et lever le voile de sa modestie? Il est enfin appelé à cette place éclatante ; et après avoir contribué long-temps de ses lumières à former les oracles du sénat, il est jugé digne de les prévenir.

Que ne pouvons-nous employer les traits nobles et expressifs dont vous venez de nous le peindre à nous-mêmes, pour le représenter ici avec cette gravité naturelle et ce caractère de magistrat qu'il sembloit porter écrit sur son front, faisant tomber le nuage de l'erreur aux pieds du trône de la justice, et lui présentant toujours la pure lumière de la vérité! Au-dessus des plus grandes affaires par l'étendue de son génie, et se croyant presque au-dessous des plus petites par l'exactitude de sa religion; esprit aussi lumineux que solide, les principes y naissoient comme dans leur source; et la même justesse qui les produisoit les plaçoit sans effort dans leur ordre naturel. Ses paroles, remplies et comme pénétrées de la substance des choses mêmes, sortoient moins de sa bouche que de la profondeur de son jugement; et l'on eût dit, en l'écoutant, que c'étoit la raison même qui parloit à la justice.

Avec quelle délicatesse savoit-il remuer les ressorts les plus secrets de l'esprit et du cœur, soit qu'il entreprît de former l'orateur dans le barreau, soit qu'au milieu du sénat assemblé il voulût tracer l'image du parfait magistrat! Il devoit encore aujourd'hui faire entendre cette voix dont la douce insinuation sembloit donner du poids à la justice et du crédit à la vertu. Que ne nous est-il permis de le faire parler au lieu de nous! Mais puisque nous som-

mes privés de cette satisfaction, que pouvons-nous faire de mieux que de vous parler de lui? Son éloquence même ne lui étoit pas nécessaire pour inspirer l'amour de la vertu. Il n'avoit pour la rendre aimable qu'à se peindre dans ses discours et à parler d'après lui-même. Né dans le sein de la justice, digne fils d'un père (1) aussi heureux de lui avoir donné la vie que malheureux de lui survivre; élevé sous les yeux d'un aïeul (2) vénérable; objet de la tendresse et de la complaisance de cet homme vrai qui n'a point connu les foiblesses du sang, et qui, dans ses propres enfans, n'a jamais loué que la vérité, il avoit su allier heureusement à la vertu héréditaire de sa famille des grâces innocentes qui, sans lui rien faire perdre de sa droiture inflexible, répandoient sur elle ce charme secret qui lui attire l'amour encore plus que l'admiration.

Quelle facilité dans le commerce! quel agrément dans les mœurs! quelle douceur! ce n'est pas assez dire, quel enchantement dans la société! Faut-il que nous rouvrions encore cette plaie? et ne pouvons-nous le louer sans toucher ici la partie la plus sensible de notre douleur?... Vrai, simple, sans faste, sans affectation, aucun fard ne corrompoit en lui la vérité de la nature. Exempt de toute ambition, il n'en avoit pas même pour les ouvrages de son esprit; le desir de bien faire n'a jamais été avili dans son cœur par le desir de paroître avoir bien fait; et pour parvenir à la gloire,

(1) M. Le Nain, doyen du parlement.
(2) M. Le Nain, maître des requêtes.

il ne lui en avoit pas même coûté de la souhaiter. On eût dit que son âme étoit le tranquille séjour de la paix. Nul homme n'a jamais mieux su vivre avec soi-même ; nul homme n'a jamais mieux su vivre avec les autres. Content dans la solitude, content dans la société, partout il étoit à sa place ; et sachant toujours se rendre heureux, il répandoit le même bonheur sur tous ceux qui l'environnoient.

Le Ciel n'a pas permis que nous ayions joui plus long-temps de ce bonheur : il a rompu les liens de cette union si douce, si intime qui, dans les peines et les travaux attachés à notre ministère, étoit notre force, notre sûreté, notre gloire, nos délices. Mais si la mort nous enlève avant le temps un magistrat si digne de nos regrets, nous aurons au moins la consolation de ne le pas perdre tout entier. Gravé dans le fond de notre âme par les traits ineffaçables de notre douleur, il y vivra encore plus utilement par ses exemples. Nous n'aurons plus le plaisir de l'avoir pour collègue et pour coadjuteur de nos fonctions ; mais nous l'aurons toujours pour modèle : et si nous ne pouvons plus vivre avec lui, nous tâcherons au moins de vivre comme lui.

Nous jouirons cependant de l'espérance de le retrouver dans le digne successeur (1) que le roi vient de lui donner : nous croyons en faire un éloge accompli lorsque nous l'appelons le digne successeur du magistrat que nous pleurons. Ce nom seul lui ouvre une longue et pénible carrière, digne des rares talens de son esprit,

(1) M. Chauvelin.

digne de la droiture encore plus estimable de son cœur. Il marchera à grands pas dans cette carrière illustre où la voix du public, disons même celle de la nature, semblent l'avoir appelé avant le choix du roi. Il égalera, il surpassera l'attente du sénat. Mais pour le faire pleinement, qu'il se souvienne toujours du magistrat auquel il succède; et qu'au milieu de cette gloire que nous lui prometions avec une entière confiance, il n'oublie jamais le prix qu'il nous a coûté.

XIVe MERCURIALE,

Prononcée à Pâques 1711.

L'ATTENTION.

Nous avons dit il n'y a pas long-temps aux magistrats, en leur parlant de la science : instruisez-vous, ministres de la justice; nous sera-t-il permis d'y ajouter aujourd'hui, soyez attentifs, vous qui êtes destinés à juger la terre! Que vous sert cet esprit dont l'amour-propre est si jaloux, ce bon sens qui se flatte de renfermer en soi la raison de tous les législateurs et la sagesse de toutes les lois, si vous n'en recueillez, et si vous n'en réunissez toutes les forces par l'attention?

Tel est cependant, si on ose le dire, le dangereux progrès de la négligence de quelques magistrats. Une paresse présomptueuse dédaigne d'abord le secours de la doctrine, parce qu'il en coûte trop pour l'acquérir. L'ignorance

veut néanmoins se justifier à ses yeux, et elle se flatte de pouvoir suppléer par l'application seule au défaut de la science. Mais bientôt le travail de l'application même paroît encore trop pénible. On avoit voulu substituer l'attention à la doctrine; mais qu'est-ce que le magistrat pourra substituer à l'attention, si ce n'est la hardiesse d'une décision d'autant plus intrépide, qu'elle sera plus soudaine? Et c'est ainsi qu'après s'être flatté de savoir tout sans science, on parviendra enfin à croire tout entendre sans attention.

Car qu'on ne pense pas que nous voulions parler ici de cette attention vive, mais peu durable, qui ne saisit que le dehors, et qui se contente de couler rapidement sur la surface de son objet; ni de cette pénétration éblouissante qui voit trop dans le premier moment pour bien voir dans le second, et qui ne conçoit rien parfaitement, parce qu'elle croit d'abord avoir tout conçu.

A Dieu ne plaise que nous ne prenions ainsi l'ennemie de l'attention pour l'attention même.

Nous parlons de cette attention solide et infatigable qui, loin de s'arrêter à la première superficie, sait mesurer toute la hauteur, embrasser toute l'étendue, et sonder toute la profondeur de son sujet. Nous parlons de cette maturité de jugement, et, si nous osons le dire, de cette utile pesanteur qui se défie heureusement de ses découvertes, à qui sa propre facilité est suspecte, et qui sait que la vérité, rarement le prix de nos premiers efforts, ne révèle ses mystères qu'à l'efficace persévérance d'une sérieuse et opiniâtre réflexion.

Heureux le magistrat qui a reçu du Ciel le rare présent d'une attention si nécessaire ! plus heureux encore celui qui la soutient et qui la nourrit, si l'on peut parler ainsi, par une méditation profonde et continuelle de ses devoirs !

S'il monte au tribunal dans la majesté de l'audience, il se remet toujours devant les yeux la facilité, la promptitude, la simplicité de cette auguste justice que le sénat y exerce à la vûe du public. Il rappelle dans son esprit, non sans un secret mouvement d'envie, la félicité de ces siècles fortunés où l'on ne connoissoit point encore d'autre forme des jugemens; où le plaideur, moins habile et plus heureux, venoit sans artifice, et souvent sans défense, déposer lui-même ses plaintes dans le sein de son juge; et où le juge, toujours prêt à entendre la voix des misérables, goûtoit le plaisir d'essuyer leurs premières larmes, de finir leur misère dans le temps même qu'ils en achevoient le récit, de ne remettre aucune affaire au lendemain, et d'épuiser chaque jour le fond d'iniquité que chaque jour avoit produit.

Malgré le changement des mœurs et le progrès infini, dirons-nous de la corruption du cœur ou de la subtilité de l'esprit, le spectacle de l'audience retrace encore à nos yeux l'image de cette ancienne et respectable simplicité. Là, le timide suppliant a encore la consolation de porter ses vœux jusqu'aux pieds du trône de la justice; là, les plaideurs de bonne foi peuvent avoir la joie de voir naître et mourir leur discorde, jouir d'une promp-

te victoire, ou se consoler d'une prompte défaite; et s'ils n'en sortent pas toujours chargés des dépouilles de leurs ennemis, en rapporter au moins le bien, souvent plus précieux, de la paix. Là enfin la justice toute pure et toute gratuite, telle qu'elle descendit autrefois du ciel sur la terre, a la gloire de n'être payée du bien qu'elle fait que comme Dieu même, par les louanges et par la gratitude des mortels. Tel fut encore une fois le premier âge, l'âge d'or de la justice. Ainsi tous les gens de bien voudroient-ils pouvoir la rendre toujours; mais combien leurs vœux se redoublent-ils encore lorsqu'ils voient la justice, déjà languissante depuis long-temps sous le poids de la forme, expirer presque sous le fardeau encore plus accablant de ce qu'il en coûte malgré elle pour l'obtenir! Qui ne sait qu'à présent plus que jamais, différer la justice, c'est souvent la refuser? Le bon droit succombe, et il ne plie sous le joug de l'iniquité que parce qu'il n'a pas reçu une prompte décision.

Triste, mais digne sujet de tremblement pour tous les juges! un degré d'attention de plus, un dernier effort de réflexion, auroit peut-être prévenu ce malheur: le plaideur attendoit le moment de sa délivrance; mais cet heureux moment échappe à ses mains déjà prêtes à le saisir; il ne le voit plus que de loin, au bout d'une longue et pénible carrière, où ses forces épuisées ne lui permettront peut-être jamais d'arriver.

Que si, malgré tous les efforts d'une attention vive et persévérante, l'étendue ou l'obscurité de la matière vous obligent, malgré

vous, à exiger du plaideur une plus longue et plus onéreuse instruction, ministres de la justice, redoublez alors votre vigilance; vous, sur-tout, qui devez être l'interprète des parties, le guide des autres magistrats, le flambeau qui doit éclairer la lumière même du sénat; quelle attention, quelle exactitude, quelle fidélité n'exige pas de vous un si saint ministère avant le jugement, dans le jugement même, et après le jugement!

Malheur à celui qui ne commence d'être attentif que lorsqu'il approche du moment fatal de la décision! Pendant que le magistrat dort, la fraude et l'artifice veillent pour le surprendre. Il se réveille enfin, mais il est effrayé du changement qui se présente à ses yeux après un sommeil trop favorable à l'iniquité. A peine reconnoît-il encore quelques traits confus de la première image du différent des parties. Des préliminaires innocens en apparence sont presque devenus des préludes d'injustice. Il découvre en tremblant les piéges que, sans le savoir, il a lui-même creusés sous ses pas.

Il se flatte, à la vérité, de pouvoir réparer les surprises qu'on a faites à sa facilité, et nous présumons en effet qu'elles seront encore réparables. Mais qu'il y a de différence entre prévenir le mal et y remédier! Le plaideur la sent bien, cette extrême différence; et plût au ciel que le magistrat pût toujours l'envisager avec les yeux du plaideur!

Non qu'il doive imiter ces magistrats impatiens, qui voient croître les procès sous leurs yeux avec une attention inquiète, et qui se laissant emporter à l'ardeur dévorante

de leur génie, se hâtent de cueillir et de présenter aux plaideurs les fruits encore amers d'une justice prématurée. Le magistrat instruit de ses devoirs, sait qu'il y a quelquefois plus d'inconvénient à précipiter la décision qu'à la différer. Egalement éloigné de ces deux extrémités, il ne voudra ni prévenir par impatience, ni laisser échapper par négligence ce point de maturité, dans lequel seul le plaideur peut recueillir avec joie ce qu'il a semé avec douleur.

Pourroit il donc abandonner le choix de ce moment critique à la discrétion d'un subalterne qui met souvent à prix sa lenteur ou sa diligence, et qui, peut-être d'intelligence avec le plaideur riche ou puissant, possède l'art dangereux d'avancer ou de retarder l'expédition à son gré? Le foible et l'indigent dont cet agent inférieur a rebuté cent fois la pauvreté, aura-t-il la douleur de le voir disposer souverainement des heures de la justice, et devenir, par la négligence du magistrat, le maître du magistrat même?

Disons-le avec autant de simplicité que de vérité : le magistrat n'est souvent trompé que parce qu'il veut bien l'être; s'il étoit plus attentif, il n'auroit qu'à ouvrir les yeux; un seul de ses regards dissiperoit ces mystères d'iniquité. Le jugement commenceroit par la maison du juge. Loin d'être le dernier instruit d'un abus qui le déshonore, il préviendroit les plaintes du plaideur; et le public ne seroit pas quelquefois réduit à desirer qu'il voulût au moins l'écouter.

Enfin, après une longue attente, le temps

de la patience du pauvre est accompli ; l'heure de la justice est venue ; et le moment de la décision, si craint d'un côté, si desiré de l'autre, est sur le point d'arriver. Les plaideurs inquiets attendent avec frayeur l'arrêt irrévocable qui doit fixer pour toujours leur destinée. Le magistrat qui doit le plus contribuer à former cet arrêt sera-t-il seul tranquille, et portera-t-il sa redoutable sécurité jusque dans le sanctuaire? Cet œil, par qui la justice devoit tout voir, n'aura-t-il rien vu lui-même? Ou croira-t-il avoir tout vu, parce qu'il aura parcouru rapidement cette ébauche imparfaite du différent des plaideurs, qu'une main ignorante, et quelquefois infidèle en aura tracée grossièrement au magistrat? Cependant sur la foi de cette lecture superficielle, il ne craindra peut-être pas d'exposer témérairement aux yeux du sénat la production encore brute et informe de sa première appréhension.

Que deviendroit alors la destinée des parties et la sûreté des jugemens, si tous ceux qui l'écoutent, et qui rougissent peut-être pour lui de sa négligence, ne mettoient la main à son ouvrage pour donner à cette masse indigeste une forme plus régulière ; et, si, pour sauver l'honneur de la justice, ceux qu'il devoit éclairer ne l'eclairoient lui-même, et ne devenoient les conducteurs de leur propre guide?

Celui qui aura su prévoir de loin le temps de la décision et le prévenir par une préparation religieuse, n'éprouvera jamais une disgrâce si humiliante.

Prodigue de son application, il saura mé-

nager celle des autres juges prendre tout le travail sur lui, et ne leur laisser presque que le plaisir de suivre sans effort la pure lumière de la vérité, connoître la différente mesure des esprits; et par un juste discernement, se mettre également à la portée de tous ceux qui l'écoutent; ne rien dire d'obscur pour les foibles ni d'inutile pour les plus forts; se faire suivre par les uns sans peine, et se faire écouter par les autres sans ennui.

Plus sa préparation aura été longue, plus le compte qu'il en rendra sera court. Avare sur-tout de ce temps dont toutes les heures sont si précieuses, parlons plus grossièrement, si chères aux parties, il gémira en secret sur la conduite de ces magistrats qui prodiguent sans pudeur le temps qu'ils devroient le plus ménager, et qui dissipent sans scrupule, ou dans l'indolence du sommeil, ou dans l'amusement d'une conversation inutile, des momens doublement perdus pour ceux qui ont le malheur de plaider. Comme si la différence des heures avoit la force de changer le tempérament de ces magistrats, et d'en faire d'autres hommes, ceux qui peuvent à peine supporter le nécessaire dans un temps, ne trouvent presque jamais de superflu dans l'autre. La justice est souvent troublée par leur impatience du matin; mais sera-t-elle plus édifiée de leur patience du soir; et faudra-t-il qu'ils aient la confusion de la scandaliser par leur exactitude même?

Loin du magistrat attentif cette véritable impatience et cette fausse exactitude. S'il manque quelquefois d'attention, ce ne sera jamais que sur ses propres intérêts, ou plutôt

il n'en connoîtra point d'autres que les intérêts publics.

Peu content de cette attention particulière qui se renferme dans le cercle étroit de la cause des plaideurs, la supériorité de son génie lui inspirera cette attention générale qui embrasse l'ordre entier de la société civile, et qui est presque aussi étendue que les besoins de l'humanité.

Etre encore plus occupé du droit public que du droit privé; avoir toujours les yeux ouverts sur la conduite des ministres inférieurs de la justice; venger le client trompé de l'abus qu'on a fait de sa confiance, et punir l'avidité du défenseur infidèle, dans le temps que l'équité du magistrat fait éclater le bon droit de la partie; répandre un esprit de règle et de discipline dans tous les membres du vaste corps de la magistrature; arrêter l'injustice dans sa source; et, par quelques lignes d'un réglement salutaire, prévenir les procès avec plus d'avantage pour le public, et plus de véritable gloire pour le magistrat, que s'il les jugeoit: voilà le digne objet de la suprême magistrature: c'est là ce qui couronne le mérite de son application dans le temps qu'elle exerce ses jugemens. Mais que le magistrat ne se repose pas encore à l'ombre d'une justice consommée, et qu'il sache qu'après le jugement même il reste encore une dernière épreuve à sa vigilance.

La chicane vaincue a encore ses ressources. A peine se voit-elle accablée sous le poids de l'équité, qu'elle pense déjà à réparer ses pertes, et à relever les débris de son injustice. Il

n'est rien que sa subtilité ne tente pour dérober au vainqueur tout le fruit de sa victoire; et qui sait si elle n'osera pas porter ses vues sacriléges jusque sur l'oracle même, pour y glisser, s'il étoit possible, des termes obscurs, des expressions équivoques dont elle puisse se servir un jour pour en combattre la foi ou pour l'éluder?

Efforts impuissans, artifices inutiles contre un magistrat attentif! Il pèse toutes les paroles de son jugement avec autant de religion qu'il a pesé son jugement même; et par cette dernière attention il imprime, pour ainsi dire, le sceau de l'éternité sur tous les ouvrages de sa justice.

Que lui restera-t-il à souhaiter en cet état, si ce n'est d'y persévérer, et pour ne rien perdre de sa gloire, d'être toujours semblable à lui-même? Si son ardeur n'est fondée que sur l'activité naturelle de son esprit ou sur les desirs ambitieux de son cœur, elle ne sera pas durable. Il pourra précéder les autres au commencement de la carrière, mais il restera après eux, parce qu'il ralentira sa course. Les objets qui avoient d'abord excité toute son attention changeront de nature à ses yeux, et lui paroîtront peu dignes de l'occuper. Fatigué d'autant plus qu'il deviendra moins laborieux, et d'autant plus dégoûté de ses fonctions qu'il sera moins attentif à les bien remplir, il se persuadera peut-être que l'expérience peut lui tenir lieu de la réflexion, et se flattera d'avoir acquis par les services qu'il a déjà rendus à la justice, le droit de la servir à l'avenir avec négligence. Semblable à une lumière qui décline

et s'abaisse après avoir brillé dans son élévation, il aura le malheur de voir sa réputation décroître, s'éteindre, et finir avant lui, et de se survivre à lui-même. Mais le magistrat vertueux, animé par un amour constant de ses devoirs, qui pénètre son âme toute entière, qui soutient ses efforts et renouvelle sans cesse son application, marche d'un pas égal dans les voies de la justice. Il acquiert des forces en avançant continuellement par un mouvement toujours réglé ; il les réunit toutes par une attention qui n'est point partagée ; il les conserve par une vie frugale et uniforme. Une heureuse habitude lui rend le travail moins pénible sans le rendre moins exact. Il fait toujours des progrès sans se lasser, parce qu'il ne s'arrête point dans sa route, et qu'il suit toujours la même ligne. Tous ses pas tendent au même but ; il n'en connoît point d'autre que le service du public ; et il en reçoit, sans l'exiger, le juste tribut de son amour et de sa confiance. Exempt d'agitation au-dedans, révéré au dehors, honoré dans le sénat, son exemple sera à jamais pour tous les magistrats ou une censure ou un modèle. Il instruira même toutes les professions, et leur apprendra qu'une attention fidèle et persévérante dans les fonctions de son état, est la source pure et le fondement solide de la véritable grandeur.

XVe MERCURIALE,

Prononcée à la Saint-Martin 1711.

LA FERMETÉ.

C'est en vain que le magistrat se flatte de connoître la vérité et d'aimer la justice, s'il n'a la fermeté de défendre la vérité qu'il connoît, et de combattre pour la justice qu'il aime.

Sans la fermeté, il n'est point de vertu solide; sans elle nous ne savons pas même si nous avons de la vertu; l'homme de bien ne sauroit se fier à son propre cœur, si la fermeté éprouvée ne lui fait connoître la mesure de ses forces. Jusque-là le public, plus défiant encore, suspend son admiration, et il ne la laisse éclater que lorsqu'une vertu supérieure à tous les événemens lui fait voir dans l'homme quelque chose de plus qu'humain.

Ce n'est donc pas seulement dans la guerre que la fermeté fait les héros; elle ne les fait pas moins dans l'ordre de la justice. Et qu'on ne croie pas que nous voulions en réduire l'usage à ces temps de trouble et de division, où la fermeté du fidèle magistrat est comme un rocher immobile au milieu d'une mer irritée. Nous savons quel est alors l'éclat de cette vertu. Nous admirons les magistrats qui en ont donné des exemples mémorables, et nous portons une sainte envie à la gloire de cet homme magnanime que nos pères ont vu conjurer les tempêtes des discordes civiles par la seule majesté de

sa présence vénérable. En vain un coup fatal vient d'enlever avant le temps le principal appui de sa postérité (1); la mémoire de son nom, qui semble être devenu celui de la fermeté même, survivra aux dignités de sa maison; et quelques grands exemples que ceux qui seront destinés à les remplir trouvent dans leur famille, la justice leur remettra toujours devant les yeux ce nom respectable qui a été la force des gens de bien, la gloire de cette compagnie, la sûreté de l'état, le soutien de la monarchie.

Avouons-le néanmoins, sans craindre d'offenser les manes d'un si grand homme : l'émotion passagère d'un peuple furieux n'a rien de si redoutable pour la fermeté du magistrat que le soulèvement continuel de toutes les passions conjurées contre lui. Environné d'ennemis au dehors, et portant les plus dangereux dans son sein, toute sa vie n'est qu'une longue guerre, où combattant toujours contre les efforts de tous les hommes, il n'a souvent pour lui que sa seule vertu.

On ne la tentera pas, à la vérité, par l'appât grossier d'un vil et honteux intérêt : une tentation si basse, réduite à se cacher dans des tribunaux inférieurs, éloignés de la lumière du sénat, respectera l'élévation du magistrat supérieur; et à Dieu ne plaise que nous fassions rougir ici sa fermeté en lui proposant une victoire si peu digne d'elle.

Mais rejettera-t-il avec une égale indignation

---

(1) Jean-Baptiste-Mathieu Molé, président à mortier, mort le 5 juin 1711, âgé de 36 ans.

ce poison mieux préparé que l'ambition lui présente? et aura-t-il la force de ne jamais boire dans cette coupe enchantée qui enivre tous les héros de la terre? Parlons sans figure, ne sera-t-il point du nombre de ces magistrats qui aiment la justice, mais qui aiment encore plus leur fortune? Tant que ces deux mouvemens qui partagent leur cœur n'ont rien de contraire, ils suivent sans effort le penchant naturel qui les porte à la vertu : mais bientôt le hasard fait naître une de ces causes destinées à éprouver la fermeté du magistrat. Un vent de faveur s'élève, et répand un air contagieux jusque dans le sanctuaire de la justice. Non que la timide vertu du magistrat passe en un moment jusqu'à l'odieuse extrémité de sacrifier sans horreur son devoir à la fortune : mais tel est, si l'on n'y prend garde, le progrès insensible des mouvemens du cœur humain; un desir secret de trouver le bon droit où l'on voit le crédit s'élève dans l'âme du magistrat. Il ne se défie point d'un sentiment où il ne voit encore rien de criminel, et dont il se flatte qu'il sera toujours le maître. Cependant il se familiarise avec ce desir, il se prête avec plaisir à tout ce qui le favorise, il écoute avec une espèce de répugnance tout ce qui paroît le combattre; s'il ne décide pas encore suivant l'inspiration secrète de son cœur, il veut douter au moins, et souvent il a le malheur d'y réussir. Mais dans ce doute recherché, l'esprit défend mal celui que son cœur a déjà trahi. La balance de la justice échappe enfin des mains du foible magistrat; il veut être ferme, ou du moins il croit vouloir l'être,

mais il ne l'est jamais; et toujours ingénieux à trouver des raisons pour justifier sa foiblesse, il ne trouve point d'occasions où il se croie obligé de faire usage de sa force.

Malheur au magistrat qui cherche ainsi à se tromper, et qui ne trompe en effet que lui-même! Telle est l'honorable rigueur de sa condition, qu'elle n'admet aucun mélange de foiblesse. Celui qui ne se sent pas assez de courage pour dompter les efforts de la fortune et briser les remparts de l'iniquité, est indigne du nom de juge; et le magistrat qui n'est pas un héros n'est pas même un homme de bien.

Mais qu'il est rare de conserver cette rigueur de vertu au milieu des douceurs d'une vie molle et délicieuse! Semblable à ces héros que la fable nous représente emportés par les vents sur ces rivages dangereux, où le plaisir répandant tous ses charmes, leur valeur endormie demeuroit comme captive dans les chaînes de la volupté; le magistrat entraîné par ses passions dans le séjour des plaisirs, oit languir chaque jour et s'éteindre insensiblement toute la vigueur de son âme. Amollie par le plaisir, comme plongée dans les délices, elle y perd bientôt cette force, et, si l'on peut parler ainsi, cette trempe de fermeté qu'une vie plus sévère auroit rendue inflexible; elle y contracte aisément une coupable pudeur de n'oser résister à ceux qui font toute la douceur de sa vie. Celui qui se livre toujours au péril ne peut pas être toujours sur ses gardes. En vain il ose se promettre la durée d'une vertu qui n'a pas même assez de courage pour éviter le danger. Il laisse échapper enfin le secret de

son cœur; le mystère de sa force est révélé, on sait par quel endroit le héros est vulnérable, on surprend un moment de foiblesse, et une fois vaincu, ce sera une espèce de prodige s'il ne l'est pas toujours.

Vous qui voulez ne l'être jamais, et conserver votre fermeté toute entière, et qui fuyez sans déshonneur des ennemis qu'on ne combat que par la fuite, vous ne serez pas même encore sans péril : il est un autre genre d'ennemis que vous ne fuirez point, et que vous ne devez point fuir, qui vous suivront dans votre retraite, et que vous trouverez souvent dans vos amis même.

Ministres de la justice, que votre état est élevé, mais qu'il est dangereux! Vous n'avez pas seulement vos passions à redouter; craignez celles de vos amis; craignez jusqu'à leur vertu. Accoutumé à vous y livrer sans précaution comme sans réserve, le péril que l'amitié vous prépare, l'amitié même vous le cache; ou si elle ne vous empêche pas de l'apercevoir, quels combats n'aurez-vous pas à soutenir! Que vous serez à plaindre si, pour concilier les droits de l'amitié avec ceux de la justice, vous cherchez à vous persuader qu'il est des questions douteuses, des problêmes d'opinion que le ministre de la justice peut abandonner sans crime à l'empire de l'amitié! Vaine subtilité, flatteuse illusion que le magistrat ébranlé saisit avidement pour trouver, s'il étoit possible, le moyen d'être bon ami sans devenir mauvais juge! Le sacrifice de l'amitié immolée à la justice auroit bientôt décidé la question et résolu le problême : mais

que ce sacrifice coûte à une âme commune ! et cependant il est encore des victimes plus chères que la justices exige de la fermeté du magistrat.

C'est peu de cesser d'être ami, il faudra souvent qu'il cesse d'être père ; et que, comme si les liens même de la nature étoient rompus pour lui, il ait le courage de dire à sa famille : je ne vous connois point ; je ne suis point à vous ; je suis à la justice.

Mais pourra-t-il résister à l'impression continuelle d'une inclination d'autant plus séduisante, que le cœur d'un père la prend souvent pour une vertu ? L'intérêt de ses enfans consacre à ses yeux l'avarice et l'ambition. Effrayé de la vue d'une nombreuse famille, et trop foible pour soutenir constamment l'attente d'un avenir qui ne lui présente que la triste image de la décadence de sa maison ; il croit pouvoir devenir intéressé par devoir et ambitieux par piété. Combien ces surprises du sang ont-elles affoibli de fermes, d'intrépides magistrats ! On eût dit que la nature, en leur donnant des enfans, avoit donné pour eux des gages à la fortune. On les a vus éprouver pour leur famille une foiblesse qu'ils n'avoient jamais sentie pour eux-mêmes ; devenir timides et tremblans lorsque, touchant déjà au terme de leur carrière, ils sembloient pouvoir défier impunément la fortune ; et pliant enfin cette roideur inflexible qui avoit fait la gloire de leurs premières années, laisser à la fin de leurs jours une réputation aussi équivoque que leur vertu.

A la vue de tant de dangers qui environnent

le magistrat, le plaideur redouble ses efforts, et conçoit des espérances injurieuses à la justice. Peu content d'attaquer l'homme de bien par une seule passion, il sait les réunir toutes pour le vaincre ; persuadé qu'il n'y a aucune place qui ne se rende quand elle est bien assiégée, il n'est point de sentiers obliques ni de routes souterraines qu'il ne tâche de surprendre pour pénétrer, s'il le pouvoit, jusque dans l'âme de son juge. Ainsi le pensent surtout ces esprits élevés dans l'école de l'ambition, à qui l'intrigue tient lieu de mérite, la fortune de loi, et la politique de religion. Ils jugent des autres par eux mêmes. Ceux qui n'ont point de véritable vertu croient qu'il n'en reste plus sur la terre. On diroit à les entendre, et encore plus à les voir agir, que ce qu'on appelle justice ne soit que le bien du plus fort. Ils intéressent le magistrat par ses défauts, ils l'éblouissent par ses vertus, ils voudroient, s'il étoit possible, le séduire par sa religion même. Efforts inutiles et téméraires : nous le présumons ainsi de la fidélité des ministres de la justice. Mais qu'ils seroient heureux s'ils savoient prévenir ces efforts importuns par la réputation entière et toujours égale de leur fermeté ! Attaqué plusieurs fois inutilement, le ferme magistrat parvient enfin à ne l'être plus ; sa probité toujours victorieuse ôte toute espérance à la fraude et à l'artifice ; le public la connoît ; le plaideur qui l'a éprouvée l'annonce à celui qui voudroit en faire une nouvelle expérience ; à peine en cet état l'homme de bien a-t-il encore besoin de fermeté. Le seul bruit de son nom, la terreur innocente que ré-

pand sa vertu combattent pour lui. Il suffit qu'il paroisse, les passions effrayées s'enfuient à son aspect, et la chicane désespérée se condamne quelquefois elle-même, plutôt que de soutenir la vue de sa sévère gravité.

Vainqueur de tous ses ennemis, que lui restera-t-il à craindre, si ce n'est la gloire même de sa fermeté? Cette vertu qui coûte si cher au magistrat a aussi de grands dédommagemens. Excitez l'admiration des hommes sans attirer leur envie; acquérir la confiance du public à mesure que l'on perd la faveur des grands de la terre; être regardé comme l'Aristide de son siècle; porter en tous lieux le nom de juste, et le recevoir de la bouche de ses ennemis même; quelle fortune peut égaler le plaisir d'une réputation si flatteuse et si honorable?

Mais qu'il est à craindre que la vanité de l'esprit humain ne prenne la récompense de la vertu pour la vertu même!

Que le desir d'un faux honneur ou la crainte d'une fausse infamie font quelquefois des héros imaginaires qui s'applaudissent de leur fermeté, pendant que la justice gémit de leur foiblesse!

La fierté naturelle de leur esprit se joint souvent en eux à ce desir immense de la gloire. Libres et indépendans par goût plutôt que par vertu, ils se révoltent généralement contre tout ce qui porte une apparence d'autorité. La dureté de leur tempérament, qui leur en impose sous le nom de fermeté, se fait un plaisir secret d'humilier tout ce qui s'élève, et de faire

sentir aux grands que celui qui les juge est encore plus grand qu'eux.

La vertu même (qui le croiroit?) ne sert souvent qu'à les endurcir dans une fausse et aveugle fermeté.

Parce que la fortune et la justice se trouvent rarement unies, leur esprit prévenu croit qu'elles ne le sont jamais. La faveur, l'amitié, la tendresse du sang sont autant de couleurs odieuses sous lesquelles ils méconnoissent la justice. Qu'on ne craigne point auprès d'eux l'effet des sollicitations les plus intéressantes, ou plutôt qu'on en craigne le contre-coup souvent inévitable. Le plaideur le plus habile est celui qui sait le mieux se ménager l'inestimable avantage de leur inimitié. La crainte d'un défaut les précipite dans un autre; et ils deviennent injustes par l'horreur même de l'iniquité.

Loin du sage magistrat ces vaines apparences de fermeté qui n'ont pour principe que l'amour de la gloire, la singularité du tempérament, ou l'erreur de la prévention. La véritable valeur, sûre d'elle-même et contente de son seul témoignage, s'expose sans émotion au péril de passer pour timide et d'être confondue avec la lâcheté. Humain et sensible par inclination, l'homme de bien n'est rigide et inflexible que par devoir. A ses yeux s'effacent et disparoissent les qualités extérieures de puissant et de foible, de riche et de pauvre, d'heureux et de malheureux, qui déguisent les hommes beaucoup plus qu'elles ne nous les font connoître. Il ne voit en eux que ce que la justice et la vérité lui montrent, et sur-tout

il ne s'y voit jamais lui-même. La simplicité de son cœur triomphe presque sans combat; et loin d'être obligé de faire un effort pour se défendre de l'injustice, il n'a jamais conçu qu'il fût possible à un magistrat de cesser d'être juste. Faire son devoir et abandonner à la Providence le soin de ses intérêts et celui de sa gloire même, c'est le véritable caractère de sa grandeur, et l'immuable appui de sa fermeté.

S'il ne reçoit pas des hommes la justice qu'il leur rend, si la patrie ne paye ses services que d'ingratitude, il saura jouir en paix de la fortune irritée. Content de se voir dans un état où n'ayant plus d'espérance, il n'aura plus de desir; il fera envier son bonheur aux auteurs même de sa disgrace; et il les forcera d'avouer qu'il n'est point d'autorité sur la terre qui ait le pouvoir de rendre un homme de bien malheureux.

Ou si la fortune peut se lasser d'être ennemie du mérite, disons mieux, si le prince, ami de la vertu, veut l'élever par degrés jusqu'au comble de la faveur, sa fermeté long-temps exercée dans les voies laborieuses de la justice, soutiendra alors la modération naturelle de son âme. Il changera d'état sans changer de mœurs. Loin de se laisser éblouir par l'éclat d'un pouvoir qui remet entre ses mains les clefs de la fortune publique et particulière, il n'en connoîtra que le danger, il n'en sentira que le poids, il n'en souhaitera que la fin; et grand par l'élévation de son ministère, il sera encore plus grand par la fermeté avec laquelle il saura en descendre.

Notre cœur trahit ici notre esprit, et en tra-

çant l'image de la fermeté du magistrat, au milieu des plus grandes prospérités, nous faisons presque le portrait de cet homme vénérable dont nous avons respecté l'élévation, admiré la retraite, et pleuré la mort (1).

Nous l'avons vu rompre avec une sainte rigueur le reste des liens qui l'attachoient encore à la fortune; et sacrifier dans la solitude, non pas une ambition usée par le dégoût, et presque guérie par la disgrâce, mais une prospérité toujours égale, un état où le présent n'avoit rien que d'honorable pour lui, et où l'avenir lui offroit encore de plus hautes espérances. Nous l'avons vu commencer généreusement ce sacrifice, le soutenir, le consommer encore plus glorieusement. Il ne sentit point ce vide que ceux dont tous les jours ont été des jours pleins par la grandeur de leurs occupations, éprouvent souvent malgré eux dans la solitude. Il sut se trouver seul avec lui-même, et n'en être point étonné. Ennemi de l'oisiveté au milieu de son loisir, sévère exacteur d'un travail volontaire qu'il regardoit comme le sel de sa solitude, il a donné à l'homme public le modèle parfait d'une retraite vertueuse, honorable, précieuse aux gens de bien, et plus digne de leur envie que l'exemple de sa fortune. Heureux en survivant, pour ainsi dire, à lui-même, d'avoir joui pendant sa vie de cette espèce de vénération que la vertu des autres hommes ne reçoit ordinairement

(1) M. le Pelletier, ministre d'état, qui avoit été contrôleur général et président à mortier, mort le 10 août 1711.

qu'après leur mort ! Plus heureux encore de laisser après lui sa justice, sa modération, sa sagesse, sa religion, dans cette place éminente, où peut-être avant lui aucun père n'avoit eu la joie de voir lui-même élever son fils (1). Puisse-t-il lui laisser aussi cette plénitude de force qu'il a conservée jusqu'au dernier terme d'une longue vieillesse ! C'est le seul souhait que cet heureux père ait pu faire en mourant pour la prospérité de sa famille, le seul que nous ayons à faire après lui pour le bien de la justice ; et nous espérons que le Ciel, comblant ses desirs et les nôtres, nous donnera la satisfaction de voir un fils si digne de lui égaler le nombre de ses années, et surpasser, s'il est possible, celui de ses vertus.

Faut-il que le malheur de la France nous oblige de proposer au magistrat des exemples moins proportionnés à son état ! Mais où pouvons-nous mieux prendre que sur l'autel de la justice l'encens que nous devons brûler sur le tombeau d'un prince (2) qui, réunissant en lui deux qualités souvent incompatibles, a su se faire toujours admirer par sa fermeté, et aimer par sa bonté ?

Ferme dans les hasards de la guerre, oubliant seul le péril de sa tête sacrée, au-dessus des foiblesses de l'humanité pour lui-même, et ne les ressentant que pour ceux qu'il commandoit ; aussi respectable et plus aimable encore par ses vertus privées que par ses vertus publiques, la bonté prenoit en lui tous les ca-

(1) M. le Pelletier, alors premier président.
(2) Monseigneur le Dauphin, mort le.... 1711.

ractères du devoir et répandoit tous les charmes de la société : fils respectueux et fidèle, père tendre et généreux, maître indulgent et facile, ami sensible et solide, nom rare, nom précieux dans un prince ; on eût dit qu'il déposoit tous les rayons de sa gloire pour se laisser voir de plus près à ceux qu'il honoroit de la qualité de ses amis. Mais plus il accordoit de familiarité, plus il acquéroit de respect. Délices des grands, objet de la tendresse du peuple, les étrangers ont partagé avec nous la douleur de sa perte, et regretté de nos ennemis même, il a montré aux hommes que rien n'est plus auguste et en même temps plus aimable sur la terre, que la suprême grandeur jointe à la suprême bonté.

Heureux néanmoins dans notre malheur, nous retrouvons encore cette union si précieuse dans la personne d'un prince (1) qui est à présent la première espérance de ce grand royaume ! Dieu, qui lui destine la couronne de saint Louis, lui en a déjà donné la piété. De là ce mépris des plaisirs si inouï dans un prince de son âge; cette modération si rare, même dans les fortunes particulières ; cet oubli si généreux de lui-même, qui ne le rend sensible qu'aux biens et aux maux publics ; cette libéralité si digne d'un héros chrétien, qui, au milieu de l'abondance, lui fait éprouver une espèce de nécessité pour soulager celle de tant de malheureux. Ainsi le Ciel accorde à la religion du roi la consolation de voir croître à l'ombre du trône un prince

(1) M. le duc de Bourgog ne.

qui doit un jour y faire revivre ses vertus. Puisse ce jour être reculé au-delà des bornes ordinaires de la nature! Telle est la destinée de ce prince, qu'il ne sauroit ni régner trop tard, ni régner trop long-temps. Puisse-t-il cependant goûter le plaisir de voir le roi son aïeul fermer les portes de la guerre, ouvertes depuis tant d'années; rappeler la paix du Ciel sur la terre et y faire régner en même temps la justice; jusqu'à ce que, rassasié de gloire autant que d'années, il laisse son royaume encore plus heureux que puissant entre les mains d'un digne successeur qui aura le bonheur d'assurer à nos neveux la durée de ces biens, et de perpétuer à jamais la félicité publique!

XVIe MERCURIALE,

Prononcée à Pâques 1714.

L'EMPLOI DU TEMPS.

La nature n'a rien donné à l'homme de plus précieux que le temps. Mais ce bien si précieux, et le seul qui soit véritablement à nous, est celui qui nous échappe le plus promptement. La main qui nous le donne nous le ravit au même instant, comme si elle vouloit nous avertir, par cette rapidité même, de nous presser d'en jouir.

Qui ne croiroit en effet que, docile à cette voix de la nature, l'homme se hâteroit de saisir des heures qui volent, et de s'approprier des momens qui passent sans retour?

Mais telle est au contraire l'erreur de l'esprit humain ; c'est parce que le temps se succède si rapidement que l'homme se flatte de n'en manquer jamais. Dissipateur du présent, sur la foi de l'avenir, il s'afflige même quelquefois de ne pas le perdre assez promptement ; et pendant qu'il punit ceux qui lui ravissent son bien, il récompense les coupables plus heureux qui lui dérobent son temps.

Que ceux qui passent leurs jours dans l'obscurité d'une condition privée se consolent ou se félicitent même de cette perte, nous en sommes moins surpris : ils ne vivent que pour eux, ils ne perdent que leur bien. Mais l'homme public, dont la société réclame tous les momens, lui dérobera-t-il un bien dont il n'est que le dispensateur ? et si elle lui demande par notre bouche le compte qu'il lui doit de l'usage de son temps, ne pourra-t-il lui offrir que des jours vides ou mal remplis, qui presque également perdus, semblent ne différer entr'eux que dans la manière de les perdre ?

Une longue carrière s'ouvre d'abord aux yeux de la jeunesse. Le terme en est si éloigné qu'il disparoît presqu'à sa vue. Peu d'occupations nécessaires, un excès de loisir cache aux magstirats de cet âge la valeur et le prix du temps. Semblables à ceux qui se trouvent d'abord dans une trop grande fortune, l'abondance les rend prodigues, et l'opinion qu'ils ont de leurs richesses est la première cause de leur ruine. En vain l'ambitieuse et souvent aveugle impatience d'un père les a mis de bonne heure en possession d'une dignité qui prévient en eux le mérite encore plus que

les années. La rigueur de la loi s'est laissé fléchir en leur faveur par le prétexte spécieux de les obliger à employer un temps que leur oisiveté alloit dissiper. Mais son indulgence n'aura servi qu'à les mettre en état de le perdre avec plus de liberté. Assis dès leur première jeunesse au rang des anciens sénateurs, ils semblent reprocher à la justice tous les momens qu'elle ravit à leurs plaisirs. Ils ignorent la science d'employer leur temps; ils ne savent pas même le donner avec choix, ils ne savent que le perdre. Le jour ne suffit pas au cercle de leurs passions; c'est par-là seulement qu'ils sentent la rapidité du temps et la courte mesure de notre vie. La nuit prend la place du jour, et ces heures autrefois consacrées aux veilles savantes du magistrat, sont souvent prodiguées à l'excès d'un jeu insensé, où il croit n'avoir rien perdu quand il n'a fait que la perte irréparable de son temps.

Il est, à la vérité, des magistrats plus ingénieux à se tromper sur l'usage qu'ils en font. Loin du tourbillon des passions violentes et des plaisirs tumultueux, leurs jours coulent sans remords dans une vie douce et tranquille. Le goût plutôt que le devoir préside au choix de leurs occupations, et préfère toujours celles qui peuvent amuser leur vivacité sans effrayer leur mollesse. Si on entre dans un plus grand détail, que découvrira-t-on? Des lectures plus agréables qu'utiles; une curiosité louable en elle-même, si elle avoit un objet plus digne de leur état; une recherche du superflu qui leur inspire le dégoût du nécessaire; une vie qui paroît remplie, et qui n'est en effet qu'un loi-

sir délicieux et une élégante oisiveté, où le magistrat croit être ménager de son temps, parce qu'il sait le dépenser avec art, et le perdre avec esprit.

De là cette inclination que la mollesse de nos mœurs a rendue si commune; cette passion qui, pour être plus douce, n'en est que plus durable; cette délicatesse de goût pour la beauté d'un art qui ne mesure le temps que par la durée des sons et par la justesse de l'harmonie.

Il est des talens équivoques plus à craindre qu'à desirer pour le magistrat; et ce qui peut faire la gloire de l'homme privé fait souvent le déshonneur de l'homme public. *Dieu vous préserve, Seigneur*, disoit un célèbre musicien au roi de Macédoine, *Dieu vous préserve de savoir mieux mon art que moi-même.* Mais seroit-il écouté s'il vouloit aujourd'hui donner la même leçon à ces magistrats qui, trop occupés de cet art séducteur, et comme liés par une espèce d'enchantement, semblent n'avoir des yeux que pour un vain spectacle, et des oreilles que pour une dangereuse harmonie?

Ainsi périssent cependant les plus beaux jours de la jeunesse, ces jours critiques du mérite et de la vertu, que la nature même semble avoir destinés à l'étude et à l'instruction. En vain le magistrat voudra peut-être rappeler dans la suite ces momens perdus, et réparer l'erreur de ces premières années. Il faudroit être instruit, il est trop tard de commencer à s'instruire, le temps manque justement à celui qui n'a pas su d'abord en faire un bon usage; et par un enchaînement fatal, la perte du pre-

mier âge est presque toujours suivie, pour le magistrat, de celle du reste de sa vie.

Bientôt un âge plus mûr sera pour lui une nouvelle source de distractions peut-être encore plus dangereuses. L'ambition succédant aux passions de la jeunesse, usurpera au moins le temps du magistrat, si elle ne peut lui ravir encore la possession de son cœur. Que de jours, que d'années perdues dans l'attente d'un moment trompeur qui le fuit à mesure qu'il croit s'en approcher! Transporté loin de lui par des desirs qui empoisonnent toute la douceur du présent, il ne vivra que dans l'avenir, ou plutôt il voudra toujours vivre, et il ne vivra jamais; trouvant des heures pour cultiver des amis puissans, et n'en trouvant point pour cultiver son âme; souvent avec la fortune, et presque jamais avec lui-même.

Mais pourquoi ferions-nous ici le triste dénombrement des foiblesses humaines, pour y trouver toutes les causes des distractions du magistrat?

Il est jusqu'à des vertus qui semblent se réunir avec ses passions pour conspirer contre son temps. La tendresse du sang, la douceur de l'amitié, une facilité de mœurs qui le rend toujours accessible, une fidélité à des engagemens que la société produit, que l'âge multiplie, et dont la bienséance fait une espèce de nécessité, lui déroberont, s'il n'y prend garde, une grande portion de sa vie; et s'il n'est pas du caractère de ceux qui passent une partie de leurs jours à mal faire, ou qui en perdent encore plus à ne rien faire, il aura peut-être le malheur d'augmenter le grand nombre de ceux

dont la vie se consume vainement à faire toute autre chose que leur devoir.

Les distractions, il est vrai, diminuent à un certain âge; les plaisirs se retirent, les passions se taisent et semblent respecter la vieillesse. Un calme profond succède à l'agitation des premières années, et la tempête nous jette enfin dans le port. L'homme commence alors à connoître le prix d'un temps qui n'est plus, et d'une vie toute prête à lui échapper. Mais à la vue d'une fin qui s'avance à grands pas, on diroit souvent qu'il pense plus à durer qu'à vivre, et à compter ses momens qu'à les peser; ou si le magistrat les pèse encore à cet âge, sera-ce toujours dans la balance de la justice? Ces heures stériles qu'il a la gloire de donner gratuitement à la république ne lui paroîtront-elles point perdues? et une passion plus vive que les autres, qui croît avec les années, qui survit à tous les desirs du cœur humain, et qui prend de nouvelles forces dans la vieillesse, ne lui fera-t-elle pas regarder comme le seul temps bien employé celui qu'une coutume plus ancienne qu'honorable fait acheter si chèrement au plaideur? N'abandonnera-t-il pas les prémices de ce temps doublement précieux ou à une vaine curiosité de nouvelles inutiles, ou à l'indolence du sommeil? et ne regardera-t-il pas avec indifférence tant de momens perdus, et cependant comptés au plaideur? C'est alors que, patient sans nécessité et indulgent sans mérite, il applaudira peut-être en secret à l'utile longueur de ceux qui abuseront de son temps, et qui exciteroient son impatience dans les heures dont le devoir seul pèse la valeur au poids

du sanctuaire. Est-il donc un autre poids pour apprécier les heures de la justice? Et par quel charme secret changent-elles de nature selon que le magistrat en est le débiteur, ou qu'il croit en devenir le créancier?

Ce n'est pas ainsi que le juste estimateur du temps de la justice sait en mesurer la durée. Redevable au public de toutes les heures de sa vie, il n'en est aucune où il ne s'acquitte d'une dette si honorable à celui qui la paye, et si utile à celui qui l'exige. Ce temps que nous laissons si souvent dérober par surprise, arracher par importunité, échapper par négligence, il a su de bonne heure le recueillir, le ménager, l'amasser; et mettant, pour ainsi dire, toute sa vie en valeur, ses jours croissent à mesure qu'il les remplit; il augmente en quelque manière le temps de sa durée, et faisant une fraude innocente à la nature, il trouve l'unique moyen de vivre beaucoup plus que le reste des hommes.

Il regarde sur-tout avec une espèce de religion le temps qui est consacré aux devoirs de son ministère; et pour en mieux connoître le prix, il l'apprend de la bouche du plaideur, mais du plaideur foible et opprimé. Attentif à en prévenir les premiers soupirs, il se dit continuellement à lui-même : ce jour, cette heure que le magistrat croit quelquefois pouvoir perdre innocemment, est peut-être pour le pauvre et le misérable le jour fatal, et comme la dernière heure de la justice. Nous croyons avoir toujours assez de temps pour la rendre, mais il n'en aura plus pour la recevoir; le temps seul aura décidé de son sort, et

le remède trop lent ne trouvera plus le malade en état d'en profiter.

Que le magistrat se hâte donc pour la promptitude de l'expédition ; mais qu'il sache se hâter lentement pour la plénitude de sa propre instruction.

Loin du sage dispensateur de son temps l'aveugle précipitation de ces jeunes sénateurs qui se pressent de placer entre le plaisir qu'ils quittent et le plaisir qu'ils attendent, une préparation toujours trop longue pour eux, et souvent trop courte pour la justice.

Loin de lui l'avidité non moins dangereuse de quelques magistrats d'un âge plus avancé, dont l'ardeur se reproche tous les momens qu'elle donne à l'ouvrage présent, comme si elle les déroboit à celui qui doit le suivre ; et qui sont plus touchés du plaisir d'avoir beaucoup fait que du mérite d'avoir bien fait.

Il joindra l'exactitude à la diligence. Attentif à réunir toute l'activité de son âme pour ne donner à chaque objet que la mesure du temps qu'il exige de ses talens, il ne saura pas moins se défier de la vivacité de ses lumières. Il sentira que l'esprit le plus pénétrant a besoin du secours du temps pour s'assurer par ses secondes pensées de la justesse des premières, et pour laisser à son jugement le loisir d'acquérir cette maturité que le temps seul donne aux productions de notre esprit comme à celles de la nature.

Ne craignons point que la justice lui reproche une lenteur si utile ; elle y gagnera, même du côté du temps.

Vous le savez, et vous sentez encore mieux

que nous la vérité de nos paroles, vous qui entrez tous les jours dans l'intérieur du sanctuaire. Combien de fois, au milieu de l'obscurité et de la confusion d'un rapport, qui n'est long que parce qu'on n'a pas voulu se donner le loisir de le rendre plus court, vous est-il arrivé de regretter le temps que vous aviez été forcés d'employer à faire sortir la lumière du sein des ténèbres, et à débrouiller, pour ainsi dire, le chaos?

Mais quel est au contraire votre soulagement, quand vous avez le plaisir d'entendre un de ces magistrats en qui l'exactitude du jugement dispute avec la beauté du génie, l'application avec la vivacité, et le travail avec les talens! L'on diroit que l'inutile n'ait été que pour eux. Après l'avoir dévoré seuls dans une profonde méditation, ils ne vous présentent que l'utile dégagé, et comme épuré du superflu; et compensant ainsi la durée de leur préparation par la brièveté de leurs discours, ils sont d'autant plus ménagers du temps du sénat, qu'ils ont su être sagement prodigues de leur propre temps.

Mais ne nous y trompons pas, le magistrat ne remplira jamais dignement le temps de sa vie publique, s'il ne sait s'y préparer par le bon usage qu'il fera des heures de sa vie privée.

On ne l'entendra donc point se plaindre vainement de l'excès de son loisir dans un temps où les voies de la justice, devenue malgré elle trop onéreuse aux plaideurs, sont presque désertes. Il sera plutôt tenté de rendre grâces à la fortune irritée qui lui donne le

temps de s'instruire de ses devoirs ; et loin de se jeter dans la dissipation comme la jeunesse, ou de tomber dans l'ennui comme la vieillesse, il saura mettre à profit jusqu'aux malheurs de son siècle. L'étude nécessaire des lois et des mœurs de son pays, l'utile curiosité des lois et des mœurs étrangères, l'immensité de l'histoire, la profondeur de la religion, rempliront heureusement le vide de ses fonctions publiques; et si la nature, fatiguée par une trop longue application, exige de lui que, par quelques délassemens, il détende les ressorts de son esprit, il saura instruire encore le genre humain par ses délassemens même.

Tantôt une utile société avec des amis savans et vertueux, redoublera dans son cœur le goût de la science et l'amour de la vertu.

Tantôt un commerce non moins délicieux avec les Muses qu'il aura cultivées dès sa plus tendre jeunesse, charmera les peines de son état par une agréable et salutaire diversion.

Loin du tumulte de la ville, les plaisirs modérés d'une campagne vertueuse répareront de temps en temps les forces de son corps, et redonneront une nouvelle vigueur à celles de son âme. Les occupations de la vie rustique seront pour lui une leçon vivante et animée de l'usage du temps et de l'amour du travail. Il ne dédaignera pas même de s'y abaisser; et portant par-tout avec lui le desir d'être utile aux autres, il ne sera pas insensible au plaisir de travailler pour un autre siècle, et de donner un jour de l'ombre à ses neveux. Mais surtout il goûtera, non sans un secret mouvement d'envie, la profonde douceur de cette vie in-

nocente, où, malgré le luxe et la magnificence de notre siècle, se conservent encore la frugalité et la modestie des premiers âges du monde. Si la loi de son devoir le force à quitter cet heureux séjour, il en rapportera l'esprit; et perfectionnant sa vertu par ses distractions mêmes, il mêlera heureusement à l'élévation et à la dignité du magistrat, la candeur et la simplicité des anciens patriarches.

Ce n'est point ici une de ces fictions ingénieuses où l'esprit humain se plaît quelquefois à chercher le merveilleux plutôt que le vraisemblable : ainsi ont vécu nos pères; ainsi les anciens magistrats savoient user de leur temps. En étoient-ils moins heureux que nous, moins honorés du public, moins bien avec eux-mêmes? Jugeons-nous au moins en ce jour, nous qui sommes destinés à juger les autres hommes dans le reste de l'année; et comparant la profusion que nous faisons de notre temps avec la sainte avarice de nos pères, apprenons par leur exemple qu'il n'y a que la vertu qui puisse donner à l'homme la longueur, la plénitude des jours, parce qu'il n'y a que la vertu qui lui enseigne à en faire un bon usage.

XVIIe MERCURIALE,

Composée pour la St.-Martin 1714 (1).

LA PRÉVENTION.

Ne nous accusera-t-on point d'abuser de notre ministère, si c'est aux gens de bien mêmes que s'adresse aujourd'hui notre censure? Mais dans un sénat si fécond en vertus, la censure peut-elle jamais être plus heureusement employée que lorsqu'elle ose montrer aux hommes vertueux les défauts de leur vertu même? C'est donc uniquement à vous, fidèles ministres de la justice, que nous parlons en ce jour. Vous aimez la vérité, et vous haïssez le mensonge; mais la prévention ne vous les fait-elle jamais confondre? Justes par la droiture des intentions, êtes-vous toujours exempts de l'injustice des préjugés? et n'est-ce pas cette espèce d'injustice que nous pouvons appeler l'erreur de la vertu, et, si nous osons le dire, le crime des gens de bien?

Par quelle illusion fatale un esprit né pour la vérité, et qui la cherche de bonne foi, rencontre-t-il le mensonge? Le vrai seul peut lui plaire, et c'est souvent le faux qui lui plaît. Mais tel est le prestige de la prévention que, comme si elle charmoit nos yeux, nous embrassons le mal sous l'apparence du bien,

(1) Cette mercuriale n'a pas été prononcée, à cause de la maladie de M. le premier président.

et nous saisissons l'erreur par l'amour même de la vérité. Mille fausses images répandues sur les objets extérieurs les obscurcissent ou les défigurent. Mille mouvemens secrets qui nous échappent à nous-mêmes nous surprennent ou nous trahissent; et soit impression étrangère ou séduction domestique, nous voyons souvent ce qui n'est pas, et nous découvrons rarement ce qui est.

Si nous regardions sans prévention cette multitude de supplians qui viennent de toutes parts invoquer l'autorité du magistrat, nous n'y verrions que cette égalité parfaite que la nature avoit mise entr'eux, et qu'ils ont encore aux yeux de la justice. Mais le premier artifice de la prévention est de nous les faire envisager sous ce dehors emprunté qu'ils reçoivent des mains de la fortune. Maîtresse, pour ainsi dire, de la scène du monde, elle y distribue les personnages; et telle est souvent la foiblesse des spectateurs, que la figure leur en impose, et que le masque fait sur eux plus d'impression que la personne.

Ferons-nous donc l'injure à l'homme de bien de le confondre dans la foule de ceux qui se laissent entraîner à cette prévention populaire? Croirons-nous qu'il puisse se trouver des âmes vertueuses, mais foibles, des hommes justes, mais timides et naturellement disposés à la servitude, qui se troublent à la vue du fantôme de la grandeur, et qui plient, sans le vouloir et sans le croire, sous le poids du crédit?

Âmes généreuses qui nous écoutez, ce doute même vous offense, et votre probité irritée le rejette avec indignation. Mais savez-vous vous

défier de la noblesse même de vos sentimens, et ne devons-nous point craindre pour vous votre propre magnanimité? N'attache-t-elle jamais une idée de justice à la misère du pauvre, et une idée d'injustice à la fortune du riche? préjugé spécieux, prévention presque générale, que la conduite ordinaire des grands semble justifier. La gloire même du juge est intéressée à la suivre. Le public lui décerne le triomphe de la probité s'il se déclare pour le foible, et celui qui prend le parti du puissant est regardé comme un esclave attaché au char de la fortune. Ainsi les honneurs de la vertu l'emportent sur la vertu même, et l'homme de bien cesse d'être juste parce qu'il veut devenir le héros de la justice.

Avouons-le néanmoins; l'artifice de la prévention seroit trop grossier si elle ne nous tentoit que par l'illusion de ces qualités extérieures. Elle sait faire agir des ressorts plus intimes, et nous émouvoir par des qualités plus intéressantes. Ce que nous avons de plus cher semble se prêter à ses surprises. Le sang conspire avec elle contre le sang, et l'ami n'est pas en sûreté avec son ami. Les liaisons les plus vertueuses forment souvent les plus dangereuses préventions. Séduits par les charmes innocens d'une amitié bien placée, nous nous accoutumons insensiblement à voir par les yeux de nos amis, à penser par leur esprit, et à sentir, pour ainsi dire, par leur cœur. Une aversion naturelle ou une haine juste, si la haine peut l'être jamais, nous fait prendre une habitude contraire. Nous décidons par goût et par sentiment plutôt que par lumière et par convic-

tion. Il nous échappe de ces jugemens que l'on peut appeler les arrêts du cœur ; ou si l'esprit y a encore quelque part, c'est parce que notre esprit devient aisément le complice de notre cœur.

Respecterons-nous davantage cette prévention opposée, qui jette quelquefois le magistrat dans l'injustice pour éviter l'écueil de la haine ou de l'amitié? Un excès de probité la fait naître, mais l'homme juste ignore l'excès jusque dans la vertu même. Ne vous flattez donc point de sa faveur, vous qu'il honore de sa confiance ; mais ne craignez pas non plus votre propre félicité. La justice n'acquittera point les dettes de l'amitié ; mais aussi la crainte de passer pour bon ami ne le portera pas à cesser d'être bon juge ; et vous que sa vertu a peut-être rendus ses ennemis, vous ne serez réduits, ni à redouter sa haine, ni à la desirer. Le juge ne vengera point les injures de l'homme ; mais le desir de paroître magnanime aux yeux mêmes de ses ennemis ne l'empêchera pas d'être juste, et jamais la crainte de passer pour prévenu ne deviendra pour lui un nouveau genre de prévention.

N'y aura-t-il donc point de qualités personnelles pour qui la justice même puisse avoir des yeux? La vertu reconnue du plaideur sera-t-elle pour lui un préjugé inutile? et l'injustice de la personne ne sera-t-elle pas au contraire une espèce de présage de celle de la cause? Mais ce présage n'est pas infaillible, et notre prévention veut presque toujours en tirer un augure certain. C'est une voie abrégée de résoudre les doutes les plus difficiles. Il en coû-

teroit trop pour approfondir la cause; il est plus court de s'arrêter à la personne : et c'est ainsi qu'à la décharge de l'application du juge, la réputation des parties tranche le nœud que la justice de leur cause devoit délier.

Etre exempt de toute acception de personnes, c'est une vertu plus rare qu'on ne pense ; mais ce n'est pas encore assez pour le magistrat. Les causes mêmes portent avec elles leur prévention. Nous en sommes frappés selon que le premier coup-d'œil leur est contraire ou favorable, et souvent nous en jugeons, comme des personnes, par la seule physionomie.

Qui croiroit que cette première impression pût décider quelquefois de la vie et de la mort? et pouvons-nous assez déplorer ici les tristes et funestes effets de la prévention ! Un amas fatal de circonstances qu'on diroit que la fortune a rassemblées pour faire périr un malheureux, une foule de témoins muets, et par-là plus redoutables, semblent déposer contre l'innocence. Le juge se prévient, son indignation s'allume, et son zèle même le séduit. Moins juge qu'accusateur, il ne voit plus que ce qui sert à condamner, et il sacrifie aux raisonnemens de l'homme celui qu'il auroit sauvé s'il n'avoit admis que les preuves de la loi. Un événement imprévu fait quelquefois éclater dans la suite l'innocence accablée sous le poids des conjectures, et dément ces indices trompeurs dont la fausse lumière avoit ébloui l'esprit du magistrat. La vérité sort du nuage de la vraisemblance, mais elle en sort trop tard : le sang de l'innocent demande vengeance contre la prévention de son

juge ; et le magistrat est réduit à pleurer toute sa vie un malheur que son repentir ne peut plus réparer.

Etrange condition de la vérité parmi les hommes ! Condamnée à combattre toujours contre l'apparence, il est rare qu'elle soit pleinement victorieuse ; et quand elle a effacé les premières impressions des personnes et des causes, elle dépend encore de la manière dont elle est présentée à notre esprit. Ce n'est plus cette vérité invisible, spirituelle qui, dans le premier ordre de la nature, devoit faire les délices de notre raison. Il faut que, pour se proportionner à notre foiblesse, elle devienne une vérité sensible et presque corporelle, qui parle à nos yeux, qui intéresse nos sens, et qui, pour nous persuader, apprenne, si on l'ose dire, la langue de notre imagination.

De là cette prévention favorable pour ceux dont les talens extérieurs semblent porter avec eux un caractère de vérité. L'expression nous trompe, le tour nous surprend, le ton même nous en impose. Il est des sons séducteurs et une voix enchanteresse ; il est des hommes si favorisés des grâces de la nature que, comme on l'a dit d'un ancien orateur (1), ils semblent avoir la déesse de la persuasion sur leurs lèvres. Daigne le ciel inspirer ceux qui sont nés avec ces talens ! ils sont presque sûrs de nous persuader tout ce qu'ils pensent.

Mais la vérité même semble partager les disgraces de l'extérieur du magistrat ; son mérite obscurci et comme éclipsé, ne se fait jour

(1) Periclès.

qu'avec peine au travers du nuage qui le couvre. Peu d'esprits ont assez de patience pour attendre une lumière qui se manifeste si lentement. La prévention le condamne avant que de l'avoir entendu, et préfère le magistrat qui parle mieux qu'il ne pense, à celui qui pense mieux qu'il ne parle.

Ainsi la vérité s'altère presque toujours dans les canaux qui la font passer jusqu'à nous. Elle en prend, pour ainsi dire, la teinture, et elle se charge de toutes leurs couleurs.

Est-elle plus heureuse quand nous nous la découvrons à nous mêmes? et les préventions qui naissent dans notre âme lui sont-elles moins fatales que les impressions qui viennent du dehors?

Sommes-nous toujours en garde contre celles que la nature a comme cachées dans le fond de notre tempérament, qui sont nées, pour ainsi dire, avec nous, et qui ont coulé dans nos veines avec notre sang? Faut-il que le plaideur attentif à étudier le caractère de ses juges, puisse quelquefois y lire par avance la destinée des jugemens, et qu'il y lise au moins avec vraisemblance, si ce n'est pas toujours avec vérité? Une dureté naturelle arme le cœur de ce magistrat, il se déclarera sans effort, et peut-être sans mérite, pour la rigueur de la loi. Un esprit plus humain et plus facile se retracera lui-même dans ses avis, et il fera céder sans peine la justice à l'équité. Celui qui est sévère dans ses mœurs sera sans miséricorde pour des foiblesses qu'il n'a jamais éprouvées; mais le magistrat qui

les a senties plus d'une fois aura aussi plus d'indulgence pour les foibles. Il excusera, et peut-être il aimera en eux ses propres défauts ; et pourroit-il se résoudre à punir dans les autres ce qu'il se pardonne tous les jours à lui-même?

A la vue de ces différens caractères de ceux qui tiennent son sort entre leurs mains, le plaideur inquiet conçoit des craintes et des espérances ; mais comment pourroit-il observer le cours irrégulier de ces préventions soudaines qui naissent en nous de la situation même où chaque moment nous trouve?

Du fond de notre tempérament il s'élève quelquefois, dirons-nous un nuage, ou, pour parler plus clairement, une humeur tantôt douce et légère, tantôt farouche et pesante? qui change en un moment toute la face de notre âme. Les divers événemens de la vie y répandent encore une nouvelle variété. Un mouvement de joie nous dispose à accorder tout ; un mouvement de tristesse nous porte à tout refuser. Il est des jours clairs et sereins dont la lumière favorable embellit tous les objets à notre vue. Il en est de sombres et d'orageux, où une horreur générale semble succéder a cette douce sérénité. Parlons sans figure ; il est, si nous n'y prenons garde, des jours de grâce et de miséricorde où notre cœur n'aime qu'à pardonner ; il est des jours de colère et d'indignation où il semble ne se plaire qu'à punir ; et l'inégale révolution des mouvemens de notre humeur est si impénétrable, que le magistrat étonné de la diversité de ses jugemens, se cherche quelquefois, et ne se trouve pas lui-même.

L'éducation, qui devroit effacer les préventions du tempérament et nous préserver de celles de l'humeur, y en ajoute quelquefois de nouvelles.

Ceux qu'on a laissés croître presque sans culture à l'ombre de la fortune de leurs pères, sont ordinairement prévenus en faveur des lumières naturelles, et dédaignent le secours des lumières acquises. Ne pouvant s'élever jusqu'au rang des savans, ils veulent les faire descendre jusqu'à leur degré ; et pour mettre tous les hommes au niveau de leur ignorance, ils réduisent la justice à ne prononcer que *sur des faits*, et renvoient toutes les questions de droit à l'oisiveté de l'école.

Des esprits mieux cultivés se flattent d'être plus heureux dans la recherche de la vérité : mais la science a ses préventions, et quelquefois plus que l'ignorance même. Moins occupé de ce qui est que de ce qui a été, le magistrat savant s'accoutume à décider par mémoire plutôt que par jugement ; et plus attentif au droit qu'il croit savoir qu'au fait qu'il devroit apprendre, il travaille bien moins à trouver la décision naturelle qu'à justifier une application étrangère.

Nos préventions ne seroient pas néanmoins sans remède si nous pouvions toujours les apercevoir; mais leur trahison la plus ordinaire est de se cacher elles-mêmes. Il n'en est presque point qui n'ait au moins une face favorable, et c'est toujours la seule qu'elle nous présente. Notre amour-propre s'applaudit d'avoir entrevu la vérité, et il se contente de l'entrevoir. Il sait même nous intéresser au succès

de nos préjugés; et pour les rendre sans remède, il les met sous la protection de notre vanité. Ce n'est plus la cause du plaideur, c'est celle de notre esprit qui nous occupe; le magistrat oublie qu'il est juge, il plaide pour lui-même, et il devient le défenseur, et, pour ainsi dire, l'avocat de sa prévention.

C'est alors que sa raison n'a point de plus grand ennemi que son esprit. D'autant plus dangereux qu'il a plus de lumières, il s'éblouit le premier, et bientôt il éblouit aussi les autres. Son mérite, sa réputation, son autorité ne servent souvent qu'à donner du poids à ses préventions. Elles deviennent, pour ainsi dire, contagieuses; et la justice est réduite à redouter des talens qui auroient dû faire sa force et son appui.

Le dirons-nous enfin? c'est peu d'abuser de l'esprit du magistrat. Habile à changer toutes nos vertus en défauts, le dernier effort de la prévention est de faire combattre la probité même contre la justice.

Ennemi déclaré du vice, l'homme de bien le cherche quelquefois où il n'est pas. Aveuglé par une prévention vertueuse, il croit que sa conscience est engagée à attaquer tous les sentimens des magistrats dont la probité lui est devenue suspecte, et l'on diroit qu'il se forme entr'eux et lui une espèce de guerre de religion. Il les a surpris quelquefois dans l'injustice, et c'en est assez pour les croire toujours livrés à l'iniquité. Il semble qu'ils portent malheur au bon droit quand ils le soutiennent, et que la vérité devienne mensonge dans leur bouche; prévention dont les yeux les plus droits ont été

souvent éblouis. Aristide même cesse d'être juste lorsque Thémistocle se déclare pour la justice ; et l'ami de la vérité passe dans le parti de l'erreur, parce que le partisan ordinaire de l'erreur a passé par hasard ou par intérêt dans celui de la vérité.

Heureux donc le magistrat qui, sagement effrayé des dangers de la prévention, trouve dans sa frayeur même sa plus grande sûreté, et rend son ennemi moins redoutable, parce qu'il le craint !

Il n'attend pas que l'illusion des objets extérieurs ait pénétré jusque dans la partie la plus intime de son âme, et pour en prévenir la surprise, il les arrête pour ainsi dire sur la première surface. C'est là qu'il les dépouille de toutes ces apparences trompeuses que la fortune, que nos passions, que nos sens y attachent ; et que leur ôtant ce fard ajouté qui les déguise, il les oblige à se montrer à lui dans la première simplicité de la nature.

Plus timide et plus défiant encore à l'égard des ennemis domestiques, il sonde tous les sentimens de son cœur, et il pèse toutes les pensées de son esprit. Dans le calme des passions et dans le silence de l'imagination même, il parvient à cette tranquillité parfaite où, loin des nuages de la prévention, une raison épurée découvre enfin la pure vérité ; il se défie même de cette ardeur impatiente de la connoître qui devient quelquefois la prévention de ceux qui n'en ont point d'autre. Il sait que le vrai, qui se dérobe presque toujours à l'impétuosité de nos jugemens, ne se refuse jamais à l'utile pesanteur d'une raison modeste qui s'avance

lentement, et qui passe successivement par tous les degrés de lumière dont le progrès insensible nous conduit enfin jusqu'à l'évidence de la vérité.

Docile à toutes ses impressions, il n'aura pas moins de plaisir à les recevoir qu'à les donner. La main la plus vile lui deviendra précieuse lorsqu'elle lui montrera la vérité, et content du bonheur de l'avoir connue, il renoncera sans peine à l'honneur de l'avoir connue le premier.

C'est ce goût et cette docilité pour le vrai qui a fait le caractère de ce vertueux magistrat (1), que sa droiture naturelle, sa candeur, sa noble simplicité dans la seconde place de cette compagnie, feront toujours regretter aux gens de bien. Les souhaits qu'il avoit faits en mourant, et qu'il avoit confiés à des mains aussi généreuses que fidèles, ont été exaucés. L'héritier de son nom est devenu, par la bonté du roi, le successeur de sa dignité. Heureux s'il peut y faire revivre un jour les vertus de ses pères, et y mériter comme eux la confiance, nous pouvons dire même la tendresse d'une compagnie qui ne chérit que la vertu!

(1) M. le président de Bailleul.

XVIII[e] MERCURIALE,

Prononcée à Pâques 1715.

DE LA DISCIPLINE.

Nous ne craindrons point de faire dégénérer la censure en un éloge trop flatteur, si nous appliquons à ce sénat auguste ce qu'un historien vraiment digne de la majesté romaine a dit autrefois de sa république (1), qu'il n'y en a jamais eu qui ait conservé plus long-temps sa grandeur et son innocence; où la pudeur, la frugalité, la modestie, compagnes d'une généreuse et respectable pauvreté, aient été plus long-temps en honneur; et où la contagion du luxe, de l'avarice et des autres passions qui accompagnent les richesses, ait pénétré plus tard, et se soit répandue plus lentement.

La sévérité de la discipline avoit élevé cette grandeur vertueuse qui s'est soutenue pendant tant de siècles. L'affoiblissement de la discipline a commencé à l'ébranler. Les mœurs se sont relâchées insensiblement; et par les mêmes degrés la dignité s'est avilie, jusqu'à ce que la décadence entière de la discipline ait fait voir enfin ces temps malheureux où les hommes ne peuvent plus souffrir ni les maux ni les remèdes.

(1) *Nulla unquam respublica, nec major, nec sanctior, nec bonis exemplis ditior fuit, nec in quam tam serò avaritia luxuriaque immigraverint, nec ubi tantus ac tandiù paupertati ac parcimoniæ honor fuerit.* (Tit. Liv. *histor. lib.* 1.)

Ainsi parloit des Romains un des plus grands admirateurs de leur république. Ainsi osons-nous parler au sénat par le zèle même que nous avons pour sa gloire. Heureux si nos paroles pouvoient faire sentir toute l'ardeur de ce zèle dans un discours où nous souhaitons de parler au cœur beaucoup plus qu'à l'esprit ! En vain nous regrettons souvent l'ancienne dignité du sénat ; en vain nous aspirons à la rétablir, si le renouvellement de la discipline ne devient le présage favorable, ou pour mieux dire, la cause infaillible d'une si heureuse révolution.

Cette dignité, qui est le plus précieux ornement de l'homme de bien ; cet éclat simple et naturel qu'il répand presque malgré lui au dehors, et que tout ce qui l'environne réfléchit, pour ainsi dire, sur lui ; cet hommage de respect et d'admiration que le cœur de l'injuste même se sent forcé de rendre à l'homme juste, est, à la vérité, un présent de la vertu ; mais la magistrature ne le reçoit pleinement que par les mains de la discipline.

Jalouse de la véritable dignité du sénat, elle lui assure l'intégrité de sa réputation, non moins délicate que celle de sa conscience. La voix de la médisance est forcée de se taire, parce que la discipline, plus attentive encore et plus pénétrante que la médisance même, ne lui laisse plus de défauts à relever. Ces ombres qui obscurcissent toujours la lumière du corps, quand même elles serviroient de contraste aux vertus des particuliers, disparoissent aux premiers regards de la discipline. Tout le corps devient lumineux, et l'éclat de la vertu même

se renouvelle. La dignité de chaque magistrat s'accroît de celle de toute la compagnie, et la dignité de la compagnie s'enrichit à son tour de celle de chaque magistrat.

Une étroite union formée par les liens de la discipline, s'augmente dans le sénat en même temps que sa dignité. Si quelquefois une inquiétude naturelle à l'esprit humain, une délicatesse dont les âmes les plus justes ne sont pas toujours exemptes, un desir légitime, mais peut-être trop jaloux, de conserver les bornes que la sagesse de nos pères a posées entre les fonctions des différens ordres du sénat, y laissent entrevoir une première apparence de division, la discipline en devient bientôt la médiatrice; et si elle ne peut pas toujours prévenir la guerre, elle est toujours au moins l'arbitre de la paix. Un nuage léger, et presque aussitôt dissipé que formé, ne sert qu'à faire éclater encore plus l'union du sénat : union précieuse, concorde desirable, douce aux particuliers, honorable à la compagnie, utile et nécessaire à la justice même.

C'est alors que, par le concert et l'harmonie de toutes les voix du sénat, une heureuse conformité de maximes, et, si l'on peut parler ainsi, une parfaite consonance assure en même temps et le repos des familles, et l'honneur de ceux qui doivent s'en regarder comme les pères autant que les juges. On ne voit plus se former comme des sectes différentes de doctrine entre des tribunaux qui n'en doivent faire qu'un seul par l'unité du même esprit. On n'entend plus dire, à la honte de la magistrature, que ce qui est juste dans l'un est in-

juste dans l'autre; que ce court intervalle qui les sépare devient la séparation et comme les limites de l'erreur et de la vérité; et que le sort qui décide du lieu où les plaideurs seront jugés, décide en même temps de leur jugement.

Etrange condition de la justice sur la terre! divine dans sa source, elle devient en quelque manière humaine parmi les hommes; et elle porte malgré elle l'impression de leur inconstance et la marque de leur instabilité.

Il n'appartient qu'à la discipline de la ramener à la noblesse de son principe et de l'affranchir des foiblesses de l'humanité. Par elle, la justice même des hommes devient une justice uniforme, immuable, éternelle. Les oracles que le sénat prononce aux plaideurs sont des lois irrévocables pour le sénat même; et s'assujettissant aux règles qu'il impose, il commande une fois, et il obéit toujours.

Ne croyons pas enfin que les fruits d'une discipline si féconde en vertus se renferment dans les bornes du sénat, ni même dans le cercle plus étendu de ceux qui invoquent son autorité. La discipline en forme le modèle de toutes les compagnies, l'exemple de tous les ordres du royaume; et qui sait si ce grand exemple ne deviendroit pas encore la plus douce et la plus utile réforme des mœurs publiques?

Mais cet exemple même, dût-il être inutile, qu'il seroit digne au moins de la grandeur du sénat de résister seul au torrent qui entraîne le reste des conditions, et d'être regardé comme un peuple choisi, comme une nation distinguée, qui conserve ses lois, ses

mœurs, son caractère, au milieu de la corruption des autres peuples ; et qui, dans ce déluge de vices dont elle est environnée, devient comme le vaisseau sacré qui porte les restes de l'innocence, la ressource de la vertu, et les dernières espérances du genre humain !

La sagesse de nos pères et l'autorité de la loi avoient voulu assurer éternellement la durée d'une discipline si glorieuse. Ces assemblées autrefois salutaires (1), où le juste venoit rendre compte de sa justice même, et où l'attention à relever les fautes légères faisoit que les plus grandes étoient inconnues, devoient être, dans l'intention de la loi, les fidèles dépositaires, et comme les gardes immortels de la discipline du sénat.

Mais ces assemblées si sagement établies, que sont-elles devenues, et à quoi les réduisons-nous aujourd'hui ? A peine en conservons-nous encore le nom et l'apparence. Les fonctions les plus sérieuses de la magistrature ont dégénéré en une vaine cérémonie. La gloire de l'orateur nous fait presque oublier le devoir du censeur, et la censure elle-même semble n'être plus que l'ornement et comme la décoration de la pompe du sénat. Si nous osons encore y faire des portraits du vice, nous les traçons d'une main si timide et avec des couleurs si foibles, que l'auditeur trop ménagé ne s'y reconnoît plus. La délicatesse d'un pinceau flatteur en fait perdre la ressemblance; l'injuste, plus ébloui qu'effrayé, applaudit le premier au tableau de l'injustice; et nous ne rougissons

(1) Les mercuriales.

point de nous applaudir nous-mêmes lorsque nos travaux sont payés par quelques louanges stériles, au lieu d'être dignement récompensés par une réforme salutaire.

Oserons-nous néanmoins, après avoir tourné notre censure contre nous-mêmes, excuser et justifier presque la tiédeur de notre zèle par son inutilité ? Que servent les discours, que servent même les lois, si les mœurs n'y répondent, et si la discipline n'achève au dedans du sénat l'ouvrage que notre foible voix aura commencé au dehors? Non, nous savons nous rendre justice, et ne pas apprécier notre ministère au-dessus de sa juste valeur; le sénat ne sera jamais réformé que par le sénat même. Mais un si grand ouvrage demande une attention suivie et une vigilance continuelle: la prévoyance de la loi l'avoit senti, lorsque, non contente de pourvoir au maintien de la discipline par la voie éclatante de ces nombreuses assemblées où le sénat paroît dans toute sa grandeur, elle avoit institué des conseils moins nombreux et plus fréquens, des assemblées moins solennelles, mais souvent aussi efficaces, où l'élite du sénat devoit veiller sur le sénat entier, et être, pour ainsi dire, l'âme de ce grand corps.

Savoir tout ce qui se passe dans le secret de la compagnie, et ne pas tout relever; maintenir le joug de la discipline sans l'appesantir, l'adoucir même par son uniformité, et le rendre léger en le faisant porter à tous également; recourir rarement à la peine, se contenter plus souvent du repentir, et ne perdre ni l'autorité par trop d'indulgence, ni l'affection par un

excès de sévérité : telle devroit être la noble fonction des arbitres et des vengeurs de la discipline ; et c'est ainsi que le sénat régneroit sans envie sur ceux mêmes qui ne peuvent soutenir ni une entière contrainte ni une entière liberté.

Le déréglement ou l'indécence des mœurs trouveroit dans ces sages conseils un frein de pudeur et de bienséance. La honte seule d'y être cité comme au tribunal de la vertu, imprimeroit une frayeur qui deviendroit le commencement de la sagesse. Ceux mêmes qui n'auroient pas encore assez de courage pour rompre entièrement avec l'iniquité, chercheroient à en éviter l'éclat. Malheureux, à la vérité, de commettre encore leur innocence, ils ne commettroient plus au moins la réputation du sénat ; ou si le vice ne gardant plus de mesures avec la vertu, méprisoit les avis secrets et abusoit d'une trop longue indulgence, pourroit-il soutenir le grand jour de l'assemblée entière du sénat où il se verroit enfin obligé de paroitre, et où la confusion d'un seul deviendroit la gloire et le salut de tous?

A la vue d'une discipline si sainte, et en même temps si redoutable, l'ambition de ceux qui oublient assez ce qu'ils sont où ce qu'ils ont été, pour vouloir faire une espèce de violence au sanctuaire, et entrer dans le ministere de la justice malgré la justice même, demeureroit heureusement confondue. Saisis d'une frayeur religieuse à l'aspect de ce tribunal, ils condamneroient eux-mêmes la témérité d'un vol trop élevé ; et renonçant à un honheur qui bientôt leur seroit à charge par sa stérile rigi-

dité, ils chercheroient ailleurs une fortune plus utile et plus convenable à leur caractère.

Ainsi se rétabliroit insensiblement l'ancienne splendeur du sénat. Toutes les vertus y recevroient un nouvel accroissement avec l'amour de la discipline. Des avances de respect et de docilité de la part des jeunes sénateurs, attireroient du côté des anciens un retour de tendresse et d'instruction sur ceux qu'ils regarderoient comme destinés à consoler un jour la république de leur perte. Les inférieurs se distingueroient par leur subordination et leur déférence; les supérieurs par leur prudence et par leur modération; et tous, comme par une conspiration vertueuse, concourroient unanimement à réprimer le mal, à perfectionner le bien, et à n'augmenter l'autorité du sénat qu'en augmentant sa vertu.

Projets plus flatteurs que solides, dessein trop élevé pour pouvoir jamais être accompli : ce sera sans doute la réflexion de ceux qui, donnant le nom de prudence à la paresse, regardent les idées de réforme tout au plus comme une fiction agréable, et, si l'on peut parler ainsi, comme le songe de la vertu.

Un sénat moins nombreux et formé avec plus de choix, un sénat qui n'étoit presque autrefois qu'une assemblée vénérable d'hommes parfaits, pouvoit, nous diront-ils, faire respecter les lois de la plus exacte discipline, et en maintenir l'autorité.

Mais depuis que l'entrée du temple de la justice a été livrée aux richesses, et que le nombre des véritables sénateurs est devenu aussi rare que celui des sénateurs s'est aug-

menté ; depuis que les mœurs mêmes sont changées, et que la discipline domestique a presque péri avec la discipline publique ; peut-on concevoir encore des projets de réforme? et ne vaut-il pas mieux éviter de commettre l'autorité du sénat contre des abus désormais trop invétérés, que de montrer pour tout fruit de notre zèle, qu'il y a des vices plus forts que nous, et que la vertu même ne pourroit attaquer qu'avec des armes inégales?

A Dieu ne plaise que la grandeur du mal nous fasse ainsi condamner l'usage des remèdes, dont elle nous montre au contraire la nécessité!

Cette multitude qui nous effraie n'a besoin que d'un ordre certain qui la réunisse sous les lois d'une discipline inviolable. Un peuple de guerriers ne devient presque que comme un seul homme; et tout ce qui est ordonné, quelque nombreux qu'il soit, se réduit enfin à l'unité.

Ce relâchement des mœurs que nous déplorons n'est pas si général qu'il n'y ait encore des âmes privilégiées qui retracent à nos yeux l'innocence des premiers âges du sénat au milieu de la corruption de notre siècle. Il est et il sera toujours, dans cette auguste compagnie, des vertus capables de fortifier les ames les plus foibles, d'animer les plus indifférentes, de faire rougir les moins vertueuses, de donner de la terreur à la licence et du crédit à la discipline.

Mais nous sera-t-il permis de le dire? la volonté nous manque souvent beaucoup plus que le pouvoir. Rien n'est impossible à la vertueuse et persévérante opiniâtreté de l'homme de bien.

Osons faire l'essai de nos forces, ou plutôt de celles du sénat; osons entreprendre un ouvrage qu'il est glorieux même de commencer. Le succès surpassera peut-être notre attente. Nous aurons mérité du moins l'honneur que Rome malheureuse rendit à un de ses généraux (1) pour n'avoir pas désespéré de la république; et que peut-il y avoir de plus flatteur pour de vertueux magistrats que de travailler à leur propre gloire, en relevant celle d'une compagnie qui n'en connoît point sur la terre ni de supérieure en dignité, ni, malgré le relâchement même des mœurs, d'égale en vertu?

XIXe MERCURIALE,

Prononcée à la Saint-Martin 1715.

L'AMOUR DE LA PATRIE.

Après toutes les pertes que notre ministère, que ce sénat auguste, que toute la France a faites dans le cours de cette année, pouvons-nous vous parler aujourd'hui un autre langage que celui de la douleur; et ne devons-nous pas faire grâces aux vices en faveur de tant de vertus dignes d'être louées par la voix même de la censure?

Qu'il nous soit donc permis de sentir d'abord les pertes de notre ministère. Celui (2) qui en diminuoit le poids par ses travaux, et qui en

(1) Terentius-Varon.
(2) M. Chauvelin, avocat-général.

augmentoit la dignité par ses talens, a été moissonné dans sa fleur par une mort précipitée. Un silence éternel a éteint cette voix éloquente dont les charmes puissans portoient dans tous les cœurs l'amour de la justice et l'impression lumineuse de la vérité. Quelle grâce dans les expressions! quel ordre dans les choses! quelle dignité dans l'extérieur! quelle sûreté dans le fond de la décision! le succès de ses premières années avoit déjà consommé sa réputation. Mais tout devoit être rapide en lui, et par une espèce de fatalité, sa vie même a suivi le cours prématuré de sa gloire.

Heureuse dans son malheur une famille qui trouve dans son propre fonds de quoi réparer de si grandes pertes! A peine croirons-nous avoir perdu le magistrat que nous regrettons: le même sang nous redonne encore les mêmes talens. Le frère (1) recueille cette succession de gloire et de réputation que le frère a laissée et y ajoute ses propres richesses. Puissent-elles être plus durables! c'est le seul souhait que nous pouvons former pour un magistrat qui a déjà surpassé nos vœux par les preuves qu'il a données dans une autre carrière, de l'élévation de son esprit; et, ce qui est encore plus propre à soutenir nos espérances, de la fermeté de son cœur.

N'étoit-ce pas assez pour la compagnie d'avoir perdu une lumière qui prévenoit presque toujours celle de la justice même? et falloit-il encore qu'après quelques jours d'intervalle,

(1) M. Chauvelin, maître des requêtes, succéda à M. son frère dans la charge d'avocat-général.

elle vit tomber une de ces têtes illustres (1) qui doivent bien moins leur éclat à la noble origine d'une maison aussi ancienne que le sénat, ou à l'éminence d'une pourpre héréditaire et toujours méritée, qu'à cette profondeur de réflexion, à cette maturité de jugement qui leur donne un empire naturel sur les esprits, beaucoup plus estimable que celui qu'elles empruntent de leur dignité? A ces traits nous croyons voir, nous croyons entendre ce magistrat respectable, dont toutes les paroles, chargées, pour ainsi dire, de sens, et comme pénétrées de raison, sembloient avoir le privilége de rendre raisonnables tous ceux qui traitoient avec lui. Respecté au dehors comme au dedans du sénat, il portoit l'autorité de sa personne dans les lieux où il déposoit celle de sa dignité. Une sage liberté le suivoit jusque dans le pays de la servitude, et sa raison se faisoit rendre hommage par ceux mêmes qui n'adorent que la fortune. Faut-il qu'un mérite si rare ait été enlevé au milieu de sa course, et que ceux que ce grand magistrat a honorés, comme nous, de son amitié, soient réduits à la seule espérance de le voir revivre dans un fils déjà sûr de perpétuer sa dignité dans la compagnie; et, ce qui sera plus pénible mais plus glorieux pour lui, chargé d'y soutenir tout le poids de sa réputation?

Tant de pertes particulières étoient donc le triste présage du malheur public dont toute la France étoit menacée. Déjà la mort se destinoit en secret une plus illustre victime; et bientôt elle met sous ses lois un prince (1) qui,

(1) M. le président de Longueil-de-Maisons.
(2) Louis XIV, mort le 1er septembre 1715.

presque dépouillé de toute sa grandeur, nous a paru encore plus grand avec sa seule vertu.

Que d'autres comptent, s'ils le peuvent, bien moins les années que les merveilles d'un règne qui auroit pu faire la gloire de plusieurs rois, et qui n'est que la gloire d'un seul. Ces faveurs immenses de la fortune, cette plénitude de jours et de gloire, cette rare félicité dont les ombres mêmes n'ont fait qu'augmenter l'éclat, peuvent bien être des récompenses de la vertu, mais elles ne sont pas la vertu même; et le monarque que nous avons perdu étoit plus digne de nos éloges lorsque, dans un royaume tranquille, il nous faisoit voir la tyrannie du faux honneur abattue, et la noblesse sauvée de sa propre fureur, le foible protégé contre le puissant, la loi contre la violence, la religion contre l'impiété, le roi toujours au-dessus de tout, et Dieu toujours au-dessus du roi; que lorsque la terreur marchoit devant lui, que les plus fermes remparts tomboient au seul bruit de son nom, et que toute la terre se taisoit en sa présence, par admiration ou par crainte. Plus heureux d'avoir senti la vanité de cette grandeur que d'en avoir joui; plus grand encore dans les revers que les succès ne nous l'avoient fait voir; la fortune contraire a plus fait pour lui que la fortune favorable. C'est elle qui a caractérisé sa véritable grandeur; et la main même de la mort y a mis le dernier trait. On eût dit qu'elle l'attaquoit lentement, et qu'elle en approchoit par degrés, comme pour faire durer plus long-temps l'utile, le grand spectacle d'une vertu ferme sans effort, magnanime sans faste, sublime

par sa simplicité même, et vraiment héroïque par religion.

Qu'un spectacle si touchant soit toujours devant les yeux de l'auguste enfant qui en a été le témoin, et en qui nous révérons à présent notre maître. Puisse-t-il, dans les plus beaux jours de sa vie et au comble de la gloire que nous lui souhaitons, se rappeler l'image de ce monarque, autrefois le modèle, l'arbitre, le refuge des rois, qui dans le lit de la mort lui recommande de redouter les charmes de la victoire, et de n'être touché que de l'amour de ses peuples!

Paroles mémorables qui renferment tous les devoir des rois; puissent-elles allumer dans l'âme du prince à qui elles ont été dites un amour ardent pour la patrie! puissent-elles ranimer le même amour dans le cœur de tous ses sujets!

Lien sacré de l'autorité des rois et de l'obéissance des peuples, l'amour de la patrie doit réunir tous leurs desirs. Mais cet amour presque naturel à l'homme, cette vertu que nous connoissons par sentimens, que nous louons par raison, que nous devrions suivre même par intérêt, jette-t-elle de profonde racines dans notre cœur? et ne diroit-on pas que ce soit comme une plante étrangère dans les monarchies, qui ne croisse heureusement, et qui ne fasse goûter ses fruits précieux que dans les républiques?

Là, chaque citoyen s'accoutume de bonne heure, et presque en naissant, à regarder la fortune de l'état comme sa fortune particulière. Cette égalité parfaite, et cette espèce

de fraternité civile, qui ne fait de tous les citoyens que comme une seule famille, les intéresse tous également aux biens et aux maux de leur patrie. Le sort d'un vaisseau dont chacun croit tenir le gouvernail ne sauroit être indifférent. L'amour de la patrie devient une espèce d'amour-propre. On s'aime véritablement en aimant la république, et l'on parvient enfin à l'aimer plus que soi-même.

L'inflexible Romain (1) immole ses enfans au salut de la république. Il en ordonne le supplice; il fait plus, il le voit. Le père est absorbé et comme anéanti dans le consul. La nature s'en effraie; mais la patrie, plus forte que la nature, lui rend autant d'enfans qu'il conserve de citoyens par la perte de son propre sang.

Serons-nous donc réduits à chercher l'amour de la patrie dans les états populaires, et peut-être dans les ruines de l'ancienne Rome? Le salut de l'état est-il donc moins le salut de chaque citoyen dans les pays qui ne connoissent qu'un seul maître? Faudra-t-il y apprendre aux hommes à aimer une patrie qui leur donne ou qui leur conserve tout ce qu'ils aiment dans leurs autres biens? Mais en serons-nous surpris? Combien y en a-t-il qui vivent et qui meurent sans savoir même s'il y a une patrie!

Déchargés du soin, et privés de l'honneur du gouvernement, ils regardent la fortune de l'état comme un vaisseau qui flotte au gré de son maître, et qui ne se conserve ou ne périt que pour lui. Si la navigation est heureuse, nous dormons sur la foi du pilote qui nous conduit.

---

(1) Brutus.

Si quelque orage imprévu nous réveille, il n'excite en nous que des vœux impuissans, ou des plaintes téméraires qui ne servent souvent qu'à troubler celui qui tient le gouvernail; et quelquefois même, spectateurs oisifs du naufrage de la patrie, telle est notre légèreté, que nous nous en consolons par le plaisir de médire des acteurs. Un trait de satire, dont le sel nous pique par sa nouveauté ou nous réjouit par sa malignité, nous dédommage de tous les malheurs publics; et l'on diroit que nous cherchions plus à venger la patrie par notre critique, qu'à la défendre par nos services.

A mesure que le zèle du bien public s'éteint dans notre cœur, le desir de notre intérêt particulier s'y allume. Il devient notre loi, notre souverain, notre patrie. Nous ne connoissons point d'autres citoyens que ceux dont nous desirons la faveur ou dont nous craignons l'inimitié. Le reste n'est plus pour nous qu'une nation étrangère et presque ennemie.

Ainsi se glisse dans chacun de nous le poison mortel de la société, cet amour aveugle de soi-même qui, distinguant sa fortune de celle de l'état, est toujours prêt à sacrifier tout l'état à sa fortune.

C'est peu d'opposer ainsi son intérêt à celui du public; on desireroit même de pouvoir faire passer ses sentimens jusque dans le cœur du souverain; et par combien d'artifices n'essaye-t-on pas de lui persuader que l'intérêt du prince n'est pas toujours l'intérêt de l'état!

Malheur à ceux dont la coupable flatterie ose introduire une distinction injurieuse aux rois, souvent fatale à leurs peuples, et toujours

contraire aux maximes d'une saine politique.

Faut-il qu'un succès trop heureux soit quelquefois la récompense de ceux qui, divisant ainsi deux intérêts inséparables, voudroient, s'il étoit possible, avilir la patrie aux yeux de celui qui en est le père? Cet intérêt imaginaire du prince qu'on oppose à celui de l'état, devient l'intérêt des flatteurs, qui ne pensent qu'à en abuser. Ils augmentent en apparence l'autorité de leur maître, et en effet leur fortune particulière; ou plutôt ils s'approprient la fortune publique; et s'ils veulent que le pouvoir du souverain soit sans bornes, c'est afin de pouvoir tout pour eux-mêmes.

L'exemple devient contagieux, et descend comme par degrés jusqu'aux dernières conditions. Chacun dans la sienne veut faire la même distinction entre l'intérêt de son état et celui de sa personne; et le bien commun est tellement oublié, qu'il ne reste plus dans un royaume que des intérêts particuliers, qui forment par leur combat une espèce de guerre civile et presque domestique, où le citoyen n'est pas en sûreté avec le citoyen, où l'ami redoute son ami; et qui rompant les nœuds de la société, semblent nous ramener à cet ancien état qui a précédé la naissance des républiques et des empires, où l'homme n'avoit point de plus grand ennemi que l'homme même.

A la vue d'une patrie livrée à l'avidité de ses citoyens, et presque devenue la proie de l'intérêt particulier, des esprits plus modérés, qui n'ont ni assez de foiblesse pour faire le mal, ni assez de force pour y résister, tombent dans une profonde indifférence, soit par leur pente

naturelle, ou même par désespoir du bien public. La douceur de la paresse, qui s'insinue jusque dans le fond de leur âme, leur tient lieu de fortune, et même de vertu. Un loisir qui étoit peut-être à charge dans les commencemens, est enfin regardé comme le bien le plus solide. Dans le sein de la mollesse, ou dans un cercle d'amusemens, ils se font une espèce de patrie à part, où, comme dans une île enchantée, on diroit qu'ils boivent tranquillement les eaux de ce fleuve qui faisoit oublier aux hommes les biens et les maux de leur ancienne patrie.

Ceux mêmes qui donnent à ce dégoût de la république le titre spécieux de philosophie sont-ils plus dignes de nos louanges? Insensibles aux besoins de leurs concitoyens, et sourds à la voix de la société qui les réclame, que cherchent-ils dans une retraite où ils fuient jusqu'à leur patrie; le même bien qui excite les desirs des ambitieux, et qui fait le bonheur des rois; vivre au gré de leurs desirs, et trouver une espèce de royauté dans l'indépendance de leur vie?

Commander à tous, ou n'obéir à personne; la fierté de leur cœur ne trouve point de milieu entre ces deux états. La fortune leur refuse le plus éclatant; leur orgueil embrasse le plus sûr; et ne pouvant se mettre au-dessus de leurs concitoyens par l'autorité, ils croient s'y placer au moins par le mépris.

Où trouverons-nous donc la patrie? L'intérêt particulier la trahit, la mollesse l'ignore, une vaine philosophie la condamne. Quel étrange spectacle pour le zèle de l'homme pu-

blic ! Un grand royaume et point de patrie; un peuple nombreux, et presque plus de citoyens.

Le dirons-nous enfin? Nous-mêmes qui faisons gloire de nous dévouer à la patrie autant qu'à la justice, sommes-nous toujours dignes de cette gloire? et s'il ne nous est pas possible d'aspirer à l'éloge de celui qui (1), à la vue du sénat romain, s'écria qu'il voyoit un sénat de rois, pouvons-nous offrir à la république au moins un sénat de citoyens?

Rendre la justice avec une exacte équité, c'est le devoir commun de tous ceux qui se consacrent à son ministère. Mais si le magistrat suprême ne porte pas plus loin l'ardeur de son zèle, il demeure toujours débiteur de la patrie, qui, sans se contenter du bien particulier qu'il peut faire, exige encore de lui un compte rigoureux du bien public.

Protéger l'innocence, et ne faire trembler que l'iniquité; aplanir, redresser les sentiers de la justice, les purger de ces guides infidèles qui en obsèdent tous les passages pour y tendre des pièges à l'ignorance ou à la crédulité: éclairer les tribunaux inférieurs, et faire briller, comme par une réflexion de lumière, une partie des vertus du sénat; réformer les mœurs publiques par son autorité, les condamner au moins par son exemple; et être comme la voix de la patrie, qui réclame toujours la règle et la loi, qui dans les temps difficiles proteste sagement pour le bien public, et dans les jours plus tranquilles rappelle le souvenir de l'ancien ordre de l'état, et ramène la patrie à

(1) Cinéas.

ses véritables principes : telle est non-seulement la gloire, mais l'obligation d'une compagnie qui est comme la dépositaire des intérêts publics, et dont le caractère glorieux a toujours été de servir dignement son roi, en servant sa patrie.

Loin de la noblesse de ces sentimens tout mélange d'intérêt particulier, toute jalousie même de crédit et d'autorité, foiblesse indigne des grandes compagnies aussi-bien que des grands hommes ! Contens du pouvoir que la patrie remet entre ses mains, l'homme de bien ne fait croître l'autorité de sa charge que par celle de son mérite. Le respect a encore plus de part que le devoir à la déférence qu'on a pour lui. On lui rend le même culte qu'à la vertu, et on lui obéit, pour ainsi dire, par admiration.

Si la patrie reconnoît ses services, il rougît presque de la récompense, et il lui semble qu'elle lui dérobe une partie du témoignage de sa vertu.

S'il n'éprouve que l'ingratitude des maîtres de la fortune, il jouira d'autant plus de sa réputation, que ce sera le seul bien qu'il aura acquis au service de l'état : heureux d'avoir plus fait pour la patrie que la patrie n'aura fait pour lui, et de pouvoir mettre tous ses citoyens au nombre de ses débiteurs !

Avouons-le néanmoins, un cœur magnanime s'affranchit aisément de la servitude de son intérêt particulier. Mais il faut au moins qu'une douce et vertueuse espérance de procurer ce bien public, qui lui tient lieu de tout, l'anime, le soutienne, le fortifie dans

l'honorable, mais pénible service de la patrie.

Quelle est donc sa consolation lorsque, par un bonheur singulier, ou plutôt par une sagesse supérieure, il voit se former sous ses yeux un nouvel ordre de gouvernement, et comme une nouvelle patrie, qui semble porter sur son front le présage certain de la félicité publique? C'est alors que l'amour de la patrie se rallume dans tous les cœurs; les liens de la société se resserrent; les citoyens trouvent une patrie, et la patrie trouve des citoyens. Chacun commence à sentir que sa fortune particulière dépend de la fortune publique; et, ce qui est encore plus consolant, l'intelligence qui nous gouverne n'est pas moins convaincue que le salut du souverain dépend du salut de ses peuples.

Vous conserverez à jamais dans vos annales la mémoire de ce jour glorieux au sénat, précieux à la France, heureux même pour toute l'Europe, où un prince (1) que sa naissance avoit destiné à être l'appui de la jeunesse du roi, et le génie tutélaire du royaume, vint recevoir par vos suffrages la ratification du choix de la nature. Vaincre les ennemis de l'Etat par la force des armes, ç'a été le premier essai de son courage. S'attacher tout l'Etat par les charmes du gouvernement, c'est le chef-d'œuvre de la sagesse. Par lui, cet accord si desirable, mais si difficile de la liberté et de l'autorité, se trouve heureusement accompli. Une autorité nécessaire tempère l'usage de la liberté, et la liberté tempérée de-

(1) M. le duc d'Orléans, régent.

vient le plus digne instrument de l'autorité. Que les génies médiocres redoutent les conseils, les grandes âmes sont celles qui les desirent le plus; sûres d'elles-mêmes, elles ne craignent point de paroître gouvernées par ceux qu'elles gouvernent en effet; et dédaignant le faux honneur de dominer par l'élévation de leur dignité, elles régnent plus glorieusement par la supériorité de leur esprit.

Que de si heureux commencemens aient des suites encore plus heureuses. Que tous les ordres de l'Etat, si sagement intéressés au succès du gouvernement, y contribuent également, ou par un concert parfait, ou par une émulation encore plus desirable! et pour renfermer tous nos souhaits dans un seul, fasse le Ciel que la France respectée au dehors, paisible au dedans, puisse se consoler de ses pertes passées, réparer ses forces épuisées par de longues et de sanglantes guerres; puissante sans inquiétude, heureuse sans envie, plus jalouse de la réputation de sa justice que de celle de sa grandeur, passer d'une régence tranquille à un règne pacifique, qui conservant toute l'harmonie d'un si sage gouvernement, nous assure la durée des biens dont la seule espérance fait déjà notre bonheur!

FIN DU TOME PREMIER.

u ...

TABLE

Des Pièces contenues dans ce volume.

AVERTISSEMENT. Page 1
ABRÉGÉ de la vie de M. le chancelier d'Aguesseau. 29
DISCOURS pour la présentation des lettres de M. le chancelier d'Aguesseau, prononcé au parlement par M. Tartarin, avocat. 39
DISCOURS sur le même sujet, prononcé à la cour des aides par M. Terrasson, avocat. 58
DISCOURS sur le même sujet, prononcé au grand conseil par M. Cochin, avocat. 73
DISCOURS prononcé à l'audience présidiale de Toulouse par M. de Morlon, juge-mage, lieutenant-général et premier président du présidial. 88

DISCOURS DE M. D'AGUESSEAU.

Ier DISCOURS, prononcé en 1693. *L'indépendance de l'avocat.* 123
IIe DISCOURS, prononcé en 1695. *La connoissance de l'homme.* 138
IIIe DISCOURS, prononcé en 1699. *Des causes de la décadence de l'éloquence.* 159

MERCURIALES.

Ire MERCURIALE, prononcée à la Saint-Martin 1698. *L'amour de son état.* 180
IIe MERCURIALE, prononcée après Pâques 1699. *La censure publique.* 195
IIIe MERCURIALE, prononcée à la Saint-Martin 1699. *La grandeur d'âme.* 205

IVe Mercuriale, prononcée à la Saint-Martin 1700. *La dignité du magistrat.* 223
Ve Mercuriale, composée pour Pâques 1702. *L'amour de la simplicité.* 239
VIe Mercuriale, prononcée à la Saint-Martin 1702. *Les mœurs du magistrat.* 254
VIIe Mercuriale, prononcée à la Saint-Martin 1704. *De l'esprit et de la science.* 269
VIIIe Mercuriale, prononcée à Pâques 1706. *L'homme public, ou l'attachement du magistrat au service du public.* 282
IXe Mercuriale, prononcée à la Saint-Martin 1706. *L'autorité du magistrat et sa soumission à l'autorité de la loi.* 290
Xe Mercuriale, prononcée à Pâques 1708. *La justice du magistrat dans sa vie privée.* 304
XIe Mercuriale, prononcée à la Saint-Martin 1708. *La vraie et fausse justice.* 312
XIIe Mercuriale, prononcée à Pâques 1709. *Le magistrat doit se respecter lui-même.* 323
XIIIe Mercuriale, prononcée à la Saint-Martin 1709. *La science du magistrat.* 332
XIVe Mercuriale, prononcée à Pâques 1711. *L'attention.* 345
XVe Mercuriale, prononcée à la Saint-Martin 1711. *La fermeté.* 356
XVIe Mercuriale, prononcée à Pâques 1714. *L'emploi du temps.* 366
XVIIe Mercuriale, composée pour la St.-Martin 1714. *La prévention.* 380
XVIIIe Mercuriale, prononcée à Pâques 1715. *De la Discipline.* 392
XIXe Mercuriale, prononcée à la Saint-Martin 1715. *L'amour de la patrie.* 401

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.



